REVUE

DES

DEUX MONDES

LXXXIe ANNÉE. — SIXIÈME PÉRIODE

TOME II. — 1er MARS 1911.

224

REVUE

DES

DEUX MONDES

LXXXIe ANNÉE. — SIXIÈME PÉRIODE

TOME DEUXIÈME

PARIS

BUREAU DE LA REVUE DES DEUX MONDES

RUE DE L'UNIVERSITÉ, 15

1911

74329

054
R3274
1911, v.2

LEILA

DEUXIÈME PARTIE (1)

II

FILS ET FUSEAUX

III

— Vous connaissez la Montanina? demanda Lelia en sortant par la porte du Midi, celle qui fait face à la pente couverte de pins, de mélèzes, de hêtres, et couronnée de châtaigniers. Vous avez vu le cadran solaire, saint Albert le Grand, la tête de bouc qui vomit l'eau de la Riderella ?

Elle avait l'air de réciter une leçon ennuyeuse, cent fois répétée. Elle affecta de ne point remarquer que Massimo, devant qui elle marchait, s'abstenait de répondre. Elle prit par le sentier qui monte derrière la villa.

— Vous connaissez aussi Fontaine Modeste? reprit-elle en passant près du petit creux où gazouille tout bas la fontaine.

Et, sans faire attention au mutisme de Massimo, elle continua de marcher, nommant d'une voix sèche tantôt une chose, tantôt une autre, comme un cicerone indifférent. Au moment où elle disait : « Voici la source de la Riderella, » Massimo, qui n'avait pas voulu lui parler avant d'être loin de la maison, l'interrompit :

(1) Voyez la *Revue* du 15 février 1911.

— Mademoiselle, dit-il, je n'ai pas insisté avec M. Marcello, parce que je voyais que je lui aurais fait de la peine ; mais je puis vous dire maintenant qu'il ne faut pas vous déranger pour moi. Avec votre permission, je continuerai seul ma promenade.

— Comme il vous plaira.

Et elle s'effaça sur l'étroit sentier, attendit, les yeux bas, qu'il eût passé devant elle.

— Merci, dit-il.

Et il passa sans la regarder, tout frémissant. Qu'est-ce que cette jeune fille s'était donc mis en tête, pour le traiter ainsi? Elle croyait sans doute qu'il voulait lui faire la cour? Oui, il n'y avait pas d'autre supposition possible. Lui faire la cour? Voyez-vous cette présomptueuse! D'ailleurs pourquoi supposait-elle qu'il voulût lui faire la cour? Lui en avait-il donné le moindre indice? Un soupçon lui vint à l'esprit. Dom Aurelio s'était entiché de l'idée que son ami devait se marier au plus vite. Le curé n'avait-il pas songé pour Massimo à cette jeune fille? Et celle-ci n'avait-elle pas eu vent de quelque chose? Mais non, c'était impossible pour cent raisons, et la moindre de ces raisons, c'était l'amitié qui liait Dom Aurelio à M. Marcello. Et alors? Alors, tout ce qu'il y avait de clair, c'était l'hostilité préméditée de Lelia. Cette hostilité aurait pu s'interpréter comme une défense contre l'amour naissant, si l'amour avait eu le temps de naître. Mais, dans les conditions actuelles?...

Il s'assit sur un siège rustique, à l'ombre du châtaignier près duquel la côte fait un détour. Les grandes nuées voguaient vers le Torraro; les ombres des arbres se balançaient au vent sur les rives fleuries; la villa blanche riait là-bas dans le soleil; le bruit sourd du torrent et des turbines de Perale montait parmi le silence de la châtaigneraie. Mais Massimo ne jouissait ni de l'ombre, ni du vent frais, ni de la noble et majestueuse beauté du paysage. Il sentait que cette beauté demeurait étrangère à son âme aigrie, et il se sentait lui-même étranger à elle. Il réfléchit sur ce qu'il devait faire. Rester à la Montanina, non. Il fallait, soit persuader à Dom Aurelio de lui offrir l'hospitalité, soit retourner à Milan. Il agita volontairement dans son cœur toutes les amertumes, celles qui s'étaient déposées au fond et qui étaient presque sorties de sa mémoire, celles qui étaient les plus récentes et les plus cuisantes. Puis, sa pensée se fixa sur la situation douloureuse de Dom Aurelio. Car, en fin

de compte, les impertinences de cette demoiselle ne valaient pas la peine qu'on s'en émût.

Pauvre Dom Aurelio ! En songeant à la disgrâce de cet excellent prêtre, la tentation de naguère lui revint, sombre et violente. Ne convenait-il pas de rompre une bonne fois avec ces gens qui persécutaient des hommes tels que Dom Aurelio, le sel de la terre ? Mais soudain il crut sentir sur lui le regard sévère de Dom Aurelio lui-même, du persécuté doux à ses persécuteurs ; et la velléité de rébellion s'apaisa. Donc, pas de rébellion. Mais cesser de combattre pour l'Église contre ses ennemis, se croiser les bras devant la bataille, ce n'était pas une tentation dangereuse, c'était un projet salutaire et bon à exécuter. Seulement, que faire ensuite en ce monde ? L'oublier, ce monde, se retirer dans un beau pays perdu entre les montagnes, y exercer la médecine et se créer un foyer d'amour, ne serait-ce pas le bonheur ? Il ferma les yeux, imagina deux bras tièdes qui lui entouraient le cou, une bouche qui s'imprimait sur la sienne, des lèvres brûlantes dont le baiser lui allait jusqu'à l'âme : les lèvres d'une jeune fille simple, à l'esprit délicat, qui ne serait sphinge en aucune façon, et qu'il formerait lui-même au sentiment du Beau et du Divin, à l'amour exquis.

Il rouvrit les yeux en soupirant. Les ombres qui, çà et là, se mouvaient avec lenteur sur l'herbe fleurie, les voix légères du vent, le frissonnement lumineux des peupliers, n'étaient plus pour lui, comme tout à l'heure, des choses étrangères ; maintenant, la nature environnante le caressait avec une sorte de compassion approbatrice. Il aperçut Dom Aurelio qui sortait de la villa, regardait à droite et à gauche, s'avançait vers lui. Il se leva, alla au-devant du prêtre. Dom Aurelio parut surpris de le trouver seul.

— Et Mlle Lelia ? fit-il.

Massimo expliqua qu'il l'avait priée de ne pas se déranger pour lui, et il se hâta d'ajouter qu'après le départ de la jeune fille, il avait réfléchi à ses propres affaires. Il était décidé à quitter la Montanina le soir même, et il espérait que son ami voudrait bien lui donner la chambre du protestant. Dom Aurelio répondit avec regret, mais avec fermeté, qu'il venait justement de promettre à M. Marcello que le jeune homme resterait une quinzaine de jours à la Montanina. Massimo répliqua qu'il lui était absolument impossible de rester à la Montanina, et que, si

Dom Aurelio refusait de lui accorder l'hospitalité pendant les dernières semaines de son ministère pastoral, il s'en retournerait tout de suite à Milan. Dom Aurelio saisit l'occasion au vol :

— Puisque tu es pressé de retourner à Milan, c'est peut-être qu'un tendre intérêt t'y rappelle?

Massimo nia vivement, avec un sourire.

— Non? Bien vrai? Tu m'en donnes l'assurance?

— Non. Je vous en donne l'assurance.

— Alors il ne faut pas causer à ce pauvre vieillard un tel déplaisir.

Comme Massimo continuait de résister, Dom Aurelio devina que quelque incident fâcheux s'était produit, et, à force de questions, il finit par savoir toute la vérité. Le jeune homme raconta l'étrange attitude qu'avait prise vis-à-vis de lui Mlle Lelia, et il en conclut qu'elle ne pouvait pas le souffrir. Le prêtre, tout en faisant observer que les faits, considérés en eux-mêmes, avaient peu d'importance, convint qu'il y a des choses qui ne sont guère visibles, mais qui sont très sensibles; et, non sans peine, il obtint que Massimo différerait son départ jusqu'au lendemain. Si demain les mauvaises impressions d'aujourd'hui se confirmaient, rien alors n'empêcherait le jeune homme de partir. En tout cas, celui-ci pouvait dès maintenant faire une visite au cottage des Roses, pour prendre congé de Donna Fedele. Et Dom Aurelio lui indiqua le cottage : une maisonnette rouge comme une fraise, sur le plateau d'Arsiero, du côté qui regarde Seghe.

Quand le prêtre eut perdu de vue le jeune homme, il rejoignit M. Marcello, eut avec lui un long entretien, puis rentra au presbytère.

M. Marcello fit venir Lelia. Il lui dit qu'il avait beaucoup d'affection pour Massimo, et qu'elle en savait la cause; qu'il désirait retenir quelque temps le jeune homme à la Montanina; qu'en conséquence il la priait de se montrer aimable avec lui. Il parla d'une voix contenue, avec une grande douceur, comme quelqu'un qui veut mettre dans une prière la gravité de nombreux sous-entendus. Lelia l'écouta debout, livide, immobile. Puis elle balbutia qu'elle ne croyait pas avoir été peu aimable.

M. Marcello la regarda, sans la contredire. Il ajouta seulement, d'une voix aussi douce que tout à l'heure :

— Je t'en prie.

— Oui, père, répondit-elle, si bas qu'il l'entendit à peine.

Et elle monta s'enfermer dans sa chambre, où elle eut une violente crise de larmes.

IV

Massimo revint du cottage des Roses un peu avant l'heure du dîner.

Lelia descendit en retard pour se mettre à table. Elle était habillée de noir et portait à la ceinture un bouquet de myosotis : les fleurs du souvenir. Très pâle, elle ne toucha presque à rien. Avec un visible effort, elle adressa quelques questions à Massimo sur ce qu'il avait vu et fait dans l'après-midi, mais elle ne prêta aucune attention aux réponses. M. Marcello considérait ces vêtemens de deuil et ces fleurs avec un mélange d'attendrissement et de déplaisir. Il parla beaucoup de Donna Fedele, témoigna pour elle une admiration cordiale et respectueuse, dit combien cette femme avait été belle, et que la jeunesse survivait encore dans ses grands yeux bruns, dans sa voix si suave. Il se plaignit, en regardant Lelia, que cette amie ne fréquentât plus la Montanina comme par le passé.

— Mais, repartit la jeune fille, ce serait à nous d'aller chez elle.

M. Marcello, heureux et reconnaissant de ce mot, lui prit une main qu'il serra, mais qui resta inerte dans la sienne.

Après le dîner, M. Marcello pria Lelia de se mettre au piano et de jouer quelque chose à leur hôte. Et, comme il allait sonner pour qu'on allumât la lampe la plus voisine du piano :

— Non, père ! dit-elle vivement.

Elle préférait cette demi-obscurité. M. Marcello n'insista pas. Il s'en alla, le dos voûté, s'asseoir sur la terrasse, et il se mit à contempler, du côté de l'Occident, les ténèbres que pointillaient les brillantes lumières d'Arsiero.

— Quelle musique désirez-vous? demanda Lelia. Sérieuse? gaie?

— Mademoiselle, répondit Massimo, il ne faut pas vous déranger pour moi.

Elle se souvint des paroles qu'il avait prononcées au jardin, et elle pensa : « Il ne sait pas dire autre chose ! »

— Peut-être, reprit-elle, n'aimez-vous pas la musique?

— Peut-être ! répéta-t-il avec un léger sourire, qui la frappa comme une chiquenaude sur la joue.

Elle était debout, tenant à la main un cahier de musique. Elle n'ajouta plus une parole, s'assit sur le tabouret, joua de mémoire un morceau du *Carnaval* de Schumann. Elle le joua trop nerveusement, sans douceur. Quand elle eut fini, elle resta immobile. Massimo la remercia sèchement. Il continuait à ne pas la comprendre, et néanmoins il entrevoyait dans l'attitude de la jeune fille quelque chose de nouveau. Ce vêtement noir, ces fleurs du souvenir l'avaient choqué comme un avertissement donné mal à propos ; mais cette façon de répondre au « peut-être, » cette promptitude à saisir l'intention et l'ironie du mot, le choix du morceau joué, la nervosité même de l'exécution, l'immobilité qui avait suivi, tout cela faisait soupçonner un état d'âme qui n'était ni de l'hostilité, ni de l'indifférence. Et, d'autre part, il était bien obligé de trouver un peu étrange la conduite de M. Marcello qui, après les avoir ainsi rapprochés l'un de l'autre, se retirait comme pour les laisser en tête à tête.

Pendant quelques minutes, Lelia promena distraitement ses doigts sur les notes hautes du clavier ; puis, tout à coup, d'une voix basse et en regardant la paume de sa main, elle demanda :

— Votre Benedetto n'était-il pas un hérétique?

— Non, protesta Massimo. Il a toujours été soumis à l'Église et il a toujours prêché la soumission.

— Alors, voudriez-vous m'expliquer pourquoi on le combattait comme un hérétique?

Il y avait eu de l'hostilité dans le ton de la demande. Toutefois, Massimo répondit :

— Volontiers. A l'instant même.

— Non, non! Vous me direz cela plus tard. A présent, je vais jouer quelque chose pour père.

Elle termina ce rapide entretien par quatre accords, et elle attaqua une étude de Heller en redisant :

— Je joue pour père, vous savez. Moi, je n'aime pas cette musique.

Tandis qu'il écoutait par politesse, une voix suave chuchota derrière lui :

— C'est moi!

Il se retourna et reconnut Donna Fedele, qui lui souriait, un doigt posé sur les lèvres, parce que l'étude de Heller n'était pas terminée encore. Donna Fedele était survenue pendant que

Lelia jouait le morceau de Schumann, et elle avait causé sur la terrasse avec M. Marcello jusqu'à ce moment-là.

— Oui, c'est moi, répéta-t-elle, souriant toujours.

Lelia l'entendit, quitta le piano, vint à elle; et Donna Fedele l'embrassa aussi affectueusement que si jamais une ombre n'avait passé sur leur affection.

— Tu sais, dit l'arrivante à la jeune fille, la mère de M. Alberti et moi, nous avons été grandes amies. Il dîne chez moi demain. Nous avons à parler beaucoup de sa mère. Elle était si bonne, la chère âme!

Massimo, surpris et touché, ne put que se confondre en remerciemens.

— Imagine-toi, continua-t-elle, que M. Alberti a eu la bonté de venir cet après-midi au cottage; et moi, qui m'étais si bien promis, depuis hier soir, de lui faire mon invitation, je ne lui en ai pas soufflé mot. Comme je suis distraite! J'aurais bien pu lui écrire; mais j'avais justement à faire une course dans la soirée, et je me suis dit qu'avec la voiture il me serait commode de repasser par ici. Adieu. Je me sauve. Il est tard.

Et elle embrassa Lelia, serra la main de M. Marcello, tendit la sienne à Massimo en lui disant avec son doux sourire :

— C'est entendu, n'est-ce pas? A sept heures.

— Pour un jour, dit gaiement M. Marcello, nous consentons à vous le céder.

Et Donna Fedele sortit avec Lelia, qui la reconduisit jusqu'à sa voiture. Quelques minutes plus tard, des pas sur la grève annoncèrent que la jeune fille rentrait au salon par la véranda. Elle donna à M. Marcello le baiser du soir, salua Massimo d'une façon assez aimable, et se retira dans sa chambre.

Ce soir-là, malgré les adjurations de Teresina, Lelia avait empli sa chambre de roses, d'acacia et de chèvrefeuille. C'était une manie de la jeune fille. Elle se faisait apporter, à l'insu de M. Marcello, le plus de fleurs qu'elle pouvait, et elle avait une prédilection pour les odeurs les plus pénétrantes. Elle mit donc trois ou quatre gerbes d'acacia entre le chevet de son lit et la muraille, une gerbe de roses entre la muraille et le tableau de piété. Son délice, quand elle était au lit, c'était de sentir sur ses cheveux et sur son visage tomber des pétales de fleurs. Teresina la supplia de tenir ouvertes les trois baies de la fenêtre, et non une seule, comme elle faisait d'habitude. Aussitôt que la femme

de chambre fut partie, elle éteignit la lumière et se coucha sur le flanc, attentive aux parfums comme à de muettes et caressantes paroles d'amour, considérant par la fenêtre la noire couronne de la forêt éclairée par la lune, les dolomites qui dressaient leurs aiguilles dans la nuit bleue ; et elle ne pensa plus, ne voulut plus penser à rien.

III

TRAMES

I

Dom Tita Fantuzzo, archiprêtre de Velo d'Astico, après avoir dit sa messe à sept heures et demie, comme d'habitude, et prié ensuite longuement, rejoignit deux personnes au haut de l'escalier qui mène de l'église à la maison canoniale. L'une de ces personnes était sa belle-sœur, Mme Bettina Pagan, veuve Fantuzzo; l'autre était le chapelain, dom Emanuele Costi de Villata. Et, tous les trois, ils descendirent ensemble l'escalier, sans toutefois être ensemble : car le chapelain, marchant d'un pas ralenti, par égard pour la personne qui venait à sa suite, précédait la dame de quelques marches; et la dame, à son tour, avait soin de maintenir les distances, tant par égard pour la personne qui la précédait que par égard pour sa propre arrière-garde.

— Pourquoi allez-vous ainsi à la queue leu leu? demanda le jovial archiprêtre. « *Se casco mi, caschemo tuti tri* (1). » Des vers de Zanella!

Sous la voilette noire, le nez vermeil de Mme Bettina se colora d'un cinabre plus vif; et un faible sourire passa dans les yeux humides de Dom Emanuele, en signe de respect plutôt que d'estime pour l'humour de son supérieur.

A la porte de la maison canoniale, le chapelain s'écarta du

(1) « Si je tombe, nous tombons tous les trois. »

côté droit, Mme Bettina s'écarta du côté gauche, et l'archiprêtre passa triomphalement entre eux, avec de grandes envolées de soutane. Par bonheur, aucun des trois n'entendit les phrases échangées par deux libres parleurs qui, sortant de la mairie, prenaient le chemin de Seghe :

— Un joli trio !

— Oui : le Père, le Fils et la Sainte Esprit !

Le trio se réunit dans la salle à manger, où la servante avait préparé le café pour l'archiprêtre et pour sa belle-sœur, laquelle communiait chaque jour. Dom Emanuele, qui avait dit sa messe à cinq heures, demanda la permission de rentrer chez lui pour travailler. Mais l'archiprêtre le retint :

— Ne travaillez pas tant. Vous en deviendriez fou !

L'autre, bon simulateur, feignit de rester par pure déférence ; mais, en réalité, c'était par un secret accord entre lui et Dom Tita.

Le chapelain appartenait à une noble famille d'Udine ; et, en effet, son visage, sa prestance, ses manières, sa façon de parler, tout, en lui, dénotait l'aristocratie de la race et l'excellence de l'éducation. Quant à l'extérieur, il faisait contraste avec l'archiprêtre. Celui-ci, de robuste corpulence, avec une face réjouie et un teint rubicond, avec des yeux où luisait, malgré une piété sincère, plus d'astuce terrestre que d'aspirations célestes, était assez négligé dans sa tenue, ne poussait pas la propreté jusqu'au scrupule, avait un air bonhomme, des manières simples et parfois un peu rudes. Au contraire, en Dom Emanuele, jeune, grand et maigre, on devinait une bouture de prélat. Le chapelain avait la face d'un ascète, le front haut sous des cheveux blondasses qui dessinaient un arc mince et parfait, les joues creuses, les orbites profondes et ombrées par d'épais sourcils, les yeux bleu clair, les pupilles mystérieuses, baignées de mansuétude, ouvertes à la lumière et fermées sur l'âme, telles des fenêtres garnies de stores. Dans son maintien, dans ses gestes, il y avait une précoce dignité, un sentiment précoce de la mesure. Dans son langage aussi, tout était étudié, cauteleux. Il parlait bas, d'une voix froide, un peu nasale. On racontait que, au temps de son adolescence, il avait voulu entrer dans un ordre monastique, et que son évêque l'en avait dissuadé ; mais on ne savait pas pourquoi. On disait en outre que sa famille aurait souhaité le retenir à Rome et l'attacher à la Curie, mais qu'il s'était obs-

tiné dans la résolution de se consacrer d'abord pendant quelques années au soin des âmes, loin des siens et dans un autre diocèse.

Dom Tita et Dom Emanuele n'étaient pas moins dissemblables par le caractère que par les dehors. Dom Tita était plus compliqué. On aurait pu comparer l'esprit de Dom Tita à sa face hilare, dont les muscles souples et la graisse molle cachaient l'intime dureté de la boîte cranienne ; ou, moins lugubrement, à un champ vert et fleuri, dans lequel on trouve la roche à un pied sous terre ; ou encore à ces jolies petites pêches de montagne qui opposent tout de suite à la dent la résistance d'un noyau invincible. Flasque et tiède à la surface, plein de bonhomie, de condescendances verbales, de faciles prévenances, il avait le noyau froid et dur d'une conscience religieuse figée dans la forme que lui avait fait prendre un enseignement suranné, d'une conscience dominée par les obligations d'ordre intellectuel, par l'attachement à la tradition, par la lettre de la Loi, par l'autorité de la Hiérarchie. C'était une conscience convaincue, jointe à une ferme volonté d'accomplir le devoir religieux partout, toujours et malgré tout. Mais, chez lui, le devoir de charité envers le prochain, au lieu de coïncider avec les impulsions du cœur, s'imposait comme le rigoureux commandement d'une loi externe plutôt que comme le doux commandement d'une loi écrite au fond de son âme et édictée par le Christ. Distribuant très largement les aumônes pour rendre hommage à l'Évangile, il n'aimait ni n'estimait les pauvres. Les péchés les plus graves et les plus scandaleux de ses paroissiens, surtout les manquemens au respect dû à la robe sacerdotale, l'irritaient plus qu'ils ne l'affligeaient, et donnaient des démangeaisons à ses mains, qui étaient lourdes. Quant aux mœurs, il était d'une pureté scrupuleuse, presque ombrageuse. Priant beaucoup, il méprisait toutefois la religiosité mystique, en laquelle il ne voyait qu'un sentimentalisme trop humain. Il avait une suffisante culture théologique, et il n'était pas tout à fait privé de culture littéraire. Il avait été professeur de latin et de grec au séminaire, encore qu'il ne sût pas le grec. Il ne lisait que des journaux, des revues et des livres catholiques. Pour lui, on ne recevait à la maison canoniale que des imprimés italiens, tandis que, pour Dom Emanuele, on y recevait les *Stimmen aus Maria Laach* et d'autres publications étrangères, en majeure partie

allemandes. Ces publications-là n'étaient pas du pain que pussent manger les dents de ce brave Dom Tita; mais elles lui inspiraient une admiration mal dissimulée pour les dents du chapelain. De l'admiration, mais non de l'envie : car Dom Tita n'était pas ambitieux. Il se contentait de son sort, désirait peut-être une paroisse urbaine, pour sortir de ces montagnes qui lui pesaient sur l'estomac et pour retrouver en ville de vieux confrères, de vieux amis; mais il ne visait pas à autre chose. Il était persuadé au contraire que Dom Emanuele, neveu d'un cardinal, fils d'un camérier secret de Sa Sainteté, frère d'un garde noble, était destiné à monter très haut. Si l'humble chapelain de Riese était devenu Souverain Pontife, pourquoi un chapelain aussi favorisé de la fortune que Dom Emanuele ne le deviendrait-il pas aussi? L'attitude de Dom Tita vis-à-vis de dom Emanuele n'était pas aisément définissable; dans le fond, le chapelain intimidait l'archiprêtre; mais celui-ci dissimulait sa gêne sous une familiarité allègre. Il subissait l'ascendant de l'autre, ne se sentait pas les coudées bien franches avec lui. Attendu que l'autre savait l'allemand, il le considérait comme une sommité; mais il n'en était pas moins convaincu que lui-même prêchait encore mieux. Il se complaisait, dans son amour-propre, à l'avoir pour vicaire; mais il ne pouvait s'empêcher de se répéter souvent que, si Dom Emanuele s'en allait, on respirerait plus librement dans la maison canoniale.

Peut-être Dom Tita y aurait-il respiré plus librement parce que Dom Emanuele ne parlait pas le dialecte, avait des manières trop aristocratiques, était la vivante négation de la jovialité. L'un et l'autre, dans leur substance, étaient faits du même minéral; mais, chez l'archiprêtre, il fallait gratter fort avant de mettre à nu la roche primitive, tandis que le chapelain était un monolithe aux faces nettes et polies. Quoique Dom Emanuele connût assez bien cette diabolique langue allemande, il n'avait pas autant d'intelligence naturelle que l'archiprêtre. Fils d'une noble dame autrichienne, il avait appris le français et l'anglais avec les bonnes et les institutrices de ses sœurs. On prétendait que ses études théologiques avaient un peu cloché, encore qu'il bûchât comme un nègre. Mais les longs séjours qu'il avait faits à Rome, près de son oncle le cardinal, homme de talent, très sociable, riche d'amitiés, lui avaient beaucoup profité, comme à certains biscuits insipides d'être trempés dans le bordeaux.

Cet oncle éminent, dieu protecteur de la famille, avait été un soleil pour son neveu, l'astéroïde, avait attiré cet astéroïde dans son propre ciel, depuis le temps où le neveu étudiait le rudiment. Le fait est que celui-ci, dans le caractère et même dans l'extérieur, montrait de singulières dispositions pour la haute prélature. A dix ans, c'était déjà un petit homme formé aux usages de la meilleure société, répugnant au jeu et aux amitiés particulières, ordonné, respectueux, parlant peu et judicieusement, mesurant selon le degré de la parenté les témoignages d'affection qu'il accordait à ses proches, dévot et clos. Sa mère, sœur du cardinal, très pieuse, était tout à la fois contente et mécontente de ce fils. C'était pour elle une douceur de le savoir sincèrement pieux, mais aussi une inquiétude de ne savoir de lui que cela. Entre six et huit ans, à ceux qui lui demandaient ce qu'il voulait être, quand il serait homme, il répondait « évêque ; » entre huit et douze ans, « prêtre ; » entre douze et quatorze ans, « je ne sais pas, je ne sais pas, » et il baissait obstinément les yeux. La réponse sincère eût été « cardinal. » Pourtant, ce n'était ni un hypocrite ni un arriviste. Il se sentait réellement appelé à servir l'Église. En raisonnant avec lui-même, il s'était convaincu que sa naissance et sa situation le destinaient providentiellement à s'élever en dignité et en puissance, pour le service de l'Église, et que cette raison supérieure sanctifiait les velléités ambitieuses auxquelles il avait prêté l'oreille et dont il avait eu scrupule. Ces velléités s'étaient si bien enveloppées dans le manteau des saintes aspirations, qu'elles étaient devenues tout à fait imperceptibles pour sa conscience.

Ce manteau était ample et pesant. Le zèle religieux de Dom Emanuele n'était pas moins sincère que le zèle religieux de Dom Aurelio ; ses croyances religieuses n'étaient pas moins profondes : sa vie et sa pensée n'étaient pas moins pures, moins exemptes de toute concession faite à de basses concupiscences. Mais l'idée qu'il avait de Dieu était fort différente, comme aussi l'idée qu'il avait de l'Église. Pour lui, la paternité de Dieu était plutôt une formule de doctrine qu'une vérité aimée et sentie. Au moment où ses lèvres donnaient à Dieu le nom de « père, » son cœur lui donnait le titre de « monarque. » Et l'Église ne lui apparaissait que sous la forme de la Hiérarchie.

Quant à Mme Bettina, ces ouailles impertinentes du troupeau de Dom Tita avaient eu bien tort de lui coller le sobriquet de

« la Sainte Esprit. » Elle ne visait à inspirer ni son beau-frère, ni Dom Emanuele, ne s'appliquait qu'à sa propre sanctification. Restée veuve à cinquante-deux ans, n'ayant pas d'enfans, d'ailleurs pourvue de rentes suffisantes, elle avait accepté d'occuper dans la vaste maison canoniale de Velo, depuis la fin d'avril jusqu'au commencement de novembre, un logement dont elle payait la location à Dom Tita. Elle faisait sa cuisine à part et ne prenait avec Dom Tita que le café du matin. Née dans une bonne famille bourgeoise de Dolo, elle restait fidèle à un genre de vie un peu différent de celui de l'archiprêtre, et, en dépit de tout le respect qu'elle avait pour les ecclésiastiques, elle tenait beaucoup à sa propre indépendance. Sa très fervente piété avait aussi pour fondamental caractère l'indépendance vis-à-vis du prochain. Cette bonne Mme Bettina souhaitait et demandait dans ses prières, pour la plus grande gloire de Dieu, que le prochain honnête se conservât tel, que le prochain malhonnête se convertît; mais d'ailleurs elle ne voulait chez elle ni l'un ni l'autre, avait horreur du tintouin. Pour ce qui était de son âme, elle s'en occupait elle-même, et elle laissait les autres s'occuper de la leur. Lorsqu'elle faisait l'aumône aux pauvres, sa main gauche ne le savait pas, ni son cœur non plus. Son cœur ne savait que prendre des hypothèques sur les biens célestes. Dans ces conditions-là, le beau-frère aidant, elle prêtait plus volontiers à Dieu des aubes, des chasubles, des nappes d'autel, des vases sacrés, des messes, des services funèbres, qu'elle ne faisait œuvre de charité envers les hommes.

Son cœur n'avait pas toujours été ainsi. Lorsqu'elle était jeune, ce cœur avait été plein de fantaisies secrètes et périlleuses. Le défunt docteur Fantuzzo, bon diable d'homme, un peu paysan, buveur admiré, n'avait pas répondu à ses rêves de jouvencelle. Élevée très religieusement par sa famille, elle s'était un jour épouvantée de sentir en elle l'aiguillon de tentations dont elle se croyait incapable. Alors elle s'était réfugiée dans l'ascétisme, dans la pratique de toutes les dévotions extérieures qui pouvaient le mieux créer autour d'elle un rempart inexpugnable et une réputation d'invulnérabilité. Secondée par un théologien rigide, qui se défiait de tout mysticisme, elle réussit à transformer les feux follets de ses tentations en un grand feu unique, alimenté nominalement par l'amour de Dieu, mais effectivement par le désir de son propre salut. Le monde, tou-

jours sévère aux personnes pieuses, toujours disposé à exiger d'elles toutes les perfections et toutes les abnégations, l'aurait facilement taxée d'égoïsme. Mais que sait le monde? Dans un milieu familial différent, avec une culture religieuse meilleure, avec une direction spirituelle plus conforme à l'esprit de l'Évangile, Mme Bettina aurait peut-être conservé, sans danger pour ses mœurs, les penchans affectueux qui avaient rendu aimables son enfance et son adolescence.

Pour ce qui était de l'aptitude à aimer, elle ressemblait moins à Dom Tita qu'au chapelain. L'allègre Dom Tita était enclin à la sympathie, se liait facilement avec le premier venu. Dom Emanuele, au contraire, n'avait jamais eu de familiarité avec personne, et, dans une société de gens gais, faisait un peu la mine étonnée d'un corbeau dans une basse-cour où coqs et poules mènent grand tapage. Mais Dom Emanuele n'avait pas encore trouvé sa paix, tandis que Mme Bettina avait trouvé la sienne. Les seules tentations qu'elle eût encore à redouter sous son éteignoir ascétique, étaient de prendre trois morceaux de sucre dans son café au lieu de deux, ou de s'impatienter contre l'archiprêtre lorsqu'il nettoyait sa plume dans sa chevelure grise, ou d'adresser au Seigneur de trop rageuses prières pour qu'il fît mourir la chatte scandaleuse du cordonnier. Elle ressemblait plus à Dom Emanuele qu'à Dom Tita, et, par le fait, sans se risquer à formuler des jugemens comparatifs, dont sa conscience lui eût fait reproche, elle éprouvait pour Dom Emanuele une révérence, une admiration, dont elle ne donnait pas volontiers des marques, professait pour lui un culte intérieur très ardent, tandis que son culte extérieur s'adressait surtout à l'archiprêtre. En parlant de l'archiprêtre, il arrivait quelquefois à Mme Bettina de sourire; mais, en parlant de Dom Emanuele, cela ne lui arrivait jamais.

II

Quand la belle-sœur eut dégusté son café au lait, elle allongea la main vers la voilette noire qu'elle avait posée sur la table et elle dit :

— Alors, Dom Tita...

C'était sa façon ordinaire de prendre congé. Mais Dom Tita, qui ne voulait pas qu'elle partît si vite, étendit vers elle une

main ouverte, comme pour l'arrêter, et jeta les hauts cris :

— Non, non, non ! Un moment, un moment !

Puis, comme la servante entrait pour enlever les tasses et le plateau, il lui ordonna de sortir.

— Laissez-nous tranquilles !

Et, pour plus de sûreté, il passa avec les deux autres dans son cabinet. Le chapelain avait une mine impassible ; mais Mme Bettina était un peu inquiète, prévoyant quelque affaire qui troublerait son repos.

— Voici la chose, ma chère belle-sœur, commença l'archiprêtre. Si cela ne concernait pas la gloire de Dieu et le bien du prochain, nous nous garderions de vous déranger. N'est-il pas vrai, Dom Emanuele?

Dom Emanuele, qui tenait les yeux fixés sur l'archiprêtre, comme pour dominer et pour diriger une faconde trop sujette aux imprudences et aux étourderies bon enfant, montra dans son regard et dans toute sa personne une envie si évidente d'offrir ses services, que l'archiprêtre saisit l'occasion au vol.

— Vous voulez parler? Parlez donc!

Et Dom Emanuele, rentrant soudain dans sa froide carapace de dignité épiscopale, prit la parole, sûr de ne pas endommager, comme aurait pu faire Dom Tita, une certaine machination fort délicate, qui n'avait peut-être pas précisément pour objet le bien du prochain, mais qui, sans aucun doute, contribuerait beaucoup à la gloire de Dieu. Il se croyait plus malin que l'archiprêtre, parce qu'il s'était appliqué à étudier les préceptes élémentaires de la rouerie ; mais il se trompait. L'archiprêtre était roué par nature, roué sans le savoir, et ses imprudences mêmes, les étourderies de sa parole, étaient souvent utiles à ses fins.

— Il s'agit de sauver une pauvre fille, énonça mielleusement Dom Emanuele. Cette fille est la demoiselle qui demeure chez M. Trento et qui devait épouser son fils.

L'archiprêtre regarda sa belle-sœur, pour voir quelle mine elle faisait. Elle faisait une vilaine mine.

— Je ne la connais pas, déclara-t-elle, espérant trouver un refuge dans cette prétendue ignorance.

— Allons donc ! fit l'archiprêtre.

— Mieux vaudrait que vous la connussiez, remarqua Dom Emanuele, pensif. Vous ne la connaissez pas du tout, pas du tout ?

— Un peu,... de vue seulement, répondit Mme Bettina toute rose. Oui, je la connais de vue.

Dom Emanuele, qui en savait long sur ce sujet, garda le silence, comme quelqu'un qui n'est pas bien convaincu ; mais, par discrétion, il s'abstint d'insister et se contenta d'attendre.

— Peut-être lui ai-je parlé une fois, reprit-elle, écarlate.

— A la bonne heure ! fit l'archiprêtre.

— Mais je ne lui parle plus, je ne lui parle plus ! s'empressa-t-elle d'ajouter, comme saisie d'horreur.

— Mieux vaudrait qu'il vous fût possible de lui parler, répliqua Dom Tita, en regardant le chapelain. Toutefois il ne me semble pas que cela soit absolument nécessaire.

En réalité, ni l'archiprêtre, ni le chapelain ne désiraient que la veuve s'abouchât avec Lelia ; mais leur tactique était de préparer avec art une autre manœuvre qu'ils proposeraient ensuite à titre de transaction. L'archiprêtre se tourna vers Dom Emanuele :

— Autant lui dire tout. Elle verra ce qu'elle devra faire. Qu'est-ce que vous en pensez ?

Dom Emanuele dressa en éventail les deux mains qu'il avait posées sur ses genoux, et il murmura :

— Je m'en rapporte à vous.

Alors l'archiprêtre prit un ton décidé.

— Oui, oui, dit-il, contez l'affaire, contez-la.

Le chapelain ramassa sa soutane sur ses jambes avec un geste presque féminin, et il entra en matière.

— L'affaire est simple...

Elle était évidemment très compliquée, et il ne savait par quel bout la prendre.

— Cette demoiselle, continua-t-il, a encore son père et sa mère. Son père .. vous savez...

Ici le chapelain poussa un petit soupir qui signifiait : « Il y a du bien et du mal à dire de cet homme, de sorte que, tout compte fait, le plus sage est de n'en rien dire du tout. »

— Mais sa mère...

— Ah ! oui, sa mère !... répéta Dom Tita sur un ton de basse profonde, de satisfaction grave, en secouant la tête, comme pour nier silencieusement que l'on pût en dire le moindre mal.

— Oh ! Dom Tita ! balbutia Mme Bettina, effarée, en regardant son beau-frère et en se souvenant qu'autrefois elle avait entendu d'autres sons de cloche.

Le chapelain la calma.

— Je sais, fit-il. Dans le passé, il y a eu quelque chose à dire, je ne le conteste point. Des légèretés ont été commises. Mais, aujourd'hui, cette femme répare ses inconséquences, s'adonne de tout cœur aux œuvres de piété, aux œuvres de charité, mène à Milan une vie édifiante, est en relations avec d'excellens prêtres. Elle est séparée de son mari, c'est vrai; mais peut-être y a-t-il des motifs plausibles, peut-être n'est-ce qu'un malentendu. Or, après Dieu et après l'Église, toutes ses pensées sont pour sa fille. Ce qui l'empêche d'avoir avec celle-ci des relations directes, c'est que M. Trento, homme au cœur dur, religieux sans l'être, ne le lui permet pas. A cette heure, elle tremble du danger que court Mlle Lelia. Je l'ai appris par une lettre que vient de m'écrire un prêtre, un digne prêtre qui la fréquente.

— Vous avez cette lettre? interrompit l'archiprêtre. Lisez-la donc.

Dom Emanuele regarda son supérieur d'un air navré.

— Je dois vous faire observer que c'est une lettre confidentielle, très confidentielle...

— Bon, bon! approuva Dom Tita. Alors il ne faut pas la lire.

Et le chapelain poursuivit :

— Bref, Mme de Camin est venue à apprendre que, depuis plusieurs jours, il y a chez M. Trento un jeune homme fort connu à Milan, et tristement connu...

— Un malheureux, un égaré! gémit l'archiprêtre, avec l'accent qu'on prend pour constater un malheur irréparable, un égarement définitif.

Mme Bettina prit timidement la parole pour dire qu'elle croyait avoir vu ce jeune homme à l'église, le dimanche précédent.

Dom Emanuele soupira et se tut; mais Dom Tita s'emporta :

— Oui, oui, c'est fort possible! Il va à l'église, il va à l'église! Mais il n'en est pas moins de la clique de ceux qui n'y vont pas! Une forte tête, vous savez! Il est de ces gens qui voudraient tout changer dans la religion!...

— Hélas! reprit Dom Emanuele avec un nouveau soupir. Et la mère vit dans l'angoisse, parce qu'elle a peur que sa fille ne prenne intérêt à ce jeune homme, et que ce jeune homme,

voyant en elle un riche parti, avec de grandes espérances...

— Il ne manquerait plus que cela ! vociféra Dom Tita.

— Or, expliqua Dom Emanuele, mon digne correspondant a pu savoir, j'ose dire par une grâce de la divine Providence...

Sur ce, il s'arrêta net.

— Mais allez donc ! s'écria Dom Tita. Courage ! Préférez-vous que ce soit moi qui mette les pieds dans le plat ? Eh bien ! il paraît qu'il y a une sale manigance entre ce garçon et une dame de Milan. Une dame mariée, comprenez-vous ?

Mme Bettina laissa échapper une petite exclamation sifflante.

— Et, l'autre jour, continua Dom Tita, ici même, avec Dom Emanuele, nous nous entretenions du moyen à employer pour que cette jeune fille le sût. Après y avoir longuement réfléchi, nous n'avons rien trouvé. Ou plutôt, hier soir, nous avons pensé que, par vous...

— Grand Dieu ! fit Mme Bettina, sur un ton plaintif d'oraison jaculatoire qui faisait pitié.

Et il y eut un silence.

— Vous ne voulez pas ? N'en parlons plus, conclut l'archiprêtre. La jeune fille se perdra ; mais ce ne sera pas ma faute.

Mme Bettina devint rouge comme une écrevisse.

— Et pourtant, ajouta l'archiprêtre, je parierais que vous savez quelque chose, vous !

Elle protesta qu'elle ne savait rien de rien. Mais Dom Tita n'eut pas grand'peine à lui faire avouer que la cuisinière de M. Trento, amie de sa propre servante, avait causé avec celle-ci de certains changemens survenus à la Montanina depuis l'arrivée du Milanais, de la mauvaise humeur du maître, de la mauvaise humeur de Teresina, des crises de larmes de Mademoiselle. Un matin, la femme de chambre était accourue, toute bouleversée, pour commander un café très fort, parce que Mademoiselle avait fait la folie, avec toutes ces fleurs qu'elle gardait, la nuit, dans sa chambre, de tenir les fenêtres fermées, et elle souffrait d'un mal de tête à rendre l'âme. Alors la cuisinière avait dit : « Elle veut se faire périr, la pauvrette ! » Et la femme de chambre avait répondu, les larmes aux yeux : « Qui sait ? »

— Je me figure, ajouta la bonne dame, que la cause de tout cela, c'est la camaraderie qu'il y a eu entre le Milanais et le fiancé de cette demoiselle. En le voyant, elle se rappelle le défunt.

— Ma chère, interrompit sèchement Dom Tita, vous dites des bêtises.

Cependant Dom Emanuele pensait avec gratitude que la Providence favorisait visiblement ses desseins et ceux de l'archiprêtre. Ni l'un ni l'autre n'avaient songé à faire de dame Bettina l'unique et immédiat instrument de cette même Providence. Très satisfaits de posséder une arme contre l'ami de Dom Aurelio, contre ce trop fameux Alberti, ils avaient seulement imaginé de faire que Mme Bettina racontât à sa propre servante « la sale manigance » dudit Alberti avec la femme mariée de Milan, dans l'espoir que cette servante, dont ils connaissaient les bonnes relations avec la cuisinière de la Montanina, la rapporterait à celle-ci, laquelle, à son tour, en instruirait la femme de chambre. Et voilà que l'espoir devenait certitude : le tuyau imaginé fonctionnait déjà, transmettait déjà d'une maison à l'autre, par voie occulte, des secrets de la même nature.

Sur ces entrefaites, on frappa à la porte.

— Entrez ! cria Dom Tita, débonnaire.

Le chapelain devint muet et baissa ses yeux humides, sans montrer par aucun signe le mécontentement que lui donnait l'interruption consentie par son supérieur. C'était justement la servante de Mme Bettina qui venait chercher sa maîtresse. Dom Tita, l'esprit illuminé d'une idée subite, pria cette femme d'attendre un instant à la porte :

— Une minute ! une petite minute !

Il alla lui-même fermer le battant, qu'il heurta très fort, de façon à le faire rebondir et à le laisser ouvert ; puis, au grand étonnement de Mme Bettina et de Dom Emanuele, il prononça d'une voix retentissante :

— Écoutez, belle-sœur, écoutez, chapelain. Mais ne répétez la chose à personne : je vous la dis en confidence. Ce garçon de Milan, qui est à la Montanina et qui s'entend si bien avec le curé de Lago, savez-vous quelle perle c'est ? Il a une liaison, vous entendez bien, une liaison criminelle avec une femme qui possède mari et enfans ! Plaise à Dieu que ce polisson n'aille pas embobiner aussi la jeune fille recueillie par le vieux Trento ! Ah ! si la pauvre mère de cette jeune fille savait !...

Cela dit, Dom Tita se leva en chuchotant :

— Le tour est joué, le tour est joué !

Et il guigna Dom Emanuele, de l'air de quelqu'un qui vient

de montrer à un homme du métier sa propre maîtrise. Puis il s'approcha de la porte sur la pointe des pieds, poussa brusquement le battant.

— Où est-elle?... Oh! pardon!

La servante était là, derrière la porte, étourdie par le choc.

III

Mme Bettina et le chapelain venaient à peine de quitter le cabinet, quand la gouvernante de l'archiprêtre y entra comme un coup de vent.

— Donna Fedele est ici!

L'archiprêtre ne douta pas que Donna Fedele vînt lui parler de Dom Aurelio et des instances de la population de Lago, prête à recourir, s'il le fallait, à Sa Sainteté, afin que le curé ne partît pas.

Donna Fedele était arrivée dans sa petite voiture de louage. En route, elle avait rencontré Massimo, un peu après le pont du Posina, et elle lui avait dit en riant :

— Je vais chez l'archiprêtre. Pour le *repaire!*

Il lui était revenu, par un tuyau de la même espèce que celui qui fonctionnait entre la maison canoniale et la Montanina, plusieurs nouvelles intéressantes, entre autres une information d'après laquelle on aurait, chez l'archiprêtre, qualifié de *repaire* son cottage, à cause de Carnesecca.

La rencontre de Massimo lui fit monter au visage une ombre de mélancolie. Elle ne voyait pas très clair dans l'affaire du jeune homme. Que Massimo fût de jour en jour plus épris, cela était évident; mais, d'autre part, elle constatait que M. Marcello paraissait inquiet et que Lelia demeurait énigmatique. Il lui semblait que celle-ci était une créature en lutte contre elle-même. Elle croyait deviner que la jeune fille était en proie à un conflit de sentimens; et, en même temps, mieux elle la connaissait, plus elle se persuadait que c'était une orgueilleuse avec laquelle on ne ferait que gâter les choses, si l'on essayait de peser sur ses décisions. Donna Fedele s'était fait une amie de Teresina, et, selon Teresina, la jeune fille était amoureuse, mais elle avait honte de l'être et elle se considérait comme liée d'honneur à la mémoire du pauvre M. Andrea.

Quand Donna Fedele entra dans le salon de la maison cano-

niale, elle y reçut un accueil expansif. L'archiprêtre semblait incapable de contenir en sa propre corpulence, vase qui pourtant n'était pas exigu, un mélange effervescent de surprise, de plaisir et d'hommages. A cette minute, Dom Tita n'était pas un hypocrite. Lorsqu'il s'avança vers la visiteuse avec une litanie de « Voyez un peu! voyez un peu! voyez un peu!... Votre serviteur! votre serviteur! votre serviteur! » le brave homme n'obéissait à aucun calcul. Il avait dans le sang une invincible obséquiosité qui, en face de n'importe quelle personne un peu considérable, le rendait à l'instant même cérémonieux et cordial. Il sentait alors diminuer en lui, comme par miracle, les distances qui, le cas échéant, séparaient ses propres opinions et celles de ladite personne; et, bon gré, mal gré, il ne pouvait s'empêcher, par ses paroles, par ses gestes, par le jeu de sa physionomie, de lui donner à entendre qu'il était beaucoup plus près de partager l'avis de cette personne qu'elle ne l'aurait supposé.

— Je suis venue, dit Donna Fedele avec une douce nonchalance, après s'être assise dans le fauteuil offert par l'archiprêtre, pour vous faire voir que je tâche d'être, sinon une bonne chrétienne, au moins une chrétienne passable.

Dom Tita se mit à rire bruyamment :

— Ah! ah! ah! Vous plaisantez, vous plaisantez! Mais qui en doute, madame? qui en doute?

Elle sourit.

— Eh! eh! Peut-être n'avez-vous pas toujours pensé de cette façon... Par exemple, quand j'ai pris chez moi Pestagran...

Dom Tita devint rouge comme une framboise.

— Moi? Tout au contraire, madame! De la charité, de la charité! Autre chose est la maison d'un prêtre, vous comprenez, madame, et autre chose la maison d'un laïque.

Elle marmotta entre ses dents « un repaire laïque, » et, toujours bénigne, exprima son regret de n'avoir pas su que les prêtres fussent moins obligés que les laïques à être charitables.

— Mais, continua-t-elle, je ne suis pas venue pour vous parler de Pestagran, ni de rien qui le touche. Voici ce qui m'amène. Puisque nous nous intéressons, vous et moi, à une même personne, je suis venue pour vous demander un renseignement qui, dans un certain cas, pourrait être utile à la personne dont il s'agit.

Cette fois, Donna Fedele avait parlé d'une voix nette, même

un peu forte, en articulant distinctement les syllabes et en regardant Dom Tita en face. C'était une face ébahie. Qui pouvait être cette personne? Était-ce Dom Aurelio?

— N'est-il pas vrai, reprit Donna Fedele, que vous vous intéressez beaucoup à la jeune fille qui demeure chez M. Trento?

Dom Tita, heureux de n'avoir pas entendu prononcer le nom de Dom Aurelio, frappa l'une contre l'autre les paumes de ses mains.

— Moi, madame? Je m'intéresse?... Mais non, madame, non, madame! Pas du tout, je vous assure!

— Pas du tout? s'écria la visiteuse en riant. Alors pourquoi voulez-vous faire savoir à cette demoiselle qu'elle doit se mettre en garde contre un certain M. Alberti, attendu que ce M. Alberti a une intrigue avec une femme mariée?

L'archiprêtre, foudroyé, crut qu'il avait devant lui une incarnation du diable. Il balbutia :

— Comment? comment? comment?

Puis, recouvrant ses esprits éperdus, il maudit dans son cœur sa gouvernante, qui avait dû écouter aux portes, puis bavarder. Donna Fedele attendit quelques instans une réponse qui ne vint pas; et enfin, sans pitié, elle demanda à Dom Tita s'il niait ou s'il acquiesçait.

— Je nie! déclara Dom Tita, se remettant du coup reçu. Et je puis nier, madame! Je nie que je porte aucun intérêt à toute cette affaire. Je connaissais ce dont vous me parlez; mais le secret ne m'appartenait pas.

— Vous voyez, monsieur l'archiprêtre, poursuivit-elle froidement. Si l'on sait chez vous presque tout ce qui se fait et se dit chez moi, il est juste que, chez moi, on sache aussi quelque chose de ce qui se fait et se dit chez vous.

Toute la face de Dom Tita devint écarlate. Il hocha la tête, fronça les sourcils, protesta d'une voix fâchée :

— Ah, madame! Ah, madame!... Veuillez bien m'excuser; mais cette fois, cette fois!... Oh! oh!...

Donna Fedele cessa de torturer le pauvre homme. Capable d'âpres antipathies, elle n'éprouvait cependant pour l'archiprêtre que de l'indifférence. Elle lui croyait plus de faiblesse que de duplicité, attribuait ses défauts à une éducation malsaine plutôt qu'à une bassesse naturelle, le savait astucieux, certes, mais d'une astuce grossière, facile à pénétrer; et, en revanche,

elle lui reconnaissait de bonnes qualités, du désintéressement, un sincère désir de servir Dieu. Elle se radoucit donc et, très pacifiquement, lui exposa qu'elle avait de sérieuses raisons pour vouloir connaître la vérité touchant les accusations portées contre M. Alberti. Dom Tita, vite apaisé, se retrancha et s'enferma dans le prétexte du respect dû au secret d'autrui; mais il ne laissa pas d'y ouvrir une petite porte : car il lui plaisait de faire, pour ainsi dire à la dérobée, quelque chose qui fût agréable à son interlocutrice. Le secret, dit-il, appartenait au chapelain. Quelle histoire, si le chapelain apprenait que son secret n'avait pas été bien gardé!

— Il est mon maître, vous savez! Cela se comprend: un centième de cardinal!

Dom Tita qualifiait ainsi Dom Emanuele, lorsqu'il croyait parler à un ennemi du chapelain. Et, dans la circonstance, il ne faisait pas une fausse supposition : car personne au monde n'était plus antipathique à Donna Fedele que le chapelain.

Elle demanda tout de suite à voir Dom Emanuele ; et Dom Tita s'empressa d'aller à la recherche de celui-ci. Donna Fedele était bien certaine que le chapelain ne viendrait pas. En effet, après une absence un peu longuette, Dom Tita réparut, piteux comme un chien fouetté, pour dire que Dom Emanuele n'était pas à la maison.

— Il reviendra, fit Donna Fedele.

Oui, sans doute, il reviendrait ; mais probablement ce ne serait pas avant midi. Comme il était seulement neuf heures et demie, et que Donna Fedele ne pouvait attendre si longtemps, elle prit congé sans rien annoncer de ses intentions.

Dans la rue, elle s'enquit près d'une paysanne, assise devant sa porte, à deux pas de la maison canoniale, si cette femme avait vu Dom Emanuele. La paysanne répondit :

— Il vient de passer à l'instant même. Il est entré à l'église.

Donna Fedele entra donc à l'église, y aperçut le chapelain qui, agenouillé au premier banc, devant le maître-autel, priait avec ferveur. L'aspect de cet homme agenouillé, le visage dans les mains, lui échauffa la bile. C'était bien à cet être-là de faire le saint! Un être à l'âme dure, au cœur mauvais, l'ennemi sournois et sûrement le dénonciateur de Dom Aurelio, le fourbe qui tramait des perfidies contre Alberti, parce qu'il s'imaginait qu'Alberti était un hérétique!...

Elle se plaça à côté de la porte latérale, dans l'ombre. Elle était croyante et pieuse, par vieille tradition de famille. Elle avait une foi simple, ne s'occupait ni ne voulait s'occuper des questions religieuses qui divisent les catholiques, répétait volontiers que ses préférences étaient pour la fameuse *foi du charbonnier*, celle qu'avait aussi préférée son père. Mais elle abhorrait tout ce qui lui paraissait duplicité, hypocrisie, perfidie. Le petit démon comique qu'elle avait dans le cerveau lui suggéra l'idée bizarre de prier contre la prière de ce prêtre à genoux devant le maître-autel, et elle adressa à Dieu cette oraison mentale :

« Écoutez-moi, Seigneur, et lui, ne l'écoutez pas! »

Ensuite une idée malicieuse lui passa par la tête :

« Peut-être ne prie-t-il pas du tout? »

Au bruit qu'elle avait fait en entrant dans l'église, Dom Emanuele s'était levé, après avoir attendu quelques minutes, et, en feignant de regarder si son siège était libre, il avait guigné la dame du coin de l'œil, puis s'était mis à lire son bréviaire. Si Donna Fedele le détestait, il la payait bien de retour, mais à sa manière, sans en témoigner rien. Ce qui l'offensait en elle, c'était cette sincérité hardie que rendait encore plus irritante la douceur de la voix. Et il la savait amie de Dom Aurelio, amie du jeune Alberti, deux hommes pour lesquels il éprouvait une pieuse horreur, croyant exécrer leurs idées et non leurs personnes. Comme il devinait entre Dom Aurelio et lui-même un dissentiment profond, quoique mal défini, il était amené à lui prêter, pour la commodité de sa propre conscience, des idées vraiment abominables, des opinions vraiment indignes, non seulement d'un prêtre, mais d'un catholique quelconque; et il enrageait de ne rien trouver à reprendre ni dans les actes, ni dans les paroles du curé; et il en concluait que le curé était un hypocrite. Quant au jeune Alberti, d'après ce que Dom Emanuele avait lu dans les journaux et d'après ce qu'on lui avait écrit de Milan, il ne pouvait y penser sans une sorte de dégoût. Or, l'amie de l'un et de l'autre ne pouvait que leur ressembler. Dès qu'il l'avait aperçue, il avait compris tout de suite ce qu'elle se proposait; et voilà pourquoi il s'était vite replié sur lui-même et absorbé dans la lecture de son bréviaire, comme dans une idéale armure aux bardes d'acier.

Un quart d'heure plus tard, la dame ne faisant pas mine de

lever le siège, il s'agenouilla de nouveau, cacha de nouveau son visage dans ses mains ; puis, après s'être figuré le moment de l'assaut et après avoir préparé la défense, il passa dans la sacristie. Donna Fedele l'y suivit, ainsi qu'il l'avait prévu. Puisqu'il n'y avait pas moyen d'éviter la rencontre, le chapelain préférait qu'elle eût lieu dans la sacristie plutôt que dans la rue ou à la maison canoniale.

Donna Fedele, froidement, les yeux voilés d'une indifférence hautaine, demanda au chapelain s'il pouvait lui donner audience. Non moins froidement, il répondit oui, par un signe de tête.

— J'aimerais mieux que ce ne fût pas ici, reprit-elle.

Après une seconde d'hésitation, il offrit à Donna Fedele d'aller l'attendre dans l'église : ils sortiraient ensemble. Quand elle se fut retirée, il demeura encore dans la sacristie une dizaine de minutes ; et, lorsqu'il passa devant le maître-autel, il fit une génuflexion interminable. Enfin, dès qu'il fut dehors, Donna Fedele, frémissante d'impatience, lui dit :

— Je vous prie de vouloir bien me donner un renseignement précis.

— Volontiers, si cela m'est possible, répondit Dom Emanuele, doucereux et dur.

Elle eut peine à ne pas éclater.

— Naturellement ! Mais cela vous est possible, j'en suis certaine ; et, du moment que vous pouvez, vous devez !

— Si cela m'est possible, si cela m'est possible, répéta le chapelain, de plus en plus doucereux et dur. Parlez donc ; mais je ne dispose que de quelques instans : il faut que j'aille à Mea.

Alors elle lui déclara tout net que, pour des raisons à elle propres, elle avait à cœur ce qui concernait M. Alberti. Elle savait très bien qu'on avait attribué à ce jeune homme des idées religieuses non orthodoxes, et elle espérait qu'on les lui avait attribuées à tort, quoique, somme toute, elle ne connût pas ces idées, ne voulût pas s'en occuper, n'entendît rien aux disputes théologiques. Mais, à la maison canoniale, on avait porté contre lui une accusation d'immoralité. Sur ce point-là, une femme aussi pouvait être juge. Elle voulait donc savoir, il lui était nécessaire de savoir. Elle avait parlé de la chose à l'archiprêtre, et l'archiprêtre avait répondu que celui qui savait, c'était le chapelain.

Ici, le chapelain fit un geste d'assentiment.

— Alors, vous savez? s'écria Donna Fedele, s'arrêtant brusquement.

Dom Emanuele s'arrêta comme elle. Il espérait que, après avoir entendu la réponse, elle déguerpirait.

— Hélas! fit-il, je ne sais que trop. L'affaire est grave, très grave. Relations coupables avec une personne qui n'est pas libre. Hélas! hélas!

— Et comment savez-vous?

— Oh! d'une source, d'une source...

Il paraissait, vu l'excellence de la source, ne pas trouver d'épithète assez superlative.

— Mais quelle source, quelle source? insista Donna Fedele, qui ne croyait pas sincère la recherche de l'épithète.

— Le fait est hors de doute, reprit le chapelain, solennel et convaincu. Quant à la source, je ne peux pas la nommer.

— Dites-moi au moins le nom de cette personne qui n'est pas libre.

— Je ne peux pas.

Effectivement il ne le pouvait pas, et sa déclaration en eut un accent plus convaincu que jamais. Par malheur, la patience de Donna Fedele était à bout.

— Savez-vous ce que je pense, moi? ricana-t-elle. Je pense qu'il n'y a pas de source, mais qu'il y a une machination.

— Pensez-le, si cela vous plaît, fit le chapelain, très pâle.

Et, après avoir porté la main à sa barrette pour saluer, il lui tourna le dos et s'éloigna rapidement sur le chemin de Mea.

IV

CISEAUX

I

A Lago-di-Velo, la nouvelle du départ du curé affligea beaucoup la population. Qu'il eût pris chez lui Carnesecca, cela, pour dire vrai, avait déplu à bien des gens; mais, après

que, sur les degrés de l'autel, il eut expliqué son acte en réprouvant les doctrines du marchand de bibles et en rappelant le texte de l'Évangile, personne n'osa plus le blâmer. On apprit en même temps que Carnesecca était parti et que le curé devait partir.

Le Chef de la contrée, comme on appelle ici celui à qui les gens du pays s'en rapportent volontairement pour toutes les affaires d'intérêt commun, tint conseil avec les pères de famille, leur parla en homme religieux et sensé. Pas d'esclandre, pas de désordre, pas de pression exercée sur le curé. Un curé est un curé et il doit obéir à ses supérieurs. Ce qu'il fallait, c'était présenter requête aux supérieurs. Mais tels n'étaient pas les sentimens de tout le monde dans le village. Déjà les femmes complotaient de ne laisser partir le curé à aucun prix, de recourir même au Pape, si cela était nécessaire. Le Chef leur persuada de se calmer, d'attendre en paix le résultat des premières démarches. Il se rendit chez l'archiprêtre avec une députation. L'archiprêtre rabroua la députation, traita ces braves gens de serins, d'ânes bâtés, d'outrecuidans. Ils s'en retournèrent penauds, et la fermentation des esprits s'accrut.

Dans l'après-midi du vendredi, Dom Aurelio descendit au cottage des Roses, et, au retour, il entra à la Montanina. Giovanni lui dit que les maîtres étaient encore à dîner. Il ne voulut pas qu'on les avertît de sa présence et il attendit au salon, examinant la petite bibliothèque qui était au coin de la cheminée. Il n'y avait là que des livres de botanique et de jardinage, les livres de M. Marcello. Dom Aurelio ne savait presque rien des lectures de Lelia, et il aurait voulu en savoir un peu plus. Quelques jours auparavant, il avait adressé sur ce sujet à la jeune fille une question directe; elle lui avait répondu qu'elle avait une préférence pour certains poètes étrangers; et, comme il était peu au courant de la poésie étrangère, il n'avait pas osé en demander davantage. Mais ensuite Donna Fedele lui avait rapporté le fruit de ses propres investigations. Les poètes étrangers que préférait Lelia paraissaient être Shelley et Heine. Le premier était tout à fait inconnu de Dom Aurelio; le nom du second rendait pour lui un son funeste de scepticisme. Et qu'il y eût dans l'âme de Lelia un fond de scepticisme amer, Dom Aurelio s'en doutait bien, d'après quelques propos déplaisans de la jeune fille, propos qui lui avaient été

rapportés aussi par Donna Fedele. La jeune fille avait soutenu contre Donna Fedele la thèse selon laquelle les actions en apparence les plus généreuses n'ont pourtant pas d'autre motif que l'égoïsme, et même deux ou trois mots d'elle avaient paru viser incidemment M. Marcello, qui s'était donné la satisfaction de recueillir sous son toit une relique vivante de son fils mort.

La porte de la salle à manger s'ouvrit, et M. Marcello parut, protestant avec chaleur contre l'ami trop cérémonieux qui attendait là, au lieu de se faire annoncer. Mais ce fut à peine si Lelia salua le curé. Depuis quelque temps, Dom Aurelio avait cru remarquer qu'elle se montrait avec lui plus froide qu'à l'ordinaire. Désormais il en fut certain. Et il lui sembla aussi que Massimo était sombre.

Le curé raconta sa visite au cottage, décrivit le fâcheux état de santé où se trouvait Donna Fedele. Lelia, reconquise par le charme et par les affectueuses démonstrations de celle-ci, devint attentive. D'ailleurs Dom Aurelio parlait d'une façon telle que l'attention s'imposait :

— Si cette femme ne se soigne pas tout de suite, elle est perdue, dit-il. Vous qui êtes ses amis, vous avez le devoir d'obtenir cela d'elle.

Quand Dom Aurelio se leva pour partir, Massimo se leva, lui aussi, afin de l'accompagner jusqu'à Sant'Ubaldo. Le curé s'approcha de Lelia et lui dit gravement :

— Mademoiselle, Donna Fedele vous porte beaucoup d'affection. Je vous la recommande particulièrement. C'est une vie précieuse.

En sortant du vestibule, Dom Aurelio dit à Massimo que, si celui-ci ne s'était pas offert spontanément pour l'accompagner, il l'aurait prié de venir. Le jeune homme ne répondit rien. Dom Aurelio le regarda. Massimo semblait n'avoir pas entendu. Quand ils eurent passé la grille, Dom Aurelio fit halte, posa la main sur l'épaule de son compagnon, l'y appuya fortement, sans parler. Il avait dans les yeux quelque chose de nouveau, que Massimo ne remarqua pas.

Massimo n'avait d'attention que pour ses propres sentimens intérieurs. Peut-être la poésie du soir lui donnait-elle une fièvre ; mais il percevait la fièvre seule, et non la poésie. Il avait reçu dans toutes ses fibres l'impression d'une personne étrangère, et chacune de ses fibres était pour lui souffrance et

douceur, était anxieux et tendre désir de s'unir indissolublement à cette personne. Dix jours de vie commune, des momens divins où leurs âmes avaient pris contact dans un regard, certaines communications indirectes, fugitives, involontaires, où s'étaient pressentis leurs cœurs et leurs instincts, avaient opéré cela; et ni la froideur ni les ténèbres dont s'entourait perpétuellement l'autre personne n'avaient pu l'empêcher. D'obscures paroles de Donna Fedele, d'obscures paroles de M. Marcello lui-même, paroles d'encouragement qui, à force d'y réfléchir, entraient de plus en plus profondément dans son esprit, comme les gouttes d'eau successives qui creusent la neige, avaient étouffé en lui le remords qui, au début, accompagnait les premières émotions de l'amour naissant. Il lui semblait qu'il était enveloppé dans un réseau de complicités, et cela aussi lui paraissait inexplicable. Cent fois en un jour, il croyait, puis il cessait de croire que M. Marcello, par sa volonté de le retenir à la Montanina en souvenir de celui qui avait tant aimé la jeune fille, par ses vagues confidences sur la famille Camin, par ses allusions répétées aux inquiétudes que lui inspirait l'avenir de sa pupille, avait l'intention de signifier à son hôte le plaisir qu'il aurait à le voir prendre la place du pauvre Andrea. Massimo n'y comprenait plus rien.

Lorsque la main de Dom Aurelio se posa sur son épaule, il était absorbé tout entier dans ses incertitudes amoureuses, et un grand poids lui opprimait le cœur. Pendant le dîner, Lelia ne lui avait adressé ni un coup d'œil, ni une parole. Il s'imagina que le geste de son ami était un avertissement.

— Vous avez deviné, dit-il. Je me trahis donc d'une façon bien claire?

La surprise muette de Dom Aurelio lui révéla que, s'il s'était trahi, c'était en ce moment même.

— Pardon, reprit-il, troublé. Pourquoi m'avez-vous mis la main sur l'épaule?

— Mon pauvre Massimo! répondit le prêtre en souriant, lorsqu'il crut avoir bien saisi. Cette fois, c'est donc sérieux?

— Vous riez! s'écria le jeune homme.

— Mais oui, mais oui. Viens, nous causerons.

Et cet homme, chassé avec une cruelle injustice de sa maisonnette d'infime pasteur, déjà proche du moment où il ne saurait plus en quel lieu reposer sa tête, prit par le bras l'ami

qui, en proie à l'égoïsme de l'amour, oubliait cette cruelle situation, et il l'emmena pour le consoler.

— Tu sais : c'est une chose qui me fait plaisir et qui fera plaisir aussi à d'autres, dit le prêtre, lorsqu'ils entrèrent dans l'ombre des châtaigniers.

Massimo s'arrêta brusquement.

— Aussi à M. Marcello? Vrai ? vrai?

L'ombre était si noire que Dom Aurelio ne se risqua pas à répondre. Soit sur la route même, soit, pis encore, dans l'enceinte de la Montanina, quelqu'un pouvait écouter sans être vu. Ce fut seulement à l'endroit où le petit chemin sort des châtaigniers et tourne à gauche, longeant le bord nu de la conque de Lago, que le prêtre révéla à son ami palpitant le secret désir de M. Marcello. Massimo se jeta à son cou.

— Que fais-tu? que fais-tu? dit le prêtre en se dégageant de l'étreinte.

— Mais Mlle Lelia? Mlle Lelia? interrogea Massimo impatient. Que pense Mlle Lelia?

— Ça, répondit Dom Aurelio, je l'ignore. Ce sont choses auxquelles je ne m'entends guère. Mais, permets-moi de te le dire, il me semble que, toi, tu devrais le savoir.

Massimo se désespéra.

— Vous ne comprenez donc pas que je ne sais rien, rien, absolument rien!

Dom Aurelio repartit qu'il était fort embarrassé pour exprimer une opinion. Il estimait que Massimo était en droit de concevoir des espérances, parce que tel était l'avis de Donna Fedele. Ces paroles enflammèrent de joie le jeune homme qui, sans s'attarder à rechercher comment et pourquoi Dom Aurelio et Donna Fedele s'étaient entretenus de cette affaire, demanda tout de suite d'après quelles raisons, sur quels indices Donna Fedele s'était formé cette croyance. Malheureusement, elle seule aurait pu le dire.

— Je vais chez elle ! s'écria le jeune homme.

— Non, mon ami, non. J'ai besoin que tu viennes chez moi.

— Pourquoi ?

Dom Aurelio répondit qu'il le lui dirait à la maison. Quelques pas plus loin, le jeune homme s'arrêta de nouveau, pria, supplia le prêtre de le laisser aller tout de suite au cottage des Roses. Mais Dom Aurelio, à son tour, lui demanda tristement

si, pour lui, rien n'existait plus au monde en dehors de Mlle Lelia. Ces paroles attristées allèrent droit au cœur de Massimo, le firent rentrer en lui-même. Il prit le bras de son ami et il ne consentit à s'apaiser qu'après que celui-ci, en guise de pardon, lui eut longuement serré la main.

Ils traversèrent en silence les masures ténébreuses de Lago. Puis, quand ils furent hors du village, tandis qu'ils contournaient l'éminence herbeuse sur laquelle s'élève l'église de Sant'-Ubaldo, Massimo s'ouvrit entièrement au prêtre, lui raconta l'impression reçue jadis des deux photographies de Mlle Lelia, le sentiment que lui avait inspiré sa première rencontre avec la jeune fille, les étranges et contradictoires alternances de la conduite qu'elle avait tenue envers lui, la fascination des profondeurs qu'il entrevoyait dans cette âme, les débuts de son amour, les remords éprouvés, l'attitude inexplicable de M. Marcello, l'accroissement de sa propre passion, le rêve obsédant de ses jours et de ses nuits : — sortir du monde, oublier tout le reste, passer sa vie entière avec elle, dans quelque solitude de la montagne où il vivrait de sa profession de médecin, où il se dévouerait à servir ses semblables, où il pratiquerait la religion avec une muette liberté d'esprit, liberté contre laquelle nul despotisme ne pourrait jamais prévaloir. Dom Aurelio l'écouta en silence.

Ils arrivaient au presbytère. Luzia, entendant son maître rentrer, prépara dans le petit salon du rez-de-chaussée la lampe à pétrole. Dom Aurelio prit cette lampe, monta avec Massimo l'escalier de bois, fit entrer son ami dans le cabinet, posa la lampe sur le bureau, et enfin, non sans une certaine solennité qui effraya un peu le jeune homme :

— Parlons d'abord de toi, dit-il. J'ai une question à t'adresser. Réfléchis avant de me répondre.

Et il scruta les yeux étonnés, anxieux, qui l'interrogeaient.

— Ma question, la voici. Sais-tu que l'on a parlé d'une intrigue que tu aurais à Milan avec une femme mariée? Réfléchis bien, te dis-je.

Massimo, rasséréné, sourit de l'ingénuité de ce saint homme, qui avait toujours vécu hors du monde.

— Certainement ! répondit-il. Et non avec une seule, mais avec deux, avec trois peut-être ! Vous ne connaissez pas Milan ! Et vous avez ajouté foi à ces commérages? Vous les avez

acceptés sans hésitation? Vous ai-je jamais caché quelque chose de ma vie?

Dom Aurelio s'empressa de déclarer qu'il n'avait pas cru; mais il demeura perplexe. Alors Massimo eut l'intuition de quelque autre chose funeste, et il s'écria, consterné :

— Ah! je devine! C'est sans doute Mlle Lelia qui le croit?

Non. Dom Aurelio ignorait si l'on avait parlé de cela à la Montanina; mais on en avait parlé au cottage. Donna Fedele ne croyait pas, elle non plus, mais il était nécessaire que Massimo la rassurât. Massimo dit que Dom Aurelio devrait se charger de le faire.

— Moi? interrompit Dom Aurelio.

Et, après une seconde de réflexion, il ajouta gravement :

— Je pars cette nuit.

Massimo sursauta.

— Quoi? Vous partez? Mais non, mais non! Ce n'est pas possible, dites?

La première pensée du jeune homme avait été : « Il m'abandonne dans un pareil moment! » La seconde fut : « Pourquoi part-il, quand il peut espérer encore qu'on le maintiendra ici? Pourquoi cette nuit? Où veut-il aller? » Mais, comme il posait précipitamment ces questions, Dom Aurelio l'arrêta en mettant un doigt sur ses lèvres. Luzia pouvait entendre. Or personne ne savait, personne ne devait savoir : car il était à craindre que les habitans de Lago ne voulussent le retenir de force. Donc, son devoir précis et absolu était de partir sur-le-champ, et en secret. Il partirait à pied, dans la nuit; il irait prendre à Schio le train de cinq heures; il se rendrait à Vicence, se présenterait à l'évêque, se laverait des accusations que l'on avait sans doute portées contre lui; après quoi, il se remettrait aux mains de la divine Providence. Il était persuadé que l'évêque l'aiderait à trouver une place dans un autre diocèse où il y aurait des églises succursales encore plus retirées dans la montagne, encore plus isolées du monde que Sant'Ubaldo.

— De toute façon, conclut-il, le Seigneur ne m'abandonnera pas.

Et, comme Massimo avait un mouvement de colère contre les persécuteurs présumés du prêtre, celui-ci lui imposa silence avec force :

— Ils croient bien faire. Vois-tu leurs cœurs? Vois-tu leurs consciences? Il faut prier pour eux. Promets-le-moi!

Puis il se leva, et, d'une voix tout à coup radoucie :

— Maintenant tu vas m'aider, dit-il au jeune homme.

Ils trièrent ensemble les livres qui appartenaient à Donna Fedele et à M. Marcello, mirent à part ceux qui appartenaient à Dom Aurelio et que Massimo se chargerait de lui expédier, lorsque le prêtre serait fixé sur son sort. Pour l'instant, Dom Aurelio ne gardait avec lui que son bréviaire, une petite Bible de poche et l'*Imitation*. Tandis qu'il maniait et répartissait ainsi les chers livres, les mains du pauvre homme tremblaient; mais ses lèvres ne laissaient pas échapper un seul mot de plainte.

Cette besogne finie, Dom Aurelio demeura quelques minutes pensif. Outre le salaire mensuel, il voulait donner à sa servante, déjà mis à part, quelque petit cadeau qui fît plaisir à cette brave femme. Il se souvint qu'un jour elle lui avait dit : « Si jamais vous vous en allez, Dom Aurelio, il faudra me laisser mon lit, n'est-ce pas? » Eh bien! il lui laisserait son lit, quoique, depuis ce jour-là, elle eût souvent donné à entendre que ce lit était bien dur : un mauvais grabat, bon à brûler!

— Mais, mon ami, s'écria Massimo par une inspiration soudaine, si vous partez, est-il possible que je reste, moi? Non, je pars avec vous, je vous accompagne!

La générosité native de son âme chaleureuse venait de se faire jour à travers l'égoïsme amoureux.

Dom Aurelio lui ouvrit les bras, le serra contre son cœur.

— Pardonnez-moi de n'y avoir pas pensé plus tôt, ajouta le jeune homme, confus.

Dom Aurelio l'étreignit plus tendrement encore et sans répondre. Puis il l'écarta doucement, lui mit un baiser sur le front.

— Je ne veux pas de toi, dit-il.

— Vous ne voulez pas de moi? N'importe! Je vous accompagne malgré vous!

— Non, reprit Dom Aurelio avec une gravité paternelle. C'est moi, mon ami, qui reste de cœur avec toi. Je ne t'en ai rien dit, mais j'ai beaucoup prié Dieu pour qu'il te donnât ce qu'il est en train de te donner à présent, un amour profond et noble, ardent et saint. Tu n'es pas fait pour le célibat; tu es fait pour quelque union idéalement humaine, idéalement chrétienne,

idéalement belle. Tu es fait pour avoir une lignée forte et pure. La tradition des grandes familles héroïquement dévouées au Roi est éteinte. Il faut fonder des familles héroïquement dévouées à Dieu, des familles où cette dévotion se perpétue comme un titre de noblesse, comme le caractère propre et traditionnel de la noblesse même. Tu dois fonder une de ces familles. Tel est mon rêve. Et c'était aussi celui de...

Le prêtre baissa la voix, murmura un nom et se tut.

— Vraiment? fit le jeune homme.

— Oui, poursuivit Dom Aurelio, c'était le rêve que faisait pour toi le pauvre Benedetto. D'ailleurs, tu ne peux pas t'éloigner maintenant. Demain matin, de bonne heure, il faut que tu fasses visite à Donna Fedele, que tu la rassures sur ce que je t'ai dit. Elle ne doute pas de toi; mais, comme on lui a confié une mission, elle désire entendre la vérité de ta bouche. Et puis, dès demain, elle causera avec Mlle Lelia, l'interrogera au nom de M. Marcello. Demain soir, tu seras renseigné. Donna Fedele compte sur une réponse favorable. Elle pense que cette jeune fille est une âme close, très difficile à pénétrer; mais elle ne la croit pas liée irrévocablement à un souvenir : elle la croit au contraire travaillée par le besoin d'aimer, par la préoccupation de ce que l'avenir lui réserve. Elle croit qu'il y a en elle un trésor d'énergies morales, un peu gâté peut-être par des fermens amers, par les tristes expériences de la vie : cela, oui, elle l'admet. Elle croit que certaines bizarreries de ce caractère disparaîtront, quand les énergies en seront bien disciplinées, bien dirigées par quelqu'un en qui Lelia aura confiance.

Massimo ne fit aucune observation. Il croyait, lui aussi, que Lelia était un paradis clos, un peu obscurci par l'ombre épaisse d'un trop grand arbre de la science du bien et du mal. Quand Dom Aurelio lui demanda s'il n'avait réellement aucun indice un peu significatif des sentimens que Lelia éprouvait à son égard, il répondit en soupirant :

— Il me semble qu'il y a en moi quelque chose qui l'attire et quelque chose qui la repousse.

— Qu'est-ce qui la repousse?

— Benedetto.

Dom Aurelio s'étonna. Qu'est-ce que cette jeune fille pouvait savoir de Benedetto? Il n'arrivait pas à se convaincre qu'elle attachât aux questions religieuses assez d'importance pour com-

promettre, à cause de ces questions, le bonheur de sa vie. Mais il sentit que ce scepticisme, apparemment coloré de médiocre estime, déplaisait à Massimo, et il changea de conversation.

— J'ai justement à te parler de Benedetto, dit-il. J'ai reçu ce matin une lettre d'Elia Viterbo. Ignorant ton adresse précise, il me charge de te faire savoir que tes amis acceptent la proposition que tu leur as faite au sujet de la dépouille mortelle de ce pauvre Benedetto, et qu'ils comptent sur toi pour les démarches nécessaires.

Quelques mois auparavant, plusieurs disciples de Benedetto avaient projeté de lui élever, au moyen d'une souscription, un modeste monument dans le cimetière de Campo Verano. Mais d'autres disciples avaient jugé inopportun ce projet, alléguant qu'il s'accordait mal avec l'esprit du maître. Il en était résulté un âpre dissentiment, que Massimo avait essayé d'apaiser en rapportant un propos tenu par Benedetto, un jour qu'ils visitaient ensemble Campo Verano. Benedetto lui avait dit : « Je finirai ici, tandis que j'aurais préféré pour mes os le cimetière d'Oria. Mais cela est un vain désir. » Massimo proposa donc de renoncer au monument commémoratif et de satisfaire ce désir touchant. Une petite place dans le cimetière où dormaient les parens de Piero Maironi, où Benedetto lui-même avait souhaité de reposer à côté de sa pauvre femme, c'était le monument le meilleur. Désormais la chose était résolue : on ferait cela.

Tout à coup, on frappa rudement à la porte de la rue. C'était Giovanni qui venait de la Montanina. M. Marcello, inquiet de l'absence prolongée de Massimo, avait envoyé le domestique pour savoir s'il n'était rien arrivé de fâcheux à M. Alberti.

Le jeune homme, après avoir embrassé tendrement Dom Aurelio, descendit à la hâte et disparut dans les ténèbres, les larmes aux yeux. Le curé, resté seul, s'agenouilla devant le crucifix, et, avec une sorte d'effort anxieux, comme s'il luttait en lui-même contre un ennemi, se mit à prier pour les deux prêtres de Velo et pour tous ces supérieurs qui voulaient faire de lui un être avili, errant, affamé.

— Père, ils croient te servir, ils croient te servir ! Pardonne-leur, ô père, pardonne-leur !

M. Marcello, réellement inquiet, avait d'abord fait mille suppositions pour expliquer le retard de Massimo qui n'était pas

rentré à dix heures, quoiqu'il sût fort bien que c'était l'heure du couvre-feu chez son hôte. Et, comme Lelia affectait de croire qu'il n'était rien arrivé du tout au jeune homme, le vieillard s'était un peu irrité contre elle. A quoi elle avait reparti :

— Il est toujours perdu dans les nuages. Peut-être s'en est-il allé au cottage des Roses, croyant venir ici.

La sympathie de Massimo pour Donna Fedele semblait contrarier Lelia. Déjà M. Marcello s'en était aperçu; et l'allusion qu'elle y fit ce soir-là lui parut déplaisante. Il demanda à Lelia si elle reprochait à Massimo d'aller volontiers au cottage. Elle protesta vivement. Non, non! Tout au contraire! Par le fait, c'était à Donna Fedele que, sans être d'ailleurs capable de s'en bien expliquer le motif, elle reprochait de protéger si affectueusement le jeune homme. Et, par crainte de nouvelles demandes, elle se retira.

Remontée dans sa chambre, elle n'alluma pas de lumière. Elle se jeta dans un fauteuil, en face de la triple fenêtre qui regarde le haut et noir sommet de ce bois au-dessus duquel se dresse l'arête rocheuse du Summano. Elle repensa à la question posée par M. Marcello : « Reprochait-elle à Massimo?... » Ainsi, M. Marcello aurait été fâché, si elle avait effleuré seulement son Massimo de la moindre censure? Et ce n'était pas la première fois que M. Marcello, depuis leur conversation de ce soir-là, prenait contre elle, à propos de riens, la défense d'Alberti. Avec quelle étrange insistance il le retenait à la Montanina! Était-il possible que ce pauvre vieillard crût le jeune homme assez dévoué à la mémoire de son fils pour ne pas être tenté d'essayer une trahison?

A cet endroit de son élaboration mentale, elle eut l'esprit traversé par l'idée d'une comédie qui se jouait autour d'elle. Tout n'avait-il pas été combiné d'avance, l'invitation faite par Dom Aurelio à Alberti, l'hospitalité offerte à la Montanina? La volte-face de Donna Fedele et ses visites quotidiennes ne tendaient-elles pas à la même fin secrète? M. Marcello n'avait-il pas été travaillé par le curé de Sant'Ubaldo et par la dame du cottage? Ne lui avait-on pas persuadé de se résigner, Dieu sait par quels argumens? Soudain tout lui parut clair. M. Alberti, invité par des gens qui avaient disposé d'elle, était venu pour connaître et pour conquérir l'héritière des Trento. Elle étreignit rageusement les accoudoirs de son fauteuil, mordit ses lèvres pour ne

pas pleurer. Les pleurs ne jaillirent point, mais leur flot comprimé heurta et souleva sa poitrine haletante. Quelle humiliation, si elle allait verser des larmes! Ce qu'il fallait, c'était du mépris, du mépris, rien que du mépris!

II

Le lendemain, dès sept heures du matin, Massimo était au cottage des Roses. Il savait que Donna Fedele se levait toujours à six heures.

Elle descendit au petit salon, souriante; mais elle était pâle, avait de grands cernes noirs autour des yeux; et cependant elle paraissait gaie, comme si elle n'eût pas souffert. Le jeune homme commença par s'excuser d'être venu si tôt. Mais elle l'interrompit :

— Laissez donc; laissez donc!

Et le sourire disparut de son visage. Elle pensait au curé de Sant'Ubaldo.

— Ainsi Dom Aurelio est parti? reprit-elle.

Massimo répondit qu'il le croyait.

— Les voilà contens! soupira-t-elle avec amertume.

Puis elle se leva, s'assura que les portes du salon étaient fermées, revint vers le jeune homme et dit :

— Je ne me fie à personne. Nous sommes dans le royaume de l'espionnage, pour l'honneur et pour la gloire des bonnes mœurs et de la charité chrétienne.

Et elle aborda le sujet délicat, non sans s'excuser de l'aborder. Plus diplomate que Dom Aurelio, elle commença par demander si elle s'était trompée en attribuant au jeune homme une inclination sérieuse pour Mlle Lelia; et, sur la réponse affirmative qu'il lui fit, elle ajouta que, en raison de l'amitié qu'il y avait eu entre elle et la mère de Massimo, étant donné aussi ce que Dom Aurelio lui avait rapporté de son ami, elle offrait volontiers à celui-ci ses services.

— Je crois, dit-elle, qu'avec M. Marcello vous n'en aurez pas besoin. M. Marcello comprend qu'il ne peut, ni ne doit exiger de sa pupille le sacrifice de sa vie entière. D'ailleurs, il a pour elle une grande affection. Quant à la jeune fille, je me figure qu'elle a de la sympathie pour vous, mais qu'elle lutte contre

elle-même, soit afin de ne pas offenser M. Marcello, soit peut-être aussi...

Donna Fedele baissa la voix et acheva en souriant :

— ... par caprice : car elle est un peu étrange, convenez-en, votre Lelia.

Massimo sourit à son tour.

— Vous trouvez? dit-il.

— Oh! oui, s'écria Donna Fedele, riant tout à fait. Et, si vous vous êtes épris d'elle, c'est justement pour cela. Moi aussi : car je l'adore, vous savez. Je suis un peu de la même famille, à ce que disent beaucoup de gens, les prêtres de Velo, par exemple, ou encore l'orfèvre d'Arsiero, à qui mon concierge est allé montrer, hier soir, une pièce de vingt francs qu'il croyait fausse, mais qui avait seulement une paille. « Ta pièce est comme ta patronne, dit l'orfèvre au concierge. Elle est bonne, mais elle sonne le fêlé. » Carnesecca lui-même, qui vient de quitter définitivement le « repaire, » m'a engagée à ne pas me désoler, si le monde m'appelle folle : c'est le nom qu'on lui donne, à lui aussi. Et je crains bien, mon cher Massimo, que vous ne me taxiez de folie comme les autres, quand je vous aurai adressé une certaine question très audacieuse.

— J'en rirai, répondit le jeune homme, et mes connaissances mondaines de Milan en riraient encore plus que moi.

Donna Fedele le regarda quelques instans, d'un air affectueux et avec des yeux qui parlaient.

— C'est bien, reprit-elle. J'ai compris. Je verrai aujourd'hui Lelia et je tâcherai de savoir quelque chose. Êtes-vous content?

Massimo se répandit en remerciemens, lui prit et lui baisa les mains. Elle riait et elle le laissait faire. Enfin elle le congédia; mais elle lui dit de revenir vers deux heures.

— En attendant, conclut-elle, faites une belle promenade bien longue, de celles qui rafraîchissent l'âme.

A neuf heures, la voiture démocratique de Donna Fedele monta lentement vers la Montanina. Aussitôt la grille franchie, la visiteuse aperçut M. Marcello qui, sous les bouleaux, prenait l'air du matin.

— Je suis venue pour faire une petite promenade avec Lelia, dit-elle. Mais je voudrais d'abord que vous me donniez un conseil.

Il parut un peu surpris.

— Tout à vos ordres, répondit-il, si je puis vous servir.

Il y avait dans la voix de l'un et de l'autre, quand ils se parlaient, un accent de tendresse contenue, de révérence mutuelle, et, chez Donna Fedele, une sorte de timidité. Il lui demanda si, pour cette consultation, elle préférait le cabinet ou les bancs à l'air libre. Elle choisit le cabinet, avec un sourire qui fit comprendre au vieillard qu'il s'agissait d'un conseil délicat, d'une espèce très intime. Dans le cabinet, son visage prit cette gravité douce qui le rendait si noble, si beau de cette beauté sévère où resplendit, non la grâce de la jeunesse, mais le charme mystérieux de l'immortalité, et où les traits et les yeux s'éclairent par la vertu longuement active d'une âme pure et profonde.

— Mon cher ami, dit-elle, usant de cette expression pour la première fois de sa vie, si quelqu'un pour qui vous auriez de l'affection et du respect vous avait confié une mission par l'intermédiaire d'une autre personne, mais en vous recommandant de ne pas venir vous-même lui parler de l'affaire, et si, après avoir accompli la mission, vous étiez dans l'impossibilité de recourir à l'intermédiaire pour informer l'intéressé du résultat, iriez-vous, malgré la recommandation faite, lui parler directement, ou feriez-vous autre chose?

A mesure qu'elle prononçait avec lenteur ces paroles, M. Marcello se souvenait d'avoir précisément donné de semblables instructions à Dom Aurelio dans la sacristie, le lendemain du jour où Massimo était arrivé à la Montanina. Il sourit tristement.

— J'ai eu tort, dit-il. Je suppose que la promenade d'aujourd'hui...

Donna Fedele eut un geste d'assentiment.

— Eh bien! après la promenade, reprit-il, venez ici, et nous causerons. Pardonnez-moi.

Donna Fedele protesta contre le pardon demandé. Ce désir de silence était si naturel! Mais M. Marcello insista d'une façon plus pressante :

— Non, non! Pardonnez-moi, pardonnez-moi!

Et il lui prit une main, qu'il serra longuement. Puis il ajouta :

— Vous pouvez dire à Lelia que, si M. Alberti lui proposait

de devenir sa femme et si elle y consentait, je mourrais plus tranquille.

— Ne parlez pas de mourir, cher ami! fit-elle.

— Laissons cela, répliqua-t-il d'un ton péremptoire.

Et il lui expliqua que, aussitôt après les fiançailles de Lelia et d'Alberti, il modifierait son testament et léguerait sa fortune au jeune homme.

— Espérons, conclut Donna Fedele en se levant et en reprenant son sourire habituel, que tout ira bien.

Elle trouva Lelia au salon, où celle-ci, avertie de sa présence, l'attendait enfoncée dans un fauteuil, l'ombrelle entre les mains.

— Vraiment, demanda la jeune fille, vous voulez que nous fassions cette promenade?

La visiteuse crut sentir dans les paroles de Lelia l'ironie de quelqu'un qui a deviné ce qu'on veut lui dissimuler, et qui est bien aise de le faire comprendre. Non moins que le ton de sa voix, ses yeux disaient : « La promenade n'est qu'un prétexte. Tu es venue pour me faire un sermon. Tout à l'heure, tu as eu à ce propos une conférence avec mon père adoptif, et peut-être, qui sait? n'y a-t-il plus de motif pour faire le sermon. »

— Sans doute, répondit Donna Fedele. Pourquoi me le demandes-tu?

— Il me semblait, répliqua l'autre en se levant, mais sans s'éloigner de son fauteuil, que vous ne deviez guère avoir envie de vous promener. Si vous voyiez comme vous êtes pâle! Regardez-vous dans le miroir. Au cas où vous auriez quelque chose à me dire, vous pouvez très bien me le dire ici.

Dans l'accent, sinon dans les termes, il y avait de l'impertinence.

— Oui, ma chère, repartit Donna Fedele avec une froideur impérieuse, il faut que je te parle, mais pas ici. Allons dans le parc.

Lelia la suivit sans mot dire. Elle ne doutait plus qu'il y eût un complot auquel son amie prenait part. Muette et sombre, elle descendit l'allée du jardin, précédant Donna Fedele qui avait peine à la suivre et qui la pria de ralentir sa marche. Alors Lelia lui montra un banc sous les noyers, près de la Riderella. Ne pouvait-on s'asseoir sur ce banc? A la question faite d'un ton sec, Donna Fedele répondit sèchement :

— Non, ma chère.

Lelia ne répliqua point. Les deux femmes entrèrent par la grille de bois dans le parc, suivirent un sentier à peine tracé dans l'herbe, tournèrent à droite, entre un monticule couronné de grands arbres et un ruisseau qui, sortant d'un épais taillis de hêtres et de frênes, fuyait dans la petite gorge par une succession de cascades. Bientôt le sentier se perdit dans le creux d'une belle prairie en fleurs, bordée de grands arbres. Donna Fedele s'assit à l'ombre et, pendant quelques minutes, demeura pensive, les regards fixés sur l'eau sombre. Puis elle demanda à Lelia, qui était restée debout et qui écrivait dans l'herbe avec la pointe de son ombrelle :

— Sais-tu de quoi m'a parlé M. Marcello?

— Peut-être, répondit la jeune fille en continuant d'écrire.

— Eh bien! dis-le.

— Non, je ne le dirai pas.

— Je comprends ton silence, fit Donna Fedele, indulgente. C'est une chose délicate. Mais pourtant mieux vaut en parler. D'ailleurs, tu as déjà exprimé tes intentions, et il est impossible de te contraindre.

— Mes intentions? s'écria Lelia.

— Mais oui. N'as-tu pas dit à M. Marcello que tu refuses d'être son héritière?

— C'est de cela que vous avez parlé ensemble?

Et la jeune fille, renonçant à son attitude hostilement indifférente, cessa d'écrire avec la pointe de son ombrelle.

— De cela et d'autre chose. Mais c'est de cela que, moi, je me propose de t'entretenir en ce moment. Assieds-toi; ne m'oblige pas à tourner le cou.

— Cette conversation est inutile, déclara Lelia, vivement.

— Inutile ou non, il faut que tu m'écoutes. Pourquoi veux-tu donner un tel chagrin à ce pauvre vieillard?

— Parce que, si je peux lui sacrifier tout le reste, je ne peux pas lui sacrifier ma dignité.

Donna Fedele haussa un peu la voix, eut un sourire qui n'était plus son sourire habituel.

— Crois-tu qu'il soit capable de te conseiller quelque chose qui serait contraire à ta dignité?

Lelia repartit avec véhémence, en baissant les yeux :

— Apparemment, sa façon de penser n'est pas la mienne.

Et elle releva les yeux sur Donna Fedele, comme pour lui

dire : « Attrape! Qu'as-tu à répondre? » Donna Fedele ne répondit rien. Elle attendit une minute; puis elle avança d'un nouveau pas dans la voie qu'elle s'était tracée d'avance.

— Mais, quand M. Marcello ne sera plus là, que fera la fiancée de son fils?

— Peut-être la fiancée aussi n'y sera-t-elle plus, riposta la jeune fille.

Donna Fedele demeura impassible.

— Oui, peut-être. Mais enfin, si elle y était?

L'autre se remit à fouiller dans l'herbe avec la pointe de son ombrelle et dit :

— J'y penserai alors.

— Enfant! enfant!

— Non, protesta Lelia, dont les yeux s'emplirent de larmes. Je suis une femme! Et je supposais que vous me comprendriez mieux!

Donna Fedele aurait voulu lui dire qu'elle la comprenait parfaitement; mais elle se retint de le dire, pour ne pas gâter son plan stratégique.

— Il faut penser à ton avenir, ma chère, reprit-elle avec douceur.

— Mon avenir sera ce qu'il sera, répliqua la jeune fille, sans s'émouvoir.

Donna Fedele fit un troisième pas en avant.

— Et tu veux que cela ne soit pas un grand chagrin pour M. Marcello?

Silence.

— C'est pour lui un si grand chagrin, poursuivit Donna Fedele, que, s'il pouvait te caser convenablement, même tout de suite, il en serait heureux.

Le mot « caser » fut une erreur. Lelia devint à la fois de glace et de feu.

— C'est cela! Me caser! A merveille! Et, par un hasard étrange, le moyen de me caser est déjà tout trouvé!

La pointe de l'ombrelle s'agita dans l'herbe avec violence. Donna Fedele, elle aussi, eut un accès de colère, fronça les sourcils, regarda sévèrement la jeune fille qui continua à tourmenter l'herbe avec la pointe de son ombrelle, scruta ce visage hostile et demanda :

— Que veux-tu dire?

La jeune fille, à son tour, lui jeta un rapide regard, puis rabaissa les yeux vers cette herbe où l'ombrelle fourrageait nerveusement.

— Oh ! vous le savez bien ! déclara-t-elle. Par un hasard étrange, l'occasion de me caser est toute prête. Par un hasard étrange, quelqu'un qui devait aller à Lago est venu à la Montanina. Par un hasard étrange, ce quelqu'un est un jeune homme, un célibataire qui voudrait se caser, lui aussi; et ce n'est pas un mauvais calculateur, et, au surplus, il s'entend parfaitement à jouer la comédie ! Voilà beaucoup de hasards étranges.

Les sourcils de Donna Fedele se froncèrent davantage ; sa voix, qui tout à l'heure était vibrante, prit une froideur glaciale.

— T'aperçois-tu que tu m'insultes ?

La pointe de l'ombrelle s'apaisa.

— Non, je ne vous insulte pas, vous. Celui que j'insulte, c'est le monsieur qui est venu par hasard. Un hasard auquel, après tout, il est possible que vous croyiez sincèrement.

— Pauvre Lelia ! soupira Donna Fedele sans irritation, avec une pitié profonde.

— Oh ! non, je vous en prie ! fit la jeune fille à voix basse. Pas de *pauvre Lelia !*

Il y eut un long silence. Les deux femmes regardaient l'eau fuir avec une sourde lamentation. Enfin Donna Fedele reprit :

— Oui, pauvre Lelia ! Et tu ne sais pas pourquoi je le dis. Je le dis parce que je lis dans ton cœur.

— Dans mon cœur ? Certes, vous n'y voyez rien !

Il parut à Donna Fedele que cette façon de nier impliquait une confession muette, et elle attendit quelques instans. Puis elle demanda, d'un ton résolu, si l'on n'avait pas tenu à la jeune fille quelques propos contre M. Alberti.

— Quels propos voulez-vous que l'on m'ait tenus ? fit Lelia, dédaigneusement. Et d'ailleurs, en quoi voulez-vous que cela m'intéresse ?

Cette fois, Donna Fedele éclata :

— Ah ! oui, cela t'intéresse ! Comment oses-tu le nier, puisque tu t'irrites si fort contre lui au sujet de la calomnie stupide selon laquelle il serait venu ici à la chasse d'une dot ?

— Cela ne regarde que moi ! s'écria la jeune fille, si troublée que, quand son amie se leva péniblement, elle pensa trop tard à l'aider.

Donna Fedele rejoignit M. Marcello dans le cabinet et elle lui fit connaître le résultat de l'entretien. Le résultat n'était pas ce qu'ils auraient désiré l'un et l'autre. L'animosité avec laquelle Lelia avait accueilli le nom d'Alberti ne s'expliquait que par un conflit de sentimens. La jeune fille s'était mis dans l'esprit que Massimo était venu à Velo avec l'espoir d'y contracter un riche mariage. Si on réussissait à la détromper, la partie serait gagnée. Mais il fallait agir avec beaucoup de prudence. Le mieux était de ne pas retenir davantage à la Montanina le jeune homme, qui d'ailleurs voudrait certainement partir tout de suite. Et elle quitta M. Marcello, qui lui témoigna sa reconnaissance émue par un long serrement de main.

Revenue au cottage, elle y trouva Massimo qui l'attendait. Il lut tout de suite la sentence sur ce visage qui ne souriait point. Il murmura :

— Je savais bien !

Et il pâlit si affreusement qu'elle crut devoir le réconforter.

— J'avoue, dit-elle, que la situation n'a pas bonne apparence ; mais ce qu'il y a sous l'apparence vaut peut-être mieux. Je vous raconterai cela. Venez.

En effet, elle lui raconta tout, y compris les injustes soupçons de Lelia. Massimo ne fit pas un geste. Puis, quand Donna Fedele eut fini de parler :

— Fort bien, dit-il. Au fond, cette jeune fille n'est qu'une sotte.

Et son visage s'enflamma de toute l'indignation qu'il avait réprimée jusqu'alors :

— Mais non, répondit Donna Fedele, ce n'est pas une sotte. J'ai peur, au contraire, qu'elle ait manqué de franchise avec moi. J'ai peur qu'on lui ait parlé de cette liaison que vous auriez eue à Milan. Et je soupçonne encore autre chose...

Il ne demanda pas ce qu'elle soupçonnait. En ce moment, il lui semblait qu'il n'aimait plus. Le seul désir qu'il éprouvât, c'était de partir à l'instant même et pour jamais. Il se faisait un reproche d'avoir pensé, ne fût-ce que durant quelques jours, à déserter le champ de l'action pour s'ensevelir dans un rêve amoureux, et il remercia mentalement l'absurde orgueil de la jeune fille, puisque cet orgueil lui rendait la liberté.

— Vous ne me demandez pas ce que je soupçonne? interrogea Donna Fedele.

Moins par curiosité que pour faire plaisir à son amie, il demanda :

— Que soupçonnez-vous donc?

Alors, après avoir hésité une seconde, elle dit ce qu'elle pensait des sentimens intimes de Lelia. Massimo ne lui répondit que par une amère incrédulité.

— Ne jugez pas Lelia si précipitamment, objecta Donna Fedele. Laissez-moi le temps de scruter ce qu'il y a au fond de ce cœur. Ensuite je vous informerai de mes découvertes.

Mais Massimo ne voulut rien entendre. Il annonça qu'il se proposait de partir par le train de deux heures et demie, et que, pour s'excuser de ce brusque départ, il enverrait à M. Marcello un billet où il alléguerait un rappel soudain et où il le prierait de vouloir bien faire expédier ses bagages à Milan.

Donna Fedele protesta. Il était impossible de prendre ainsi la fuite. Ce que le jeune homme devait faire, c'était aller tout de suite à la Montanina, dire à M. Marcello qu'il avait d'abord eu l'idée de partir avec Dom Aurelio, mais que son ami l'avait chargé de quelques commissions. A ce mot, le jeune homme interrompit Donna Fedele :

— Ce ne sera pas un prétexte, dit-il. J'oubliais qu'en effet je dois aller à Sant' Ubaldo et donner des instructions à Luzia pour les livres et les meubles de son maître.

— Allez donc à Sant'Ubaldo et donnez vos instructions. Mais vous verrez qu'un jour ou l'autre vous reviendrez ici ; et comme, alors, certaines convenances ne permettront pas que vous logiez à la Montanina, vous logerez au cottage des Roses.

Elle avait souri en prononçant la dernière phrase; et le jeune homme comprit qu'elle faisait allusion à l'usage local qui interdit aux fiancés de demeurer sous le même toit.

— Non, non! s'écria-t-il.

Et il se hâta de prendre congé; puis il se sauva, tandis que le rire argentin de Donna Fedele le poursuivait à travers le jardin.

ANTONIO FOGAZZARO.

(*La troisième partie au prochain numéro.*)

VERS
LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE

Les lecteurs de la *Revue* auraient le droit de me traiter durement si, pour la quatrième fois depuis quinze ans, je reprenais à nouveau devant eux l'étude théorique ou doctrinale de la représentation proportionnelle ; si, après leur avoir d'abord, et avant l'expérience belge, fait part des objections que l'on pouvait soulever, des inquiétudes que l'on pouvait avoir ; si, après m'être ensuite expliqué sur les raisons pour lesquelles, ces inquiétudes étant restées vaines, ces objections étaient devenues caduques, je revenais aujourd'hui leur exposer la mécanique des divers systèmes, en peser les mérites et les défauts, et recommençais à leur montrer pourquoi le plus mauvais vaut infiniment mieux que le scrutin d'arrondissement. Où nous en sommes sur le chemin de la réalisation, comment nous sommes arrivés là, contre quoi, malgré qui, et pourquoi le but se rapproche très vite, à quelles conditions et par quelles concessions nous pourrons l'atteindre, voilà maintenant tout ce que je voudrais dire.

I

Laissons de côté ce qui est désormais la préhistoire de la représentation proportionnelle en France, Borda, Mirabeau, Condorcet ; laissons même les temps primitifs de son histoire parlementaire, les propositions Pernolet, Rambure, Paul

Bethmont, Cantagrel, Mirman, les amendemens Bienvenu, Pieyre et Courmeaux, les rapports de MM. de la Sicotière et Constans. C'est en 1896 que MM. Le Gavrian et Dansette, d'une part, M. l'abbé Lemire, de l'autre, ouvrirent les voies à la réforme par le dépôt de deux nouvelles propositions de loi ; suivis, à plus ou moins grande distance, par MM. Chassaing (1898), Louis Martin, Vazeille (1901). Mais, sur un mot dédaigneux de M. Waldeck-Rousseau, alors président du Conseil, pieusement recueilli par M. Ruau, depuis lors ministre de l'Agriculture, la Commission chargée d'examiner ces diverses propositions les avait expédiées en quelques lignes. Ce n'est donc qu'en 1905, par la proposition de M. Louis Mill et de plusieurs d'entre nous, que la question fut, au point de vue législatif, efficacement introduite. Et c'est en 1905 que fut présenté à la Chambre le premier rapport où cette question fût abordée au fond, et qui conclut positivement à l'adoption de la représentation proportionnelle. Toutefois, parce que la Commission du suffrage universel était, en ce temps, divisée en trois fractions à peu près égales, proportionnalistes, partisans du scrutin de liste pur et simple, tenans du scrutin d'arrondissement, il fut convenu qu'au vote les partisans du scrutin de liste majoritaire s'abstiendraient, laissant les proportionnalistes en face des fidèles du scrutin uninominal. Le hasard fit qu'il manquait un de ces derniers ce jour-là : la représentation proportionnelle l'emporta d'une voix et ne trouva plus, pour lui barrer le passage, que le scrutin de liste pur et simple. Mais, s'il y avait bien, dans la Commission, une majorité contre le scrutin d'arrondissement, il n'y en avait ni pour le scrutin de liste majoritaire, ni pour la représentation proportionnelle : chacun, à cet égard, demeurait obstinément sur ses positions, aucun ne voulait céder à l'autre ni une ligne, ni un point ; et, ainsi que la Commission entière se partageait par tiers, la majorité elle-même, là-dessus, se partageait exactement par moitié. Que faire ? M. Guyot-Dessaigne qui présidait, et qui s'était prononcé pour le scrutin de liste, eut l'idée de renvoyer, comme on dit, les plaideurs dos à dos, en les invitant à se pourvoir devant la juridiction supérieure : on décida de soumettre le litige à la Chambre, par deux rapports, l'un en faveur du scrutin de liste, sans plus, l'autre en faveur du scrutin de liste avec représentation proportionnelle : de la sorte, doublement instruite, elle devinerait, si elle le

pouvait, et choisirait, si elle l'osait. Mais il fut évident, dès l'instant que cette décision fut prise, qu'elle ne le pourrait ni ne l'oserait, et que la Commission faisait trop pour que la Chambre fît rien : présenter deux rapports, c'était ne pas présenter de rapport, et recommander deux solutions, c'était reconnaître qu'on n'avait pas de solution. Cependant les deux rapporteurs s'acquittèrent de leur tâche. Dans la même séance, le 7 avril 1905, M. Buyat pour le scrutin de liste, et moi pour la représentation proportionnelle, nous saisîmes la Chambre de nos conclusions à la fois conjointes et contradictoires.

Je puis à présent l'avouer, j'avais aussitôt senti que nous ne pourrions point aboutir dans le peu de vie qui restait à la huitième législature, et, plus préoccupé de préparer l'avenir que de saisir une occasion qui ne s'offrait pas, j'avais donné beaucoup plus d'attention, dans mon travail, à l'exposé des motifs qu'au dispositif lui-même. La réforme électorale me paraissant condamnée, pour quelques mois encore, à n'être qu'une question académique, je m'étais attaché surtout à poser le principe, à esquisser la théorie de la représentation proportionnelle, en l'étudiant successivement dans son fondement, dans son fonctionnement et dans ses effets. Puis, comme il n'était pas difficile de prévoir, — c'est l'enfance de l'art ou de l'artifice, et l'*a*, *b*, *c* de la ruse parlementaire, — qu'un adversaire astucieux de la réforme, pratiquant ce genre de sophisme que Bentham a étiqueté *ad verecundiam* ou quelque chose de pareil, voudrait tirer parti contre elle des objections qui avaient pu jadis y être faites par ceux-là mêmes que l'observation des faits ou la réflexion avait amenés à en devenir les champions, il fallait se hâter de ruiner cet argument qui, si mauvais qu'il soit, manque rarement de porter sur l'ignorance, la malveillance ou l'égoïsme, plus ou moins justement alarmé. « M. un tel, qui préconise maintenant telle mesure, la combattait il y a vingt ans : par conséquent, repoussez-la, pour le punir de s'être trompé, et, qui pis est, de ne pas persévérer dans une opinion fausse. » Aussi rééditais-je tout au long, sans leur ôter rien de leur force, — et je savais bien qu'on leur en avait trouvé, puisqu'on s'en était servi, notamment à la Chambre et au Sénat de Belgique en 1899, — les objections et les réserves que, quinze ou vingt ans auparavant, j'avais développées contre la représentation proportionnelle, dans la première partie de

la Crise de l'État moderne; je ne les reniais, ni ne les écourtais, ni ne les dissimulais ; seulement, après les avoir reproduites en leur pleine rigueur logique, je les montrais détruites une à une par l'expérience. Et je ne ressentais de ce changement, ou de cette conversion, s'il plaît de le nommer ainsi, ni le moindre orgueil, ni la moindre humiliation ; je n'y voyais pas la moindre raison de me taire désormais et à jamais sur ce sujet. « Le silence est la pire des persécutions ; jamais les saints, a dit Pascal, — mais il suffit de dire : les sincères, les hommes de foi et de bonne foi, — ne se sont tus. » La vie vaudrait-elle la peine d'être vécue si chaque jour n'apportait avec lui sa leçon, et qu'est-ce que la vérité, pour chacun de nous, sinon une somme d'erreurs corrigées? L'essentiel est d'être parfaitement désintéressé, de ne point changer pour y gagner, et même il est élégant, quand on change, d'avoir moins à y gagner qu'à y perdre.

Enfin, je le répète, nous n'en étions alors qu'à la période préparatoire. La représentation proportionnelle était, chez nous, ou peu connue, ou mal connue, et de ses partisans presque autant que de ses adversaires. C'est pourquoi le rapport s'étayait d'une documentation abondante, s'échafaudait de pièces justificatives, en particulier sur l'application de la réforme, soit en Belgique, soit dans deux ou trois cantons suisses, et s'augmentait d'un index bibliographique, certainement incomplet, mais capable pourtant de guider la curiosité de ceux qui, avant de se ranger dans un camp ou dans l'autre, pour ou contre la représentation proportionnelle, tiendraient à y regarder de plus près. Ce rapport, avec ses annexes, fut imprimé et distribué ; il ne fut pas discuté. M. Sarrien succéda à M. Rouvier. Les élections législatives approchaient. Et les députés, en général parlèrent dans leurs circonscriptions de tout autre chose. Mais nous revînmes un certain nombre bien résolus à parler de cela au pays.

II

Les élections de 1906 donnèrent au parti radical et radical-socialiste une majorité telle qu'il n'en avait jamais connu de semblable : je ne crois pas exagérer de beaucoup en estimant de mémoire la part du Bloc, avec les socialistes unifiés, à 400 sièges environ. C'est dire que ce parti eût pu tout ce qu'il eût voulu ;

mais on vit clairement, dès lors, qu'il savait mieux ce qu'il ne voulait pas, ou ce dont il ne voulait pas, que ce qu'il voulait. M. Sarrien, questionné sur l'opportunité d'une réforme électorale, avait répondu indistinctement. Non point qu'il n'eût pas d'opinion : il en avait, au contraire, une très ferme, une opinion du fond de l'âme, et je ne bouleverserai pas la psychologie en disant que cette âme avait de la peine à s'évader de l'arrondissement. L'antique scrutin de liste majoritaire paraissait dangereux à M. Sarrien, surtout en ce que, s'il était rétabli, il y aurait toujours un député par département, le plus influent ou celui qui serait jugé tel, sur qui tomberaient toutes les corvées, à qui incomberaient toutes les charges du métier, et ce serait toujours le même qui serait tué par les courses dans les ministères. Or, le plus influent, pour le département de Saône-et-Loire, et même quelques départemens voisins, M. Sarrien, malgré sa modestie, se laissait aller à le nommer en ses confidences. Quant à la représentation proportionnelle, c'était, à son avis, une invention bizarre, et comme une vision cornue. Quel diable venait ainsi troubler la possession paisible, la bonne petite propriété, le bon petit fief que les vieux serviteurs de la démocratie étaient en train de tailler, chacun chez soi, aux familles d'authentique noblesse républicaine? Voilà que, par la faute de ces mécontens, la politique n'allait plus être une carrière ! Mais, en retour, qu'il allait être malaisé de se maintenir ! Plus de majorité certaine ou durable : les minorités, des coalitions, maîtresses de tout. A la seule pensée de ce qui pourrait alors arriver, M. Sarrien se sentait défaillir ; il passa la main à M. Clemenceau.

Je ne gagerais pas que M. Clemenceau n'eût jamais prévu qu'un jour viendrait où M. Sarrien fatigué lui passerait la main. Il n'est même pas bien sûr que, déjà, ministre de l'Intérieur dans le cabinet Sarrien, M. Clemenceau ne se soit pas, une belle nuit, vu en songe président du Conseil dans le ministère suivant, le sien, et qu'il n'ait pas, dès ce moment, comme il est naturel aux hommes, commencé à vivre son rêve. Mais le fait est qu'il parut être de ceux dont on peut dire que la Fortune ne les surprit point. Après avoir passé un quart de siècle à démolir des gouvernemens, tout à coup et tout de suite il se découvrit une vocation de gouvernement ; bien plus, il découvrit le gouvernement, ses devoirs, ses difficultés, et ses conditions nécessaires. A soixante-cinq ans, il se jeta dans ce sentier

de la vertu parlementaire, de son pas allègre, avec son air crâne, le chapeau sur l'oreille et la canne haute, ainsi qu'il avait coutume d'aller par d'autres chemins. Cette pointe de paradoxe dont il a toujours eu la coquetterie de relever ses discours et ses actes, ce besoin d'emporter les applaudissemens de la galerie et ce goût d'étonner le bourgeois; le rouge dont cet aristocrate démagogue souligne, avive et corrige la monotonie de l'habit noir sans trop regarder si c'est au talon qu'il le met ou ailleurs, et, pour tout dire d'un mot, ce qu'il s'est greffé de Parisien sur ce Français et ce qu'il reste de Montmartrois en ce Parisien; ses habitudes, aussi, de polémiste, de journaliste qui sait qu'il faut chaque matin frapper un coup si l'on veut conquérir et garder l'esprit public; un instinct de la scène à faire qui ne se trompe pas en le poussant secrètement vers le théâtre et en lui révélant à lui-même une espèce de génie comique et dramatique ; tout cela pouvait légitimement donner à croire que le ministère qu'il formait et la politique que ce ministère suivrait ne seraient pas un ministère et une politique ordinaires. M. Clemenceau, en effet, confia, d'entrée de jeu, le portefeuille de la Guerre au général Picquart. Pourquoi? Pour bien des raisons, sans doute, dont quelques-unes tiennent au mérite du général Picquart, et quelques autres, peut-être, aux sentimens que leur confraternité d'armes dans une bataille récente avait fait naître en lui, mais dont la principale demeure que pas un autre président du Conseil ne se fût avisé de le faire, et qu'il fallait être M. Clemenceau pour y penser. Si hardi dans le choix des hommes, comment imaginer que M. Clemenceau, étant M. Clemenceau et en situation de l'être plus pleinement qu'il ne l'avait jamais été, hésiterait, reculerait et se déroberait devant la nouveauté des choses? On lui fit tout d'abord crédit, parce qu'avec l'ardeur de son sang, il avait pris le départ dans la course, comme pour sauter l'obstacle. La déclaration qu'il lut aux Chambres portait en propres termes : « l'élargissement du suffrage. » Mais « l'élargissement, » c'était vague; et, par exemple, on pouvait élargir le suffrage en conférant aux femmes le droit de vote ; de même on pouvait élargir, sinon le suffrage, au moins le mode de scrutin, en substituant le scrutin de liste au scrutin uninominal. Qu'est-ce au juste que le gouvernement entendait par là? La plus grande chance de le savoir semblait être d'aller le demander à M. Clemenceau.

Entre temps, dans la courte session de juin-juillet, la Chambre de 1906 avait nommé sa Commission du suffrage universel, composée, comme la précédente, de 22 membres, mais sur lesquels on comptait cette fois 16 ou 17 proportionnalistes. Je dis 16 ou 17, parce que le dix-septième, après s'être déclaré personnellement partisan du scrutin de liste pur et simple, avait été conduit à ajouter qu'il avait reçu de son bureau mandat de voter la représentation proportionnelle. Le président, les vice-présidens et les secrétaires de la Commission se transportèrent donc à la place Beauvau et, sans ambages, sans circonlocutions, posèrent la question au président du Conseil : qu'avait-il voulu dire par l'élargissement du suffrage? Un autre eût répondu tout bonnement et n'en eût point fait plus d'affaires : « le vote des femmes, » ou « le scrutin de liste, » ou ceci, ou cela. Mais M. Clemenceau ne se contente pas de si peu. Il lui faut plus de chaleur et de couleur. A la différence du personnage de Molière qui,

... jusques au bonjour, vous dit tout à l'oreille,

lui, il vous dit tout à pleine voix, de sa voix tranchante et coupante, qui coupe et qui tranche jusqu'à : « Ni oui ni non, » jusqu'à : « Je ne sais pas ; » et il vous le dit en dardant sur vous des yeux sincères, la main sur le cœur, avec des sermens. « Je vous donne ma parole d'honneur, nous dit-il, que je veux le scrutin de liste, et que je le ferai (*extrait des procès-verbaux de la Commission*). — Et la représentation proportionnelle? — Ja ne sais pas, je ne connais pas, je verrai. » Ici s'arrête le dialogue officiel; mais ce n'est pas trahir un grand secret que de le compléter par la phrase sur laquelle nous nous séparâmes : « Je ne sais pas, mais je ne demande qu'à savoir. Nous prendrons rendez-vous. Vous m'expliquerez votre affaire. »

Ainsi, le président du Conseil ne disait pas encore : « Je ne comprends pas, » mais seulement : « Je ne connais pas; ce ne sont pas des choses de mon temps. On ne s'en occupait pas dans ma jeunesse. » En quoi M. Clemenceau se calomniait, oubliant que précisément, dans sa jeunesse, il avait traduit John Stuart Mill; non pas, c'est vrai, *le Gouvernement représentatif*, où Mill expose et commente en un chapitre enthousiaste le système de Thomas Hare, mais tout de même il est difficile d'admettre

qu'on puisse traduire un ouvrage quelconque d'un auteur dont on ignorerait entièrement les idées maîtresses.

Pour nous, qui ingénument n'aperçûmes sur le coup, dans la réponse du président du Conseil, que le désir de s'informer mieux, plus ingénument encore nous sollicitâmes le rendez-vous par lui proposé. Nous le sollicitâmes à plusieurs reprises, je puis dire bien des fois, puisque je retrouve la trace écrite de sept de ces démarches, qui se placent par ordre chronologique : la première, celle dont il s'agit ci-dessus, le 11 novembre 1906, les autres, le 6 mars, le 4 juillet, le 11 novembre 1907; les 5, 8 et 26 février 1909. Toute l'année 1908 fut remplie de nos instances; durant toute cette année, il ne s'écoula presque pas une semaine, en tout cas, pas un mois sans que nous revenions à la charge. Efforts aussi persistans que vains : à notre lettre du 4 juillet 1907, le président du Conseil répondit quand la Chambre fut partie en vacances, le 12 ou le 13 juillet; rendons-lui pourtant ce témoignage qu'il le fit en homme à la fois pressé et poli, par un petit bleu et un autographe. Il répondit ensuite le 16 janvier 1908, en nous envoyant son sous-secrétaire d'État, M. Maujan, à qui nous parlâmes « de la liberté et de la sincérité du vote » et qui nous parla « de la corruption électorale; » mais si nous lui avions parlé de la représentation proportionnelle, M. Clemenceau en eût bien ri ! Le 7 février 1909, le président du Conseil, pour clore un débat un peu trop protocolaire, mais qu'il avait lui-même provoqué, sur le point de savoir si c'était à lui de se rendre devant la Commission ou à la Commission de se rendre chez lui, voulait bien m'annoncer qu' « il viendrait lorsqu'il pourrait porter l'avis du gouvernement, ce qui ne saurait tarder, » et il nous en renouvelait l'assurance le 2 mars en termes non moins courtois, mais non moins dilatoires. Or l'incidente de rien du tout, par où finit ce bon billet, cet engagement dégagé, cet engagement-dégagement : « ce qui ne saurait tarder » est admirable, et bien des gens qui font profession d' « humoristes » en revendiqueraient l'honneur ! C'est admirable, à cette date, mars 1909; alors que mon rapport avait été repris dès le 2 juillet 1906, alors que le rapport de M. Étienne Flandin était aux mains de tous, et des ministres, par conséquent, depuis le 22 mars 1907; à la veille même du jour où le rapport supplémentaire de M. Varenne, remplaçant M. Flandin élu sénateur de l'Inde, allait être déposé; à ce moment-là, M. Clemenceau en

était encore à promettre d'apporter à la Commission l'avis du gouvernement, quand le gouvernement aurait un avis!

Cependant, depuis plus de deux ans nous étions entrés en campagne. Outre l'obscur travail de la Commission, des couloirs et des antichambres, nous avions tiré la réforme au grand jour. Forts de cette double conviction qu'une question comme celle-là, qui, touchant au recrutement de la Chambre, touchait à l'existence même de beaucoup de députés, ne serait point résolue au dedans sans une pression énergique du dehors, et que cette question qui, étant avant tout une question de justice, intéresse également tous les partis, devait être résolue par l'accord, par l'action de tous les partis, nous avions entrepris et nous menions à travers le pays tout entier, entre hommes de toutes les opinions politiques, une agitation constamment grandissante. Avant la première réunion, qui eut lieu le 3 mars 1907 à Paris, dans la salle des Sociétés savantes, nous n'étions pas très rassurés : il y avait à craindre et la surprise de l'auditoire à qui allait s'offrir une « troupe » aussi bigarrée, et l'habitude que les orateurs ici rassemblés au service de la même cause avaient prise à la Chambre de ne se rencontrer que pour se combattre. La surprise du public fut visible, mais le succès dépassa nos espérances, et la surprise elle-même, l'inattendu du spectacle, ne fut peut-être pas le moindre élément du succès. Les orateurs les plus justement réputés de l'extrême droite à l'extrême gauche, de M. Denys Cochin à M. Jaurès, et de M. Lasies à M. Willm, ne marchandèrent point leur concours. Nous eûmes peu de radicaux, mais ils étaient de marque : M. Ferdinand Buisson, M. Messimy, qui opposèrent aux objurgations, aux récriminations de leurs amis une fermeté imperturbable, et qui eurent le bon esprit de sourire lorsque d'autres eurent le petit esprit de les accuser de se compromettre avec « la réaction. » Nous tînmes de la sorte ensemble près de quatre-vingts grandes réunions où le plus remarquable fut sans doute que jamais un orateur ne laissa échapper un mot qui pût, à aucun degré, être choquant pour un autre, et que les auditoires, par contre-coup, se mirent immédiatement au ton. M. Denys Cochin fit ainsi, au cœur du Clichy révolutionnaire, et devant une assistance presque exclusivement formée d'ouvriers, profession solennelle de catholique croyant et pratiquant ; et je ne dis point seulement pas une protestation, mais pas un murmure ne

s'éleva. Inversement, M. Buisson s'adressa à des catholiques sans que personne lui reprochât ni les lois scolaires ni la séparation. Dans l'instant où la Commission négociait avec M. Clemenceau pour l'entendre et se faire entendre de lui sur la réforme électorale, tout le pays était plein du bruit de cette réforme; tous les journaux en avaient fait le thème quotidien de leurs articles; plusieurs centaines de milliers de citoyens étaient venus nous écouter, des brochures, des tracts, des feuilles de démonstration avaient été répandus ou allaient bientôt l'être par millions d'exemplaires. Fallait-il croire que seul en France, malgré tous ses agens et tous ses informateurs, malgré toutes les oreilles et tous les yeux qu'il a partout, le gouvernement en était réduit à chercher ce que pouvait bien être la représentation proportionnelle?

Puisque la Commission se trouvait impuissante à l'amener devant elle, il ne nous restait qu'une ressource: nous passer de lui et forcer la discussion. Certes, la partie était périlleuse, car il n'y a guère d'exemple nulle part qu'une réforme électorale se soit jamais faite sans le gouvernement, et bien moins encore contre lui. Mais on pouvait toujours discuter, on n'avait le choix qu'entre cela et rien; si peu que ce fût, c'était pourtant un peu plus que rien; c'était encore du bruit, tombant d'une tribune d'un retentissement incomparable; c'étaient, en un seul lieu et en un seul jour, mille réunions par-dessus les quatre-vingts que nous avions données. Nous avions pris la précaution, à tout hasard, de faire inscrire la réforme électorale à l'ordre du jour de la Chambre, aussitôt après le dépôt du rapport de M. Flandin. Le 12 novembre 1908, nous demandâmes que ce rapport fût discuté; on s'en tira évasivement. Je le demandai de nouveau le 11 mai 1909 : cette fois, M. Modeste Leroy, l'un des défenseurs acharnés du scrutin d'arrondissement, vint dire qu'il était d'accord avec M. Clemenceau pour demander de préférence la discussion de la proposition de loi sur le statut des fonctionnaires. A la vérité, M. Clemenceau, présent, nia le concert, mais faiblement, sans insister, et comme M. Labori plaidait pour le projet de réforme des conseils de guerre, M. Modeste Leroy s'y rallia sur l'heure, M. Clemenceau en fit autant, et tous deux se retrouvèrent d'accord, au moins dans le plaisir d'avoir évité la discussion de la réforme électorale. Mais l'affaire des conseils de guerre ne pouvait traîner éternellement; et nous avions

plus de patience que le ministère n'avait d'éternité. Six semaines plus tard, le 25 juin, troisième sommation. M. Clemenceau, piqué, donna de sa personne. Quand je dis qu'il donna! Il se fit tout petit, accommodant, passif, bénin, se bornant à exprimer, à esquisser plutôt, moins qu'une opinion, un désir, un vœu. Question : « Le gouvernement veut-il, oui ou non, la discussion de la réforme électorale? » Réponse, à deux reprises : « Il l'espère, » ou : « Il la souhaite! » Impossible de le faire bouger de là! Le bêlement d'Agnelet dans *la Farce de maître Pathelin!* Le seul point que le président du Conseil distinguât alors nettement, la seule vérité qu'il crût, c'était qu'il fallait « d'abord mettre à l'ordre du jour la discussion du rapport de la Commission d'enquête sur la marine. » — Et moi, je crois que M. Clemenceau serait maintenant facilement d'accord avec nous pour convenir qu'en cette occasion il a manqué de prévoyance.

En attendant, une dizaine de jours avant sa chute, dans la séance du 12 juillet, interpellé sur sa politique générale, le président du Conseil ne put s'abstenir de toucher à ce sujet où il affectait d'autant plus de froideur qu'il le sentait plus brûlant. Il le fit en sautillant, en voletant, selon sa manière, mélange de plaisant qui ne dédaigne pas d'être drôle et de sérieux commandé qui aspire à être profond. Il proclama, aux rires répétés de la Chambre, que « s'il eût été possible, en temps utile, de présenter une loi sur la réforme électorale, il l'aurait fait volontiers, » mais que « l'ordre du jour avait toujours été très chargé; » qu'il est indispensable que « l'action électorale et l'action administrative s'exercent dans les mêmes cadres; » qu'il n'était pas « disposé à courir, pour la République, pour la France, une aventure aux élections prochaines; » et que, pour tous ces motifs, quoique obstinément fidèle en principe au scrutin de liste qui demeurait sa doctrine, il entendait, comme président du Conseil, dans l'intérêt du parti républicain, garder le scrutin d'arrondissement. » — En ce qui concerne la représentation proportionnelle, sur laquelle, disait-il, il est courtois et même politique de s'expliquer, toute l'explication consistait à essayer de s'en défaire par un croc-en-jambe. Il n'y avait plus, pour nous, qu'à conclure dans la Chambre et à repartir dans le pays. Dans la Chambre, notre conclusion fut : « Vous pouvez enterrer la réforme sous vos banquettes, mais

vous l'y enterrez vivante, et elle les fera sauter. Vous aurez les élections de 1910 sur la réforme électorale, et les élections de 1914 avec la représentation proportionnelle. »

III

En somme, pendant près de trois ans que dura son ministère, M. Clemenceau, qu'un mot n'a jamais arrêté, et qui, comme on l'a dit d'un autre, « eût tué père et mère, plutôt que d'en manquer un bon, » semble avoir parodié, bouche close, silencieusement, à la muette, le fameux mot du président Dupin : « Je ne *veux* rien, je fais ce que je *veux*. » Mais ce n'est qu'une apparence, et il n'avait pas « dépouillé le vieil homme, » au point de ne pas s'échapper de temps en temps en boutades révélatrices. Il en est quelques-unes que je serais bien embarrassé de reproduire avec leur saveur un peu crue, mais il en est aussi qui peut-être étaient plus que des boutades : « Malheureux ! me dit-il un jour, vous voulez que les minorités soient représentées et que la majorité gouverne ? Vous voulez donc empêcher tout progrès ? Vous ne savez donc pas que, si jamais un gouvernement a pu quelque chose, c'est parce que la majorité même n'était pas représentée et qu'une minorité gouvernait. » Voilà pourquoi M. Clemenceau, président du Conseil, le Clemenceau seconde manière, le Clemenceau de gouvernement, tenait ferme sur cette maxime qu'adoptent si facilement les jacobins nantis : *Quieta non movere*. Ne point troubler l'eau qui dort.

Pendant près de trois ans que dura le ministère Clemenceau, M. Aristide Briand, je l'avoue, me parut être dans des dispositions d'esprit très différentes. A en juger par sa conversation, celui-là savait ce qu'il voulait, et, croyant comprendre qu'il voulait une réforme électorale, je croyais sentir, en mon cœur, que cette réforme électorale, dans le sien, était la représentation proportionnelle. Me suis-je trompé alors ? Ou se trompait-il lui-même ? N'aurais-je pas dû me rappeler que « les cardinaux ne pensent pas du tout quand ils sont dehors comme lorsqu'ils sont en conclave, » et bien moins encore comme lorsqu'ils sont devenus pape ? qu'entre l'héritier présomptif et le roi, il y a la couronne, qui change les idées ? et qu'en général l'héritier présomptif veut, ou annonce, ou laisse entendre qu'il veut tout ce que ne veut pas le roi régnant ? Quoi qu'il en

soit, et quoi qu'on en puisse dire, M. Briand venait de remplacer M. Clemenceau de la même façon que M. Clemenceau avait remplacé M. Sarrien. Ce fut pour beaucoup un joyeux avènement. Son message de bienvenue, sa déclaration ministérielle, promettait. Plus d'un s'imagina qu'il y passait comme un souffle de renouveau, et plus d'un qui ne se croit pas, que personne ne croit un naïf. Je me rappelle m'être trouvé, quelques jours seulement après la formation du Cabinet, en compagnie de M. Briand et d'un homme universellement réputé pour sa suprême finesse, où l'air de la Gascogne et l'air du boulevard ont mis et mêlé, au cours d'une vie longue et pleine, tout ce qu'ils ont de plus subtil: « Si c'était pour chausser les vieux souliers de M. Combes, insinuait-il, ce ne serait pas la peine d'être revenu de si loin! » Et M. Briand approuvait au moins d'un sourire. Nous, que la passion d'une grande cause aveuglait peut-être, nous prenions aussitôt notre part de ce sourire approbateur, et nous nous flattions d'y voir une sorte de commentaire, autorisant toutes les espérances, à un texte que sa nature, sa destination, les lois mêmes du genre, avaient condamné à rester prudent. A présent que nous relisons le document, à la lumière de ce qui est arrivé depuis lors, il nous faut confesser qu'il n'y avait certainement rien dans le texte et qu'il n'y avait sans doute pas tant de choses dans le sourire. « La Chambre a décidé d'inscrire en tête de son ordre du jour la réforme électorale, déclarait, le 27 juillet 1909, le président du Conseil. Le gouvernement ne méconnaît ni l'importance de la question, ni la nécessité du débat, mais il n'échappe à personne qu'il ne peut prendre parti qu'après avoir appuyé son opinion sur l'étude des faits. Dès maintenant, il pense qu'il y aura lieu de mettre le pays en mesure de faire, dans les élections municipales, l'essai méthodique d'un système de proportionnalité. » Nous pouvions bien répondre : « Pour la première fois en France, le gouvernement parle officiellement de la représentation proportionnelle... La réforme électorale est une de ces questions qu'il faut ou bien ne pas poser ou bien résoudre. Elle est posée, elle sera résolue ; car nous avons avec nous toute la France politiquement vivante et pensante, la plus illustre élite et les masses anonymes averties par un sûr instinct. » Mais M. Briand répliquait: un débat, soit : « Le gouvernement sera au rendez-vous: il n'essaiera pas de biaiser, il

n'essaiera pas d'atermoyer, ce serait rendre un très mauvais service à ce pays. Un moment viendra où il faudra dire: Voilà ce que nous voulons, nous ne voulons pas autre chose. Cela, nous vous le dirons! » Jusque-là, qu'on se garde « d'accabler tel ou tel mode de scrutin par préférence pour l'un d'eux. » Propagande, soit, mais méfiance! « Quand on voit les campagnes actuellement menées rapprocher des hommes des partis les plus éloignés, on est obligé de convenir que c'est avant tout une question de tactique qui se pose. » L'étude, soit; mais « avec la préoccupation du régime et le désir très net de ne pas voir affaiblir la majorité républicaine. » Ainsi, nous triomphions à l'excès, nous triomphions à tort, cependant que le président du Conseil, en répliquant, restreignait, circonscrivait, se reprenait, se retranchait. De toute cette eau qui nous glissait entre les doigts, quand nous serrions la main, qu'y restait-il? La possibilité d'une discussion, d'une étude, d'un essai. Un mot, le mot: « proportionnalité » jeté, tombé au bout de la dernière phrase, comme la goutte qui emplissait notre verre : ce fut assez pour accorder au gouvernement le mérite et pour lui savoir gré de « parler sérieusement d'une chose sérieuse. » Dans ce peu de paroles même, il y avait du « pour » et du « contre, » des « oui » et des « non; » dans cet exercice parlementaire, il y avait, à droite et à gauche, des coups de balancier; mais nous savions qu'un ministère doit toujours se tenir en équilibre sur la corde raide, et que souvent les yeux disent « oui, » quand la bouche dit « non. » Nous regardions le président du Conseil dans les yeux, — dans ces yeux étonnans, doux et durs, clairs et sombres, fixes et mobiles. Bien que traités publiquement presque en suspects, à cause de l'association entre nous formée « d'hommes des partis les plus éloignés, » nous nous chargions, par un redoublement de propagande, puisque aussi bien il nous y invitait, de lui faire faire, pour suivre le pays, le reste du chemin.

Et nous nous souvînmes encore du sourire des yeux, lorsque, dans le fameux discours de Périgueux, le 10 octobre, après l'affirmation qui fit scandale : « A travers toutes les petites mares stagnantes, croupissantes, qui se forment et s'élargissent un peu partout dans le pays, il faut faire passer au plus vite un large courant purificateur qui dissipe les mauvaises odeurs et tue les germes morbides; » après avoir proclamé qu' « un changement

était nécessaire, » M. Briand pensa devoir donner, et le donner sur notre dos, un nouveau coup de balancier, en précisant : « Un changement est nécessaire, mais dans un pays averti, avec des partis politiques préparés, de manière à éviter toute surprise ; » en accusant même : « Personne ne s'étonnera, je suppose, que le gouvernement de la République tienne en suspicion les impatiences fiévreuses de ceux qui ne s'intéressent à la réforme électorale que par l'espoir d'ébranler la République ; » et en menaçant, pour finir : « Nous n'avons pas à tenir compte de leurs sommations. »

Une semaine ou deux plus tard, non point par la volonté du gouvernement, mais parce que la Chambre l'avait « inscrite en tête de son ordre du jour, » s'ouvrit la discussion des propositions de loi, d'initiative parlementaire, tendant à instituer le scrutin de liste avec représentation proportionnelle. Le président du Conseil, qui s'était engagé à venir au rendez-vous, y vint en effet le 28 octobre. Il s'était engagé aussi à dire ce qu'il voulait et ce qu'il ne voulait pas. Il dit surtout ce qu'il ne voulait pas ; il ne voulait pas de réforme électorale, — aucune, — avant les élections de 1910 ; et il n'en voulait pas, en considération de ce qu'il voulait : une majorité, sa majorité. En cette formule violemment raccourcie, peut se résumer le discours entier de M. Briand, dont voici le *leitmotiv :* « J'admets que vous (les proportionnalistes) ayez raison. Ce n'est pas à la fin d'une législature... etc. » On devine si cette musique devait plaire à ceux qui tremblaient déjà de comparaître dans six mois devant leurs juges et qui, ayant préparé leurs moyens, redoutaient qu'au dernier moment on leur changeât leur tribunal ! Néanmoins, et malgré ce discours où il déploya toutes les caresses de sa voix au service de toutes les ressources de son art, quand on vota le 8 novembre, pour clore un débat mémorable, le scrutin de liste fut d'abord adopté par 379 voix contre 142, la représentation proportionnelle le fut ensuite par 281 voix contre 235. Un pas de plus, et c'était fait. Si la Chambre, qui venait d'adopter séparément le scrutin de liste et la représentation proportionnelle, les adoptait l'un et l'autre, au vote sur l'ensemble de l'article, la réforme électorale était faite, à moins qu'on ne réussît à la faire chavirer sur une disposition de détail ; mais le préjugé en sa faveur était solidement et peut-être définitivement créé. M. Briand, je le crois sans peine, ou plutôt je le sais de source

sûre, eut une minute de perplexité. Pendant le pointage auquel donna lieu le deuxième scrutin, un de ses collègues du Cabinet l'exhorta : « Vous pouviez hésiter tant qu'il était douteux que la représentation proportionnelle trouvât ici une majorité; mais la majorité y est, elle n'est pas à faire, elle est faite : il n'y a qu'à la ramasser. Marchons! » Mais d'autres, les plus marquans et les plus agités du parti radical et radical-socialiste, rejoignirent, à cette minute même, assaillirent le président du Conseil : « Vous allez tout de suite monter à la tribune et déclarer que vous ne voulez, à aucun prix, d'aucune réforme applicable aux élections prochaines, ou nous vous renversons incontinent. » Et M. Briand, qui « n'avait pas à tenir compte des sommations » des partisans de la représentation proportionnelle, probablement parce qu'ils ne lui en faisaient pas, tint aussitôt compte de celle-ci, qui lui était faite en plein visage. Il monta tout de suite à la tribune, comme on l'en sommait, et, comme on l'en sommait, posa la question de confiance *contre* la réforme électorale. Une soixantaine de « toupies hollandaises » tournèrent, qui pour sauver le ministère et qui pour se sauver soi-même. Songez donc! « Le gouvernement persiste à penser que le vote immédiat de la réforme créerait une situation grave et dangereuse pour le parti républicain. La pratique de la représentation proportionnelle veut des partis organisés : or, le moins préparé, le moins organisé (M. Briand, le 28 octobre, avait dit : le plus *effiloché*), est le parti qui avait depuis dix ans bénéficié de la confiance croissante du pays, c'est-à-dire la majorité républicaine. » A cette heure, elle ne pourrait « tirer tout le parti désirable de la réforme. » Pourtant, c'est pour elle et par elle que la réforme, quand elle sera prête, devra se faire. « Ce sera le devoir de la majorité républicaine, ce sera son honneur de se saisir de ce problème. » Mais seulement, quand « le parti républicain » sera prêt, pas maintenant. Maintenant, ce n'était pas encore le devoir et l'honneur, ce serait une faute : « Nous n'avons pas le temps; non, non et non! » Cette intervention chirurgicale coupa le pied à la réforme, qui ne recueillit plus que les voix de 225 héros. A l'issue de la séance, je rencontrai, entre deux portes, le président du Conseil, tiré d'affaire, mais peu glorieux. Je ne lui fis, comme on le soupçonne, qu'un assez aigre compliment. « Voyons! voyons! patience! me dit-il; puisque je vous garantis que la réforme se fera, et que c'est moi qui la ferai! »

Le langage que M. Briand avait tenu à la Chambre, on lui doit cette justice de reconnaître qu'il le tint à ses électeurs, en leur demandant leurs suffrages : « Le scrutin d'arrondissement est devenu trop étroit pour contenir les aspirations du pays et permettre les réformes d'ordre administratif et judiciaire indispensables à la prospérité et à la grandeur de la France. Il est de toute nécessité que la Chambre prochaine réalise cette réforme, et qu'elle s'assoie (ou : l'assoie) sur de larges bases. C'est au parti républicain, qui a la garde et la responsabilité du régime, qu'il importe, après la consultation du pays, de se saisir lui-même d'un problème qui touche de si près aux destinées de la République. Mais il faut se garder de tout empirisme et se défier des paroles tranchantes et décisives qu'on promène à travers le pays comme le remède infaillible à tous les maux, remède qui doit, dès le lendemain de son application, renouveler la société. » Le couplet ordinaire sur « le bloc enfariné qui ne dit rien qui vaille » (et c'était nous, sans nulle vanité !) n'était même pas omis, non plus que l'ouverture, pour demain ou après-demain, d'une perspective immense, où se perdait le pauvre petit point de la représentation proportionnelle : « La chose essentielle, à mon avis, c'est d'élargir le scrutin. Au besoin, il conviendrait même de ne pas s'arrêter aux limites de certains départemens trop étroits. En un mot, il faut l'établir en vue d'une réforme administrative correspondante. » (*Discours de Saint-Chamond*, 10 avril 1910.)

Le pays, consulté, fit entendre qu'il sentait ce qu'il y avait de sain dans l'idée de la représentation proportionnelle ; qu'il était las d'être traîné dans la vase des « mares stagnantes ; » qu'il attendait et qu'il appelait le « grand courant purificateur. » Il le fit comprendre clairement, le cria aussi haut et aussi fort qu'il le pouvait, par 4 442 000 voix. C'est le chiffre même du gouvernement. La statistique, dressée par lui et communiquée aux journaux, annonça 272 députés partisans de la représentation proportionnelle et 88 partisans d'une réforme électorale moins franchement déterminée, contre 35 partisans, seulement, du *statu quo*, 33 partisans de la péréquation des circonscriptions au scrutin uninominal, et 64 partisans du scrutin de liste pur et simple. 94 candidats élus avaient fait mine de ne pas savoir que la question était posée. Nos chiffres, à nous, diffèrent un peu. D'abord plus forts, puisque nous arrivions à près de 5 millions de suffrages, l'examen minutieux des professions de foi

et engagemens électoraux nous obligerait à les ramener à 213 députés, partisans déclarés de la représentation proportionnelle, et 75 partisans d'une réforme électorale ; en revanche, 162 députés n'ont rien écrit, dont une bonne moitié nous a donné des gages de dévouement non équivoques. Encore est-il à noter que le recueil des professions de foi, le *Barodet*, — du nom de son inventeur, — ne contient, pour chaque député, qu'un seul document, celui qui est considéré comme son affirmation de principes, et comme tel transmis par les préfets au ministre, puis par le ministre à la Commission. Mais, pour combien d'élus du premier et surtout du second tour la représentation proportionnelle n'a-t-elle pas été, plutôt qu'une question de principe, une question d'élection, qui n'a point fait l'objet d'une déclaration solennelle, mais n'en a pas moins provoqué de leur part un engagement, écrit ou oral, public ou semi-public, dont il ne leur saurait être, dont il ne leur sera pas permis de se délier? Ce qui est incontestable, c'est que le groupe parlementaire de la représentation proportionnelle et de la réforme électorale, à peine reconstitué, compta dans la nouvelle Chambre 318 adhérens, et que les élections partielles, ou des adhésions plus récentes, ont porté ce nombre à 329. Ce qui est certain encore, c'est que, lors de la nomination de la Commission du suffrage universel, 236 députés, malgré les animosités de partis et peut-être les antipathies de personnes, votèrent intégralement pour la liste proportionnaliste, où figuraient des hommes de tous les partis. Les autres, entre 236 et 329, ou étaient en congé, ou s'abstinrent, ou bien s'abandonnèrent à quelque fantaisie, mais on n'en relèverait pas plus de 26 qui se soient sciemment ou innocemment livrés à un panachage inquiétant. Or, qui de 329 ôte 26, il reste 303, c'est-à-dire la majorité. Et une majorité républicaine, puisque M. le président du Conseil tient à ce que c'en soit une qui prenne la charge de la réforme. Je n'oublie pas qu'après le premier tour de scrutin, une feuille, qui passe pour lui être attachée, publia des graphiques tendant visiblement à établir que la plupart des élus proportionnalistes de ce premier tour étaient des réactionnaires, tandis que la plupart des antiproportionnalistes étaient des républicains : lisons, s'il vous plaît, des radicaux-socialistes et socialistes indépendans, ce qui, dans l'intention du rédacteur, n'était pas fait pour accroître les chances des proportionnalistes au second tour, ni la consi-

dération que valait la représentation proportionnelle. Mais, après tout, les bureaux de *la Petite République* ne sont pas ceux du ministère de l'Intérieur, et M. Gaston Cagniard n'est pas M. Aristide Briand. La presse, à peu près unanimement, constata la victoire de la réforme électorale. *Le Temps* du 26 avril disait : « Un fait résulte de cette première rencontre, et il est même le plus clair : c'est que la réforme électorale a obtenu dans le pays une énorme majorité, et, parmi les moyens préconisés pour l'accomplir, le scrutin de liste avec représentation proportionnelle est manifestement celui qui réunit le plus d'adhésions. » Et *le Temps* du 10 mai : « Si la réforme électorale avait, dès le premier tour, tenu une grande place dans les déclarations des candidats, que dire de celle qu'elle a occupée dans la dernière phase de la bataille électorale? Il est tel arrondissementier jugé impénitent, qui, sentant le sol se dérober sous lui, s'est résigné, lui aussi, pour essayer de se sauver, à « s'accrocher » à cette réforme. D'ores et déjà, il est certain que la Chambre ne pourra se soustraire à l'obligation d'examiner et de trancher favorablement la question. Les proportionnalistes, qui ont tant de raisons d'être satisfaits de ces élections, lui rappelleront au besoin son devoir. » De son côté, *le Matin*, après avoir remarqué : « Les grands vainqueurs, d'une façon générale, semblent être les proportionnalistes. Nulle part, on ne signale de défaites subies par eux et partout ils remportent des succès; » *le Matin* jetait les « dernières pelletées sur un cadavre. » Le cadavre était le scrutin d'arrondissement, noyé, asphyxié dans la « mare stagnante. » M. Briand avait exprimé le vœu que le pays parlât : le pays avait parlé. Ce que, de loin et dans son bourdonnement confus, le suffrage universel s'était accordé à lui répondre, il était difficile qu'il ne l'entendît pas, d'autant plus que, tout près de lui, la voix familière, encore qu'aux accens parfois un peu âpres, de M. Millerand le répétait : « Il est temps que la politique républicaine se développe dans un régime assaini par une réforme électorale dont jamais avec plus d'évidence n'apparut la nécessité. » Dans le train qui, le mardi matin, emmenait les ministres à Rambouillet, pour leur premier Conseil après le renouvellement de la Chambre, M. Briand se décida : « Il faut, dit-il, faire quelque chose. »

IV

M. Briand se décida sans se décider, comme il se décide. Est-ce qu'on pourrait dire de lui ce qu'on a dit, en Espagne, de Sagasta, qu'il aimait mieux changer d'opinion, en les recevant toutes faites, que de se fatiguer à s'en faire une et à la défendre ? On ne pourrait, dans tous les cas, depuis la formation de son second Cabinet, lui reprocher d'être, ainsi que Canovas le disait de l'autre : « la plus petite quantité possible de président du Conseil des ministres. » Ce Cabinet n'est-il pas composé de telle sorte qu'il y détient à peu près tous les portefeuilles, et qu'il y tient à peu près tous les rôles, outre le sien ? Mais il n'importe, et de jouer tant de rôles à la fois, n'est point pour épouvanter un homme qu'on a, par manière de compliment, appelé « un monstre de souplesse, » un homme qui, s'amusant à se peindre lui-même, s'est qualifié, — et il en était fier, — un homme qui « s'adapte, » un « homme de réalisation. » A la vérité, ce n'est pas chose très difficile de changer d'opinion, quand on n'en a pas d'arrêtée, de s'adapter quand rien ne vous a situé ni fixé nulle part, et de réaliser quand il vous est indifférent de savoir quoi. Or, M. Aristide Briand, avec toutes ses qualités, qui ne sont pas médiocres et dont quelques-unes sont éminentes, est certainement tout l'opposé d'un doctrinaire : on ne le blessera guère en lui refusant ce titre qu'il ne revendique pas, si même il ne le repousserait. Ce n'est pas l'homme d'une idée, — il estime peu ces maniaques, — et ce n'est pas un homme à idées : il n'a que des pensées de tribune. Ce n'est pas l'homme d'un travail assidu, d'un travail « assis, » et ce n'est pas encore de lui qu'on dirait : « Il reste à sa table ; » on ne se souvient pas qu'il ait jamais eu de longs tête-à-tête avec les livres. C'est un péripatéticien, qui s'instruit, assure-t-on, en réfléchissant, et qui réfléchit en déambulant ; sa promenade même a l'allure d'une flânerie, mais il faut croire qu'elle est méditative. Ses biographes officieux (un premier ministre retrouve toujours de vieux camarades) sont dans l'extase, lorsqu'ils songent seulement à la provision de desseins mûrement pesés, de solutions fines et de subtiles combinaisons qu'il est capable de rapporter d'une partie de pêche à la ligne. Cet exercice hygiénique, en effet, caractérise bien sa manière ; et, par exemple, son geste

favori d'orateur est le geste du pêcheur qui promène son fil : ainsi ses mains vont et viennent, d'un bout à l'autre de l'assemblée, attrapant, traînant et ramenant les assentimens. La supériorité de M. Briand, à la tribune, est faite d'autre chose encore sans doute, mais de ceci d'abord qu'il n'est jamais préoccupé de ce qu'il veut dire à la Chambre, et qu'il l'est continuellement de ce que la Chambre veut qu'on lui dise, de ce qu'on doit lui dire dans la minute même où il lui parle, et qu'on n'eût pas pu lui dire la minute d'avant, et qu'on ne pourrait plus lui dire la minute d'après. Il a, au plus haut point, le sens de l'opportunité du discours, des attitudes et des inflexions de voix ; il sent, au moment précis, quand il convient de flatter, d'ironiser, de vitupérer, d'adjurer, d'aller chercher l'émotion dans les profondeurs. C'est une intelligence aussi peu cérébrale que possible, une intelligence tactile ; M. Briand comprend avec le bout des doigts, comme certains insectes sentent avec les antennes. Tout cela en ferait assez pour qu'on pût conclure, à sa louange, qu'il est « grand connaisseur de l'occasion, » s'il n'avait, coup sur coup, en deux circonstances au moins, laissé échapper de belles occasions d'être plus qu'un politicien habile, d'être un homme d'État hors de pair dans le lot qui s'étale à notre choix. On s'accorde à reconnaître que M. Briand parle très bien, mais, quelque remarquable qu'il soit lorsqu'il parle, il l'est beaucoup plus encore lorsqu'il écoute. Il écoute admirablement, avec une puissance d'attention, une intensité et comme une volonté d'absorption incomparable ; seulement, il écoute de plusieurs côtés en même temps, et, alternativement, il entend mieux d'un côté que de l'autre, ainsi qu'il fit, le 8 novembre 1909, entre M. Millerand et M. Berteaux, entre les proportionnalistes et les « arrondissementiers. » Des collaborateurs intimes qui se disputent sa faveur, — et nul ministre n'en eut plus que lui, — aucun ne peut se vanter de posséder « les deux clefs du cœur de l'empereur Frédéric, » mais chacun du moins en a une, et chacun l'ouvre tour à tour. Le malheur est, avec ces natures-là, qu'on pourrait prendre pour de la duplicité ce qui, chez elles, n'est que de la coquetterie, pour de la coquetterie ce qui n'est que de l'irrésolution, et pour de l'irrésolution ce qui n'est que de la nonchalance. C'est aussi que, cette espèce d'hommes d'État improvisés et improvisateurs connaissant peu les questions par eux-mêmes et n'aimant pas à les apprendre, on a rarement

affaire à eux-mêmes; sous leur nom, par leur bouche, l'un propose, l'autre se dérobe, l'un donne, l'autre retient, et tout le monde finit par être dupe d'un prétendu excès d'adresse où le dupeur est peut-être le premier dupé.

« Adapté » sans retard à la situation parlementaire telle qu'elle paraissait définie par les élections législatives, M. Briand, conformément à la promesse faite en prenant contact avec la nouvelle Chambre, déposa, le 30 juin 1910, un projet de loi « portant modification aux lois organiques sur l'élection des députés. » Qu'est-ce que ce projet, et que vaut-il? Depuis huit mois qu'il est livré aux controverses, et que pas un jour ne s'est écoulé sans qu'on m'en parle ou que j'y pense, j'en ai entendu dire tant de choses, deviné ou soupçonné, si ce n'est (auquel cas, je m'en accuse) imaginé tant d'autres, que j'aurais peur, le jugeant aujourd'hui, de ne pas le juger impartialement. Je préfère me reporter à mes premières impressions : voici donc ce que j'écrivis dans la marge, le soir même où je le reçus :

« Ce n'est pas ici le projet d'un gouvernement préoccupé de résoudre une des plus grandes questions politiques, la plus grande peut-être qui se pose dans l'État moderne. Le ton dont l'exposé des motifs du projet de loi parle de la « théorie » et des « théoriciens, » d'« hypothèses purement théoriques, » autorise sans doute à en faire la remarque. Et les théoriciens n'en seront point étonnés : à vrai dire, ils s'y attendaient bien un peu ; ils ne retiennent pas beaucoup l'attention de M. le président du Conseil, qui est un homme pratique, « un homme de réalisation. » Ils veulent philosopher, M. le président du Conseil veut vivre, et cela met entre eux et lui de la distance.

« Théorie et théoriciens à part, le projet de loi est en somme tel que pouvait le présenter un président du Conseil qui se trouve avoir à ménager, dans son ministère même (il s'agissait de l'ancien), les opinions les plus diverses, pour ne pas dire les plus opposées : proportionnalistes invétérés et ardens ; proportionnalistes récens, mais ébranlés; partisans du scrutin de liste touchés par la sécurité que donne aux gens en place le bon vieux scrutin d'arrondissement; partisans du scrutin d'arrondissement que la force des choses convertit, malgré eux, au scrutin de liste. (Maintenant, c'est plus simple : M. Briand, voulant la réforme électorale, a composé son second ministère d'hommes politiques qui, pour la plupart, ne la veulent pas; qui, du

moins, ne la voulaient pas avant de vouloir être ministres; mais ils se seront, eux aussi, « adaptés; » et du reste M. Briand, ne l'oublions pas, est, dans ce second Cabinet, un peu omni-ministre.)

« Le projet de loi est tel enfin qu'il s'imposait à un gouvernement qui, en face d'une Chambre nouvelle, hésite, tâtonne, cherche sa majorité et ne sait pas encore très exactement où elle est. C'est là qu'il est sage de ne pas montrer une intransigeance de théoricien; c'est là qu'il est bon pour le gouvernement de promener ses antennes. »

Suivait, par le menu, dans ces notes, la critique de l'exposé des motifs, où ce serait un jeu de relever autant d'erreurs de doctrine qu'on a relevé d'erreurs historiques dans un autre document du même genre, — je ne dis pas du même auteur; — puis je reprenais, pour conclure :

« Eh bien ! ce n'est pas suffisant. Ce n'est pas l'attitude que doit prendre un gouvernement dans une pareille question, en face d'un pareil problème. Qu'il ne soit pas intransigeant sur les détails et les modalités, à merveille, et l'on serait tenté de l'en féliciter, si d'ailleurs il pouvait faire autrement. Mais il ne faut pas qu'il ait l'air de se désintéresser, ni que l'absence d'intransigeance prenne la mine d'une absence de préférence ou même d'une absence de volonté. Quand on a dit du mode de scrutin existant ce que le président du Conseil en a dit, on ne peut pas y rester, il faut en sortir. On ne peut pas laisser le suffrage universel s'enlizer dans le marécage qu'on lui a montré. On ne peut pas se borner à faire, de la berge, un geste mort de poteau indicateur qui marque la profondeur et n'aide pas à remonter. L'âpreté même de son langage crée au président du Conseil un devoir envers la nation, à laquelle il lui est défendu de dire : « Tu es dans la mare stagnante; tire-t'en comme tu le pourras ! »

A le considérer en son texte, le projet de loi partait de cette donnée, et se ramenait à cette caractéristique : c'était un projet, non de représentation proportionnelle tout court, ce qui, bien que court, est clair et complet, mais, comme il en usurpait le titre par un étrange abus des mots, de « représentation proportionnelle des minorités. » Non pas même ou non pas seulement un projet de représentation plus ou moins proportionnelle, avec prime à la majorité; mais plutôt de représentation majoritaire, avec part aux minorités. C'était, au pied de la lettre, un sys-

tème majoritaire avec réserve de quotité disponible en faveur des minorités, qu'il traitait comme l'ancien régime traitait les enfans prodigues ou ingrats ou pour une raison quelconque disgraciés, en ne leur laissant que « la légitime » dont la liberté de tester ne permettait tout de même pas de les dépouiller. Que ce fût à la majorité de gouverner, ou d'en fournir le moyen, et d'abord de constituer le ministère, nous ne le contestions pas; et nous ne prétendions pas davantage « construire un mécanisme électoral qui mît aux mains des minorités le moyen d'empiéter sur le pouvoir, de faire obstacle à son fonctionnement, et d'ouvrir ainsi les voies de l'anarchie. » Oh! non; c'eût été mal nous connaître, et, en vérité, nous prendre pour d'autres! Ce que nous voulions était très simple; nous le dîmes, au nom des proportionnalistes, dans la déclaration signée de tout le bureau du groupe, le 28 juin 1910 :

« Il ne s'agit point pour eux (pour nous) de disputer à la majorité ni de lui retirer par astuce « la prépondérance qui doit lui appartenir : » il s'agit de la lui assurer, partout et toujours, dans la proportion même où elle lui appartient véritablement. Et quant aux opinions « mises en minorité par le suffrage universel, » il s'agit bien « de les préserver de l'écrasement, de les admettre au bénéfice de la délibération dans l'assemblée des représentans de la nation; » non pas toutefois comme par une espèce d'aumône, mais en vertu de leur droit, et dans la mesure même de ce droit, qui sera précisément marquée par leur nombre. La représentation proportionnelle est tout ensemble la représentation de la majorité comme majorité et des minorités comme minorités; elle est cela, ou elle n'est rien; si elle n'est pas cela, il n'y a pas de représentation proportionnelle.

« Établir la représentation proportionnelle, c'est à quoi le gouvernement lui-même aboutira, à quoi il ne peut manquer d'aboutir, dans et par le projet de loi qui « établira le scrutin de liste avec représentation des minorités proportionnelle au nombre de suffrages réunis par leurs candidats. » Du fait que la représentation des minorités sera proportionnelle, celle de la majorité le sera nécessairement aussi.

« Et c'est pourquoi, de même que « le gouvernement n'entend apporter dans la discussion des détails et des modalités du projet de loi aucun esprit d'intransigeance, » de même les pro-

portionnalistes, eux non plus, « sur les modalités et les détails, » ne se montreront pas irréductibles.

« Ils ne seront intransigeans que sur un point : à savoir que la loi établisse vraiment la représentation proportionnelle. »

Les positions étant ainsi définies, et par la déclaration du gouvernement et par la nôtre, le chemin était tout tracé ; nous nous y engageâmes dès que le projet de loi fut déposé et la Commission constituée. (Je rappelle, en passant, que cette Commission de 44 membres fut élue suivant les règles de la représentation proportionnelle, et composée, par conséquent, de 25 membres favorables et de 19 membres hostiles à la réforme.) Comme le gouvernement avait déclaré qu'il n'apporterait aucun esprit d'intransigeance dans la discussion des modalités, nous acceptâmes premièrement de prendre pour base son projet de loi ; et comme nous avions nous-mêmes déclaré que nous ne serions irréductibles que sur un point, une représentation vraiment proportionnelle, nous imprimâmes tout de suite au projet ce caractère, en supprimant les mots « des minorités. » Une fois replacés par là, sans équivoque et sans ambages, dans la thèse proportionnaliste, nous fûmes en situation de traiter.

L'audition officielle de M. Briand ne donna que peu de résultats. Pourquoi le tairais-je ? L'impression fut mauvaise. Le ton de badinage, sinon de persiflage, que le président du Conseil affecta, son insistance ironique à répéter que son enfant (le projet de loi) n'était pas joli, joli, mais que c'était déjà très beau d'en avoir fait un, et à exprimer l'espoir que, lasse de travailler sans aboutir, épuisée d'un stérile effort, divisée sur les systèmes, rebutée par les difficultés ou les inconvéniens de chacun d'eux, la majorité proportionnaliste de la Commission finirait bien par adopter cet enfant qu'elle repoussait à première vue comme bossu et bancal, mais sans en avoir un à elle ; ces façons irritèrent ou blessèrent les uns, firent rire les autres dans leur barbe : tout le monde, partisans et adversaires, crut comprendre que le gouvernement ne songeait qu'à se délivrer de ce cauchemar, la réforme électorale, sous la forme, tout au moins de la représentation proportionnelle. Cette impression fut la mienne si vivement que, rencontrant M. Briand, à la sortie, je ne pus m'empêcher de lui dire : « C'est la guerre ! Vous l'avez voulue ; vous allez l'avoir ! » Mais, alors, il me rejoignit,

me retint, m'emmena dans une embrasure de fenêtre, et, au milieu du cercle qui ne tarda pas à se former, s'expliqua, se traduisit, se commenta. — On avait cru le comprendre, on ne l'avait pas compris : il était animé des meilleures intentions, et au demeurant, comment ne voudrait-il pas la réforme? Ne l'avait-il pas rendue inévitable? N'avait-il pas donné la chiquenaude qui en avait opéré le déclanchement? Que la Commission, à laquelle il avait présenté un texte, lui en présentât un autre, si elle trouvait mieux, et l'on causerait.

Entendons-nous. Il était parfaitement exact que la Commission, à ce moment, n'avait pas de texte à opposer au texte du gouvernement, et elle ne pouvait pas en avoir, puisqu'elle ne faisait que de commencer ses études; mais il était, en revanche, parfaitement inexact que la majorité proportionnaliste n'en eût pas, puisqu'elle avait déposé, sous la signature de 24 de ses membres (M. Vazeille seul s'était réservé), quatre amendemens, portant sur huit articles du projet, et qui constituaient un contre-projet de représentation proportionnelle intégrale. Le gouvernement l'ignorait si peu que, dès le début de son entretien avec la Commission, M. Briand s'était plaint de la brusquerie du geste par lequel nous avions voulu le jeter dans les voies de la pure proportionnelle, et lui couper toute ligne de retraite. Mais, parlementairement, il n'en avait pas moins raison : ce que nous avions à lui soumettre, c'était une espèce de vœu, de *desideratum*, un programme, disons-le comme il le pensait, une élucubration à nous ; ce n'était pas un texte, délibéré, arrêté, voté par la Commission.

Pour « causer » utilement, dans les cas épineux, il n'est rien de tel que d'écrire. Sur trois ou quatre points, avant toute chose, la Commission avait besoin de connaître l'opinion de M. Briand, et d'être sûre que cette opinion était bien l'opinion du gouvernement. Un de ces points dominait tous les autres. « La commission de recensement général des votes, disait l'article 9 du projet de loi, constate le nombre total des électeurs *inscrits*, et détermine, en divisant ce nombre par celui des députés à élire dans la circonscription, le quotient électoral. » Ce paragraphe seul rendait le projet inacceptable. En effet, pour qu'il eût pu être accepté, il eût fallu que certainement ne fussent inscrits sur nos listes électorales ni les militaires, qui ne votent pas tant qu'ils sont en service actif, ni morts, ni absens, ni inconnus. Il

eût fallu que l'on cessât d'admettre les doubles inscriptions qu'autorise la loi « municipale » de 1884. Il eût fallu, enfin, que nous eussions en France des listes électorales « chimiquement pures, » et Dieu sait si nous en sommes loin! Mais le danger d'une telle disposition apparaissait plus grand encore, quand on rapprochait du paragraphe 1er de l'article 9 le cinquième paragraphe ainsi conçu : « Si, après les dites attributions, il reste des sièges à pourvoir, elle (la commission de recensement) proclame élus les autres candidats ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages, quelle que soit la liste sur laquelle ils figurent. » Quoique la forme atténuée masquât un peu l'intention, qui avait été et qui demeurait de faire accroissement à la majorité de tous les sièges non pourvus par la première répartition ; comme, d'une part, il est rare qu'au scrutin de liste, il y ait, entre les candidats d'une même liste, un écart sensible de suffrages ; comme, d'autre part, la règle une fois adoptée de calculer le quotient en prenant pour dividende le nombre total des électeurs inscrits, et, par là, en élevant sensiblement le quotient, aurait eu pour conséquence d'augmenter le nombre des sièges restant à pourvoir; le procédé n'allait à rien de moins qu'à inviter à la falsification des listes, afin de faire plus large ce que M. Briand appelle, avec une belle franchise, « la part du prince. » Si le gouvernement persistait dans ce dessein, il n'y avait qu'à rompre. Et c'est pourquoi la première question de la Commission du suffrage universel (lettre du 14 décembre 1910) fut celle-ci : « 1° Le gouvernement accepterait-il, dans le paragraphe premier de l'article 9, la substitution du mot « votans » au mot « inscrits ? »

M. Briand répondit, le 24 décembre : « Bien que le gouvernement voie des avantages sérieux à calculer le quotient électoral d'après le nombre des électeurs inscrits, il est tout disposé à envisager la substitution du mot « votans » au mot « inscrits » dans l'article 9, paragraphe premier. »

La majorité proportionnaliste, entrant résolument dans l'esprit du système, et en vue de pousser à la constitution chez nous de partis nettement tranchés et fortement organisés, chacun avec son programme, son personnel et ses adhérens, réclamait « la liste bloquée; » c'est-à-dire qu'ayant donné au parti, représenté en l'espèce par un certain nombre de « parrains, » le droit de composer sa liste, elle ne laissait à l'électeur que le

droit de marquer sa préférence pour tel candidat de cette liste, sans qu'il lui fût loisible d'en rayer aucun nom, ni d'y substituer aucun autre nom; en aucun cas, il n'aurait pu mêler les noms de plusieurs listes, sous peine de voir annuler son bulletin. Cette proposition, d'ailleurs, n'était pas encore formulée que quelques-uns de nos amis les plus dévoués, le *Journal des Débats* notamment, s'insurgeaient contre elle, et criaient au scandale : « Vous supprimez la liberté de l'électeur ! » M. Briand avait entendu ces cris, et le projet de loi, s'il ne l'édictait pas, impliquait le panachage, c'est-à-dire, par opposition à la liste bloquée, le droit pour chaque électeur de composer sa liste à son gré, et sans tenir compte du parti, parmi les candidatures légalement déclarées. D'où notre seconde question : « L'article 8 du projet impliquant la pratique du panachage, le gouvernement insiste-t-il pour le maintien de cette pratique? »

Le président du Conseil répondit : « Le gouvernement demeure hostile à toute disposition interdisant le panachage, et qui, à son avis, serait interprétée par les électeurs comme une mutilation des droits à eux conférés depuis l'établissement du suffrage universel; il insiste sur les graves inconvéniens que présenterait, dans l'état actuel d'inorganisation des partis, l'interdiction de cette faculté. »

Les deux autres points, quoique importans sans doute, étaient pourtant secondaires, en comparaison de ces deux-là. Pour le mode de calcul à employer, si le gouvernement ne voulait décidément pas du système d'Hondt, parce que c'est un système belge, que pensait-il du système des moyennes, qui en est la transposition et comme la traduction française, par nos mathématiciens les plus éminens? Puisqu'il tenait au panachage et repoussait délibérément la liste bloquée, que pensait-il du vote cumulatif, pour corriger les abus à redouter et préserver des pièges que le panachage perfidement pratiqué permettait de tendre, par l'innocence même des électeurs, à la bonne foi de tel ou tel parti? Sur le système des plus fortes moyennes, M. Briand réservait sa réponse; et, quant au reste, il se contentait de dire : « Le gouvernement n'est pas, *a priori*, favorable au vote cumulatif qui lui apparaît comme présentant de multiples et sérieux inconvéniens. »

Munie de ces indications authentiques, et dans le cadre qui lui était tracé : quotient électoral tiré du nombre des votans;

— liberté du panachage; — pour le surplus, arrangemens à débattre; — dans ces conditions et après ces concessions qui rendaient l'entente possible et probable, la Commission se mit au travail.

V

Elle avançait lentement, du train accoutumé de la vie parlementaire, en discutant article par article, ligne par ligne, lorsque se produisit l'incident que le public a connu sous le nom d'amendement Painlevé. Soucieux de faire que la représentation proportionnelle fût exacte, mais ne le fût pas au détriment de ce qu'il nomme « le parti républicain, » M. Paul Painlevé imagina deux dispositions en vertu desquelles : 1° les sièges restés libres après la première répartition seraient « attribués à la liste dont le nombre moyen des suffrages aurait atteint la majorité absolue ; » et : 2° « si aucune liste n'atteint la majorité absolue, » les sièges restant à pourvoir seraient attribués aux différentes listes, selon l'ordre décroissant de leurs moyennes en commençant par la plus forte. Toutefois, — et c'était là la partie la plus contestable de l'amendement de M. Painlevé (c'en a été du moins la plus contestée), — deux ou plusieurs listes pourraient « faire au préalable déclaration d'apparentement en vue de l'utilisation de leurs restes. » En d'autres termes, les radicaux pourraient, huit ou dix jours, je suppose, avant le scrutin, se déclarer apparentés avec les radicaux-socialistes, et ceux-ci avec les socialistes-indépendans. On ferait masse entre soi des suffrages non représentés, la part d'entiers une fois prélevée, et l'on se partagererait encore les sièges qui traîneraient. C'est, transporté dans l'arithmétique proportionnaliste (et jamais le mot ne fut mieux à sa place) le système des « affinités électives. »

A cette invention, d'ailleurs séduisante pour beaucoup, les objections ne manquèrent point. On lui reprocha, d'abord, d'aller contre le principe de la représentation proportionnelle, en réintroduisant dans un régime proportionnaliste l'idée majoritaire; ensuite, d'aller contre l'objet de la représentation proportionnelle, en conservant et en aggravant les marchandages, les maquignonnages dont le pays avait espéré et souhaitait ardemment d'être délivré. Les ligues, les comités, tous les groupe-

mens, en dehors des Chambres, s'émurent; une assemblée plénière fut convoquée, et l'amendement Painlevé n'échappa à une condamnation quasi unanime que parce que les proportionnalistes, sentant également le danger de se diviser et le besoin de s'unir, se rallièrent tous (M. Painlevé compris) à l'idée émise par M. Jaurès de chercher, au lieu de l'apparentement de plusieurs partis groupés dans une même circonscription, un apparentement des restes d'un même parti dans plusieurs circonscriptions groupées. Ce qui revient à dire qu'au lieu que les radicaux-socialistes et les socialistes indépendans puissent, pour le partage des restes, faire masse commune dans le seul département de la Savoie, par exemple, ce serait avec les radicaux-socialistes de la Haute-Savoie que les radicaux-socialistes, avec les socialistes indépendans de la Haute-Savoie et d'autres départemens voisins, s'il y avait lieu, que les socialistes indépendans pourraient s'unir.

L'apparentement entre partis voisins (proposition Painlevé) ayant prévalu en première lecture, M. Jaurès soutiendra en seconde lecture, devant la Commission du suffrage universel, sa proposition d'apparentement ou plutôt de groupement entre départemens voisins; solution incontestablement plus conforme à l'esprit de la représentation proportionnelle, et plus dans le sens, aussi, des formations administratives de l'avenir.

Sera-ce assez qu'il ait raison, et que la grande majorité des proportionnalistes soit avec lui, pour que la majorité de la Commission et la majorité de la Chambre consentent à lui donner raison? Nous le verrons; et l'on peut croire, à de certaines réticences autant qu'à de certains aveux, que des choses qui n'ont rien à faire avec la représentation proportionnelle, ni avec la réforme électorale, en général, ni, en particulier, avec l'amendement Painlevé, s'agitent sous et derrière l'amendement Painlevé, à l'insu même de M. Painlevé. Il a failli diviser des amis; va-t-il réconcilier des adversaires? Ce que nous ne saurions permettre, — je dis ce qu'aucun des partis qui ont mené campagne ensemble depuis trois ans ne saurait permettre, quoi qu'il pense d'ailleurs sur toute autre question, — c'est que la réconciliation se négocie et se scelle aux dépens de la réforme électorale, et contre la représentation proportionnelle. Non, aucun de ces partis : ni l'extrême gauche socialiste, ni le centre progressiste, ni l'Action libérale, ni ceux des radicaux qui n'ont pas été,

depuis trois ans, les moins fidèles et qui ont été les plus méritans des proportionnalistes.

Et ce qui est certain dès maintenant, c'est que le maintien du scrutin d'arrondissement est impossible; c'est que le rétablissement du scrutin de liste pur et simple est impossible; c'est qu'entre le projet maximum de représentation proportionnelle, telle qu'elle eût résulté des amendemens des Vingt-Quatre, et le projet minimum de représentation des minorités, telle qu'elle résultait du texte du gouvernement, la réforme électorale glisse, comme le poids sur la tige de la balance. Elle finira, comme il finit, par trouver son point d'équilibre, plus près d'une des extrémités ou plus près de l'autre, mais nécessairement entre les deux. Le poids ne peut plus glisser au delà, ni retomber et s'enfoncer dans « la mare stagnante, » fît-on, pour l'agrandir en étang départemental, communiquer ensemble cinq ou six petites mares d'arrondissement. La loi votée, il restera peut-être quelque chose à faire, pour une proportionnelle plus adéquate, dans la proportionnelle même; mais la réforme électorale est faite. — Elle ne peut pas ne pas se faire. Il faut qu'elle se fasse. Avec, sans ou malgré le gouvernement. Avec le ministère Briand ou tout autre ministère.

CHARLES BENOIST.

ESQUISSES CONTEMPORAINES

M. PAUL BOURGET

II [1]

APRÈS *LE DISCIPLE*

I

Italiam, Italiam... L'année qui suivit la publication du *Disciple*, M. Bourget allait, une fois de plus, passer quelques semaines dans « cette terre de Beauté » qu'il aime tant, et il en rapportait, avec la jolie nouvelle intitulée *Un Saint*, un livre exquis, ces *Sensations d'Italie* qui lui ont valu de si fervens admirateurs. Son premier voyage dans la glorieuse péninsule datait de 1874. « Époque lointaine, écrit-il, où d'être seulement en Italie et de me dire que j'y étais me faisait presque mal, tant je subissais l'ivresse de l'Art et de la Beauté (2)! » Et depuis cette époque, que de voyages entrepris en tous sens, en Angleterre, en Grèce, en Espagne, en Terre-Sainte, en Allemagne, en Amérique, que sais-je encore ! Que de journaux de route minutieusement tenus, et d'où l'écrivain n'a rien tiré pour le public ! M. Paul Bourget est un grand voyageur devant l'Éternel. Il est, — avec Pierre Loti, — le plus cosmopolite de nos hommes de lettres. Et quand, à propos de Loti, précisément, il parle « des

(1) Voyez la *Revue* du 15 février 1911.
(2) *Sensations d'Italie*, éd. originale, p. 110

âmes de passage pour qui le voyage est une façon naturelle de respirer et de sentir (1), » il songe évidemment aussi à lui-même.

Quatre volumes représentent dans son œuvre la littérature de voyage proprement dite: des *Études anglaises* et *Fantaisies* qui datent de 1880 à 1885, et qui, donc, sont contemporaines des *Essais de psychologie;* les *Sensations d'Italie*, qui sont de 1890-1891: et les *Notes sur l'Amérique* intitulées *Outre-Mer*, qui sont de 1893-1894. Je ne sais ce que des lecteurs connaissant bien les trois principaux pays qu'a explorés et décrits M. Bourget peuvent, au point de vue de l'exactitude, trouver à reprendre aux « sensations » que l'écrivain en a rapportées; et comme d'ailleurs rien n'est plus facile que d'opposer ses « sensations » à celles d'autrui, et d'entre-choquer deux subjectivismes, je me défierais, je l'avoue, de discussions trop tranchantes et de critiques trop sûres d'elles-mêmes. L'image que j'emporte de l'Angleterre, de l'Italie et de l'Amérique, vues à travers les livres de l'auteur des *Sensations d'Oxford*, me paraît au total assez peu différente de celle que je me suis formée dans les livres d'autres voyageurs, et j'en conclus que je puis m'y fier dans une assez large mesure. Me voici donc tout à mon aise pour jouir des qualités de style, d'observation et de pensée que M. Bourget a déployées dans ses notes de voyage.

Car ces jolis et subtils volumes occupent une place bien à part, et singulièrement enviable, dans l'histoire du « genre » dont ils relèvent. Genre qui paraît à la portée de tous ceux qui tiennent une plume, en réalité l'un des plus difficiles à bien traiter. Je n'en sache pas qui trahisse mieux la richesse ou la médiocrité de l'esprit qui s'y applique. Votre lecteur est un compagnon de route, le plus exigeant des compagnons de route. Ne comptez pas, pour le distraire ou l'intéresser, sur la beauté des paysages, sur la variété des incidens, sur l'imprévu des rencontres ; ne comptez que sur vous-même. S'il vous a choisi, c'est qu'il vous croit un homme de ressources. Si vous l'ennuyez, il aura vite fait de se séparer de vous. Songez que tout ce qu'il verra, entendra, pensera, lui viendra de vous, et de vous seul. Il ne supporte que les descriptions qui, en quelques lignes, lui mettent sous les yeux tout ce que vous avez passé

(1) *Études et Portraits*, t. III, p. 350, 379-380. « Pèlerinage, je dois l'avouer, *plus intellectuel que pieux*, » nous dit ailleurs M. Bourget (*Recommencemens*, p. 146) de son propre voyage en Terre-Sainte.

des heures à contempler. Il veut que vos impressions d'histoire ou d'art soient originales et variées, et qu'elles soient dignes des lieux ou des œuvres qui vous les auront inspirées. Ayez, autant qu'il vous plaira, de l'esprit, de l'éloquence, de l'humour; mais malheur à vous, si vous en avez à contretemps! Et malheur à vous si, sous prétexte de philosophie, vous infligez à votre hôte une dissertation : il s'attendait à voyager avec un honnête homme, et il tombe sur un pédant: il ne vous le pardonnera pas.

Tous ces écueils, M. Bourget les connaît, et il a su les éviter. Il sait fort bien qu'il n'est permis qu'à Pierre Loti de nous enchanter en nous livrant tout simplement son journal de route: « Ce procédé, déclare-t-il, paraît le plus naturel pour un récit de voyage, et le plus infailliblement intéressant. Aucun n'est plus dangereux. Comment ne pas échapper à l'insignifiance, si l'on ne choisit pas entre ses impressions, et, si l'on choisit, à l'insincérité (1)? » Et il choisit, lui, et il n'est pas insincère. C'est qu'en dépit des retranchemens et des *transpositions* nécessaires, il se peint tout entier dans ses livres de voyage. « Moi, je ne suis, hélas! — dit-il quelque part (2), — qu'une moitié de poète qui s'arrange, comme elle peut, d'être cousue à une moitié de psychologue. » C'est précisément ce mélange original qui donne tant de saveur et d'intérêt à ses impressions de voyageur cosmopolite. A l'exemple de Taine, qu'il rappelle assez souvent, M. Bourget porte partout sa « passionnée et *presque coupable* curiosité de l'âme humaine (3), » et tout lui sert, tout lui est bon, — enquêtes faites sur place, conversations, lectures, observation des hommes et des choses, — pour la satisfaire. L'âme anglaise, italienne, ou américaine, voilà ce qu'il recherche parmi toutes ses pérégrinations; voilà la réalité qu'il voudrait se représenter et révéler aux autres avec toute l'exactitude possible, et à laquelle il applique « la passion maîtresse de son intelligence, ce goût, cette manie presque, de ramasser des milliers de faits épars dans le raccourci d'une formule. » Que cette « façon de penser et de regarder » ait « ses limitations, » comme elle a sa valeur, c'est ce dont l'écrivain convient tout le premier. Mais il ajoute avec raison: « En

(1) *Études et Portraits*, t. III, p. 351-352.
(2) *Études et Portraits*, t. II (éd. originale), p. 343.
(3) *Sensations d'Italie*, éd. originale. Lemerre, 1891, p. 222.

tout cas, c'est mon impressionnisme à moi. Je ne puis être sincère qu'en y obéissant (1). »

Ce qui corrige d'ailleurs ce que cet impressionnisme pourrait aisément avoir d'un peu trop systématique et artificiel, c'est que le poète, chez M. Bourget, veille toujours et n'abandonne jamais entièrement ses droits. Et le poète ne se reconnaît pas seulement aux vers qui, çà et là, s'insinuent dans cette jolie prose. Il se reconnaît à cette jolie prose, justement, à cette prose, qui rend avec une si vivante souplesse les « sensations de nature, d'art ou d'histoire, » les douces ou mélancoliques rêveries, les anecdotes piquantes ou tragiques, « nouvelles » toutes faites que le romancier n'a pu se tenir d'écrire en marge de son journal de route. Il se reconnaît plus encore à la disposition intime qu'on devine être généralement celle du voyageur. A la différence de Taine, qui voyage moins pour se reposer que pour vérifier ses hypothèses et remplir ses carnets de notes, M. Bourget voyage surtout pour son plaisir; il *se prête* volontiers aux choses, au lieu de leur imposer tout de suite ses cadres; il se laisse prendre au charme du jour et de l'heure; le voyage pour le voyage l'enchante et l'amuse; il aime à changer de lieux, de visages et de mœurs: il éprouve « un irrésistible attrait (2) » pour le décor mouvant, pour les contrastes, les surprises et les aventures de la vie cosmopolite. Et je ne crois pas en un mot que beaucoup de voyageurs aient mieux exaucé le joli souhait que les enfans de Corfou leur adressent le long des routes : « Puissiez-vous jouir de vos yeux! »

Mais cette jouissance ne lui suffit pas; et non content d'enrichir de quelques nuances et formules nouvelles notre connaissance de l'âme étrangère, il voit aussi dans les voyages un moyen d'aller chercher au dehors des « leçons de choses » d'un intérêt général et patriotique. C'est surtout dans *Outre-Mer* que ce noble dessein s'affirme. Comme tant de généreux esprits du dernier siècle, de Chateaubriand à Tocqueville, et de Tocqueville à Brunetière, à E.-M. de Vogüé, M. Bourget s'est senti attiré vers ce Nouveau-Monde où se déploient avec tant d'intensité toutes les énergies qui transforment le nôtre. « Ce qui m'attire en Amérique, écrit-il, ce n'est pas l'Amérique elle-même, c'est l'Europe et c'est la France, c'est l'inquiétude des

(1) *Outre-Mer*. éd. originale. Lemerre, 1895, t. I, p. 5.
(2) *Études et Portraits*, éd. originale, t. II, 1889, p. 343.

problèmes où l'avenir de cette Europe et de cette France est enveloppé. » Les trois terribles puissances qui le fabriquent, cet avenir, la démocratie, la science et l'idée de la race ont chez nous accumulé tant de ruines qu'on hésite à les trouver bienfaisantes. A les voir travailler plus librement, sans la contrainte d'un long passé, dans ce pays neuf, on se reprend à l'espoir et à l'optimisme. Certes, en Amérique comme en Europe, le conflit des races rivales reste singulièrement menaçant. Mais en revanche, combien la démocratie là-bas nous apparaît plus libérale, moins niveleuse et donc plus acceptable que chez nous ! « Car, du moment que la démocratie est conciliable avec le plus intense développement de l'individualité et le plus personnel, toutes les objections adressées contre cette forme de civilisation tombent à la fois. » Et d'autre part, à la voir agir outre-mer, on se rend compte que la science n'enseigne pas nécessairement, comme nous l'avons trop cru et trop répété, le nihilisme absolu ; elle est elle aussi un instrument de bienfaisance sociale ; elle ne nuit en rien au développement de la vie religieuse. L'esprit américain a réalisé pratiquement la conception de Spencer : « la réconciliation possible de la religion et de la science par l'agnosticisme. » Et enfin, M. Bourget a vu les Gibbons et les Ireland ; il les a entendus prêcher l'union intime de l'Église et du siècle. « Quelles paroles, et comment les *chrétiens de désir, dont je suis*, et qui s'appellent légion, ne frémiraient-ils pas à les entendre passer sur le monde et sur leur propre cœur ! Les temps sont venus où le christianisme doit accepter toute la science et toute la Démocratie sous peine de voir trop d'âmes s'en aller de lui... Pourquoi n'y aurait-il pas un pape issu de cette libre nation où les chefs de l'Église ont su redevenir ce qu'étaient les premiers apôtres (1)?... » M. Bourget a eu raison d'éprouver en quittant l'Amérique « une émotion de gratitude : » « il y a reçu de précieux, d'ineffaçables enseignemens. »

Mais les voyages n'ont pas été seulement pour M. Bourget un moyen de se donner « des fêtes d'esprit d'une intensité singulière (2), » de renouveler son fond d'idées générales et de

(1) *Outre-Mer*, éd. originale, t. I, p. 191. — Le passage a été modifié, et un peu aristocratisé, dans l'édition définitive (t. I, p. 189-190) : « Les temps sont venus où le christianisme doit accepter toute la science et *hiérarchiser* toute la démocratie, *en prenant ce mot dans un sens tout autre que les politiciens.* »

(2) *Voyageuses*, éd. définitive, p. 86. (Il s'agit dans cette page du voyage aux États-Unis.)

sentimens originaux; ils ont élargi son expérience de la vie et de l'âme humaine; ils ont fourni à son observation de romancier et de novelliste la matière d'un très grand nombre de descriptions nouvelles, de détails de mœurs inédits, de curieux « portraits » ou « eaux-fortes, » de sujets même. Si féconde que soit l'imagination d'un conteur, il doit souvent éprouver le besoin, surtout s'il se pique de travailler sur le réel, d'en diversifier et d'en rafraîchir les sources. Les voyages multipliés, la fréquentation de nouveaux milieux, la vision et l'étude d'autres types humains que ceux que nous coudoyons sur le boulevard en sont peut-être le meilleur moyen. Moitié par goût personnel, moitié par obligation de métier, M. Bourget était donc prédestiné à être le peintre par excellence de la société cosmopolite. Dès ses premiers romans « parisiens, » il l'était déjà. Il le sera de plus en plus, à mesure qu'il produira davantage, et qu'il sera plus préoccupé de ne point se répéter. « Puisque tu tiens album de figurines cosmopolites (1), » se fait-il dire quelque part par un ami. L'écrivain a largement puisé dans cet album pour écrire tous ses livres. Il y a surtout puisé peut-être pour écrire les innombrables nouvelles qu'il a, depuis près de quarante ans, publiées.

Je ne sais si l'on a jamais étudié comme il le mériterait M. Bourget novelliste. Je crains que son originalité à cet égard n'ait été comme recouverte par le succès même de ses grands romans et n'ait failli sombrer dans leur gloire. Nous-même, après avoir protesté contre cet oubli, n'allons-nous pas mériter le reproche que nous sommes tenté d'adresser à d'autres, et par notre brièveté même, n'allons-nous pas paraître attacher trop peu d'importance à cette partie de son œuvre? Quatorze volumes de nouvelles, — presque autant que de romans, — sont pourtant un bagage que plus d'un novelliste professionnel et classé pourrait lui envier. M. Bourget, en un très suggestif et fécond article sur *Balzac novelliste* (2), loue avec raison le grand romancier d'avoir, — chose extrêmement rare, en effet, — aussi bien réussi dans la simple nouvelle que dans le grand roman. On peut lui adresser pareil éloge; et ce ne serait pas là d'ailleurs le seul trait qu'il eût de commun avec le fécond auteur du *Père Goriot*. C'est que, et M. Bourget l'a très bien vu et excellemment

(1) *Recommencemens*, éd. définitive, p. 188
(2) *Études et Portraits*, t. III, p. 246-260.

dit, les conditions, et donc les lois des deux genres ne sont pas les mêmes. « Une nouvelle est comme un moment découpé sur la trame indéfinie du temps. » Elle concentre, elle ne développe pas ; elle ne peut pas démontrer, elle doit se contenter de suggérer. Tous les procédés qu'emploie Balzac novelliste pour donner, malgré tout, l'illusion de la vie, M. Bourget, qui a réfléchi sur son art au moins aussi profondément que Balzac, les emploie à son tour, et il en a employé plus d'un dont Balzac ne s'était point avisé. A étudier d'un peu près ces quatorze volumes, on pourrait en déduire une sorte d'esthétique de la nouvelle peut-être aussi complète que celle qui est comme enveloppée dans les écrits de Maupassant. Non pas assurément que l'on puisse mettre en parallèle de tous points les deux œuvres. Même en tenant compte de la différence des genres, des factures et des tempéramens, il reste que les nouvelles de M. Bourget n'ont pas, en général, la simplicité directe, l'aisance robuste, le parfait naturel, la vie concentrée de celles de Maupassant; l'effort s'y laisse deviner, et plus d'une enfin se ressent de son origine abstraite. Mais cela dit, on ne saurait nier qu'elles ne soient toujours intéressantes, et qu'elles ne témoignent toutes d'une science du métier et d'une variété d'invention vraiment surprenantes. L'auteur de *Voyageuses* et de *Complications sentimentales* sait toujours exactement proportionner la nature et les ressources de son sujet aux dimensions du cadre dont il dispose, et depuis la courte nouvelle de cinq ou six pages jusqu'à celle qui forme un véritable petit roman, il « remplit tout l'entre-deux, » essayant successivement tous les moules, toutes les formules d'art, et presque toujours avec un égal succès. Son genre propre est celui de la nouvelle psychologique. Même quand il évoque en quelques traits rapides et fugitifs tel « profil perdu » rencontré au cours d'un voyage, c'est toujours l'état intérieur d'une âme que, d'après ses gestes, il essaye de se figurer et de peindre, c'est le secret de sa vie morale qu'il tâche de percer. Et l'inachevé même de la représentation qu'il nous en donne contribue à en augmenter la puissance suggestive.

« Ce livre, dit quelque part M. Bourget, en parlant d'un récit de Fenimore Cooper, ce livre possède la première d'entre les qualités d'un roman : la *crédibilité* (1). » C'est sans doute

(1) *Outre-Mer*, éd. originale, t. I, p. 199.

pour réaliser cette condition essentielle qu'il a souvent recours, dans la composition de ses nouvelles, à un procédé, moitié voulu, je crois, et moitié instinctif, et qui consiste à rattacher les événemens, réels ou fictifs, qu'il raconte, à des faits, réels ou fictifs aussi, de sa vie personnelle. Ce procédé, parfaitement légitime, lui réussit du reste assez bien : témoin les nouvelles intitulées *Un saint*, *Monsieur Legrimaudet*, *L'Échéance*, et qui, ce me semble, ne sont pas loin d'être des chefs-d'œuvre. Et de là vient que c'est surtout dans ses nouvelles que M. Bourget nous livre, presque sans le vouloir, sur lui-même, sur ses goûts, sur ses habitudes, sur ses manières intimes de penser et de sentir, des renseignemens que l'historien de sa biographie morale ne peut manquer de recueillir. Nous avons déjà noté dans l'*Échéance* maints précieux détails à cet égard. On pensera sans doute que cette page de *Monsieur Legrimaudet*, — le « pastel » est daté de 1891, — ne doit point passer inaperçue :

Car s'expliquer avec cette précision la genèse du mal, c'est toujours risquer d'aboutir au doute sur la Providence, et *quand on est parvenu, après des années de lutte, à retrouver*, sous les arides analyses de la science, *la foi dans l'interprétation consolante de l'Inconnaissable, on a si peur de la perdre* cette foi et cette espérance, si peur de ne plus prononcer avec la même certitude *la seule oraison qui permette de vivre :* « Notre Père qui êtes aux cieux... » Qu'il est troublant alors de se trouver devant un problème de laideur morale et de douleur physique aussi cruellement posé que celui-là! *Il faut croire* qu'il y a un sens mystérieux à ce douloureux univers, croire que les angoissantes ténèbres de la vie s'éclaireront un jour, après la mort. *Mais comme on est tenté de nouveau par l'horrible nihilisme* en présence de certains naufrages d'âme et de destinée (1)!...

Croyance bien incertaine encore, comme on peut voir, ou du moins vite fléchissante, et bien troublée. Un peu plus tard, dans une lettre à M. l'abbé Klein, datée du 4 juillet 1894, le « chrétien de désir, » que déjà nous avons vu paraître dans *Outre-Mer*, s'affirme encore, et, déclarait-il à son critique, « je suis très heureux de ce que vous avez bien voulu voir dans mon œuvre ce que j'y crois être, un *christianisme immanent* (2). » Le

(1) *Nouveaux Pastels*, éd. originale, 1891. Lemerre, in-16, p. 188. — La nouvelle se trouve aujourd'hui dans le volume intitulé : *Pastels et Eaux-fortes*. Plon, in-16 : le passage cité n'a pas été modifié.

(2) Abbé Félix Klein, *Autour du dilettantisme*. Paris, Lecoffre, 1895, in-12, p. 141-144. « Je veux dire, expliquait M. Bourget, qu'aucune de mes pages ne serait possible si l'Évangile et l'Église n'avaient pénétré le monde moral comme ils l'ont fait... L'Église a toujours été trop sévère pour les moralistes libres... Et

formule était heureuse, et elle exprime assez bien le sens secret, parfois un peu voilé, et l'orientation générale de la plupart des livres que M. Bourget avait publiés jusqu'alors. Jusqu'à quel point se vérifie-t-elle dans la série des romans qui va du *Disciple* à *l'Étape?* C'est la question que l'auteur lui-même nous invite à nous poser.

Il ne semble pas tout d'abord que M. Bourget ait sensiblement changé sa manière, et *Un Cœur de femme* (1890), qui suivit immédiatement *le Disciple*, aurait fort bien pu lui être antérieur de plusieurs années. Il en est de même de la *Physiologie de l'Amour moderne* (1891), d'*Idylle tragique* (1896), de *la Duchesse Bleue* (1898), du *Fantôme* (1901). La facture en est peut-être plus serrée, la composition plus forte, bref, la maîtrise d'art plus grande; l'inspiration n'en est pas loin d'être la même : c'est toujours l'analyse aiguë des passions coupables qui en forme le fond commun, et ce sont parfois les mêmes personnages qui y reparaissent. Cette relative similitude n'est point pour nous surprendre. Nous sommes, non point pour toujours, mais pour longtemps, les esclaves ou les prisonniers de nos premières œuvres; nous les avons réalisées, parce qu'elles répondaient à certaines façons de penser et de sentir; quelque effort que nous fassions pour nous en détacher, nous voyons le monde à travers elles; et c'est de loin en loin seulement que le renouveau de notre être intérieur éclate et perce à travers nos livres, cherchant la forme plus adéquate qui, peu à peu, s'élabore en nous à notre insu. *Le Disciple* avait été un de ces momens-là. Le livre, certes, n'avait point dépassé la pensée de M. Bourget; mais il y avait cependant mis plus de choses qu'il n'avait cru en mettre; il n'en avait pas calculé froidement toute la portée; dans la fièvre et la demi-conscience de la composition (1), il

cependant, ce qui lui importe, c'est que notre conclusion philosophique sur la vie humaine, à laquelle nous arrivons par l'analyse des passions, ne soit pas différente de celle à laquelle elle arrive par la Révélation. M. Le Play est devenu croyant parce qu'il a trouvé dans le Décalogue la synthèse de la loi sociale que lui avait découverte l'expérience. C'est en effet un puissant argument. Mais il suppose qu'on lui a permis l'expérience. » — Mais si cette « expérience » est moralement dangereuse?

(1) Enregistrons à ce propos cette curieuse déclaration d'une lettre déjà citée de M. Bourget à la *Revue des Revues* du 1er mars 1904 : « Encore aujourd'hui, un travail de commande (discours, article spécial) me paralyse un peu, ce que j'ai toujours attribué, depuis que je réfléchis à la psychologie de l'homme de lettres, à cette particularité que *je ne compose qu'avec une demi-conscience*. Il me faut un effort pour me persuader qu'un de mes livres imprimés et que je relis, même

s'était, je le crois bien, laissé entraîner par son sujet au delà des limites exactes où il s'était peut-être d'abord promis de le contenir. Rien de plus naturel qu'au sortir de cette sorte de crise, il ait été comme ressaisi par ses anciens sujets d'études et d'observations. Il fallait laisser le temps faire son œuvre, mûrir et consommer le développement de pensée dont *le Disciple* était un signe avant-coureur, et aussi user jusqu'au bout le moule romanesque où l'écrivain avait jeté tout d'abord ses impressions et ses expériences.

Ce n'est pas à dire d'ailleurs qu'on ne puisse trouver « du nouveau » dans cette suite d'œuvres. Le caractère cosmopolite, qui déjà apparaissait dans les premiers romans, dans *Mensonges*, par exemple, se manifeste ici plus clairement, plus largement. Le titre seul de *Cosmopolis* symbolise assez nettement cette veine relativement nouvelle. *Une idylle tragique* dépeint, — le sous-titre primitif en témoigne, — des « mœurs cosmopolites. » Et enfin, si les principaux héros du beau roman de *la Terre promise* sont bien Français, c'est dans un décor tout italien, c'est dans un milieu très international que se déroule leur douloureuse histoire. M. Bourget a bien utilisé ses multiples voyages ; son « méthodique souci de la culture et du renouvellement (1) » l'a bien servi. La connaissance du « Tout-Europe » lui a inspiré de très belles descriptions, d'exquis paysages ; elle lui a permis d'enrichir son œuvre romanesque de curieux détails de mœurs, de piquantes ou originales figures. « Peu à peu, — écrivait-il dans son étude sur Beyle, — peu à peu, et grâce à une rencontre inévitable de ces divers adeptes de la vie cosmopolite, une société européenne se constitue, aristocratie d'un ordre particulier *dont les mœurs complexes n'ont pas eu leur peintre définitif* (2). » Il a essayé d'être ce peintre, et il y a excellemment réussi.

Le cosmopolitisme, s'il comporte bien des jouissances et s'il présente bien des séductions, offre aussi un très grand danger : il peut être une des formes du dilettantisme et de la décadence ; il « déracine » l'âme qui s'y prête trop complaisamment ; il

celui que je viens de finir, est réellement de moi. J'attache à la remarque que je viens de souligner une certaine valeur. J'y vois la preuve que l'inconscient est la partie la plus féconde de notre être, et *c'est par cette observation que je suis devenu traditionaliste.* »

(1) Dédicace de *Cosmopolis*.

(2) *Essais de psychologie*, éd. originale, t. I, p. 304.

l'amollit, il l'énerve, et, si je l'ose dire, il la désosse. Il l'affranchit, je le veux bien, des préjugés trop étroitement nationaux; il la détache aussi, si elle n'y prend garde, du patriotisme. Ce danger-là, M. Bourget l'a bien vu, — car qu'est-ce que ne comprend pas M. Bourget? — et il l'a très nettement dénoncé, et de très bonne heure (1). Mais, à la suite de son trop cher Stendhal, il avait failli en prendre gaiement son parti. Il concluait ainsi son chapitre sur le cosmopolitisme de Beyle: « Les Orientaux disent souvent: Quand la maison est prête, la mort entre... — Que cette visiteuse inévitable, reprenait-il, trouve du moins notre maison à nous, parée de fleurs (2)! » Et je ne jurerais pas qu'un peu de cet élégant dilettantisme ne se fût pas plus d'une fois mêlé à ses peintures de la vie cosmopolite. Mais il a fini par réagir contre ces dangereuses tendances. Il a senti ce que sentent si bien tous ceux qui, en vivant à l'étranger, sont fermement résolus à ne pas laisser leur individualité ethnique, leur moi national, se dissoudre dans le non-moi indifférent ou hostile des peuples qui les entourent; il a senti, il a éprouvé ce que l'on pourrait appeler l'irréductibilité foncière des diverses races et des « mentalités » qui leur correspondent, — voyez à cet égard la dédicace de *Cosmopolis* (3); — son âme de vaincu de 1870 s'est ressaisie, et nul doute qu'il n'ait pu s'appliquer à lui-même le vers si souvent cité, et toujours si profondément juste:

Plus je vis l'étranger, plus j'aimai ma patrie.

Cette sorte de réviviscence du sentiment patriotique est-elle

(1) Cf. *Essais de psychologie*, éd. originale, t. I, p. 306 : « Les races surtout perdent beaucoup plus qu'elles ne gagnent à quitter le coin de terre où elles ont grandi. Ce que nous pouvons appeler proprement une famille, au vieux et beau sens du mot, a toujours été constitué, au moins dans notre Occident, par une longue vie héréditaire sur un même coin du sol. » Et toute la suite du développement.

(2) *Id., ibid.*, p. 308. — Dans l'édition définitive (Plon, in-16, 1901, p. 319), M. Bourget a corrigé ainsi son premier texte : «... la mort entre. — « *Hé bien,* » *répondent les épicuriens de la race de Beyle*, « que cette visiteuse... » — Dans l'édition originale, on lit encore : « La haute société contemporaine, j'entends par là celle qui se recrute parmi les représentans les plus raffinés de la délicate culture, est parvenue à cette heure, *coupable peut-être, à coup sûr délicieuse*, où le dilettantisme remplace l'action » (p. 307-308); et dans l'édition définitive, p. 318 : «... à cette heure, *sans lendemain...* » — « C'est encore ici une des formes de ce qu'*on est convenu* de nommer la décadence... » (1re éd., p. 308); « de ce qu'*il faut bien* nommer la décadence. » (Éd. définitive, p. 318-319.)

(3) Voyez aussi, dans l'*Écho de Paris* du 2 juin 1910, le très suggestif article de M. Bourget, intitulé : *France et Angleterre.*

74329

pour quelque chose dans le retour de la préoccupation morale que nous constatons dans deux romans de la même époque, *la Terre promise* (1892) et *Cosmopolis* (1893) ? Il est possible ; la conjecture est même d'autant plus vraisemblable que, chose à noter, les deux inspirations, — la Préface du *Disciple* en témoignait déjà, — sont presque toujours étroitement mêlées chez M. Bourget. A vrai dire, ce « christianisme immanent » qu'il croyait apercevoir dans son œuvre, et que nous avons nous-même signalé dans ses premiers écrits, on le discerne encore, çà et là, dans ses autres romans de cette période. Nous en trouverions même des traces, en cherchant bien, jusque dans cette *Physiologie de l'Amour moderne* que nous n'aimons guère, et où nous rencontrons peut-être encore plus de « fleurs d'ennui » que de « fleurs du mal. » Mais enfin, à les prendre dans leur ensemble, tous ces livres qui s'étagent sur une dizaine d'années de la vie de l'écrivain, l'impression qui s'en dégage n'est pas une impression de confiance sereine et de robuste certitude. Le poète des *Aveux* est resté un inquiet ; il a multiplié les expériences littéraires et morales ; il s'est développé dans tous les sens où le portait l'extrême complexité de son tempérament, son infatigable curiosité de l'âme et de la vie humaines. Et il n'a rien conclu, assurément, mais il a souffert de ne pas conclure. « N'étais-je pas plus malheureux encore, — soupire-t-il quelque part, — moi qui aurai passé ma vie à comprendre également l'attrait criminel de la négation et la splendeur de la foi profonde, sans jamais m'arrêter ni à l'un, ni à l'autre de ces deux pôles de l'âme humaine (1) ? » On ne saurait mieux rendre l'impression finale de trouble et d'incertitude sous laquelle nous laisse l'auteur de *la Duchesse Bleue* quand on l'a suivi d'œuvre en œuvre pendant plus d'un quart de siècle de vie littéraire.

II

La psychologie est à l'éthique ce que l'anatomie est à la thérapeutique. Elle la précède et s'en distingue par ce caractère de constatation inefficace, ou, si l'on veut, de diagnostic sans prescription. Mais cette attitude d'observateur qui ne conclut pas n'est jamais que momentanée. C'est un procédé analogue au doute méthodique de Descartes et qui finit par se résoudre en une affirmation. *Pour ma part, cette longue enquête sur les maladies morales de la France actuelle... m'a contraint de reconnaître à mon tour*

(1) *Nouveaux Pastels*, édition originale, 1891, p. 51 (*Un saint*).

la vérité proclamée par des maîtres d'une autorité bien supérieure à la mienne, Balzac, Le Play et Taine, à savoir que, pour les individus comme pour la société, le christianisme est à l'heure présente la condition unique et nécessaire de santé ou de guérison... La rencontre de ces beaux génies dans une même conclusion a ceci de bien remarquable qu'ils y sont arrivés tous les trois par l'observation, à travers des milieux et avec des facultés de l'ordre le plus différent. En adhérant à la conclusion si nettement exposée par ces maîtres, je ne fais, moi non plus, que résumer ma propre observation de la vie individuelle et sociale. Je crois donc dégager mieux le sens de ces *Essais* et des ouvrages qui les ont suivis, en demandant qu'on veuille bien les considérer comme une modeste contribution à cette espèce d'*apologétique expérimentale*, inaugurée par les trois analystes que je viens de citer, — apologétique dont relèvent tôt ou tard, d'ailleurs, *qu'ils le veuillent ou non*, tous ceux qui, étudiant la vie humaine, sincèrement et hardiment, dans ses réalités profondes, y retrouvent une démonstration constante de ce que cet admirable Le Play appelait encore : « Le Décalogue éternel. »

Qui parle ainsi? c'est M. Paul Bourget lui-même, dans une *Préface*, datée de septembre 1899, et qui ouvre l'édition définitive de ses *Œuvres complètes*. Et l'année suivante, dans une seconde *Préface*, il reprenait sous une autre forme, plus précise et plus ferme encore, la même pensée. Rattachant à Taine la méthode et la doctrine de son œuvre romanesque, et revendiquant sa part de collaboration à cette « grande enquête sur l'homme » que Taine avait assignée comme objet à l'art littéraire moderne, il déclarait n'avoir composé, à la manière scientifique, « qu'une suite de monographies, des notes plus ou moins bien liées sur quelques états de l'âme contemporaine. » Et après avoir étudié et analysé un certain nombre de cas, il revendiquait le droit de généraliser, de proposer et d'affirmer, sinon des lois, tout au moins des hypothèses, et, après avoir fait œuvre de psychologue, de faire œuvre de moraliste.

J'ai vu, disait-il, des appréciateurs, ceux-ci bienveillans, ceux-là malveillans, opposer *Cruelle Énigme* à *Cosmopolis*, *Un Crime d'amour* à *Terre promise*, les *Essais de psychologie* à *Outre-Mer*, et prononcer à mon sujet le grand mot de conversion. Ce mot ne me ferait pas peur, car j'estime que la volte-face d'un esprit qui, sous la leçon de la vie, reconnaît son erreur première, est un des plus beaux spectacles qui soient. Mais tel n'est pas mon cas particulier. On se convertit d'une négation, on ne se convertit pas d'une attitude purement expectative... Il me serait aisé de montrer que *s'il y a eu développement dans ma pensée*, il n'y a pas eu contradiction, et que l'avant-dernier chapitre d'*Un Crime d'amour*, l'épilogue de *Mensonges*, vingt passages de la *Physiologie*, les dernières pages du *Disciple*, celles sur la confession et le péché dans *Cruelle Énigme*, se raccordaient déjà entièrement à

ce que j'ai appelé depuis l'apologétique expérimentale. Cette apologétique consiste à établir, suivant une expression chère aux mathématiciens, qu'étant donné une série d'observations sur la vie humaine, tout dans ces observations s'est passé *comme si* le christianisme était la vérité. C'est le témoignage que j'apporte pour les observations que j'ai pu faire sur la sensibilité de mon temps et qui sont consignées dans ces romans *parfois hardis, quelquefois maladifs*, toujours sincères...

« La religion, ajoutait-il, n'est pas d'un côté, et la vie humaine de l'autre, » et, pour démontrer la vérité de l'une, il estimait que « l'observation quotidienne et réaliste » de l'autre était loin d'être inefficace. *Madame Bovary* ou *Pierre et Jean*, *le Rouge et le Noir* ou *Adolphe* étaient, selon lui, des livres d'apologétique involontaire, et « cet accord de tous les analystes lucides des passions » « une des formes de cette harmonie de la science et de la tradition qui éclate partout, à l'heure présente. » Et il concluait :

Ma seule ambition serait que l'on voulût bien reconnaître, en les prenant dans leur ensemble, aux études de sensibilité contemporaine dont voici la première série, une petite place dans ce courant d'idées réparatrices qui se dessine de toutes parts en France et qui n'exclut aucun ouvrier, si humble soit-il, et si étranger ait-il pu sembler d'abord, par le genre même de ses travaux, à une si grave entreprise.

C'étaient là de fortes et nobles paroles, et ce ne sera pas en affaiblir la portée que de discuter un peu plus tard quelques articles de ce *credo*. Mais si l'on peut admettre que ces paroles étaient virtuellement contenues dans les œuvres antérieures de M. Bourget, il faut bien reconnaître qu'elles étaient enchâssées parmi beaucoup d'autres qui ne rendaient pas tout à fait le même son. Ce moraliste s'attardait, s'amusait peut-être, aux détours du chemin ; cet apologiste renouvelait bien souvent la même « expérience ; » il prenait évidemment quelque plaisir à en prolonger la durée ; ce théologien posait bien çà et là quelques prémisses ; il oubliait ou il négligeait bien souvent d'en tirer les conclusions. Pourquoi, un jour venu, dans le bref raccourci d'une Préface, s'avisa-t-il de ramasser et de démasquer tout le sérieux foncier de sa pensée ? Pourquoi ce jour-là plutôt qu'un autre ? A la suite de quels événemens et dans quelles circonstances exactes cette décision fut-elle prise, et ce nonchalant apologiste du dehors se transforma-t-il en un apologiste conscient et résolu ? Nous le saurons peut-être un jour. Nous

ne pouvons, pour l'instant, que hasarder quelques conjectures et noter quelques suggestives concordances. Parmi les causes qui ont déterminé, ne disons pas cette conversion, mais cette sorte de cristallisation de tendances très réelles, mais intermittentes, et surtout un peu flottantes, il n'est point téméraire d'attribuer une part prépondérante à « cette funeste crise nationale de 1898, qui marque dès aujourd'hui une date dans l'histoire déjà séculaire de nos discordes civiles (1). » Comme la plupart de ceux pour qui la dure expérience de l'année terrible a été une perpétuelle et vivante leçon de choses, M. Bourget a cruellement souffert dans son patriotisme des imprudences, des déclamations et des sophismes qui, à ce moment-là, ont séduit tant de bons esprits : peut-être a-t-il réagi trop fortement contre les « nuées » où il voyait d'autres se complaire ; en tout cas, à méditer sur elles, il a, sinon découvert, tout au moins approfondi ce que l'on pourrait appeler les fondemens mystiques de l'idée de patrie. A l'école de Rivarol et surtout de Bonald (2), de M. Charles Maurras aussi, il s'est initié au « traditionalisme » politique, social et religieux ; il est devenu un fervent adepte de la doctrine, et il n'a laissé échapper aucune occasion nouvelle d'en affirmer ou d'en justifier les principes. Il devait être très tentant pour lui d'en essayer une sorte d'illustration romanesque. La tentation s'étant heureusement produite, M. Bourget y a cédé en écrivant *l'Étape*.

L'Étape est un chef-d'œuvre, le chef-d'œuvre peut-être de M. Bourget ; et je suis d'autant plus à l'aise pour en convenir, que je suis, pour ma part, assez loin d'en épouser toutes les tendances. Mais quand la thèse que le livre enveloppe serait encore plus discutable qu'elle ne l'est, il n'en resterait pas moins vrai que l'effort d'art dont il témoigne est égal et même supérieur à tout ce que l'écrivain avait produit jusqu'alors de plus puissant et de plus accompli ; et d'autre part, jamais encore il n'avait, dans le cours d'un simple roman, posé et agité des questions d'une aussi haute et aussi grave portée. L'opinion ne s'y est pas trompée. Elle a compris qu'elle se trouvait là en présence d'un maître livre, d'un de ces livres, rares dans la vie de tout auteur, même de grand talent, qui résument et totalisent, si je puis

(1) *L'Étape*, édition originale, Plon, 1901, p. 114.

(2) M. Paul Bourget a publié, en collaboration avec M. Michel Salomon, un *Bonald*, dans la collection *la Pensée chrétienne*, Paris, Bloud, 1905. Il ne s'est point contenté d'écrire pour ce volume une intéressante *Préface ;* il a mis directement la main à la composition du recueil.

dire, de longues années de méditation solitaire et d'expérience morale, un de ces livres qu'on a longtemps portés en soi et qu'on ne se décide à livrer au public qu'après en avoir mûri toutes les idées, pesé tous les développemens, calculé tous les détails. Il n'est aucun des ouvrages de M. Bourget, — non pas même *le Disciple*, — qui ait fait surgir une aussi abondante « littérature, » soulevé d'aussi passionnées discussions, provoqué même d'aussi âpres colères. Il n'a laissé personne indifférent : n'est-ce pas tout dire?

C'est qu'en effet l'artiste n'avait négligé aucun des moyens en son pouvoir pour attirer, entretenir, aiguiser la curiosité et l'attention de ses lecteurs. Nous avons déjà loué chez M. Bourget la science consommée de la composition : les apprentis romanciers, — ou dramaturges, — peuvent apprendre de lui l'art de conduire une intrigue, d'en combiner adroitement les divers élémens, d'en précipiter au moment voulu les péripéties, d'en embrouiller savamment les fils et d'en dénouer avec une élégante simplicité le subtil écheveau. Dès les premières lignes de ses récits, — voyez particulièrement à ce point de vue *André Cornélis* et *Une idylle tragique*, — on est pris comme dans un engrenage logique qui vous entraîne, et vous emporte, bon gré mal gré, sans vous laisser le temps de vous reprendre et de respirer, et ne vous lâche plus qu'à la dernière page. A cet égard, M. Bourget s'est surpassé dans *l'Étape*. Or il était, dans ce dernier cas, d'autant plus méritoire de conserver intact ce don souverain de la puissance constructive que les données du problème romanesque étaient plus complexes, et qu'il s'agissait, pour le conteur en même temps que de peindre un coin de la société contemporaine et de développer une thèse, de dérouler sous nos yeux tout à la fois un drame de famille et un drame d'idées, un drame de conscience et un drame de passion. En vertu même de la diversité de son dessein, il ne pouvait se contenter d'une action « chargée de peu de matière, » comme les aimait, par exemple, Racine, et peut-être même peut-on trouver qu'il y a beaucoup d'événemens accumulés dans ce roman qui se passe tout entier en une seule semaine. Mais, ce court laps de temps nous en avertit déjà, l'écrivain n'en a pas moins essayé de reproduire dans son œuvre la forte concentration de la tragédie racinienne : peu s'en faut qu'il n'observe la « règle des trois unités, » et l'on définirait assez bien sa tentative en disant qu'il

a voulu traiter le sujet d'un grand roman moderne avec des procédés tout classiques, et soumettre une matière extrêmement riche et touffue à la sévère simplicité de lignes des œuvres de nos grands tragiques : il y a fort bien réussi. Et il a non moins bien réussi à créer, cette fois, des types réels et vivans. Jean Monneron, si généreux et si délicat d'esprit et de cœur, et sa sœur, la douloureuse et passionnée Julie; Crémieu-Dax, le jeune juif fondateur de l'*Union Tolstoï*, à la fois enthousiaste comme un héritier des Prophètes et réaliste comme un homme de banque; Riouffol, le rancuneux ouvrier relieur, et la délicieuse Brigitte Ferrand : il n'est presque aucun des personnages inventés par M. Bourget qui n'ait l'air pris et copié sur le vif, qui ne ressorte comme en relief de la toile, et qui ne s'impose à notre souvenir. Joignez à cela que, pour la première fois, l'auteur de *l'Étape* s'est révélé peintre de foules : la scène où il nous représente la séance tumultueuse de l'*Union Tolstoï* a du mouvement, de la vie, de la puissance; Zola ne l'eût point dédaignée. Mais ce qui, plus que tout le reste, donne au livre sa haute valeur de vivante œuvre d'art, c'est le portrait, à la fois symbolique (1) et individuel, de Joseph Monneron : celui-là est un type qu'on n'oubliera plus, au même titre qu'une Mme Bovary ou qu'un M. Poirier, qu'un Gil Blas ou qu'un Tartuffe. M. Bourget a dessiné cette figure avec une habileté, une conscience, et, en dépit de quelques traits trop appuyés, çà et là, et qui sentent un peu la caricature, une impartialité, qui font le plus grand honneur à son sens et à sa probité d'artiste. Elle domine tout son livre, cette figure; elle est la personnification concrète de l'idée générale qui en est l'armature, de l'erreur sociale que le romancier entend dénoncer et combattre.

Cette erreur, dont toute la famille Monneron a été la victime, on sait en quoi elle consiste :

Il n'y a pas de transfert subit de classes, et il y a des classes, du moment qu'il y a des familles, et il y a des familles, du moment qu'il y a société... Pour que les familles grandissent, la durée est nécessaire. Elles n'arrivent que par étapes. Votre grand-père et votre père ont cru, *avec tout notre pays depuis cent ans, que l'on peut brûler l'étape. On ne le peut pas.* Ils ont cru à la toute-puissance du mérite personnel. Ce mérite n'est fécond, il

(1) Si symbolique même, qu'il en est presque prophétique. On sait le mot que M. Bourget prête à son héros sur Taine : « C'est un monsieur qui a eu bien peur pour ses rentes en 71. » Je pourrais citer un Monneron réel qui a prononcé, et imprimé, le mot en termes presque identiques, *après* la publication de *l'Étape*.

n'est bienfaisant, que lorsqu'il devient le mérite familial. La nature, plus forte que l'utopie, et qui n'admet pas que l'on aille contre ses lois, contraint toutes les familles qui prétendent la violenter à faire dans la douleur, si elles doivent s'établir, cette étape qu'ils n'ont pas faite dans la santé.

C'est le philosophe Ferrand qui parle ainsi, tout à la fin du livre, en dégageant lui-même toute la philosophie, et l'idée qu'il exprime là, et qu'il avait d'ailleurs esquissée déjà dans les premières pages, j'allais dire dans l'« ouverture » du roman, revient, sous différentes formes, comme un *leitmotif* insinuant, à tous les tournans de l'œuvre, l'une des plus magistralement orchestrées que je connaisse. La thèse est ingénieuse et spécieuse; elle comporte une large part de vérité, et plus d'une famille moderne pourrait se l'appliquer justement. Je crois pourtant que, *telle qu'elle ressort de « l'Étape »* (1), elle est un peu outrée, et, peut-être, insuffisamment établie. Si elle était prise au pied de la lettre, — le danger, je le sais, par le temps qui court, n'est pas grand, — elle nous épargnerait nombre de déclassés, ce qui est bien; mais elle nous eût privés d'un Pasteur, — et de combien d'autres! — ce qui serait sans doute plus fâcheux. D'autre part, acceptons même comme fait réel et vécu l'histoire imaginaire de la famille Monneron; que prouve-t-elle? Que Joseph Monneron a eu le tort de « brûler l'étape? » Non, mais qu'il a fort mal élevé ses enfans. Et d'où vient la mauvaise éducation de ces derniers? De ce qu'ils ont été nourris de phrases creuses, des prétentieuses billevesées d'une morale soi-disant indépendante, et surtout peut-être de ce que leur père a fait un sot mariage. Que l'humanité serait heureuse si les mauvaises éducations et les sots mariages ne se trouvaient que chez ceux qui ont brûlé l'étape! Les inconvéniens, — qui sont réels, même quand l'expérience réussit, — d'une ou de plusieurs « étapes » prématurément franchies, ne sont pas précisément ceux que M. Bour-

(1) Je dis: telle qu'elle ressort de *l'Étape*, parce que dans divers articles que M. Bourget a écrits pour répondre aux objections qui lui ont été adressées, notamment par M. d'Haussonville, il me semble avoir un peu atténué l'intransigeance de sa théorie primitive: il avoue par exemple, à propos du cas de Guizot et de Pasteur qui lui avait été opposé, que « le talent, quand il est d'un certain degré, échappe aux lois générales. » (*Études et Portraits*, t. III, p. 148.) Ces deux articles sur *l'Ascension sociale* ne sont pas, comme on eût dit jadis, la seule *Défense de l'Étape* que M. Bourget ait composée: on en trouvera, dans le même volume, une autre au moins, d'autant plus vive peut-être qu'elle est indirecte: c'est l'article sur *les Deux Taine*.

get a accumulés dans le cas, — un peu bien noir, — de la famille Monneron : ils sont « d'un autre ordre, » moins tragique, et, généralement, moins douloureux.

Mais il y a autre chose dans *l'Étape* qu'un drame émouvant joué par des personnages de chair et d'os, autre chose aussi qu'une thèse politico-sociale ; il y a une étude de psychologie religieuse que le reste offusque et recouvre quelquefois, mais qui n'en est pas moins, aux yeux des connaisseurs, la partie la plus neuve, la plus profonde, la plus indiscutable de l'œuvre, celle où M. Bourget a le plus largement donné sa mesure. Les pages où il décrit les hésitations, les scrupules intellectuels et moraux, les répulsions secrètes de Jean Monneron en même temps que sa sympathie croissante pour le catholicisme, et, sous l'action des épreuves de la vie, son besoin croissant aussi d'une foi véritable, et parmi les prières et les larmes qu'il verse au chevet de sa sœur blessée, son abandon complet à l'appel mystique, « sa renonciation totale et douce, » ces pages-là sont d'une beauté pénétrante, d'une lucidité d'analyse et d'une profondeur d'émotion auxquelles l'écrivain n'avait encore jamais atteint. Et j'ai tort de dire l'écrivain : c'est l'homme même qui s'y révèle. On a quelque pudeur à toucher, d'une main si légère fût-elle, à ces choses de la conscience individuelle. Mais, puisque aussi bien l'encre d'imprimerie a passé par là, il me sera bien permis de penser que M. Bourget nous livre là, — plus ou moins transposé, et encore, qui sait ? — le résultat de son « expérience religieuse ; » et je serais bien étonné aussi, que, dans la première conversation de Jean Monneron avec Ferrand, quand le jeune homme expose au philosophe tout le chemin qu'il a fait vers le catholicisme, M. Bourget ne nous révélât point, par la bouche de son héros, tout le travail de pensée qui, de proche en proche, l'a conduit lui-même jusqu'au seuil du temple. Il faut citer cette page si pleine et si forte qui, visiblement, ramasse bien des recherches et bien des méditations :

J'admets avec vous, — dit Jean Monneron, — que la Science est incapable de dépasser l'ordre des phénomènes et qu'elle se heurte, aussitôt qu'elle veut chercher le pourquoi des choses, au lieu du comment, à l'inconnaissable. J'admets que cet inconnaissable est réel, puisqu'il est à la racine de toute réalité, J'admets que, le conséquent étant enveloppé dans l'antécédent, cet inconnaissable doit posséder, virtuellement au moins, tout ce qui constitue le réel, donc, puisque nos facultés font partie du réel : l'intelli-

gence, l'amour et la volonté. J'admets encore que ce principe d'intelligence, d'amour et de volonté, caché dans l'inconnaissable, c'est ce que le langage des simples appelle Dieu. J'admets encore que ce Dieu, ainsi conçu, doit s'être manifesté dans l'histoire humaine. Comme cette histoire n'est pas une attente, qu'elle est actuelle, qu'elle est présente, j'admets que cette action de l'inconnaissable y est mêlée, actuellement. J'admets que, de tous les faits qui tombent sous l'observation, le christianisme est celui qui remplit le plus exactement les conditions que notre raisonnement nous montre *a priori*, comme ayant dû être celles d'une action divine. Je vais plus loin. Je reconnais que, des formes diverses du christianisme, la plus complète est celle qui remonte par la tradition au fondateur et à ses apôtres, c'est-à-dire le catholicisme. J'admets tout cela, mais comme une construction intellectuelle qui me reste totalement extérieure, et dont je ne me sens pas faire partie. C'est une hypothèse plus ingénieuse, plus probable, si vous voulez, que beaucoup d'autres, mais cette probabilité est pour moi, — comment m'exprimer ? — une probabilité morte. Elle m'est étrangère, je vous le répète. Elle ne touche pas à ce point dernier de la personne où s'élabore la conviction (1)...

Quelle étonnante et lumineuse page d' « apologétique expérimentale ! » De même que, du propre aveu de M. Bourget, il y avait jadis, dans son Robert Greslou, quelques traits d'autobiographie psychologique, de même, je crois bien qu'à divers égards, son Jean Monneron lui ressemble « comme un frère. » Ce qu'est *le Disciple* dans la première partie de son œuvre, *l'Étape* l'est dans la seconde : les deux livres se correspondent, et se font exactement pendant l'un à l'autre.

Un divorce fait suite à l'*Étape*, manifeste les mêmes tendances, et, sous une forme peut-être plus simplifiée, les mêmes qualités d'art et de pensée. M. Bourget y a créé un type très nouveau, très actuel et très vivant, celui de Berthe Planat, l'étudiante « féministe, » la théoricienne de l'union libre, curieux mélange de droiture morale et d'anarchisme intellectuel, touchante et sympathique jusque dans ses erreurs et ses faiblesses. Le livre soulève une question souvent discutée, toujours actuelle, et la tranche ou la résout comme on pouvait s'y attendre de la part d'un héritier de Bonald. Je ne sais à vrai dire si la question y est posée dans toute sa force et dans toute sa simplicité, et si elle n'aurait pas gagné à être dégagée de toute considération accessoire : j'appelle ainsi les considérations

(1) On fera bien de rapprocher ces lignes d'une lettre de M. Bourget (13 mai 1902) à Charles Ritter dont nous avons cité les principaux fragmens dans la *Revue* du 15 novembre 1910.

tirées de l'existence d'enfans d'un premier lit ou empruntées à l'ordre religieux. Il est trop évident par exemple que, l'Église n'acceptant pas le divorce, Gabrielle Darras ne saurait avoir une vie religieuse complète; mais, d'autre part, si son premier mari était mort et qu'elle se fût tout simplement remariée, les douloureuses difficultés qu'elle éprouve à cause du conflit survenu entre son second mari et son fils auraient pu être identiques. Supposez-la sans enfant de son premier mariage et aussi libre penseuse que son second mari : on ne voit pas bien, semble-t-il, les inconvéniens que le divorce aurait entraînés pour elle, et on en voit au contraire fort bien tous les avantages. — Eh bien! même dans ce cas du divorce pur, en quelque sorte, les inconvéniens existent, et ces inconvéniens, très différens de ceux du remariage, indépendans de toute préoccupation confessionnelle, résultent uniquement du principe d'instabilité introduit dans l'union conjugale. Le divorce, c'est la porte ouverte à l'union libre, et il n'est pas besoin d'être catholique pour le répudier; on pourrait même dire que, moins on est religieux, plus vivement on doit le repousser, pour peu du moins qu'on ait gardé quelque souci d'hygiène sociale. Ceux qui, sous prétexte d' « affranchir » la femme et de réaliser un progrès social, ont introduit le divorce dans nos mœurs, et dans nos codes, ne se sont jamais doutés à quel point ils asservissaient aux multiples fantaisies de l'homme la faiblesse féminine, et quelle « régression » ils opéraient vers l'animalité primitive. Je me demande si un roman construit sur ces données n'aurait pas été « plus fort » que celui qu'a écrit M. Bourget. Mais peut-être eût-il été, sinon moins émouvant, en tout cas moins varié. Et puis, le romancier pourrait toujours répondre qu'il a voulu étudier non pas le divorce « en soi, » mais *un divorce* particulier. Et enfin, le roman, tel que nous l'avons, est une très belle œuvre, dramatique, élevée, vivante et suggestive : et cela répond péremptoirement à toutes nos chicanes de pédans.

Insisterons-nous maintenant sur les dernières œuvres romanesques de M. Bourget, *les Deux sœurs*, *les Détours du cœur*, *l'Émigré*, *la Dame qui a perdu son peintre?*... Si elles manifestent la variété, la souplesse et la fécondité de son talent, il ne semble pas qu'elles ajoutent quelque nuance vraiment nouvelle à la définition que l'on peut tenter de ce talent. Et mieux vaut sans doute l'étudier, ce talent si curieux, si chercheur, si

inquiet, même sous son apparent dogmatisme, et toujours si soucieux de se renouveler, dans sa dernière incarnation littéraire, je veux dire sous la forme dramatique qu'il a essayée depuis trois ou quatre ans.

Ce n'est pas l'un des spectacles les moins intéressans de notre époque que de voir un écrivain non seulement connu et classé, mais célèbre, aborder à cinquante-cinq ans une forme d'art qui passe pour exiger un long et difficile apprentissage, une expérience consommée du « métier, » bref, un don et un « faire » assez particuliers; il fallait même un certain courage pour jouer cette partie et pour la gagner. Je sais bien que M. Bourget a été comme sollicité du dehors à entrer dans cette voie nouvelle. Mais je serais fort étonné que ces sollicitations extérieures ne répondissent pas à certaines dispositions intimes et peut-être assez anciennes de l'auteur du *Disciple*. Ne sont-elles pas de lui, dans un article, daté de 1880, sur la *Psychologie au théâtre*, ces lignes significatives : « Un avenir admirable paraît réservé aux auteurs nouveaux qui assoupliront l'art dramatique au point *d'y introduire autant d'observation que dans le roman* ou dans la poésie... L'auteur du *Demi-Monde* n'est-il pas là pour attester que *les plus hardis problèmes de psychologie personnelle et sociale peuvent être traités en pleine scène?* Seulement, *trop peu de personnes travaillent aujourd'hui dans cette direction* (1)... » Et n'est-ce pas là la formule même de son propre théâtre? C'est que M. Bourget non seulement a toujours suivi de très près toute la production dramatique contemporaine, mais encore, ainsi qu'en témoignent ses trois années de feuilletons, a beaucoup réfléchi aux choses du théâtre : là encore son métier de critique lui a épargné bien des tâtonnemens et des méprises. D'autre part, il me semble que les grands dramaturges de tous les temps, à commencer par Shakspeare, — voyez telle étude de lui sur *Hamlet* et son *André Cornélis*, — ont collaboré, au moins autant que les grands romanciers, à son éducation littéraire, et je crois qu'il leur a emprunté et qu'il a transporté dans l'art du roman plus d'un de leurs procédés essentiels. Ce qui est en tout cas certain, c'est qu'il y a dans tous ses romans un élément dramatique, mélodramatique même quelquefois, — voyez *l'Émigré*, — qui appelait comme de lui-

(1) *Études et Portraits*, t. I, édition originale, p. 328-329 (*Réflexions sur le théâtre*).

même la forme proprement théâtrale, et qui ne demandait qu'à être libéré de toute entrave et à être développé pour lui-même (1). Ce serait bien mal connaître M. Bourget que de penser qu'il n'en avait pas conscience. Et puis, parmi toutes les séductions que peut offrir le théâtre à un écrivain d'aujourd'hui, comment ne pas faire entrer en ligne de compte la tentation, qui devait être si forte, pour le philosophe et l'homme d'action qu'est devenu l'auteur de *l'Étape*, de porter sur la scène et donc de soumettre directement au grand public et de lui imposer presque ses préoccupations, ses idées nouvelles, et d'en recueillir immédiatement l'écho ? Que M. Bourget ait cédé à des considérations de cet ordre, ou à d'autres, le fait est que, depuis trois ans, il est devenu dramaturge, et dramaturge à succès ; et chacun sait qu'il va persévérer.

Quatre pièces, *Un Divorce* (1908), *l'Émigré* (1909), *la Barricade*, *Un cas de conscience* (1910), — en attendant le très prochain *Tribun*, — composent actuellement le bagage dramatique de M. Bourget. Il est assez difficile d'apprécier avec toute la précision souhaitable son effort personnel dans cette voie. Non pas que son œuvre théâtrale soit encore insuffisamment abondante, ou insuffisamment caractéristique. Mais deux de ces pièces sur quatre ont été écrites en collaboration, et quoiqu'elles aient été tirées d'un roman et d'une nouvelle de M. Bourget, l'apport propre de ce dernier nous échappe un peu. La troisième a été tirée par l'auteur lui-même de son roman de *l'Émigré :* il n'y a que *la Barricade* qui ait été écrite tout entière par M. Bourget et directement pour la scène. « C'est vraiment ma première pièce, déclarait-il lui-même, puisque c'est la seule qui ne soit pas tirée d'un roman (2). » Quelque mérite littéraire, historique ou social, et dramatique qu'offre cette « chronique de 1910, » il est malaisé, sur cette œuvre, presque unique, de discerner très nettement l'originalité réelle « d'un débutant, » comme l'auteur de *la Barricade* s'intitule trop modestement

(1) C'est ce dont s'étaient déjà avisés deux dramaturges contemporains, MM. Léopold Lacour et Pierre Decourcelle qui, le 18 avril 1889, ont fait représenter au Vaudeville *Mensonges*, « comédie tirée du roman de M. Paul Bourget. » (Paris, Lemerre, 1890, in-18.)

(2) *La Barricade*, *Préface*, p. XIII. Dans cette *Préface*, M. Bourget donne de fort curieux détails sur la manière dont il a été amené à écrire sa pièce, et sur les matériaux dont il s'est servi. Je crois bien qu'il nous livre là le secret de sa méthode de travail et de la façon dont il se « documente » pour écrire non seulement ses pièces, mais, si je ne me trompe, ses romans et ses nouvelles aussi.

lui-même, et l'on ne voit vraiment rien d'essentiel à ajouter à ce qui, ici même, a été très justement et finement dit par M. Doumic, au fur et à mesure que ces diverses pièces affrontaient la lumière de la rampe. Tout ce que déjà l'on entrevoit, c'est que l'œuvre de M. Bourget au théâtre est et vraisemblablement sera analogue à celle qu'il a poursuivie dans le roman. Prenant ses sujets au cœur de la réalité contemporaine, il met aux prises des personnages dont il analyse avec une vigoureuse subtilité les sentimens et les passions, et dont il fait le vivant symbole de certaines doctrines en cours; le drame de passion devient ainsi un drame d'idées, et de ce double conflit il se dégage discrètement une leçon générale qui est la solution du problème posé, telle du moins que l'écrivain la conçoit ou la souhaite. Attendons *le Tribun* pour voir si M. Bourget va encore une fois demeurer fidèle à son « rêve d'art, » qu'il définit lui-même si heureusement : « *du pathétique qui fasse penser* (1). »

III

Deux volumes de vers, cinq volumes de critique, quatre volumes de voyages, quinze volumes de romans, quatorze volumes de nouvelles, quatre pièces de théâtre, sans compter nombre d'articles, de lettres, préfaces ou discours qui n'ont pas été recueillis, voilà, après quarante ans bientôt de vie littéraire, de quoi se compose actuellement l'œuvre de M. Paul Bourget. Elle est considérable, comme on peut voir, et elle est variée, — plus variée même que celle d'aucun autre des hommes de lettres français contemporains. Aucun autre d'entre eux en effet n'a touché à autant de genres, ni surtout n'a aussi fortement marqué sa place dans tous les genres qu'il a successivement ou simultanément abordés. Là même où il n'a pas atteint au premier rang, il donne l'impression, — sauf peut-être en poésie, — qu'il aurait pu y atteindre, s'il avait voulu faire porter là son principal effort. Cet effort soutenu et prolongé, le seul qui assure même aux maîtres la suprême maîtrise, c'est dans l'art du roman qu'il l'a fourni, et par l'abondance et la diversité, par la vigueur d'exécution, par la haute portée et le retentissement des

(1) Lettre à Charles Ritter, du 10 avril 1905 : voyez toute la page dans la *Revue* du 15 novembre 1910, p. 156-157.

œuvres, par l'influence exercée enfin (1), je ne lui vois, dans cet ordre et dans sa génération qu'un ou deux rivaux, tout au plus.

Vous êtes-vous demandé parfois, — écrivait-il tout au début de sa carrière, — comment serait imaginé le roman idéal qu'il vous plairait de lire aujourd'hui pour vous reposer un moment des tristesses contemporaines? D'abord il devrait être humain, et par ce mot nous entendons qu'il dédaignerait les créations monstrueuses dont nous obsèdent les réalistes. Comme nous voulons un apaisement, il respirerait l'amour d'une existence meilleure, plus simple que notre vie moderne, toujours si agitée. Pour avoir trop étudié les caractères compliqués et raffinés, nous perdons le sens exquis des belles natures : les excès seuls nous semblent réels. Le roman que nous désirons se soucierait donc peu de peindre des fous ou des malades, il retrouverait la beauté dans l'étude des choses saines et des sentimens nobles. Ce roman aurait pour charme une entière sincérité. Sans dissimuler le mal, il ne l'exagérerait pas au point de l'étaler seul en pleine lumière. *Comme il se souviendrait qu'un désordre immense est au fond des âmes, il chercherait à dégager la loi qui gouverne les passions humaines.* Il faudrait, en un mot, qu'il pût porter en épigraphe cette pensée de George Sand : « On peut définir passion noble celle qui nous élève et nous fortifie dans la beauté des sentimens et la grandeur des idées, passion mauvaise celle qui nous amène à l'égoïsme, à la crainte, et à toutes les petitesses de l'instinct aveugle. »

Un tel livre ne saurait se passer d'une forme accomplie... Enfin, si le roman dont nous parlons quittait les hautes cimes de l'art pour vivre de notre vie moderne et combattre nos combats, sa règle devrait être celle-ci : ne se soumettre à aucune coterie, et, *soucieux de la France avant toutes choses*, travailler à détruire les haines civiles qui nous ont désunis en face de l'ennemi (2)...

Ce n'est peut-être pas tout à fait là le roman dont nous a dotés M. Bourget : il y a dans les siens plus de « morbidesse, » plus de « réalisme » aussi, et moins d'optimisme qu'il n'en avait souhaité dans la ferveur de ses vingt et un ans; mais en réduisant, comme il le faisait dès lors, « les devoirs auxquels ne saurait se soustraire aucun écrivain qui se respecte » à « la vérité humaine et morale, au souci du style, et au patriotisme, » le romancier de *l'Étape* et du *Disciple* a le droit de penser qu'il n'est pas resté infidèle à sa première devise, à l'idéal de sa jeunesse.

Et, assurément, au cours de la vie, cet idéal s'est modifié,

(1) Parmi les tout récens disciples de M. Bourget, — et de Fromentin, — je crois devoir signaler ici un jeune écrivain, M. Émile Clermont, dont le premier et fort remarquable roman, *Amour promis* (Calmann-Lévy, 1910) est de nature à nous faire concevoir de hautes espérances.

(2) *Le Roman réaliste et le Roman piétiste*, dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 juillet 1873, p. 455, 456.

sinon dans son fond primitif, tout au moins dans ses conclusions. Le grand mérite et le haut intérêt de l'œuvre de M. Bourget est de traduire avec une fidélité, une sincérité, et j'oserai dire une naïveté singulières, les vicissitudes de sa pensée. Veut-on voir, et comme toucher du doigt, sur un article essentiel, le point de départ et le point d'arrivée de cette pensée ? Qu'on relise parallèlement, dans l'édition originale et dans l'édition définitive des *Essais de psychologie contemporaine*, l'étude sur *Ernest Renan*. En 1883, M. Bourget parle « des phrases singulières où le savant philologue professe une admiration *à demi jalouse* pour ceux qui ont pris le monde comme un rêve amusé d'une heure. » — « Une admiration *un peu niaise*, » écrira-t-il en 1899. — « Que M. Renan, disait-il en 1883, ait été correct ou non dans le maniement de cette méthode, la question pour nous n'est point là. Il est certain qu'il l'a pratiquée de bonne foi. » Et en 1899 : « Telle est la méthode qu'en effet M. Renan s'est efforcé de pratiquer *après Strauss et tant d'autres*. A-t-il été correct ou non dans le maniement de cette méthode ? *A-t-il obtenu les résultats qu'il en attendait ? Il est bien certain aujourd'hui que non, mais* il est certain aussi qu'il l'a pratiquée de bonne foi... » — En 1883, à propos du style de Renan : « Les formules d'atténuation abondent, attestant un souci méticuleux de la nuance. » — « Attestant, *avec une certaine incapacité d'affirmer...*, » corrige l'écrivain de 1899. — Et enfin, après avoir esquissé ce que pourrait être l'avenir religieux de l'humanité affranchie de toute croyance métaphysique, il écrivait en 1883 :

Nous avons dès aujourd'hui, en M. Renan, un exemplaire achevé des dispositions religieuses qui rallieraient les vagues croyans de cet âge *cruel ;* et *qui donc oserait affirmer que* l'acte de foi sans formule auquel aboutit dès à présent *l'optimisme désabusé* de cet historien *de notre* religion mourante n'exprime pas l'essence de ce qui doit demeurer d'immortellement *pieux*, dans ce magnifique et misérable temple du cœur humain ?

En 1899, l'auteur des *Essais* récrit ainsi ce passage :

Nous avons, *semble-t-il*, dès aujourd'hui, en M. Renan, un exemplaire achevé des dispositions religieuses qui rallieraient les vagues croyans de cet âge *sans Dieu que nous venons d'imaginer ;* et l'acte de foi sans formule auquel aboutit dès à présent cet historien, *pieux malgré lui*, d'une religion *qu'il déclare* mourante, *deviendrait un germe de renouveau. Il en sortirait toute une moisson d'espérances nouvelles*, car cet acte de foi exprime l'essence de ce qui doit demeurer d'immortellement *croyant, irréductible à*

l'analyse, dans ce magnifique et misérable temple du cœur humain. — *Et s'il en est ainsi, pourquoi tant s'attacher à le dévaster* (1) ?

Toute l'histoire morale de M. Bourget est contenue entre ces deux textes. Son « cœur resté chrétien » a fini par secouer le joug d'enchantement que le plus délicieux anarchiste intellectuel du siècle passé a longtemps fait peser sur l'esprit de ceux qui se sont trop attardés à écouter la subtile sonnerie des cloches de la ville d'Is...

Même aujourd'hui, pourtant, cette jolie et insinuante sonnerie, M. Bourget ne l'écoute-t-il pas encore ? Ce qu'il appelait, en 1883, « le rêve aristocratique de M. Renan » n'est-il pas, dans une large mesure, devenu le sien? On sait que, sur ce point, il n'a pas répudié la doctrine ou les vues de celui qu'il proclame encore, non sans quelque malice, j'imagine, « le très grand philosophe royaliste de *la Réforme intellectuelle et morale* (2). » C'est en effet l'un des spectacles les plus propres à remplir d'une douce ironie les observateurs impartiaux de notre époque que de voir l'adoption en quelque sorte par notre démocratie, — il est vrai qu'elle a surtout vu en lui, selon le mot de Dumas fils, « un pape de la libre pensée, » — de l'un des hommes qui ont le plus constamment répété et pratiqué le *Odi profanum vulgus* du poète. Quoi qu'il en soit, — et Renan

(1) *Essais de psychologie contemporaine*, édition originale, t. I, p. 76, 86, 50, 95-96; — édition définitive, in-16, p. 69, 77, 78, 84-85. — Pour avoir sur Renan toute la pensée de M. Bourget en 1883, il faut joindre à l'article des *Essais* une curieuse brochure, assez peu connue, ce me semble, *Ernest Renan*, par Paul Bourget. Paris, Quantin, 1883, in-16 (collection des *Célébrités contemporaines*). J'en détache les lignes que voici, sur la *Vie de Jésus :*

« C'était, ce livre demeuré unique, un si troublant et délicieux mélange de vénération et d'analyse, de rêverie et de science! La poésie des paysages y faisait un fond si lumineux au visage sublime de Celui qui mourut réellement pour sauver le monde ancien des ténèbres et du péché ! Les âmes pieuses furent tout à la fois consternées *et ravies* [?] Les âmes impies furent séduites. Les âmes indifférentes furent attendries. Une tempête de polémique se déchaîna, à travers laquelle le livre passa, guidé par un invisible esprit, comme l'esquif de l'Évangile, où Jésus repose dans la tempête aussi, mais calme et sans qu'une boucle de sa céleste chevelure tremble sous la brise. Aujourd'hui la tempête s'est éloignée, le livre demeure. Je ne sais pas s'il est exact, et il est possible que la portion philosophique et historique prête à des reproches justifiés, — mais la portion morale est au-dessus de ces reproches, et c'est par elle que l'œuvre est durable, par ce culte dépourvu de toute forme précise pour la personnalité idéale du Nazaréen, — livre vraiment incomparable d'élévation et de rêverie, *et qui serait le plus beau des livres écrits sur Jésus, n'étaient les Évangiles et l'Imitation!* » (P. 30.) — Je ne pense pas que M. Bourget écrivît cela aujourd'hui.

(2) Réponse à une enquête sur *la Crise du parlementarisme.*

du reste n'est pas à cet égard le seul maître de M. Bourget, — l'auteur de *l'Étape*, on le sait, est devenu, depuis une dizaine d'années surtout, un juge sans indulgence des tendances politiques et sociales qui triomphent chez nous depuis un siècle, et, plus particulièrement, depuis quarante ans (1); il est « anti-démocrate » et royaliste avec délices; il mène avec ardeur le combat pour la « contre-Révolution; » il ne néglige aucune occasion de rompre des lances en faveur de ses doctrines favorites, de ce « traditionalisme par positivisme, » dont il est à la fois le théoricien et l'apôtre. « La France est née, dira-t-il, elle a vécu catholique et monarchique. Sa croissance et sa prospérité ont été en raison directe du degré où elle s'est rattachée à son Église et à son roi. Toutes les fois qu'au contraire ses énergies se sont exercées à l'encontre de ces deux *idées directrices* [c'est M. Bourget qui souligne], l'organisation nationale a été profondément, dangereusement troublée. D'où cette impérieuse conclusion, que la France ne peut cesser d'être catholique et monarchique, sans cesser d'être la France, — de même qu'un foie ne peut cesser de produire de la bile sans cesser d'être un foie (2)... »

Je ne suis pas très grand clerc en ces sortes de questions, et j'admire, j'envie peut-être ceux qui les tranchent avec une robuste et tranquille assurance. Mais sans nier, certes, le très grand talent, la généreuse et patriotique éloquence, l'âpre vigueur logique avec laquelle M. Bourget défend sa cause, j'avoue qu'il a quelque peine à me convaincre. D'abord, je n'aime guère, pour toute sorte de raisons, que l'on solidarise trop étroitement « le Trône » et « l'Autel, » — ce fut l'une des erreurs de ce grand esprit de Bonald, — et après Léon XIII, celui que M. Bourget appelle « Pie X le saint et le grand » a, comme on sait, toujours protesté contre une confusion de ce genre. En second lieu, quand je rencontre dans l'auteur du

(1) Ce n'est pas tout à fait d'aujourd'hui que M. Bourget s'est montré sévère pour notre régime politique, on peut le voir par la préface du *Disciple*. Il s'y plaignait, au nom de sa génération, du « peu qu'ont fait pour elle les hommes au pouvoir. » « Elle a vu, ajoutait-il, *des maîtres d'un jour proscrire au nom de la liberté ses plus chères croyances*, des politiciens de hasard jouer du suffrage universel comme d'un instrument de règne, et *installer leur médiocrité menteuse dans les plus hautes places*. Elle l'a subi, ce suffrage universel, *la plus monstrueuse et la plus inique des tyrannies*, car la force du nombre est la plus brutale des forces, n'ayant pas même pour elle l'audace et le talent. » (Éd. originale, p. IV-V.)

(2) *Préface* des *Lettres sur l'Histoire de France* de l'abbé de Pascal.

Disciple des expressions comme celles-ci : « la *hideuse* erreur républicaine, » « l'*abominable* Jules Ferry, » la « stupide déclaration des Droits de l'homme, » le « honteux gouvernement dit du 4 septembre, » « un des hommes qui ont le plus joué de cette parole publique pour le malheur de la France, et dont plus tard le nom sera en exécration dans ce pays, s'il reprend jamais la conscience de ses véritables intérêts, homme d'État d'ailleurs, et remarquable par son machiavélisme inné et son instinct surprenant de la psychologie démocratique, l'*Italien* Gambetta, » — j'ai peine à voir, je l'avoue, dans ces violences de plume la marque d'une réelle équité historique.

Si en effet le régime sous lequel nous vivons, et sur les vices ou les défauts duquel je crois, pour ma part, n'avoir aucune illusion, méritait, sans contre-partie, tous ces anathèmes, la France, depuis quarante ans, en serait morte. Or la France vit, et elle fait encore fière figure dans le monde ; si elle n'y joue plus le rôle qu'elle y jouait jadis, la faute en est, bien plus qu'à notre régime politique, à nos défaites militaires. M. Bourget parle quelque part de « nos ignobles démocraties contemporaines. » Le mot n'est peut-être pas très chrétien, et il n'est pas non plus très juste. La démocratie n'est pas « ignoble ; » ou du moins, elle ne l'est qu'au sens étymologique, qui n'est pas, j'en ai peur, celui que l'écrivain avait en vue. Elle n'est pas très raffinée, et, si l'on y tient, elle est parfois un peu grossière. Elle voit gros, et elle voit quelquefois rouge. Elle ne raisonne guère; elle est toute d'instinct et de premier mouvement. Elle est facile à duper, et les mots ont sur elle un incroyable prestige. Elle a bon cœur avec cela ; elle est fort capable d'élan, de générosité, d'abnégation et d'héroïsme. Elle a, en un mot, les défauts, mais aussi les qualités des enfans. Comme les enfans, elle est susceptible d'être éduquée, disons mieux, *élevée*, suivant l'expression si juste, si noble, si riche de signification morale. L'éducation de la démocratie, comme l'éducation de l'enfance, est une œuvre de charité, de tact, de longue et infatigable patience. Ce n'est que peu à peu que l'on parviendra à dégager d'elle, à lui faire accepter, respecter, aimer les aristocraties nécessaires.

Ces aristocraties, M. Bourget désespère de jamais les faire sortir de la démocratie elle-même ; il voudrait les lui imposer du dehors, et il fonde tout son espoir sur une restauration monarchique. J'y vois, je le confesse, bien des objections. Encore une

fois, je sais ou crois savoir tout ce qu'on peut dire de ou plutôt contre notre régime actuel, et, au besoin, je le redirais moi-même; et d'autre part, je me sens dépourvu de tout mysticisme politique. Je sais aussi que tout peut arriver, en France surtout, et s'il m'était prouvé que la royauté héréditaire dût faire, je ne dis pas le salut, — la France n'a pas besoin d'être « sauvée, » — mais le bonheur du pays, j'en accueillerais le retour avec une joie profonde. Mais je sais également qu'il est aussi facile de médire du présent que de construire sur le papier, qui souffre tout, et dans l'avenir, — ou même dans le passé, — d'adorables idylles. La République elle-même était « bien belle sous l'Empire, » et la royauté de Louis XV n'est peut-être pas l'idéal d'un gouvernement moderne. Pour qu'une monarchie fût possible en France, il faudrait un esprit monarchique : or l'esprit monarchique, — je ne dis pas les mœurs monarchiques, — me paraît bien avoir presque entièrement disparu de chez nous. Renaîtra-t-il? On ne sait. A trois reprises, en 1789, en 1830, en 1848, la monarchie n'a pas su faire au pays l'économie d'une révolution : ces choses-là se paient, et les occasions perdues en histoire ne se retrouvent guère... Et puis, et enfin, quand on y songe, combien toutes ces questions de métaphysique politique sont oiseuses à côté de la question, bien autrement grave, et dont on ne parle guère, de la dépopulation en France ! Qu'importe le maître de demain, s'il doit régner sur un désert d'hommes ! Il ne s'agit pas de savoir par qui, — tribun, Roi ou Empereur, — la France doit être gouvernée, mais si la France veut continuer à être. *To be or not to be*. Et cela, ce n'est pas une question dynastique ou politique; c'est une question sociale ; c'est plutôt encore une question morale ; c'est surtout une question religieuse...

Sur la question religieuse proprement dite, M. Bourget a, dans ces dernières années, émis des vues bien intéressantes, quelques-unes discutables, mais qui, toutes, donnent à sa philosophie nouvelle ce couronnement, cette clef de voûte sans laquelle il n'y a pas de doctrine cohérente et vraiment complète. Il a été amené, a-t-il déclaré souvent, par ses observations de psychologie individuelle et sociale, à conclure non pas seulement en faveur du christianisme, mais du catholicisme. L'observation positive, méthodique, « scientifique, » conduit-elle nécessairement là ? Je voudrais en être sûr. Je ne vois pas qu'elle y ait conduit ni Flaubert, ni même Taine, et combien d'au-

tres! Et tant qu'on ne nous aura pas montré les anciens découvrant le christianisme, on pourra mettre en doute pour l'établir l'efficacité des méthodes « expérimentales. » Si M. Bourget s'est un jour retrouvé catholique, c'est peut-être qu'au fond de lui-même il n'avait jamais cessé de l'être; et c'est le cas de redire ici le mot de Pascal: « Va, tu ne me chercherais pas, si tu ne m'avais trouvé... »

J'insisterais moins, si ces scrupules de « positiviste » n'avaient pas, quelquefois, incliné M. Bourget à une sympathie peut-être excessive, pour le « catholicisme athée » que l'on enseigne à l'*Action française*, et qui n'est d'ailleurs pas le sien. Le sien est bien le catholicisme authentique, et qui exige l'adhésion intime du fond de l'âme; mais « il y a plusieurs demeures dans la maison de mon Père, » et il faut bien reconnaître que le catholicisme de l'auteur d'*Un Divorce* se rapproche plus de celui d'un Bonald ou d'un Joseph de Maistre que de celui d'un Chateaubriand. Qu'une religion purement individuelle soit un non-sens, et que toute religion véritable soit une « sociologie, » on l'accorde sans peine. Que le catholicisme soit une religion essentiellement « sociale, » et une « religion d'autorité, » c'est ce que l'on n'a garde d'oublier. Mais il est aussi, et même il est surtout une « religion de l'esprit. » L'autorité, dans le catholicisme, est un moyen, non pas une « fin en soi, » comme disent les philosophes, — un moyen d'assurer la perpétuité et la communauté de la foi, un moyen de transmettre, en la réglant, en la *canalisant*, la vie intérieure. Mais si la vie intérieure ne demeurait pas la fin dernière, l'objet constant et suprême, le catholicisme ne serait plus qu'une forme vide, un arbre mort dont il ne subsisterait que l'écorce. Si le catholicisme n'est qu'un gouvernement, si, pour dire le mot, il n'est plus qu'un « caporalisme, » il n'a plus de raison d'être. En insistant comme il le fait avec quelque excès sur le principe d'autorité, c'est ce que M. Bourget a parfois l'air de perdre un peu de vue. « J'ai beaucoup lu les Évangiles, fait-il dire à son Jean Monneron, et, si j'en traduisais l'enseignement, je le résumerais dans ces trois mots : Discipline, Hiérarchie, Charité. » — Charité : oui, sans doute. Discipline, Hiérarchie : est-ce bien sûr? L'Évangile interprété par l'Église, peut-être. Mais l'Évangile *tout seul*, j'en doute un peu. Et au reste, ne voyons-nous pas, par un illustre exemple contemporain, ce que la pensée

individuelle, placée sans intermédiaire en face de l'Évangile tout seul, en peut assez naturellement tirer ? Et l'anarchisme moral qu'un Tolstoï y a puisé, dans ce que M. André Bellessort appelait si joliment « son ébriété mystique, » ne nous prouve-t-il pas que l'Évangile ne suggère pas aussi nécessairement que paraît le croire l'auteur de *l'Étape* des idées de discipline et de hiérarchie? Ailleurs encore, en des pages bien dures et un peu injustes, où M. Bourget, dans la personne de son abbé Chanut, fait le procès des prêtres qui vont au peuple et des « démocrates chrétiens, » il écrit: « La crainte de voir l'Église perdre la direction des masses est le généreux motif qui domine ces apôtres sans esprit critique. » Si tel était le vrai motif de leur action, tout politique en quelque sorte, il ne serait ni désintéressé, ni « généreux, » et ils mériteraient le peu de sympathie qu'a pour eux M. Bourget. Mais à qui fera-t-on croire que l'encyclique *Rerum novarum* a été dictée par des raisons toutes politiques, et non point tout simplement « évangéliques? » J'ai peur que des déclarations de ce genre ne donnent à un trop grand nombre de lecteurs le change sur les vrais sentimens de M. Bourget, et ne lui attirent ce reproche injustifié de « dédain pour les pauvres » qu'il a bien raison, son œuvre en main, de repousser, mais que ses vrais admirateurs seraient fâchés de voir s'accréditer trop aisément. Il se représentait lui-même un jour, avec mélancolie, comme « une sorte d'émigré intellectuel. » Oh! la désobligeante épithète! D'abord, il ne faut jamais émigrer, même, et surtout, à l'intérieur. Et nous tous, qui avons lu, suivi, aimé M. Bourget, depuis ses tout premiers livres jusqu'à ceux d'aujourd'hui, nous qui si souvent lui avons entendu exprimer la pensée profonde de son temps, nous ne l'acceptons pas, nous ne voulons pas l'accepter dans ce rôle.

Dans une très pénétrante étude, vieille de vingt-cinq ans, sur George Sand, M. Bourget loue en termes chaleureux la grande romancière de sa « foi ardente dans la valeur du développement intime. » « Est-il possible de se tromper, ajoute-t-il, quand on a demandé à ses travaux seulement d'être des travaux, c'est-à-dire des étapes de sa vie intérieure ? » Et il constate bien profondément que pour elle, « la grande affaire fut, comme pour Gœthe, non pas de produire des livres, mais *de développer sa pensée à travers ses livres.* » J'ai bien envie de lui appliquer

à lui-même cette heureuse formule. Poésie, critique, romans, nouvelles, notes de voyage, théâtre, tout lui a été un prétexte à penser, à essayer et à prolonger sa pensée. Et c'est pourquoi, si variée et si riche qu'ait été son œuvre, elle n'épuise pas sa pensée tout entière ; comme pour Taine, sa pensée reste encore supérieure à son œuvre ; ce n'est pas dans tel livre particulier qu'on a chance de la saisir, c'est dans la suite et dans l'ensemble de ses livres. A la prendre ainsi, on s'aperçoit que, parmi bien des flottemens, des hésitations, des retours en arrière, toutes choses qui prouvent surtout, avec la complexité de son objet, la sincérité de son inquiétude, l'auteur de *l'Étape* et du *Disciple* a poursuivi un très ferme dessein. « Qui nous donnera, s'écrie-t-il quelque part, qui nous donnera des connaisseurs d'âme humaine assez courageux pour la regarder en face, cette âme malade, assez lucides pour y lire, assez tendres pour la plaindre, *assez sages pour la diriger*, et assez complets pour appliquer leur science avec ce je ne sais quel doigté d'artiste qui manquera toujours aux philosophes de métier ? » Il a été précisément pour notre temps ce « connaisseur d'âme » dont il souhaitait l'avènement. D'autres ont été plus complètement poètes ; d'autres ont été plus complètement philosophes ; d'autres ont été plus complètement critiques. Poète, philosophe et critique, presque également doué pour la pensée et pour le rêve, pour la lucidité consciente de l'analyse abstraite et pour cet état de pénombre et de demi-conscience si nécessaire à la création artistique, M. Paul Bourget a fait servir tous ses dons à une tâche essentielle : il a été un moraliste, notre *Moraliste*. A ce titre, il a prononcé quelques-unes des paroles qui ont retenti le plus profondément peut-être dans la conscience contemporaine. — Le beau jeune homme dont on peut voir encore, au frontispice de ses *Poésies*, le fier visage mélancolique et volontaire, les yeux voilés, les narines frémissantes, et, sous la fine moustache, la lèvre hardie, le menton aux fermes arêtes, pourra répondre au fantôme de la soixantième année ce qu'il répondait au fantôme de la trentième :

Pourtant, j'ai préservé mon intime Idéal...

VICTOR GIRAUD.

LES INSTITUTIONS

DU

JAPON MODERNE

I

Avec le XXe siècle une ère décisive a commencé pour l'Orient. Un célèbre homme politique indien, M. Gokhale, disait justement dans un discours prononcé à Londres en 1908 :

> Depuis quelque temps un mouvement nouveau s'est manifesté en Asie. Tout à la fois national et constitutionnel, on peut le comparer à celui qui s'est produit dans la plus grande partie de l'Europe au milieu du XIXe siècle. Nous autres Orientaux, nous avons été de cinquante ans en retard sur les Européens, c'est tout. Il suffit de regarder ce qui se passe en Turquie, en Égypte, en Perse, en Chine (sans parler du Japon) pour comprendre le nouvel esprit qui anime l'Inde. Les victoires du Japon sur la Russie ont d'ailleurs rendu son prestige à l'Orient.

On ne saurait trop méditer ces paroles, elles nous font connaître et la situation de l'Asie, et les sentimens des Asiatiques. Différences foncières entre leur esprit et le nôtre, leurs civilisations immuables et notre civilisation toujours en progrès, infériorité native des races orientales, n'étaient-ce pas récemment encore des lieux communs qu'on ne prenait plus la peine de redire, mais que personne n'eût osé discuter? Et cependant, la vérité, la voici : l'Asie retarde de cinquante ans sur l'Europe,

encore n'est-ce vrai que si l'on compare les pays les plus arriérés de l'Asie avec les pays les plus avancés de l'Europe, car le Japon est plus développé que certains pays de l'Europe méridionale et de l'Europe orientale. Dans un demi-siècle ou même plus tôt, les progrès qu'a faits le Japon, tous les peuples de l'Asie les auront faits, or l'Asie compte près de 900 millions d'habitans, alors que la population du monde était de 1 500 millions au début du XXe siècle.

Cette question capitale de la rénovation de l'Asie, nous ne pouvons encore la bien étudier qu'au Japon; c'est son exemple qui l'a, sinon provoquée, au moins précipitée, et le Japon est le seul pays qui ait pu sortir du chaos, se donner des institutions durables et fixer un but précis à ses aspirations nationales.

Les grandes lignes de l'histoire intérieure du Japon rappellent les grandes lignes de notre histoire. Civilisées au VIe siècle de notre ère sous l'influence de la Chine, les tribus demi-barbares de l'Archipel s'unirent pour former sous un empereur, le *mikado*, une monarchie centralisée imitée de la monarchie chinoise, comme les Francs formèrent la monarchie mérovingienne, puis la monarchie carolingienne sur le modèle de l'empire romain. La tentative était prématurée : au Japon comme en France, le XIe et le XIIe siècle virent l'établissement de la féodalité, qui présente cependant au Japon deux caractères particuliers, dont l'influence s'est encore fait sentir lors de sa récente transformation : les vassaux et soldats d'une principauté féodale formaient un clan, dont le seigneur était moins le souverain que le chef; les seigneurs, vassaux et soldats de toutes les principautés féodales formaient la caste militaire, qui depuis le XIIe siècle jusqu'en 1868 eut le droit exclusif de gouverner le pays en y exerçant avec les fonctions proprement militaires toutes les fonctions administratives et judiciaires. Au Japon de plus, comme en France, le chef de la féodalité, vainqueur du souverain légitime, devint aussi le chef de ce qui subsistait de l'ancien gouvernement centralisé. De même que la France a été gouvernée successivement par trois branches des Capétiens et que le gouvernement de chacune de ces branches marque une période distincte de son histoire, le Japon a obéi à trois dynasties de chefs féodaux, de shoguns, issues des Minamoto : Minamoto propres, Ashikaga, Tokugawa; les premiers ont lutté comme les Capétiens propres contre la féodalité du moyen

âge, les seconds comme les Valois contre l'anarchie du xve et du xvie siècle, les troisièmes ont créé comme les Bourbons la monarchie absolue; au xviie siècle, ce fut sous un shogun tout-puissant; au xviiie siècle, le shogun se désintéressant des affaires, ce fut sous une bureaucratie routinière et soupçonneuse recrutée dans la caste militaire. Cependant les shoguns Tokugawa ne réussirent à établir complètement la centralisation que dans leur propre fief, c'est-à-dire dans les deux cinquièmes de l'archipel; les trois autres cinquièmes étaient partagés entre deux cents principautés féodales, très étroitement dépendantes, il est vrai, du shogun et de ses ministres, qui en destituaient ou en déplaçaient les princes pour la moindre offense. Quatre seulement, Choshu, Satsuma, Hizen et Tosa, conservèrent une indépendance relative, qui leur permit de jouer un rôle décisif à l'époque de la Révolution; c'était à cause de leur situation géographique: Choshu se trouvait à l'extrémité de la grande île, Satsuma, Hizen et Tosa dans d'autres îles de l'archipel. Dans leur œuvre de centralisation, les Tokugawa, établis à Yedo (aujourd'hui Tokio), n'avaient pas seulement à lutter contre le fédéralisme, ils avaient à lutter contre le dualisme; depuis sept siècles qu'ils régnaient, les shoguns n'avaient pas osé enlever son titre au *mikado* retiré dans le palais de Kioto; ils n'avaient pas même osé supprimer son ancien gouvernement; on voyait encore, maintenues par la pratique de l'adoption, toutes les maisons des *nobles de cour* qui avaient gouverné le Japon avant l'établissement de la féodalité; les *nobles* continuaient d'exercer leurs anciennes charges de régent, de maire du palais, de ministres, de directeurs, de préfets, de généraux. Sans doute de ces charges il ne restait plus que le nom et le costume; il n'en existait pas moins à Kioto un gouvernement constitué, prêt à prendre le pouvoir dès que le gouvernement de la caste militaire aurait trahi sa faiblesse.

La société comprenait une hiérarchie de classes ou même de castes. Au-dessous de la noblesse de cour et de la noblesse féodale on trouvait les membres de la caste militaire ou samuraïs; les moines bouddhistes, très influens, très riches, dépositaires des registres de l'état civil, divisés en grands ordres, habitant des monastères dirigés par des abbés, lesquels abbés dépendaient d'évêques et d'archevêques; puis les médecins; les agriculteurs; les artisans; les commerçans; enfin les castes

infâmes, qui comprenaient près de 900 000 membres en 1871. Dans toutes les castes prévalait le régime patriarcal : le gouvernement ne connaissait que des *maisons*, dont le chef, responsable envers l'État de la conduite des siens, exerçait sur eux une autorité presque absolue ; le chef commettait-il un crime grave, sa femme et ses enfans étaient exécutés avec lui ; seul le chef de maison pouvait obtenir une charge, que ce fût celle de ministre ou celle de maire de village, seul exercer une profession ou posséder un bien ; de fait toutes les charges, toutes les professions étaient héréditaires ; dans toutes les castes, même les castes infâmes, le droit de primogéniture était absolu. En droit, la propriété foncière, confondue avec la souveraineté, appartenait aux princes souverains, c'est-à-dire à leurs clans ; de fait, les samuraï avaient la quasi-propriété ou l'usufruit d'une terre particulière ou droit à une pension prise sur l'ensemble des revenus du clan. Les samuraïs possédaient donc la terre soit collectivement, soit individuellement, mais ils ne pouvaient pas la cultiver ; au contraire, les paysans, qui cultivaient la terre, ne pouvaient pas la posséder, mais ils avaient un droit héréditaire à leur tenure ; en retour, par une tradition héritée du servage, qui avait disparu au XVIe siècle, cette tenure, ils ne devaient pas l'abandonner. Les *maisons* de paysans formaient des communautés villagoises régies par des maires héréditaires et des assemblées. Les *maisons* d'artisans et de commerçans formaient des corporations ; aucune maison, aucun membre d'une maison ne pouvait abandonner son métier et sa corporation, et nul ne pouvait exercer une profession qui n'était pas sa profession héréditaire s'il ne se faisait adopter, avec le consentement de son père, dans une maison qui l'exerçait. Mille défenses gênaient la vie économique : chaque clan avait ses douanes, l'exportation du riz d'un clan dans un autre était interdite, le paysan ne devait pas changer le genre de culture de son champ.

Une pareille organisation politique, économique et sociale ne pouvait subsister dans un pays qui, au cours de trois siècles de paix, s'était développé, enrichi, instruit et cultivé de toutes manières. Trois raisons en précipitèrent la chute.

L'archipel ne suffisait pas à nourrir sa population qui, dès la première moitié du XVIIIe siècle, atteignait le chiffre de 30 millions. De 1690 à 1840, on ne compta pas moins de vingt et une grandes famines, dont quelques-unes causèrent plusieurs

millions de morts. Le grain était accaparé par quelques gildes, le peuple les accusait de tous ses maux et en réclamait la suppression, de nombreuses révoltes troublèrent la fin du XVIIIe siècle et le commencement du XIXe, le gouvernement abolit les gildes en 1841, puis, le désarroi qui suivit cette brusque mesure ayant fait renchérir les vivres, il dut les rétablir en 1851.

Comme l'ensemble de la nation, la caste militaire s'était beaucoup accrue au XVIIe siècle; au XVIIIe, les princes, toujours endettés, vendaient le titre de samuraï à quiconque désirait l'acheter, ils le donnaient à ceux qui se conciliaient leurs bonnes grâces ou méritaient par leurs talens d'entrer dans l'administration. A l'époque de la Révolution, la caste militaire comprenait 1 200 000 membres; ils étaient répartis en classes nettement divisées : les samuraïs des hautes classes exerçaient les emplois importans du gouvernement dans les États du shogun ou dans les clans; les samuraïs des classes moyennes étaient fonctionnaires ou officiers; les samuraïs des plus basses classes, soldats, maîtres d'armes, piqueurs, fauconniers ou domestiques des seigneurs et des samuraïs riches. Mais toutes les fonctions, toutes les charges, presque tous les emplois de soldat et de domestique étaient héréditaires; par suite, les titulaires de ces postes et de ces emplois n'avaient souvent pas l'âge ou la capacité de les exercer; on leur donnait comme remplaçans d'autres samuraïs ou même des gens du peuple que dans ce dessein on nommait samuraïs; ces remplaçans n'avaient ni le rang, ni le traitement laissés aux titulaires, leur situation était médiocre, leur indemnité dérisoire; c'étaient donc des hommes aigris et désireux de changer l'ordre social. Or, si dans les États des Tokugawa beaucoup de fonctions continuèrent à être gérées par les titulaires, dans un grand nombre de clans ce devint la coutume que, capables ou incapables, ils ne le fissent pas. Les remplaçans eurent donc bientôt la majorité dans les conseils qui régissaient ces clans à la place des princes condamnés à l'inactivité, et c'est ainsi qu'au milieu du XIXe siècle ces conseils se transformèrent en clubs révolutionnaires. D'autre part, il n'y avait plus assez de places ni d'emplois pour les samuraïs devenus trop nombreux; or la loi leur défendait d'exercer aucun métier; tombés dans la misère, les samuraïs sans place désertaient leurs clans, se couvraient la tête d'un grand chapeau qui leur cachait le visage et se faisaient *ronins*, hommes d'armes

hors la loi, qui vivaient comme ils pouvaient, trop souvent de brigandages. De 1850 à 1868, les *ronins* se comptaient par dizaines de milliers; c'était l'armée toute prête de la Révolution.

Enfin l'isolement du Japon ne pouvait se prolonger sans en arrêter le développement matériel et moral. Au XVIe siècle, il avait ouvert ses ports aux Asiatiques et aux Européens, adopté avec joie tout ce qu'il avait pu apprendre et des uns et des autres; plusieurs princes féodaux s'étaient convertis avec leurs sujets au christianisme. Mais l'influence de l'étranger avait achevé de bouleverser un pays désorganisé par des siècles de guerres civiles, plusieurs princes du midi s'étaient alliés aux Espagnols désireux de s'établir dans l'archipel, la haine des bouddhistes contre les chrétiens avait compliqué les guerres civiles de guerres religieuses; pour rétablir la paix, les shoguns Tokugawa fermèrent le pays au commerce extérieur; en même temps qu'ils supprimaient la plupart des principautés féodales et soumettaient les autres, qu'ils imposaient le bouddhisme comme unique religion, ces princes expulsèrent les étrangers, ils tolérèrent cependant que les Chinois et les Hollandais continuassent de visiter Nagasaki à de certaines époques et d'y vendre leurs marchandises dans des conditions rigoureusement déterminées. Quelques précautions qu'il prît, le gouvernement ne put empêcher que les Hollandais, dont on achetait surtout des instrumens scientifiques (montres, baromètres, thermomètres, compas, etc.), ne vendissent aussi les livres qui en expliquaient l'usage et avec ces livres d'autres livres. Malgré des défenses, qui dès la fin du XVIIIe siècle furent d'ailleurs en partie rapportées, les savans japonais, comprenant qu'ils ne pouvaient progresser sans le secours du monde, et que ce secours, la Chine dégénérée était incapable de le leur donner, se mirent résolument à l'école des Hollandais; dès la fin du XVIIIe siècle, ils publiaient des traités d'anatomie, de botanique, de physique, de chimie, de géographie, etc., et leur ardeur augmenta encore quand de 1823 à 1829 le savant allemand Siebold, au service de la Compagnie des Indes néerlandaises, ouvrit des cours à Nagasaki, puis à Yedo. Purement scientifique au début, le mouvement devint politique quand les patriotes japonais comprirent le danger que leur faisait courir l'extension européenne en Asie, ils reconnurent que pour échapper à la conquête étrangère, il leur fallait renoncer à leur isolement séculaire et s'initier à la civilisation du monde.

Pour ces raisons et d'autres encore, les Japonais se préparaient donc à une révolution, mais, tandis que les réformistes de l'Occident, inspirés de la Grèce et de Rome, s'éprenaient de la république, les réformistes japonais réclamaient et jusque dans les supplices (car combien ne périrent pas sur les échafauds du shogun !) le rétablissement du *mikado* dans ses droits souverains. Leurs doctrines tiraient à la fois leur force du rationalisme et du romantisme. Au XVIIe siècle et dans la première moitié du XVIIIe, la monarchie absolue, les manières de cour, les loisirs que laissait la paix, le développement des études classiques avaient produit au Japon comme en Europe une philosophie rationaliste, ennemie de la passion et dédaigneuse des faits, qui, devenue bientôt nettement antireligieuse, réussit à ruiner l'influence du bouddhisme dans les classes élevées et à l'affaiblir beaucoup dans le peuple. Or la philosophie rationaliste des Chinois, dont le Japon s'inspirait, admet comme le principe de toutes choses le Ciel impersonnel, qui dans le dernier état de cette philosophie a été identifié avec la vertu ; celle-ci se confond d'ailleurs avec la raison, car pour l'homme réputé naturellement bon, connaître le bien, n'est-ce pas le pratiquer? Mais les Chinois tiennent l'empereur pour le fils et le représentant du ciel chargé d'établir sur la terre le règne de la raison et de la vertu comme aussi le règne de l'égalité, puisqu'il est le père et la mère de ses sujets, qui sont tous au même titre ses enfans. C'est pourquoi les démocrates japonais souhaitaient la restauration de la monarchie impériale, qui était d'ailleurs l'ennemie naturelle de la féodalité. Vers le milieu du XVIIIe siècle, commença au Japon comme en Europe une violente réaction romantique contre le rationalisme prépondérant. Les traits distinctifs du romantisme japonais furent la haine de tout ce que le rationalisme avait emprunté aux Chinois, principalement de leur sécheresse de cœur, de leur positivisme et de leur esprit classique ; l'amour du Japon fortifié par trois siècles d'isolement et devenu tel que dans le débordement de passion, d'imagination qui prévalaient on rêva de restaurer le Japon du Ve siècle ignorant encore de la civilisation continentale. Or tout ce qui subsistait de cet ancien Japon se trouvait dans la religion shintoïste, que le bouddhisme avait tolérée et en partie absorbée ; cette religion consiste surtout dans le culte des ancêtres familiaux adorés comme les dieux du foyer et dans le culte des an-

cêtres impériaux considérés comme les dieux du pays tout entier. Les romantiques modérés, comprenant que la faiblesse du Japon devant l'étranger était due au morcellement féodal, voulaient le rétablissement de l'unité nationale sous l'autorité unique de l'empereur; les exaltés, les mystiques qui avaient des extases et accomplissaient des prodiges, attribuaient cette faiblesse à la haine des dieux irrités qu'on eût abandonné leur religion pour le bouddhisme et dépouillé le *mikado*, leur descendant divin, de ses droits sacrés à gouverner l'archipel créé par eux. C'est ainsi que légitimistes et révolutionnaires, rationalistes et romantiques, s'unirent dans une même haine du bouddhisme et du shogunat, dans le même désir d'une restauration impériale.

L'arrivée des escadres étrangères en 1854, l'ouverture de l'archipel au commerce international, firent éclater la Révolution. Après quinze ans de troubles, de révoltes, de complots, en janvier 1868. les quatre grands clans où les révolutionnaires étaient devenus les maîtres, Choshu, Satsuma, Hizen et Tosa, réussirent, avec l'aide de quelques *nobles de cour*, leurs alliés, à s'emparer par surprise du palais impérial de Kioto et du jeune mikado Mutsuhito, alors âgé de quinze ans. Le shogun fut mis hors la loi; ses troupes furent battues; Yedo fut pris et devint, sous le nom de Tokio, la capitale du nouvel empire centralisé.

Devenus les ministres de l'empereur, qui a régné de 1868 à 1890 comme souverain absolu et depuis 1890 comme souverain constitutionnel, les chefs de la Révolution se donnèrent d'abord comme but de détruire toutes les institutions du passé; ils proclamèrent l'abolition des classes sociales, des corporations, de la solidarité familiale, la liberté du commerce, de l'industrie et de l'agriculture, la séparation de l'Église bouddhiste et de l'État, la confiscation des biens des couvens. La mesure capitale fut la suppression des principautés féodales, qui eut lieu en deux fois. En 1869 l'empereur se contenta de changer le titre de seigneur féodal en celui de préfet héréditaire et d'imposer à toutes les principautés la législation et les règles d'administration qu'il avait promulguées pour les anciens États des Tokugawa confisqués après leur défaite; en 1871, quand, par des négociations compliquées, il eut obtenu que les principaux clans lui cédassent une partie de leurs troupes, les princes furent rappelés à Tokio, les clans furent supprimés, et le Japon fut divisé en départemens. Et tel était le désir chez tous de cette unification qu'aucun

des intéressés n'osa protester, qu'aucune tentative de fédéralisme ne s'est jamais produite dans l'empire. Restait à régler le sort des 1 200 000 samuraïs; leur caste était une gêne et même un danger pour le nouveau régime, mais, d'autre part, leur force était grande; pendant huit siècles, ils avaient seuls porté les armes, seuls gouverné le pays, seuls reçu de l'instruction et c'étaient eux qui avaient fait la Révolution. Pour recruter la nouvelle armée nationale, dont les troupes cédées par les clans avaient formé le premier corps, on établit le service obligatoire; de fait, tous les soldats étaient des paysans; sans doute les officiers étaient des samuraïs, mais on les avait choisis avec soin, on sut les détacher de leur caste et les rallier au nouveau régime par un rapide avancement et substituer dans leur esprit à la solidarité de clan le dévouement à l'empereur. Dès que le gouvernement fut sûr de la nouvelle armée, il agit avec décision : les membres de l'ancienne caste militaire perdirent leur titre de samuraï, leurs privilèges, leur costume et le droit de porter leurs deux sabres; ils furent en revanche exemptés des lois qui leur interdisaient l'exercice de toutes les professions. Les terres qui appartenaient soit collectivement aux clans, soit individuellement à des samuraïs, furent confisquées par l'État ou données aux paysans; les samuraïs, comme aussi les princes féodaux médiatisés, reçurent en échange des pensions. Le gouvernement obéré ne put payer ces pensions, il les frappa d'un impôt progressif, puis il proposa aux titulaires un rachat volontaire; ce fut bientôt le rachat forcé, mais non pas en argent, en fonds d'État, et dans des conditions si défavorables que les titulaires des plus grosses pensions recevaient seulement un capital égal à cinq années de leur pension et ce capital en fonds à 5 pour 100; ces fonds furent d'abord dépréciés et rachetés en partie par le gouvernement au-dessous de leur valeur; les fonds non rachetés, ayant plus tard atteint le pair, furent convertis à des taux d'intérêt de plus en plus bas. Ainsi, tandis que les samuraïs qui avaient pris une part directe à la Révolution recevaient toutes les places de la nouvelle administration, les autres samuraïs furent réduits à la plus affreuse misère; les révoltes furent donc nombreuses, quelques-unes mirent le nouveau régime en danger, mais les mécontens se divisèrent, les uns réclamant le retour au passé, les autres un gouvernement purement démocratique; les premiers furent écrasés, les seconds formèrent les grands

partis d'opposition qui en 1889 ont obtenu une charte constitutionnelle et qui depuis n'ont cessé d'en réclamer la revision dans un sens libéral.

II

L'œuvre de destruction accomplie, l'empereur et ses conseillers créèrent les institutions nouvelles que nous nous proposons d'étudier ici. Avant d'en présenter un tableau d'ensemble, nous en déterminerons le caractère. Ces institutions n'ont pas été imposées tout d'un coup, copiées servilement sur des modèles européens. Pour donner à leur pays brusquement sorti de son isolement et bouleversé par la Révolution un régime qui lui permît de vivre et de se développer, les chefs du gouvernement firent les tentatives les plus diverses avant même de comprendre où était la solution désirée. Au début, ils se contentèrent des arrangemens provisoires que leur imposaient les circonstances; puis, emportés par le mouvement romantique, ils cherchèrent à rétablir les traditions du passé, persuadés que l'oubli ou la corruption de ces traditions étaient la cause de leurs maux; ils s'inspirèrent aussi de la Chine, qu'ils reconnaissaient depuis tant de siècles comme l'exemple parfait de la monarchie patriarcale; mais les traditions du Japon ne pouvaient que médiocrement lui servir dans des conditions toutes nouvelles, et celles de la Chine ne l'avaient pas empêchée de tomber elle-même en décadence. Les réformateurs tentèrent alors de se frayer leur voie sans secours, ils multiplièrent des essais, presque toujours malheureux. Pourtant à travailler, à lutter de la sorte, ils se formèrent, ils s'instruisirent et reconnurent alors que, dans des circonstances semblables, les États de l'Europe avaient trouvé des solutions acceptables; ils se mirent donc à étudier les constitutions de ces États. Dans le premier élan de ferveur démocratique, ils songèrent aux États-Unis et à la France, mais ils ne tardèrent pas à reconnaître qu'il serait peu sage de faire passer brusquement un peuple dont pendant des siècles la société avait été hiérarchisée, le gouvernement despotique et patriarcal, à un régime complet de liberté et d'égalité, que d'ailleurs les institutions des républiques convenaient peu à une monarchie de droit divin. Ils se tournèrent vers l'Angleterre, mais pour s'avouer bientôt que la pratique du régime parlementaire, telle

qu'elle existait dans ce pays, demanderait au Japon un siècle de préparation. Ce fut donc à l'Allemagne que s'adressèrent l'empereur et ses conseillers; récemment unifiée, militaire, à moitié féodale, fortement hiérarchisée et pourtant ardente à développer sa marine, son industrie et son commerce, occupée de se donner des lois et des institutions nouvelles, l'Allemagne est de tous les pays celui dont la situation présente le plus d'analogie avec celle du Japon. Les principales institutions du nouveau Japon s'inspirent donc des institutions prussiennes; on les a cependant modifiées pour leur enlever leur caractère de discipline étroite et quelque peu brutale, qui ne conviendrait pas à un peuple souple et docile, mais nerveux, impulsif, fier et susceptible, habitué à être mené, mais d'une manière paternelle, par des appels faits à son cœur et à sa raison. Le but que se sont proposé les fondateurs des nouvelles institutions a été de créer un empire qui soit à la fois autocratique et moderne, qui reste militaire tout en se faisant commercial et industriel; de créer cet empire par la méthode scientifique des Allemands, que leur propre tempérament a rendue méticuleuse.

L'œuvre politique proprement dite, pénible entre toutes et maintes fois modifiée, s'est trouvée enfin résumée en 1889 dans la Constitution et dans les lois sur la famille impériale, la Chambre haute, la Chambre basse (celle-ci refaite en 1899), les rapports des Chambres, les finances. Le régime qu'ont organisé ces lois est à la fois autocratique et constitutionnel, ce qui est conforme aux traditions du pays : en principe, l'empereur, le shogun, les princes féodaux gouvernaient autocratiquement; en réalité, leurs pouvoirs, déjà limités par le fait qu'ils les exerçaient concurremment, étaient presque annihilés par cet autre fait que leur dignité les empêchait de les exercer directement; les pouvoirs de leurs ministres et fonctionnaires héréditaires étaient limités par les assemblées de tous les ordres politiques et de toutes les classes sociales. Cependant on ne doit pas considérer la constitution japonaise comme un contrat où le souverain et le peuple auraient figuré comme des parties traitant sur le pied d'égalité. C'est une charte, que l'empereur a volontairement accordée à son peuple; il n'y a pas limité sa puissance, il y a seulement défini de quelle manière il entendait l'exercer à l'avenir. Aucune loi, émanât-elle de lui-même, ne saurait en

effet modifier le caractère de cette puissance, qui est divine; le mikado règne au nom des dieux, ses ancêtres et les créateurs de l'archipel, la perennité de la race impériale est la preuve que les dieux ont choisi le peuple japonais comme leur peuple d'élection. Sans doute la Constitution a proclamé la liberté des cultes, le bouddhisme persécuté dans les premières années qui suivirent la Révolution est rentré en grâce, le christianisme prohibé pendant des siècles est aujourd'hui respecté, enfin le shintoïsme n'est plus considéré officiellement comme une religion, mais comme un culte civique, l'empereur n'en reçoit pas moins les honneurs divins, la Constitution repose sur le serment que l'empereur a prêté à ses ancêtres, toutes les lois et la morale même ont pour base unique sa volonté inspirée de leur volonté. Aussi la souveraineté réside-t-elle tout entière en sa personne, il « règne et gouverne de toute éternité. » Seul détenteur de la puissance exécutive, il nomme ses ministres, qui ne sont responsables qu'envers lui et tous les hauts fonctionnaires civils et militaires, qui ne relèvent pas des ministres mais de lui-même; les autres fonctionnaires, nommés en son nom par ses ministres après avoir subi les épreuves d'un concours et dans des conditions rigoureusement fixées, ne dépendent également que de lui, encore que directement ils relèvent de ses ministres. L'empereur est le seul chef de l'armée, de la marine et du service diplomatique, qui sont complètement soustraits au contrôle du Parlement, il fait la paix et la guerre sans que les Chambres aient à ratifier ses décisions, il signe les traités sans les leur soumettre. Le pouvoir législatif lui appartient également et à lui seul; ce pouvoir, il l'exerce sans contrôle quand les Chambres ne siègent pas; quand les Chambres siègent, il a déclaré dans l'article V de la Constitution qu'il ne l'exercerait qu'avec leur consentement.

Conformément à la tradition, l'autocratie impériale cherche son appui dans l'aristocratie représentée par la Chambre haute. Une moitié de cette Chambre est formée par les délégués de la noblesse fondée en 1884, qui comprend les maisons des anciens nobles de cour et des anciens princes féodaux et les maisons créées depuis 1884 par l'empereur : les ducs et les marquis ont le droit d'y siéger en personne, les comtes, les vicomtes et les barons d'y envoyer leurs mandataires. L'autre moitié de la Chambre haute se compose de pairs nommés à vie par l'empe-

reur et de pairs élus pour sept ans par les plus imposés. Les membres de la Chambre basse sont élus au scrutin de liste et pour quatre ans par les citoyens âgés de vingt-cinq ans, payant un cens de 10 yens d'impôts directs d'État. La Chambre haute est exceptionnellement forte, puisque dans un pays d'esprit patriotique et de tempérament aristocratique, elle représente toutes les gloires anciennes et modernes, que, dans un pays avide de s'enrichir, elle représente toute la richesse; la Chambre basse est exceptionnellement faible, puisque le nombre des électeurs est seulement de 1 600 000 pour une population de 50 millions d'âmes et que plus de la moitié des électeurs donne à ses députés pour seul mandat de diminuer les impôts, c'est-à-dire de leur retirer le droit de vote; avant l'énorme augmentation des impôts que la guerre contre la Russie a rendue nécessaire le nombre des électeurs était seulement de 700 000. Une Chambre ainsi composée n'aurait d'influence que dans un pays où la petite bourgeoisie et la classe des moyens propriétaires ruraux seraient nombreuses, anciennes, assez riches et très fortes; or au Japon l'une et l'autre sont peu nombreuses, de date récente, pauvres, sans culture et sans ambition. Plusieurs raisons ont contribué à augmenter la faiblesse de la Chambre basse : l'empereur nomme pairs tous les hommes politiques qui se distinguent dans cette Chambre; trop de députés se sont laissé corrompre soit par le gouvernement, soit par les sociétés financières; enfin la majorité aveuglée par ses haines a montré son incapacité de diriger le pays, qu'elle aurait perdu si l'empereur n'avait imposé sa volonté. Aussi n'a-t-il jamais pris comme président du Conseil un membre de la Chambre basse; il y eut quatre ministres députés dans le cabinet éphémère de 1898, trois dans le cabinet non moins éphémère de 1901, deux dans le cabinet Saionji (1906-08); il n'y en eut dans aucun autre cabinet. Les ministres sont des pairs ou des fonctionnaires.

Les Chambres se réunissent à la fin de décembre, pour une session de trois mois; leur principal rôle est de voter le budget. L'exercice financier commence le 1er avril. Le budget est présenté d'abord à la Chambre basse, dont la commission a seulement quinze jours pour l'examiner; la Chambre haute peut y introduire des amendemens. Les crédits concernant les dépenses générales du gouvernement ne sont pas soumis au vote des Chambres; au cas où le budget n'est pas voté au commencement

du nouvel exercice, le budget de l'année précédente est maintenu. En effet, ce qui distingue nettement la Constitution japonaise des constitutions occidentales, c'est qu'elle stipule dans ses articles 62 et 63 que les impôts déjà établis peuvent et doivent toujours être perçus par le gouvernement, que la sanction des Chambres est seulement nécessaire pour la création d'impôts nouveaux ou les modifications apportées à d'anciens impôts. Les lois peuvent émaner soit de l'initiative des ministres, soit de celle de membres du Parlement; elles doivent être votées par les deux Chambres et recevoir la sanction de l'empereur, qui est libre de la refuser. L'empereur convoque la Chambre et en déclare la session close : il la proroge ou la dissout, s'il le juge utile et même autant de fois qu'il le juge utile. En l'absence du Parlement, il peut ouvrir des crédits ou prendre telle ou telle mesure législative par décrets, mais, à la rentrée du Parlement, ces décrets doivent être convertis en lois par les Chambres; sinon, ils cessent d'être applicables dans l'avenir.

L'empereur *règne et gouverne*, mais le Fils du Ciel, enfermé dans son palais, qui semblerait un temple, ne saurait s'abaisser jusqu'à remplir lui-même aucune fonction du gouvernement; c'est pourquoi, étant donné cette réserve et le principe de l'autocratie, le gouvernement central a dû être constitué d'une manière très forte; on lui a donné deux organes principaux : le Conseil des ministres et le Conseil privé.

Depuis que le Japon a réformé son organisation au VIe siècle sur le modèle de la Chine, il a toujours eu des ministères; comme en Chine, ces ministères étaient dirigés non par un seul ministre, mais par un conseil ministériel. Dans les premières années qui suivirent la Révolution, on sépara les conseils ministériels du Conseil suprême chargé des affaires générales, qui était composé de ministres sans portefeuille; les défauts d'un organisme aussi compliqué étaient aggravés par les rivalités des clans et des partis; aussi, de 1868 à 1885, le gouvernement central fut-il complètement réorganisé plus de dix fois, et c'est seulement à cette dernière date qu'on finit par adopter le système plus simple des États européens. Le Cabinet homogène et dirigé par un président du Conseil se compose, non plus de présidens de conseils ministériels, mais de ministres assistés de vice-ministres. Il y a dix ministères : présidence du Conseil,

affaires étrangères, intérieur, finances, guerre, marine, justice, instruction publique, agriculture et commerce, voies de communication.

Le Conseil privé, qui comprend aujourd'hui 29 membres à vie nommés par l'empereur, est le gardien de la Constitution, il a de plus les pouvoirs politiques qui appartenaient à notre Conseil d'État sous le second Empire; les pouvoirs contentieux de l'assemblée française ont été donnés au tribunal de justice administrative emprunté à la Prusse, qui statue en premier et dernier ressort; avant d'être présentées au Parlement, les lois sont élaborées par la *direction de la législation* établie à la présidence du Conseil.

Ce pouvoir central très fort est servi par une administration très forte. Dès le VIe siècle, le Japon fut divisé en départemens appelés plus ordinairement provinces, lesquels étaient administrés par des préfets ou gouverneurs; le morcellement féodal réduisit le département à n'être qu'une unité géographique, et le titre de préfet qu'un titre honorifique. Les Tokugawa rétablirent dans leur fief la division en départemens et les fonctions de préfet, mais leurs départemens n'étaient pas les anciens départemens et leurs préfets ne portaient pas l'ancien titre. En 1871, après l'abolition de la féodalité, le Japon tout entier fut de nouveau divisé en départemens dont les limites ne coïncidaient avec celles d'aucune circonscription plus ancienne, tant on tenait à faire disparaître tout esprit particulariste. Le nombre des départemens a varié plusieurs fois, il est actuellement de 46, plus le territoire du Hokkaido (île de Yezo). Le gouvernement du département au nom du pouvoir central appartient au préfet assisté d'un conseil de préfecture, qui comprend quatre directions: administration; travaux, instruction, etc.; impôts; police; en effet, sauf à Tokio, qui a une préfecture de police, la police, toute d'État, dépend des préfets, et la plupart des impôts sont recouvrés par les préfectures. L'administration du département comme unité autonome appartient au préfet, au conseil général et à une commission permanente : les conseils généraux, créés sur le modèle de nos conseils en 1878, ont été réformés en 1890 et 1899 sur le modèle des conseils provinciaux prussiens; le conseil général se réunit une fois par an en automne et peut être convoqué par le préfet en

assemblée extraordinaire; ses pouvoirs sont surtout des pouvoirs d'homologation; l'administration appartient de fait à la commission permanente, qui est composée du préfet, de deux représentans du ministre de l'Intérieur et de six ou huit délégués du conseil général.

Le Japon a toujours eu des arrondissemens; on les a réorganisés sur le modèle prussien. Il y a des arrondissemens ruraux (qu'on parle de supprimer), administrés par un sous-préfet, un conseil d'arrondissement, une commission permanente, et des arrondissemens urbains dans les *cités* ou villes de plus de 20000 habitans; ces arrondissemens sont sans importance parce que les *cités* s'administrent elles-mêmes. Il n'existe pas de canton.

Dans l'ancien Japon, l'organisation municipale était développée. On y distinguait d'une part, les *cités*, qui avaient des chartes municipales, et d'autre part, les petites villes et les communes urbaines, dont l'autonomie était moins complète. Cette distinction a été maintenue par la loi fondamentale de 1889, qui est empruntée à la Prusse. Les cités ont un conseil municipal élu; dans chaque circonscription des cités, les électeurs sont répartis d'après le chiffre de leurs impôts en trois classes, dont chacune a le même nombre de représentans. Le conseil, qui élit son président, vote le budget et les règlemens communaux. L'administration, la police et les autres fonctions qui appartiennent en France au maire et au sous-préfet sont exercées, sous le contrôle du préfet, par une commission permanente, qui comprend un maire salarié, nommé par l'empereur sur la présentation du conseil municipal, des fonctionnaires ou adjoints salariés, nommés par le préfet sur la présentation du conseil et des commissaires non salariés, élus par le conseil. Dans les communes urbaines et rurales, il n'y a pas de commission permanente, le maire, président du conseil municipal, en exerce les fonctions; les électeurs sont divisés en deux classes seulement.

Les départemens et les communes peuvent lever des impôts dans la mesure qui leur est fixée par la loi, les arrondissemens ne le peuvent pas, il leur est attribué une part sur les impôts départementaux et municipaux.

Cette organisation montre bien les tendances complexes, mais cependant heureusement conciliées de l'administration

japonaise ; le pouvoir central est fort, comme il est naturel dans une monarchie de droit divin et après une révolution accomplie pour assurer l'unité nationale, et cependant l'autonomie des départemens est grande, comme il ne pouvait manquer de se produire dans un pays si longtemps morcelé ; le principe de l'autocratie prévaut, mais des libertés, progressivement étendues, permettent de satisfaire les nouvelles tendances démocratiques ; des commissions permanentes composées en partie de spécialistes assurent que les intérêts matériels seront traités d'une manière pratique et scientifique.

Dans l'organisation judiciaire, la part du Vieux Japon est moins grande : en effet la justice civile y était rendue par les assemblées des différentes classes, les communautés villageoises, les corporations et les conseils de famille, l'État n'y avait point de part ; pour la justice criminelle, on ne la distinguait pas de l'administration. Aussi, de 1868 à 1890, le nouveau gouvernement, qui était pressé de rétablir l'ordre dans un pays bouleversé et qui réclamait aux puissances l'abolition de la juridiction consulaire, abolition obtenue seulement en 1899, changea-t-il presque chaque année l'organisation judiciaire : ce fut progressivement qu'il retira aux différens ministères leurs pouvoirs contentieux, qu'il sépara la judicature de l'administration et les tribunaux du ministère même de la Justice, qui était au début la cour suprême. Enfin, désespérant de se créer une organisation originale, il adopta en 1889 l'organisation judiciaire allemande. Il y a une cour suprême à Tokio, 7 tribunaux supérieurs ou cours d'appel, 49 tribunaux régionaux, 301 tribunaux d'arrondissement ; à chacun de ces tribunaux est attaché un parquet. Tous ces tribunaux jugent les affaires criminelles, civiles et commerciales. Le Japon n'a pas admis l'institution du jury et, malgré le désir que vient d'en exprimer la Chambre basse, il est peu probable qu'il le fasse. Toute affaire criminelle est jugée par les tribunaux régionaux ; appel peut être porté par le condamné à la Cour d'appel. Les juges et les procureurs sont nommés par le ministre de la Justice après avoir subi deux examens, l'un théorique, l'autre pratique, et fait dans un tribunal un stage de trois ans comme magistrats suppléans. Les juges sont inamovibles. Le Japon a des notaires et des avocats, qui remplissent les fonctions d'avoués.

Il ne suffisait pas de rétablir l'ordre dans le pays par l'établissement d'un gouvernement central, d'une organisation administrative et judiciaire, il fallait donner au nouveau régime le moyen de vivre en lui créant des finances. Sous ce rapport, tout était à faire. Sans doute l'ancien régime n'avait pas subsisté sans une organisation financière, le shogunat avait déterminé les pouvoirs et les obligations de tous les fonctionnaires en cette matière, fondé une Cour des comptes, constitué un bon système d'impôts, mais il n'avait pas su donner à ses institutions une forme définitive; on n'a retrouvé de budget que pour quelques années du XVIIIe siècle; au début du XIXe, la confusion était devenue extrême : de 1850 à 1868 aucun impôt ne rentrait plus; depuis cent cinquante ans la principale ressource du Trésor consistait à émettre de la monnaie dont la valeur légale était supérieure à la valeur réelle. Pire était la situation des principautés, qui ne subsistaient qu'en émettant des billets à cours forcé.

Nous ne pouvons donner ici l'histoire de la création des finances impériales, montrer combien d'expériences heureuses et malheureuses les réformateurs ont dû faire, d'abord pour sortir des premières difficultés, ensuite pour se créer un régime financier digne d'un grand pays.

Voici les grandes lignes du régime actuel. Le ministère des Finances a sensiblement l'organisation des ministères européens. Les impôts sont perçus en partie par les préfectures et en partie par un service spécial. Les comptes définitifs sont homologués par la Cour des comptes. L'unité monétaire est le yen (2 fr. 58), qui fut d'abord un étalon d'argent et qui depuis 1897, est un étalon d'or. Il existe une banque d'émission, la Banque du Japon, dont l'organisation rappelle celle de la Banque de Belgique; d'autres banques dépendent plus ou moins étroitement du gouvernement : la banque de Yokohama, qui règle le commerce extérieur; le Crédit foncier, dont dépendent des banques hypothécaires dans toutes les préfectures; le Crédit industriel; la banque du Hokkaido; la banque de Formose, qui a le droit d'émettre des billets pour le territoire de Formose.

Dès le début, le gouvernement impérial établit les grands principes de l'impôt moderne : égalité de tous devant l'impôt, fixité de l'impôt, établissement de l'impôt sur une base certaine, obligation de payer l'impôt en argent. Puis en pleine révolu-

tion, — et c'est là une des meilleures preuves du génie constructeur des Japonais, — par les mêmes lois qui créaient un nouveau régime de la propriété et donnaient la terre aux paysans, il réforma l'impôt foncier, qui avait été le principal impôt de l'ancien régime : on en fit un impôt véritable, tandis qu'auparavant c'était surtout une rente payée aux princes féodaux propriétaires du sol et, comme on n'avait pas revisé le cadastre depuis un siècle et demi, on fit la cadastration parcellaire de tout l'empire, cadastration rendue très difficile par suite de l'extrême morcellement de la propriété, et l'on établit le nouvel impôt d'après une évaluation faite alors de toutes les parcelles. Évaluation et cadastration sont aujourd'hui devenues très défectueuses, car dans beaucoup de régions la culture s'est transformée et, d'une manière générale, la valeur du sol a depuis quarante ans décuplé dans les villes et triplé dans les campagnes.

Au début, l'impôt foncier formait les neuf dixièmes des recettes provenant de l'impôt, il en forme aujourd'hui moins du tiers, car le système des impôts s'est beaucoup développé. Les Anglais, qui ont pour principe de tirer leurs ressources d'un très petit nombre d'impôts, dont les plus importans sont des impôts directs et dont les autres frappent surtout des objets de luxe, désapprouvent en général le système japonais, qui consiste à multiplier les impôts ; ils le trouvent coûteux pour l'État et onéreux pour le peuple. Ce système est cependant le seul qui convienne au Japon ; on ne peut demander beaucoup à l'impôt foncier, parce que la terre est morcelée et le paysan pauvre, ni aux autres impôts directs, parce que la fortune capitalisée est d'origine récente et peu considérable ; on ne saurait frapper les objets de luxe, parce qu'il n'y a pas de luxe, ni exiger beaucoup de quelques industries, parce que ce serait tuer des industries naissantes. Des impôts actuels, la plupart sont des transformations des impôts de l'ancien régime, tels l'impôt sur le revenu l'impôt sur les boissons et sauces fermentées, les douanes ; les autres sont empruntés aux pays d'Europe. L'idée de monopoles, qui existait dans l'ancien Japon, a été modernisée sous l'influence des États occidentaux ; les monopoles sont ceux de la vente du sel, du tabac et du camphre.

L'État japonais est de plus un grand propriétaire. La superficie des terres appartenant à l'État ou à l'empereur forme

presque les deux tiers de la superficie totale de l'archipel (non compris Formose). Ce sont pour la plupart des montagnes, des forêts, des landes, la mise en exploitation s'en effectue lentement; si le domaine de l'empereur est déjà productif, l'État ne tire encore de ses terres que des revenus peu considérables. L'État et l'empereur possèdent aussi les principales mines. L'État a les postes, les télégraphes, les téléphones, il a construit une grande partie du réseau ferré et racheté depuis 1906 presque toutes les lignes qui avaient été construites par des compagnies. De 1868 à 1885, pour initier le pays à la culture occidentale, l'État avait créé les plus importantes industries modernes ; il y a progressivement renoncé pour ne pas entrer en concurrence avec les entreprises privées; il n'a conservé que les industries se rapportant directement à ses services (aciéries et arsenaux, manufactures des habillemens de l'armée, du matériel des chemins de fer, etc.). L'État avait également souscrit une notable partie des titres de la Banque du Japon et des autres grandes banques dont il contrôle la gestion; il a cédé ses actions à l'empereur.

Grâce à une organisation méthodique, à une gestion prudente et habile, l'empire, qui en 1868 n'avait aucune ressource, ne percevait aucun impôt et payait ses dettes considérables par l'emprunt ou par l'émission (jusqu'en 1886) de billets à cours forcé, a pu en quarante ans se créer un budget d'un milliard et demi de francs, emprunter en 1904-05 plus de quatre milliards, racheter en 1906 les chemins de fer et cependant convertir sa dette dans ces dernières années, si bien qu'il l'aura prochainement ramenée au taux de 4 p. 100. Les Japonais ont donné là une preuve nouvelle de leur esprit scientifique et de leurs facultés d'organisation.

Les institutions se rapportant au gouvernement, aux services publics et aux finances avaient surtout pour objet d'organiser le pays ; nous aborderons maintenant l'étude des institutions dont le but principal a été de former l'esprit et le caractère du peuple.

Les fondateurs du nouveau régime se préoccupèrent, dès le principe, de créer l'enseignement public. Sous le shogunat, le gouvernement ne s'intéressait qu'à l'instruction des samuraïs; il abandonnait l'instruction du peuple à l'initiative privée; les

moines bouddhistes, les médecins, les samuraïs philosophes avaient fondé de nombreuses écoles populaires, mais l'instruction des hommes était bien moindre qu'on ne l'a prétendu et l'instruction des femmes était négligée. Le nouveau gouvernement impérial veut au contraire que les enfans de toutes les classes fréquentent, au moins dans les premières années, les mêmes écoles et reçoivent la même formation. Cette formation leur est donnée par l'éducation, par l'instruction, par l'hygiène et les exercices physiques.

L'éducation est purement laïque; l'enseignement religieux est proscrit de toutes les écoles, même des écoles privées; cependant l'enseignement moral est fondé sur le rescrit de 1890, où l'empereur s'adresse à ses sujets au nom de ses divins ancêtres :

Soyez filiaux, leur dit-il, pour vos parens, affectionnés pour vos frères et sœurs, unis dans vos rapports conjugaux et fidèles à vos amis. Que votre conduite soit courtoise et frugale et que votre bienveillance s'étende à tous! Livrez-vous à vos études et exercez vos métiers respectifs; cultivez vos facultés intellectuelles et développez vos sentimens moraux; contribuez au bien public et veillez aux intérêts de la société: soyez toujours obéissans à la Constitution et aux lois de notre empire; si l'occasion s'en présente, dévouez-vous courageusement pour la patrie, ainsi vous nous donnerez une aide efficace pour maintenir et développer l'honneur et la prospérité de notre empire aussi ancien que le ciel et la terre.

L'éducation est donc fondée sur la tradition; c'est justement: la plupart des passions, des tendances, des besoins de l'homme restent les mêmes dans tous les temps en dépit des formes particulières que leur donne telle ou telle époque; par suite les grands principes de la morale ne varient pas et la meilleure manière d'élever l'enfant sera de développer chez lui l'instinct du bien, d'en rendre la pratique de plus en plus spontanée et même réflexe. Pour l'instruction au contraire, l'empereur et ses conseillers ont voulu que, dans l'ensemble, elle fût moderne et telle qu'elle permît aux Japonais de devenir les égaux des peuples les plus civilisés.

L'enseignement public est organisé de la manière suivante. Le ministre de l'Instruction publique, assisté d'un vice-ministre et du Conseil supérieur, dirige les établissemens qui dépendent de l'État et surveille les autres. L'enseignement privé est autorisé à la condition pour lui d'accepter les programmes et

l'inspection de l'État, mais, de fait, l'enseignement primaire libre n'existe plus, l'enseignement secondaire libre est très restreint; on trouve en revanche d'importantes écoles privées de haut enseignement. Ne dépendent cependant de l'État que les écoles dites supérieures, les écoles normales supérieures, le Conservatoire de musique, l'école des Beaux-Arts et les Universités; les établissemens d'enseignement primaire appartiennent aux communes, les établissemens d'enseignement secondaire et professionnel, les écoles normales aux départemens, aux arrondissemens ou aux communes.

L'enseignement primaire est gratuit et obligatoire pour les deux sexes; il comprend quatre années d'enseignement élémentaire et deux années d'enseignement primaire supérieur. Tous les enfans, à quelque classe de la société qu'ils appartiennent, à quelque carrière qu'ils se destinent, doivent fréquenter les écoles primaires.

Une fois munis du brevet de l'enseignement primaire, les enfans entrent soit dans les écoles techniques, soit dans les écoles secondaires. L'enseignement technique, qui a été admirablement organisé au cours des dix dernières années, compte aujourd'hui 300 000 élèves; les branches de cet enseignement sont: agriculture et art vétérinaire, aquiculture, commerce, génie civil (arts et métiers), constructions maritimes. Dans chacune de ces branches, l'enseignement est à deux degrés: l'enseignement du premier degré, qui est purement pratique, se donne dans les écoles professionnelles, les écoles complémentaires professionnelles et les écoles d'apprentis; l'enseignement du degré supérieur, qui est en grande partie théorique, se donne dans les écoles supérieures du commerce, de l'agriculture, des arts et métiers, etc.

L'enseignement secondaire est également à deux degrés; l'enseignement du premier degré se donne dans les écoles secondaires ou lycées; l'enseignement du degré supérieur se donne dans les écoles supérieures, dont le principal but est de perfectionner les étudians dans la connaissance des langues européennes (anglais, allemand et français); les étudians de ces écoles ont déjà choisi leur carrière: lettres, sciences, droit, médecine, génie civil. Aux écoles supérieures sont attachées des écoles *spéciales* de médecine pour ceux qui se destinent à cette carrière sans passer par les Universités.

Les femmes reçoivent l'enseignement secondaire dans les *écoles supérieures de filles.*

Voici maintenant comment se recrute le personnel enseignant ; il y a deux écoles normales supérieures d'hommes et une de femmes où se forment les professeurs des écoles normales ordinaires et ceux de l'enseignement secondaire, des écoles normales ordinaires dans tous les départemens. En attendant que cette branche de l'enseignement soit complètement organisée, on prend comme professeurs les élèves diplômés des écoles dépendant directement de l'État et les agrégés de l'enseignement secondaire, comme instituteurs les agrégés de l'enseignement primaire.

Il existe trois Universités, dont la plus importante est celle de Tokio; les élèves diplômés des écoles supérieures y sont admis de droit, les élèves des autres écoles à la suite d'un examen. Les facultés sont : lettres, sciences, droit, médecine et pharmacie, agriculture, génie civil.

Le grade de bachelier est remplacé par les certificats d'études que donnent tous les établissemens d'enseignement secondaire et d'enseignement professionnel; les Universités confèrent le grade de licencié, le titre de docteur est purement honorifique, il est accordé par le ministre sur un vote favorable des docteurs de la faculté intéressée.

Les résultats de l'enseignement sont dans l'ensemble heureux ; le nombre des conscrits illettrés est tombé à 8 pour 100, il ne faut pas oublier que l'instruction n'est devenue obligatoire que lorsqu'un prélèvement fait sur l'indemnité de guerre chinoise a permis de la rendre gratuite. Quoique le nombre des établissemens d'enseignement secondaire et d'enseignement supérieur soit encore insuffisant, le Japon compte déjà beaucoup de bons jurisconsultes, de bons fonctionnaires, de bons médecins, de bons ingénieurs ; il a des savans de premier ordre ; le plus célèbre est le microbiologiste Kitazato, qui a découvert les bacilles du tétanos et de la peste. Les résultats de l'éducation donnée au peuple sont également satisfaisans ; l'école primaire a détruit les préjugés et les superstitions d'un autre âge, l'esprit particulariste et féodal, répandu la civilisation matérielle de l'Occident, fortifié le loyalisme et le patriotisme. Les effets de l'éducation donnée dans les lycées et les Universités est complexe ; la diffusion des ouvrages les plus divers écrits en Europe

et en Amérique, ouvrages qui se combattent et se dénigrent les uns les autres, le contraste de leurs doctrines avec celles de la philosophie chinoise et japonaise, l'orgueil de la science trop vite acquise et des victoires tout à coup remportées, les progrès d'un esprit démocratique encore inexpérimenté, la transformation des conditions matérielles de l'existence ne pouvaient manquer de produire chez les jeunes gens une grande confusion d'idées, la perturbation des sentimens moraux et des instincts sociaux, le scepticisme, le goût du luxe, l'inquiétude et le mécontentement. La véritable cause de ces maux, il faut cependant la chercher dans les circonstances générales et non dans l'enseignement donné ; le gouvernement veille à ce que cet enseignement, tout en étant moderne, ne devienne jamais téméraire.

De l'œuvre de réorganisation que nous venons d'exposer, on peut dire que l'armée est le fondement. Elle l'est d'abord au point de vue moral. L'école et l'armée sont indissolublement unies ; le principal but de l'école est de préparer les enfans au service militaire, le principal but de l'armée est de développer chez le jeune homme l'enseignement moral et patriotique que l'école a donné à l'enfant. Dans tous les pays, le service militaire, qui, pendant plusieurs années, plie tous les jeunes gens à une discipline de chaque instant, a été le moyen le plus puissant dont l'État se soit servi pour créer une nation, répandre l'instruction et l'éducation, imposer l'égalité sociale. Au Japon, où l'héroïsme militaire est tenu pour la première vertu, où la caste militaire a, pendant des siècles, seule exercé le gouvernement, où par suite toutes les institutions civiles tirent leur origine d'institutions militaires, c'est par l'armée que le gouvernement a voulu appliquer pleinement son principe qu'une éducation fondée sur une méthode rigoureusement scientifique peut façonner un peuple au loyalisme, au patriotisme et à l'héroïsme. Aussi le catéchisme civique du Japonais, esquissé dans le rescrit de l'empereur sur l'éducation, reçoit-il tout son développement dans le rescrit aux soldats et aux marins, où l'empereur leur enjoint, au nom de ses divins ancêtres, de se conformer aux cinq préceptes de la morale militaire qui s'est formée au cours des siècles par l'union des idées chevaleresques et des doctrines du confucianisme. Il leur ordonne d'abord de se montrer fidèles envers le souverain et la patrie. « Des soldats sans patriotisme,

leur dit-il, quelles que fussent leurs qualités techniques, ne seraient que des poupées ; avec des troupes composées de pareils hommes, on n'aurait que des bandes à l'heure du danger. » L'empereur prescrit ensuite la courtoisie : « Si les inférieurs ne respectent pas leurs supérieurs et que les supérieurs traitent durement leurs inférieurs, les uns et les autres deviendront une malédiction pour l'armée et commettront un crime impardonnable envers la patrie. » Soldats et marins doivent avoir pour première ambition d'être braves, mais en n'oubliant jamais que les hommes d'un vrai courage traitent toujours les autres avec douceur ; de la simple bravoure avec de la disposition à la violence fait haïr des hommes comme des brutes. L'empereur recommande ensuite la loyauté, la plus absolue loyauté ; l'on ne doit prendre aucun engagement si l'on n'est certain de pouvoir le remplir ; nul ne doit s'exposer à se trouver dans ce dilemme : manquer à sa parole ou la tenir au détriment de son devoir. Le dernier précepte de la morale militaire, celui sur lequel il est le plus insisté, c'est la simplicité : laisse-t-on naître des habitudes de luxe dans certains corps d'officiers, elles se répandent dans tous les rangs comme une épidémie, il n'y a plus ni esprit de corps, ni discipline. La morale militaire ne lui semblant pas suffisante pour donner aux soldats la foi, le dévouement sans bornes qui devaient faire de l'armée la défense morale et matérielle du pays dans la paix et dans la guerre, l'empereur a transformé cette morale en religion militaire ; partout s'élèvent des temples aux mânes des soldats tombés sur le champ de bataille ; tous les régimens, tous les chefs, l'empereur lui-même, y viennent adorer ceux dont leur héroïsme a fait les dieux protecteurs du pays. Dans cette religion, l'officier formé à la civilisation européenne et le montagnard, le marin restés superstitieux comme autrefois peuvent loyalement, intimement s'unir ; tandis que les uns croient réellement que les héros divinisés combattent à côté d'eux dans la mêlée, les autres ont foi dans cette force, la meilleure de toutes peut-être, que donne aux descendans l'exemple des hauts faits de leurs ancêtres, dans cette étroite solidarité patriotique que crée la tradition séculaire des mêmes aspirations et des mêmes vertus.

Et comme elle est le fondement moral du nouveau régime, l'armée en est le fondement matériel : un pays où, sous une

forme ou sous une autre, la féodalité s'était maintenue pendant sept siècles ne pouvait s'unifier que par l'armée; un empire fondé par la Révolution et la guerre civile ne pouvait se défendre contre l'une et l'autre que par l'armée, comme aussi un État menacé de tous côtés par les ambitions d'États beaucoup plus grands, beaucoup plus populeux, ne pouvait se maintenir et se développer qu'en devenant un État militaire. Une place prépondérante a donc été faite à l'armée : on en peut juger par ce fait que depuis 1885, sur sept présidens du Conseil, trois ont été des généraux ; non seulement les militaires ont toujours eu les portefeuilles de la Guerre et de la Marine, mais ils ont souvent dirigé des administrations civiles; en 1903, sur dix ministères, cinq avaient pour titulaires des généraux et des amiraux, dont la présidence du Conseil, l'Intérieur et l'Instruction publique ; le ministre des Finances actuel est un général. Plus du tiers des recettes budgétaires est affecté aux dépenses de l'armée et de la marine, et c'est l'énormité de ces dépenses qui a provoqué tous les conflits parlementaires.

Le rôle particulier réservé à l'armée japonaise apparaît dans son organisation. Sans doute ses origines sont complexes. On la forma d'abord de régimens cédés par quelques clans; plus tard, quand on eut établi le recrutement, on eut pour soldats des paysans, pour officiers des samuraïs, principalement des clans de Choshu et de Satsuma; avec le temps, toutes les classes sociales, toutes les provinces furent représentées et dans la troupe et dans le corps d'officiers. Au début, l'armée comptait seulement quelques milliers d'hommes, elle fut doublée une première fois en 1884, une seconde fois en 1895 après la guerre contre la Chine, de nouveau augmentée d'un tiers après la guerre contre la Russie. D'autre part, cette armée, qui de 1871 à 1880 fut organisée par une mission française subit plus tard des influences diverses, surtout l'influence allemande; enfin, à faire la guerre elle apprit à la faire. Et cependant, malgré ses origines complexes, cette armée, telle qu'elle existe aujourd'hui, porte nettement la marque du Japon et du gouvernement actuel.

Le premier caractère de cette armée est l'autocratie. L'empereur n'est pas seulement le commandant suprême des armées de terre et de mer en temps de paix et en temps de guerre, mais son autorité est le seul lien entre leurs organes. Ce sont d'abord le conseil des maréchaux et le conseil supérieur de la

défense nationale, où, sous sa présidence, siègent les principaux chefs des armées de terre et de mer. L'armée de terre comprend trois organes indépendans sous des chefs égaux : le ministère de la Guerre, l'État-major, la Direction de l'instruction militaire; la marine en comprend deux : le ministère de la Marine et l'État-major; de plus, les commandans des escadres, les préfets maritimes, les commandans des points d'appui ne relèvent que de l'empereur; il nomme directement les maréchaux et les généraux du plus haut grade ; les nominations des officiers de moindre grade lui sont soumises.

Le second caractère de l'armée est l'aristocratie. Excepté pour fait de guerre, un sous-officier ne devient jamais officier. L'officier s'engage par serment pour la vie ; il ne peut donner sa démission. La plupart des officiers de l'armée de terre commencent leurs études dans des prytanées de province, ils la complètent au prytanée central de Tokio, d'où ils passent à l'École militaire après avoir fait six mois de stage dans un régiment; on admet aussi à cette école les candidats non élevés dans les prytanées qui ont subi un examen et fait un stage d'un an dans un régiment. L'éducation donnée pendant dix-huit mois à l'École militaire se complète par la suite dans des écoles spéciales, pour les meilleurs officiers à l'École d'État-major. L'officier qui, au sortir de l'École militaire, a fait un nouveau stage d'au moins six mois, mais cette fois comme aspirant officier, ne peut être nommé dans un régiment s'il n'y est admis par les officiers de ce régiment, qui votent par bulletins portant *oui* ou *non;* il servira dans le même régiment jusqu'à sa nomination comme officier supérieur. Les officiers de marine entrent à seize ans dans l'une des deux grandes écoles des cadets et des mécaniciens ; l'enseignement se complète dans les Écoles spéciales et à l'École d'État-major. Les grades (les mêmes pour les deux armées de terre et de mer) sont : sous-lieutenant, lieutenant, capitaine, major, lieutenant-colonel, colonel, major-général, lieutenant-général, général, maréchal ; on a donc divisé les officiers généraux en quatre grades pour établir entre eux une rigoureuse hiérarchie, donner aux chefs de l'armée une situation indépendante des volontés des ministres, fortifier ainsi le caractère aristocratique de l'armée.

Enfin l'armée est nationale. Autant que pour défendre le pays, on l'a créée pour fondre les anciens clans et les anciennes

classes, pour faire des Japonais un peuple. Aussi a-t-on travaillé constamment à augmenter le nombre des hommes soumis au service ; on a supprimé le remplacement, toutes les exemptions excepté celles des instituteurs, qui servent six semaines, et celles des soutiens de famille dont la situation, vérifiée par enquête, a été admise par le conseil de revision ; mais en même temps, comme on a jugé dangereux pour le bon esprit et la discipline de l'armée d'y mêler les gens riches et instruits avec les gens pauvres et illettrés, on a établi le volontariat d'un an ; les volontaires, qui s'équipent à leurs frais, ne couchent pas à la caserne ; c'est parmi eux qu'on recrute les officiers de réserve. Les sous-officiers sont formés dans les *écoles régimentaires ;* ils peuvent rengager d'année en année. Comme la situation géographique du Japon le dispense d'avoir des troupes de couverture et que ses finances ne lui permettent pas de maintenir une armée nombreuse en temps de paix, on a établi par tirage au sort deux catégories de conscrits. Les conscrits désignés pour le *service actif* servent deux ans dans l'infanterie, trois ans dans les autres armes ; ils restent quatre ans et quatre mois dans la réserve et dix ans dans l'armée territoriale. Les conscrits désignés pour le *service de dépôt* restent douze ans et quatre mois dans l'armée de dépôt ; ils sont à la disposition du ministre, qui peut les appeler pour des périodes d'instruction. Tous les hommes de dix-sept à quarante ans qui ne rentrent dans aucune des catégories précédentes font partie de l'armée nationale, dont quelques unités seulement ont été organisées. En cas de guerre, les unités d'active se complètent avec leurs réserves, les hommes de l'armée de dépôt sont appelés dans les dépôts pour s'y exercer, ils comblent les vides faits par le feu et la maladie dans les unités d'active. La territoriale forme des régimens et des brigades d'infanterie, qui peuvent servir en dehors du Japon, comme ce fut le cas dans la dernière guerre ; pour en augmenter la valeur militaire, on y fait entrer pour un tiers des officiers et des hommes de l'active et de la réserve. Afin de donner à l'armée un caractère plus intimement national, le Japon a établi le recrutement régional. Le Japon est divisé en 18 circonscriptions, dont chacune comprend 4 districts de régiment. Le Japon n'ayant pas de corps d'armée, à chaque circonscription correspond une division mixte composée de deux brigades d'infanterie, d'un régiment d'artillerie, d'un régiment

de cavalerie, d'un bataillon de génie et d'un bataillon du train. Les régimens d'infanterie se recrutent chacun dans son district régimentaire, les autres armes se recrutent sur l'ensemble de la circonscription divisionnaire. La garde qui forme une dix-neuvième division, l'artillerie et la cavalerie indépendantes, les troupes spéciales se recrutent, au moins en principe, dans tout l'empire.

La marine se recrute moitié par conscription et moitié par engagement. Le recrutement est celui de l'armée de terre : les conscrits servent quatre ans dans l'active, trois dans la réserve, cinq dans la territoriale ; ceux qui n'appartiennent pas à l'une ou l'autre de ces armes font entre dix-sept et quarante ans partie de l'armée nationale. Les engagés volontaires servent huit ans. L'acceptation du grade de quartier-maître équivaut à un engagement. Les sous-officiers peuvent rengager pour des périodes consécutives de trois ans.

Pour compléter le caractère national de son armée de terre et de mer, le Japon a tenu à fabriquer lui-même tout ce qui a trait à la défense nationale : les armes sont fondues dans les arsenaux sur les modèles d'officiers japonais, les habillemens sortent des fabriques de l'État ; l'uniforme de l'armée, qui avant 1905 tenait à la fois de l'uniforme français et de l'uniforme allemand, est aujourd'hui de couleur khaki et le même pour toutes les armes et pour tous les grades ; les uniformes de la marine sont les uniformes anglais. Le Japon construit aujourd'hui ses plus grosses unités navales, soit depuis 1906 quatre croiseurs cuirassés de 15 000 tonnes, deux cuirassés de 19 000, deux de 21 000 (qui seront lancés prochainement).

C'est en suivant ces principes qu'en quarante ans, le Japon a réussi à faire de la petite armée du début l'armée d'une grande puissance. L'armée de terre comprend aujourd'hui 12 000 officiers et 250 000 hommes d'active (sur le pied de paix), 250 000 hommes de réserve, 180 000 hommes de territoriale, un million d'hommes de l'armée de dépôt ; la marine, 47 000 hommes (dont 69 officiers généraux et plus de 3 000 officiers ou assimilés) en temps de paix et 500 000 tonnes de bâtimens de ligne (sans compter les torpilleurs et les sous-marins)

*
* *

Il n'a pas suffi au gouvernement impérial de créer un État

nouveau, il lui a fallu créer une société nouvelle, car l'ancienne société avait disparu au cours de la Révolution. A cet effet, le gouvernement, d'abord seul, ensuite avec le concours des Chambres, accomplit une œuvre législative considérable; cette œuvre est fondée, au moins dans une certaine mesure, sur le droit coutumier, dont la codification avait commencé sous l'ancien régime, mais elle s'est surtout inspirée du droit occidental. Les premiers codes se rapprochaient beaucoup de nos codes; les codes actuels sont imités ou même en partie traduits des codes allemands; ce sont le Code civil de 1898; le Code de procédure civile de 1890, revisé en 1898; le Code de commerce de 1899; le Code de procédure criminelle de 1890; le Code pénal de 1907. Les Codes sont complétés par la Constitution et par un grand nombre de lois d'ordre général (sur la nationalité, sur les faillites, sur la marine marchande, sur les gildes et syndicats, etc.).

Voici comment sont constituées dans leurs grandes lignes la société et la famille actuelles.

Le premier effet de la Révolution japonaise, comme ce fut d'ailleurs celui de toutes les révolutions, avait été de supprimer les anciennes divisions sociales; on fit même rentrer les hors-caste au nombre des citoyens, mais on dut bientôt reconnaître que, dans un pays où, pendant des siècles, la société avait été si fortement hiérarchisée, il était impossible de supprimer brusquement toute hiérarchie sociale. Aussi la loi moderne a-t-elle reconnu trois classes : la noblesse, l'ancienne caste militaire, le peuple. Mais ce sont maintenant des classes, ce ne sont plus comme autrefois des castes; le mariage est permis entre personnes de classes différentes; à quelque classe qu'il appartienne, un citoyen peut embrasser toutes les carrières, exercer toutes les professions et n'est forcé d'en exercer aucune. De fait, les anciens samuraïs, dont le nombre dépasse aujourd'hui deux millions, n'ont conservé qu'un privilège, dont beaucoup d'ailleurs ne se prévalent plus, celui de figurer dans les recensemen sur un registre spécial. Les nobles, qui sont près de quatre mille, ont droit à quelques honneurs; leurs représentans forment la moitié de la Chambre des pairs.

Nobles, anciens samuraïs et gens du peuple sont égaux devant la loi. Le nouveau régime a modifié les rapports des particuliers avec l'État. Patriarcal autrefois, l'État l'est resté dans une grande mesure, comme en témoignent le rescrit sur l'éduca-

tion et le rescrit aux soldats; mais il a donné à sa mission de surveillance et de protection une forme moderne : les mairies tiennent les registres de l'état civil, on fait des recensemens quinquennaux, les enfans sont soumis à l'obligation scolaire, les hommes de dix-sept à quarante ans au service militaire, la police consigne sur des fiches l'âge, le domicile, la condition de tous les citoyens, et ceux-ci doivent y faire mentionner leurs changemens de résidence.

D'autre part, l'État moderne a donné aux citoyens des garanties sérieuses contre l'arbitraire de ses fonctionnaires; il a supprimé la torture, défendu qu'on appliquât aucune peine contraire aux lois; un accusé ne peut être distrait de ses juges naturels, ni emprisonné, poursuivi et jugé autrement que dans les formes prescrites par la loi, les débats de son procès doivent être publics. La Constitution a proclamé l'inviolabilité du domicile et de la correspondance, reconnu à chacun le droit de pratiquer la religion qu'il a choisie; de plus, les citoyens ont obtenu (sauf certaines restrictions) toutes les libertés que comporte la société moderne : liberté d'aller et de s'établir où bon leur semble, de vendre, d'acheter, de parler, d'écrire, de publier, de tenir des réunions. Enfin tous peuvent être électeurs, éligibles, fonctionnaires, s'ils se trouvent dans les conditions fixées par les lois.

Le nouveau régime n'a pas seulement réglé ce qui concernait la personne des citoyens, mais ce qui concernait leur propriété. La loi de 1872, supprimant toutes les restrictions féodales, a créé la propriété privée intangible, mais les lois sur l'inscription des ventes et des hypothèques, l'impôt sur le revenu, l'impôt sur les successions maintiennent la surveillance patriarcale de l'État sur les biens des citoyens, tout en donnant à cette surveillance une forme moderne.

Si, dès le principe, le droit sorti de la Révolution avait fait à l'individu une part assez large, en revanche, comme tout droit révolutionnaire, il s'était d'abord montré hostile à l'idée d'association; on ne supprima pas seulement les classes sociales, on abolit les corporations, gildes ou compagnies de l'ancien régime, les vœux monastiques furent supprimés, les biens des couvens confisqués; il ne devait plus y avoir d'intermédiaire entre l'État et l'individu. Au Japon comme partout, les individus, se sentant trop faibles dans leur isolement, demandèrent à s'associer et

l'État dut progressivement céder à leurs demandes. La Constitution a reconnu le droit d'association; le Code civil a organisé les sociétés reconnues d'utilité publique; le Code de commerce, les différentes formes de sociétés commerciales. D'autre part, les anciennes gildes s'étant reconstituées d'elles-mêmes, l'État s'est décidé à les reconnaître; bien plus, dans beaucoup de cas, il a contraint ceux qui exercent une profession à faire partie des gildes de cette profession. Mais les gildes du nouveau droit diffèrent profondément des gildes de l'ancien droit, puisque ce sont des groupemens d'individus choisissant librement leur profession et non plus des groupemens de familles exerçant leur profession obligatoirement. D'ailleurs le droit d'association est resté incomplet; ainsi la loi interdit encore toutes les associations de salariés. Et c'est ainsi que lentement, tantôt en s'inspirant du passé, tantôt en imitant l'étranger, tantôt encore en s'efforçant de préparer l'avenir inconnu par des lois fondées soit sur des aspirations, soit sur des principes rationnels, le Japon cherche, comme toutes les nations civilisées, à sortir de la demi-anarchie qu'ont produite le développement de l'individualisme et la brusque disparition des anciennes formations sociales.

Cet état de demi-anarchie que nous trouvons dans la société, nous le trouvons aussi dans la famille. Sans doute la famille est restée plus forte en Asie qu'en Europe, mais comme en Europe la famille s'est transformée lentement, qu'en Asie elle se transforme brusquement, le trouble y est peut-être plus grand encore. Dans le Vieux Japon, l'État ne connaissait que des familles et pas d'individus. L'œuvre accomplie par la Révolution impliquait que la famille fût aussi sacrifiée; aussi bien, tandis que la philosophie du XVIIe siècle, encore toute confucianiste, avait défendu qu'aucune restriction fût apportée à la puissance paternelle, la philosophie du XVIIIe avait-elle commencé à protester contre les abus qu'on faisait de ce principe : l'autorité du souverain avait été reconnue supérieure à celle du père, en 1721, on avait aboli pour le peuple la loi qui condamnait à mort la femme et les enfans d'un homme coupable d'un crime grave et les romans n'avaient cessé d'apitoyer le public sur le cas des jeunes filles que leurs parens vendaient à des maisons de débauche. C'est pourquoi dès 1871, — et cela en dehors de toute

influence européenne, — l'empereur déclara que les recensemens ne seraient plus pris par familles, mais par individus; dans la révision faite en 1871-73 des anciens Codes empruntés à la Chine, on enleva aux parens le droit d'infliger eux-mêmes une peine légale à leurs enfans, on leur retira presque tous droits sur leurs enfans majeurs et on supprima la solidarité familiale en matière criminelle. Cette transformation de la famille, commencée sous l'influence des mœurs et de la philosophie japonaises, fut achevée sous l'influence du droit occidental; le code civil japonais est imité et en partie traduit du code civil allemand.

Dans l'ensemble on peut dire que la famille japonaise, telle que l'organise ce code, est semblable à la famille européenne. L'homme ne peut se marier avant dix-sept ans, la femme avant qninze ans; l'homme mineur de trente ans, la femme mineure de vingt-cinq ans doivent obtenir le consentement de leurs parens; pour être valable, l'acte de mariage doit être transcrit sur les registres de l'état civil, il n'y a pas de cérémonie civile. Le divorce par consentement mutuel s'accomplit de plein droit dès qu'il est inscrit sur les registres de l'état civil; le divorce provoqué par un seul des époux doit être prononcé par les tribunaux et ne peut l'être que dans un petit nombre de cas rigoureusement déterminés par la loi. La position de la femme est celle qu'elle occupe dans les sociétés occidentales. La puissance paternelle est telle que l'établissent les lois européennes; les tribunaux peuvent la retirer au père incapable ou qui en fait un usage indigne; à défaut du père, elle appartient à la mère. La majorité est fixée à vingt ans. De l'ancienne organisation familiale, deux traits seulement ont survécu. Avec la famille établie sur les principes du droit moderne, le Code maintient la *maison* ancienne, qui a pour base matérielle la maison, le foyer, et pour base morale le culte des ancêtres. De fait, la maison et la famille se confondent, les recensemens prouvent que les maisons japonaises ne comprennent pas plus de cinq à six personnes, soit le père, la mère, et de trois à quatre enfans; il n'est donc pas d'usage que les fils mariés restent sous le toit de leur père. Cependant le Code a maintenu l'ancienne distinction que font les vieux codes japonais entre la succession aux biens et la succession à la maison; cette dernière ne comprend guère aujourd'hui que le titre, si la famille est titrée, l'autel familial et les

objets destinés au culte. D'autre part, pour assurer la continuation des sacrifices familiaux, le Code a facilité l'adoption ; il ne la soumet qu'à une seule condition : l'adoptant doit être plus âgé que l'adopté, ne fût-ce pourtant que d'un jour. De plus, si le Code a enlevé à tous les citoyens le droit d'avoir des femmes de second rang, droit réservé d'ailleurs aux nobles et aux samuraïs depuis le XVIIe siècle, il a fait une place à part aux fils naturels du mari : en matière de succession, ceux-ci sont préférés aux filles légitimes ; ils peuvent être légitimés par la volonté de l'un et l'autre époux et ne sont plus alors considérés comme les enfans de leur mère, mais comme ceux de la femme de leur père.

Si le Code n'a fait que ces concessions à la tradition, il va de soi que les mœurs lui en font davantage. Le père profite des facilités que lui laisse la loi pour assurer à son fils aîné la plus grande partie de ses biens ; les fils majeurs restent dans la dépendance de leur père, les frères cadets dans celle du frère aîné ; le chef de maison n'accomplit aucun acte important sans prendre l'avis du conseil de famille. La femme ne jouit guère de l'égalité que lui accorde la loi et si les concubines du mari ne portent plus le titre de femmes de second rang, combien sont installées encore au foyer conjugal ! aussi bien la loi ne permet-elle pas à la femme d'intenter une action en divorce pour adultère du mari. Cependant on peut dire que d'une manière générale, il n'y a pas d'opposition entre la loi et les mœurs ; le Code a seulement précipité une transformation qui s'accomplissait depuis plusieurs siècles. Et c'est là un point d'une importance capitale pour l'étude des sociétés asiatiques. Dans le droit et plus encore dans les mœurs de la Chine et de l'Inde comme dans le droit et les mœurs du Vieux Japon, nous découvrons une lente évolution vers l'individualisme, qui depuis quelques années tend dans ces pays comme dans le Japon moderne à devenir plus rapide. Ainsi s'atténue, au moins partiellement, l'une des principales différences qui existent entre la civilisation de l'Asie et celle de l'Europe : n'est-ce pas là une conséquence forcée de la constitution actuelle de l'État, de l'instruction publique, du service militaire obligatoire, des nouvelles conditions économiques, qui diminuent l'importance de la propriété immobilière, augmentent celle de la propriété mobilière, suppriment les petits métiers, font émigrer vers les villes la population des campagnes, forcent les enfans à se séparer de leurs parens pour

gagner leur vie dans des professions autres que la profession familiale?

Telles sont dans leurs grandes lignes les institutions politiques et sociales du Japon moderne. Il est peu de peuples qui aient accompli en un temps aussi court une œuvre aussi considérable; il en est peu aussi qui aient accompli une œuvre aussi heureuse. Après un siècle de troubles, après trente ans de révolution, le calme s'est rétabli, la puissance de l'empereur n'est discutée par personne; deux grandes guerres glorieuses ont prouvé la force de l'armée et de la marine, la solidité des finances; la marine marchande du Japon a pris le quatrième rang entre les marines du monde et ne le cède qu'à celles de l'Angleterre, de l'Allemagne et des États-Unis; son commerce extérieur est égal à celui de l'Australie et du Canada; ses industries et ses mines se développent rapidement, son réseau de chemins de fer, de télégraphes et de téléphones est celui d'une grande puissance; on évalue sa richesse à 70 milliards; les lourdes charges laissées par la guerre n'en empêchent pas l'augmentation rapide. Sa population, restée stationnaire pendant un siècle et demi, s'est accrue depuis les réformes, elle est aujourd'hui de 50 millions d'âmes; Formose a 3 millions d'habitans, la Corée 10, Sakhalin et le territoire de Port-Arthur quelques centaines de milliers.

De l'examen que nous venons de faire nous pouvons tirer cette première conclusion: les victoires du Japon ne sont pas dues uniquement aux qualités militaires de ses soldats; c'est à tort d'ailleurs qu'on verrait dans ces qualités l'héritage de son ancienne constitution, puisque cette constitution lui a donné deux siècles et demi d'une paix complète; ces qualités proviennent surtout de l'éducation reçue depuis quarante ans à l'école et au régiment. Les victoires du Japon, comme aussi ses succès économiques et scientifiques, sont le résultat des institutions créées par l'Empire restauré, institutions doublement fortes, parce qu'elles n'ont pas seulement une valeur technique, une valeur matérielle, qu'elles ont aussi une valeur morale. L'œuvre heureuse accomplie par les réformateurs sera donc une œuvre durable, mieux encore une œuvre que le temps ne peut manquer de fortifier et de développer.

Et de notre examen nous tirerons une seconde conclusion,

qui aura trait à l'Asie tout entière. Les formations sociales et politiques des peuples de l'Orient ne sont pas le produit immuable, le produit fatal de leur sol, de leur climat, des races dont ils sont issus; ces formations, qui se sont d'ailleurs continuellement modifiées, sont, dans leur état actuel, le résultat du traditionalisme passif que ces peuples ont opposé aux retours de barbarie causés par les continuelles invasions des Nomades. Mais une ère nouvelle a commencé pour l'Asie; ces formations disparaîtront brusquement, beaucoup même sans laisser de traces profondes, comme ont disparu les formations du Vieux Japon. A l'exemple du Japon moderne, tous les peuples orientaux les remplaceront par des institutions nouvelles, et ces institutions seront en partie l'aboutissement de la lente évolution que la civilisation asiatique a constamment suivie en dépit des formations traditionnelles jalousement conservées, en partie l'imitation directe des institutions européennes. Il ne faudrait pas croire cependant que les civilisations de l'Asie et de l'Europe soient destinées à se confondre. Certaines de nos institutions sont proprement européennes, d'autres sont vraiment humaines; si l'Europe les a la première établies, c'est que sa civilisation avait devancé celle de l'Asie. Ce sont ces dernières institutions que l'Asie s'assimilera en les dépouillant avec le temps de ce qu'elles ont actuellement d'européen. Dans leurs grandes lignes, la civilisation de l'Asie et celles de l'Europe ont suivi des évolutions parallèles; grâce aux communications de plus en plus faciles qu'amènent les progrès des sciences, elles tendront à se rapprocher; mais longtemps encore, toujours peut-être, elles resteront distinctes.

La Mazelière.

POÈMES INÉDITS

DE

FRANÇOIS COPPÉE

LA RUINE (1)

En Grèce, j'ai trouvé, parmi les noirs érables
Et les lauriers profonds, dans un bois consacré,
Caché par les buissons les plus impénétrables,
Un vieux temple de Pan, en ruine, ignoré.

Pas un sentier ne mène à ces choses tombées,
Et quand vous allez là, par un instinct poussé,
Les branches devant vous par votre main courbées
Referment le chemin où vous êtes passé.

(1) De la pièce de vers intitulée : *la Ruine*, j'ai trouvé plusieurs copies dans les papiers de mon oncle François Coppée, dont l'une originale et entièrement de sa main du poète, de sa magnifique écriture pareille aux calligraphies gothiques des vieux missels. Au bas d'une copie, il a ajouté lui-même : « Ces vers sont antérieurs à ceux publiés dans *le Reliquaire*. »

Le Reliquaire a été publié en 1866. *La Ruine* date donc de 1865 au plus tard, de l'époque où, jeune Parnassien respectueux et timide, François Coppée allait tous les samedis soir, — avec autant d'émoi qu'un hadji va à la Mecque, — passer la soirée chez Leconte de Lisle, qui demeurait au quatrième étage d'une maison du boulevard des Invalides (1). Disciple fervent du maître auquel il devait dédier *le Reliquaire*, il s'essayait, lui aussi, au « poème antique, » et il écrivait *la Ruine*.

JEAN MONVAL.

(1) Cf. François Coppée. Feuilleton de *la Patrie* du 25 juin 1883.

Sur les blancs chapiteaux et les feuilles d'acanthe
Son fronton se dressait jadis dans les azurs;
Et sur ses bas-reliefs la lascive bacchante
D'un satyre aviné guidait les pas moins sûrs.

Plus loin, se déroulaient les longues promenades
Des fiers chevaux cabrés qui froncent les naseaux;
Et sur son piédestal, au fond des colonnades,
Pan se tenait, avec ses merveilleux roseaux.

Pour porter à ses dents les flûtes inégales
Dont il aime à grouper les agrestes accords,
Le dieu ployait, avec le geste des cigales,
Ses coudes anguleux serrés contre son corps;

Et ses jambes, aux pieds fourchus des boucs pareilles,
S'enlaçaient d'une humaine et bizarre façon.
Il écoutait, rieur, et dressant les oreilles,
Les oiseaux d'alentour répéter sa leçon.

Il était là, toujours ses flûtes à ses lèvres;
Et les bergers, laissant dans les rochers voisins
Bondir en liberté leurs béliers et leurs chèvres,
Déposaient devant lui des fleurs et des raisins.

Qu'est devenue, hélas! sa superbe attitude?
Le temps a fait son œuvre, encor moins que l'oubli.
Plus rien!... Destruction, silence, solitude,
Écroulement d'un dieu passé, règne accompli!

D'inégales hauteurs les colonnes brisées
S'élèvent çà et là; l'herbe partout a crû;
Les tronçons sur le sol verdis par les rosées
Gisent: on cherche en vain le profil apparu.

Jamais d'hôte; jamais une vierge qui cueille
Un sarment vert; jamais le rire d'un enfant.
Jamais de bruit, sinon la chute d'une feuille
Ou le taillis froissé par la course d'un faon.

Le jour qu'il m'apparut, pourtant de ce ravage
L'antique monument encor s'ennoblissait,
Paraissant accepter comme un linceul sauvage
La végétation qui l'ensevelissait.

Il s'était couronné d'une herbe échevelée,
Et de pampres grimpeurs chaque fût s'entourait.
Déjà la colonnade était presque une allée,
Et la ruine allait rejoindre la forêt.

Il doit périr ainsi. La nature féconde,
Sa mère, veut cacher les restes superflus
De ce culte donné jadis par elle au monde,
Et qu'il abandonna, ne le comprenant plus.

Pieuse, et protégeant le repos des vieux marbres,
Elle prodigue l'herbe et les épais fourrés,
Et, pour ce saint devoir, elle ordonne à ses arbres
D'incliner leurs rameaux sur ces débris sacrés.

Pour les poètes seuls, gardiens de son grand culte,
Elle a voulu, jalouse, ainsi les conserver.
Ta curiosité lui serait une insulte,
Profane voyageur qui ne sais plus rêver!

Elle est fière; elle voile à tes regards indignes,
Homme de notre temps, ces antiques débris,
Et sous ses frondaisons, ses lianes, ses vignes,
Elle veut les soustraire à tes hautains mépris.

Car tu la méconnais; car tu n'as plus d'hommage
Pour l'éternel travail de son sein généreux.
Tu hais même tes dieux créés à ton image,
Et tu vas, satisfait d'un scepticisme creux.

De la divinité tu veux d'autres exemples
Que tout cet univers splendide que tu vois;
Il ne te suffit plus pour ériger des temples
D'un son lointain de flûte entendu dans les bois.

Quand les flots retombant avec leur bruit d'enclume
Entraînent tes vaisseaux vers les écueils amers,
Tu ne vois plus passer, le poitrail dans l'écume,
Les chevaux emportant le char du dieu des mers;

Et quand sur tes cités tremblantes, les orages
Roulent leurs grondemens profonds et leurs feux clairs,
Tu ne vois plus paraître, au milieu des nuages,
La monstrueuse main qui brandit les éclairs.

Mais, las de ton orgueil qui ne peut se résoudre
A croire aux dieux buvant dans les Olympes bleus,
Les poètes, épris des flots et de la foudre,
S'envolent, par le rêve, aux siècles fabuleux.

Et toujours ils s'en vont, Grèce, vers tes ruines!
Derniers fervens de l'art, ils viennent y prier.
Vieille patrie! Il faut ton air à leurs poitrines,
Ton air plein d'un parfum de myrte et de laurier,

Ton air pur et vibrant où sous un souffle tremblent
Les arbres élancés de tes bois toujours verts,
De tes bois pleins d'échos si sonores qu'ils semblent
Créés pour retentir au rythme des beaux vers.

LE PASSANT (1)

Sous le bandeau trop lourd pour son front de seize ans,
Assise sur un trône aux longs rideaux pesans
Où l'orgueil brodé d'or des blasons s'écartèle,
Couverte de lampas et d'antique dentelle,

(1) La pièce suivante a été écrite sur du papier à en-tête du Ministère de la Guerre, où Coppée était entré à vingt ans comme expéditionnaire. Il a été de bonne heure hanté par les poétiques silhouettes de Zanetto et de Silvia.

Ce petit poème n'est-il pas, en effet, comme une première ébauche du *Passant*, ou bien encore comme le prélude de la première pièce des *Intimités*? — J. M.

Blanche aux longs cheveux noirs, ayant dans ses yeux noirs
L'éclat resplendissant de l'étoile des soirs,
Et triste doucement, se tient la jeune reine
Par la naissance et par la beauté souveraine.
La fenêtre est ouverte, et, splendide décor,
Elle voit des forêts où résonne le cor,
Des donjons sur des rocs plus hauts que les orages,
Des vals et des coteaux aux riches pâturages,
Tout un royaume libre et fort par le travail.
Dans le cadre borné que forme le vitrail
Et qu'entoure un frisson de fraîches giroflées,
Elle voit des vaisseaux aux voilures gonflées
Qui remontent le fleuve et de lourds galions
Dont le ventre bombé crève de millions.
Elle n'y pense pas, elle rêve, elle écoute
Le zéphyr... Elle voit défiler sur la route
Les bataillons touffus de ses pertuisaniers
Chamarrés d'or de pied en cap par ses deniers.
Elle rêve, et sa tête adorable s'incline.
Et là-bas, descendant de la verte colline,
Précédé par un bruit de lointaines chansons,
Pensif et s'arrêtant pour cueillir aux buissons
Des lianes dont il adorne sa guitare,
Un pâle et maigre enfant à l'allure bizarre
S'approche et voit la reine assise en son château.
Celle-ci l'aperçoit qui descend du coteau.
Étonnée, elle tend son svelte cou de cygne
Et de sa main exquise elle lui fait un signe.
Il monte, tout tremblant déjà d'un vague émoi,
Et la reine lui dit : — Chante et divertis-moi !
Et le petit chanteur, tout fier au fond de l'âme,
Prélude; mais soudain, en voyant cette femme
Si belle lui sourire et le considérer,
Il jette au loin son luth et se met à pleurer.

LE SIÈGE DE PARIS (1)

I. — APPROVISIONNEMENS

Les troupeaux poussiéreux et gris
Qui promettent maigre ripaille
Ruminent, couchés sur la paille,
Dans tous les jardins de Paris.

Mais le passant mélancolique
Ne trouve dans tout ce bétail
Ni d'ensemble ni de détail
Empreint d'un charme bucolique;

Ces grands bœufs aux gens peu frugaux
Font rêver des repas d'Homère,
Et cet agneau tétant sa mère
N'est qu'un avenir de gigots.

Ils ont faim et froid, ils sont mornes.
L'un contre l'autre acoquinés,
Ils ont des airs de condamnés
Et baissent tristement leurs cornes.

Le pourceau dormant au soleil
Frémit au contact d'une mouche
Dont l'ardent aiguillon le touche
Et le fait geindre en son sommeil.

Et dans leurs clôtures de planches
Ils semblent, pauvres animaux,
Savoir qu'au bout de tous ces maux
Ils seront mangés par éclanches.

(1) François Coppée, enfermé dans Paris assiégé, pendant l'Invasion et pendant la Commune, demeura, les premiers mois du siège, avec sa mère et sa sœur aînée dans un logement de la rue des Feuillantines. Mais ils durent l'abandonner dès le début de janvier, chassés par les batteries allemandes du plateau de Châtillon...

Les deux pièces suivantes ont été écrites entre deux factions sur le rempart, par le poète douloureusement affligé du deuil de la France... — J. M.

— Mais n'ayons pas naïvement
De pitié pour cette hécatombe;
Car j'entends, dans le soir qui tombe,
Les durs clairons d'un régiment,

Et, songeant au temps où nous sommes,
Sombre, j'ai murmuré bien bas :
« O troupeaux, ne vous plaignez pas
De la férocité des hommes! »

II. — VOITURES D'AMBULANCE

L'été, sous la claire nuit bleue,
Galopant le long des moissons,
Les omnibus de la banlieue
Rentraient, le soir, pleins de chansons.

Les grisettes sur ces voitures
Grimpaient avec les calicots.
On avait mangé des fritures
Et cueilli des coquelicots.

Les moustaches frôlaient les joues,
Car dans l'ombre on peut tout oser,
Le bruit des grelots et des roues
Étouffant le bruit d'un baiser.

Et l'on revenait, sous les branches,
De Boulogne ou de Charenton,
Les bras noirs sur les tailles blanches,
Tout en jouant du mirliton.

— Or j'ai revu ces voiturées,
Mais non plus telles que jadis,
Par les amusantes soirées
Des dimanches et des lundis.

Le drapeau blanc de l'ambulance
Pendait, morne, auprès du cocher.
C'est au petit pas, en silence,
Que leurs chevaux devaient marcher.

Elles glissaient comme des ombres,
Et les passans, d'horreur saisis,
Voyaient par les portières sombres
Passer des canons de fusils.

Ceux de la bataille dernière
Revenaient là, tristes et lents,
Et l'on souffrait à chaque ornière
Qui secouait leurs fronts ballans.

Ils ont fait à peine deux lieues,
Ces ironiques omnibus
Pleins de blessés aux vestes bleues
Qu'ensanglanta l'éclat d'obus.

Ce convoi de coucous qui passe
Semble nous faire réfléchir
A l'étroitesse de l'espace
Qui nous reste encor pour mourir;

Et, malgré mes pleurs de souffrance,
J'ai pu lire sur leurs panneaux
Les noms des frontières de France:
Courbevoie, Asnières, Puteaux.

AU THÉATRE (1)

On jouait un *opéra-bouffe*.
C'est le nom qu'on donne aujourd'hui
Aux farces impures dont pouffe
Notre siècle si fier de lui.

(1) Les deux poèmes suivans ont été écrits par François Coppée à un moment difficile de sa carrière littéraire, dans les années qui suivirent la guerre, alors qu'il cherchait à conserver la faveur du public conquis d'emblée avec *le Passant*, mais tout prêt à accabler ses nouvelles productions du souvenir de ce premier succès... Et, de fait, ses plus récentes pièces de théâtre : *Deux Douleurs, Fais ce que Dois, l'Abandonnée*, n'avaient guère réussi; et son dernier recueil de vers, *les Humbles*, venait d'être fort critiqué. C'est dans des heures de tristesse et de

On riait très fort. La machine
Était bête, et sale souvent,
Et se passait dans cette Chine
De théâtre et de paravent.

Poussahs, pagodes et lanternes,
Vous voyez la chose d'ici.
Et les Athéniens modernes
Bissaient les plus honteux lazzi.

Deux mandarins, — on pâmait d'aise
A ce comique et fin détail, —
Étaient l'un maigre et l'autre obèse
Et coquetaient de l'éventail;

Et la convoitise sournoise
Des messieurs chauves et pesans
Lorgnait une jeune Chinoise
Agée à peine de seize ans.

Adorable, l'air un peu bête,
Toute de gaze et de paillon,
Deux épingles d'or sur la tête,
Elle semblait un papillon.

découragement qu'ont été écrits les deux poèmes inédits que je publie ici; — véritables confessions intimes.

Dans le premier, François Coppée fait entendre son franc parler de bourgeois parisien; il se montre tel qu'il est, avec son vieux fonds de moralité et de vertu, son horreur de toutes les hypocrisies, de toutes les tyrannies sociales, sa pitié et sa tendresse pour les petits et les opprimés, son aversion pour les riches égoïstes et jouisseurs. Dans le second, il nous dit lui-même, — avec quelle simplicité et quelle modestie, — les sources de son inspiration : son œuvre est avant tout une œuvre de sympathie, d'indulgence, de pitié universelle. S'il a cessé, pendant un temps plus ou moins long, d'être un catholique pratiquant, il n'a jamais cessé d'être pénétré, inconsciemment ou non, de l'esprit de l'Évangile : il a toujours senti vivement et proclamé *en chrétien* la beaute morale qui rayonne des cœurs simples, des esprits modestes, des vies résignées. Oui, cette préface inédite des *Humbles*, — précieuse profession de foi écrite en mars 1872, — suffirait à le prouver : même aux heures troubles, aux minutes de scepticisme et de doute, François Coppée garda toujours au fond du cœur, comme un viatique, sa modestie intime, son amour du prochain, auxquels il ne manquait que la consécration catholique pour faire de lui l'homme parfait selon l'Évangile, pratiquant les deux grandes vertus du Christ : l'humilité et la charité.

J. M.

Elle n'était pas même émue
Et, toute rose sous son fard,
Forçait sa frêle voix en mue
Qu'étouffait l'orchestre bavard.

C'était bien la grâce éphémère,
L'enfance, la gaîté, l'essor,
Et l'on devinait que sa mère
Ne l'avait pas vendue encor.

Je me sentais rougir de honte
Quand elle disait certains mots,
Comme la princesse du conte
Qui crachait serpents et crapauds.

Je songeais à la demoiselle
Qu'on invite en saluant bas
Et, baissant ses yeux de gazelle,
Qui répond : « Je ne valse pas; »

A l'héritière très titrée
De l'altier faubourg Saint-Germain
Que suit un laquais en livrée
Portant le missel à la main;

Et même à la libre grisette
Que font danser les calicots
Dans des bals ayant pour musette
Des mirlitons peu musicaux.

Et je me disais : « Ouvrière,
Fille de noble ou de bourgeois,
A cette heure fait sa prière
Ou rêve à l'amour de son choix;

« Et, pendant ce temps-là, le père,
Le frère, même un fiancé,
Sont peut-être dans ce repaire,
Devant ce spectacle insensé,

« Et, dans le vertige où les plonge
Cet art érotique et scabreux,
Sans doute qu'aucun d'eux ne songe
A cette enfant qu'on perd pour eux.

« Siècle de toi-même idolâtre,
Époque aux grands mots puérils,
Les spectacles de ton théâtre
Sont moins sanglans, mais sont plus vils.

« Cette innocente, encore dupe,
Qui ne sait pas dans quel dessein
On fait aussi courte sa jupe
Et l'on découvre autant son sein,

« Cette victime, c'est la tienne,
Multitude aux instincts fangeux!
C'est toujours la jeune chrétienne
Toute nue au milieu des jeux;

« Ce sont toujours tes mille têtes
Fixant leurs yeux de basilic
Sur la femme livrée aux bêtes,
Sur l'enfant jetée au public! »

— Je m'indignais, et, sur la scène,
Celle qui n'avait pas seize ans
Chantait un couplet trop obscène
Pour qu'elle en pût savoir le sens,

Et, l'horreur crispant ma narine,
Loin du mauvais lieu je m'enfuis,
Respirant à pleine poitrine
L'air salubre et glacé des nuits.

ALLONS, POÈTE, IL FAUT EN PRENDRE TON PARTI!...

Allons, poète, il faut en prendre ton parti !
Tu n'as pas fait songer, et tu n'as converti
Personne à ton amour pour les vertus obscures ;
Tes poèmes naïfs peuplés d'humbles figures
N'ont pas le don de plaire aux heureux d'ici-bas ;
Ton livre les étonne et ne se lira pas.
Le monde, vois-tu bien, ne s'intéresse guère
A ce milieu mesquin, trivial et vulgaire ;
Malgré la sympathie, on est un peu surpris.
Crois-moi, n'y reviens plus... Personne n'a compris
Qu'un lettré, qu'un ami de l'art et de l'étude
Eût, pour ces gens de peu, tant de sollicitude.
— Diable ! Cela n'est pas d'un esprit distingué.
Traiter de tels sujets en vers ! — On est choqué.
Là, franchement, comment veux-tu qu'on s'attendrisse
Sur l'ennuyeux exil d'une pauvre nourrice ?
Veux-tu faire pleurer avec le dévouement
D'un petit employé de l'enregistrement ?
Prends garde, je connais chez toi cette tendance.
Autrefois n'as-tu pas eu l'extrême imprudence
De conter, sans aucune ironie, à dessein,
Les amours d'une bonne avec un fantassin ?
Parler d'un épicier dans la langue de l'ode,
C'est monstrueux. Tu vois, une femme à la mode
Te l'a dit, sans y mettre aucune passion,
Que c'était, à la fin, de l'affectation.
Elle eût pu dire encor que cet art réaliste
Sent un peu l'envieux et le socialiste,
Et te fera bientôt regarder de travers ;
Que ceux qui pour trois francs achèteront des vers
Sont des gens de loisir, ayant de la fortune,
Que ton étrange amour des humbles importune,
Et qu'au lecteur qui sort en voiture, il messied
De parler si souvent de ceux qui vont à pied.

Soit, je suis condamné. Mais mon livre est sincère.
J'ai cru qu'il était sain, qu'il était nécessaire,

— A cette heure où, sentant se réveiller en eux
Leurs appétits rivaux et leurs instincts haineux,
Les hommes des deux camps, haut monde et populace,
Prétendent par le fer se disputer la place ;
A cette heure où mon pied qui foule le pavé
Pourrait glisser encor dans le sang mal lavé,
Où les assassinats, les vols, les sacrilèges
Viennent de cimenter tous les vieux privilèges,
Et de rendre encor plus intense et plus fougueux
L'égoïsme du riche et la rage du gueux, —
J'ai cru, dis-je, j'ai cru qu'il pouvait être utile
Au milieu des écrits que la haine distille,
Des cris injurieux et des mots provocans
Que se jettent de part et d'autre les deux camps,
De publier, parmi la fureur générale,
Un livre familier, sans phrases, sans morale,
Sans politique aucune, et tout d'apaisement,
Qui dirait à l'heureux du monde, simplement,
Que ce peuple qu'il voit passer sous sa fenêtre,
Ce peuple qu'il méprise et ne veut pas connaître,
Conserve plus d'un bon sentiment ignoré ;
Et qui dirait encore au pauvre, à l'égaré,
Que, dans l'adversité, le meilleur, le plus digne,
Le plus grand, est toujours celui qui se résigne ;
Qui dirait tout cela sans trop en avoir l'air,
Par de simples récits, dans un langage clair,
Et qui dégageraient une bonne atmosphère.
— Ce livre, j'ai tenté seulement de le faire,
Et je l'ai bien mal fait, puisqu'on n'a pas compris.
Comme ceux dont il parle, au milieu du mépris,
Sa bonne intention sans doute ira s'éteindre ;
Et tout ce qu'il voulait faire aimer, faire plaindre,
Rentrera pour toujours dans son obscurité
Comme l'humble rêveur qui l'a si mal chanté.

FRANÇOIS COPPÉE.

LE RELÈVEMENT

DE

L'INDUSTRIE RURALE

I

Il y a environ quatre ans, le Musée social, ému de l'affluence des marchandises étrangères sur nos marchés français, et soucieux de se rendre exactement compte de la situation dans laquelle se trouvaient nos industries nationales, conçut la pensée d'ouvrir une enquête dans les centres ruraux où fleurissaient jadis les métiers les plus divers. Son but était, en face de la crise économique, de savoir si les industries de jadis existaient encore et si le ralentissement des affaires et de l'exportation devait être attribué à une production insuffisante ou imparfaite, ou à des causes purement extérieures. Il s'agissait enfin de s'assurer qu'il existait encore, dans les campagnes, des vestiges de certaines industries familiales et locales que l'on pourrait relever en les encourageant, et d'étudier s'il convenait d'en établir de nouvelles s'appliquant plus particulièrement à telle ou telle région.

D'autre part, introduire ou rénover une industrie qui ôterait à la terre le peu de bras qui lui restent serait aggraver le mal en portant un dernier coup à l'agriculture déjà si atteinte. Il fallait donc que cette impulsion nouvelle donnée à l'industrie nationale ne détournât pas des travaux des champs; bien mieux,

il s'agissait de savoir si, par ce moyen, on pourrait tenter de rattacher le paysan au sol et par là concilier deux choses qui, au premier abord, semblent inconciliables : l'agriculture et l'industrie.

Pour tenter l'expérience, on choisit une province où les produits du sol et les anciens métiers sont combinés de façon à fournir au paysan, non seulement les élémens de consommation, mais encore les matières premières de certains objets nécessaires à son bien-être, objets qu'il lui est loisible de confectionner lui-même. L'Auvergne, où existaient jadis, à l'état rudimentaire, les industries les plus diverses : travail du bois, taille de la pierre, tressage de la paille, filage et tissage de la laine, du chanvre, etc., offrait de façon frappante un exemple de l'utilisation sur place des productions de la région selon les altitudes diverses.

L'enquête, consciencieusement menée, fournit des résultats très concluans : elle démontra que, par une impulsion habilement donnée, il serait très possible de développer simultanément, l'une devenant pour ainsi dire le corollaire de l'autre, les industries agricoles et rurales. En Auvergne, on trouvait jadis, au temps où se filait dans les ménages le linge de toute une famille, des champs entiers consacrés à la culture du chanvre ; au fur et à mesure que les métiers se sont démontés, cette culture a diminué et devient de plus en plus rare ; bientôt elle disparaîtra complètement. Et il en est de même pour quantité d'autres choses. Dans toutes nos provinces de France, en cherchant bien, on pourrait retrouver ainsi des trésors inutilisés, faute de savoir les mettre en valeur, ou peut-être simplement d'en prendre la peine : l'élevage des troupeaux fournirait la laine au tisserand local, les plumes et duvets des volailles, plus intelligemment préparés, se transformeraient en panaches, en garnitures capables de satisfaire aux exigences de la mode, sans compter mille applications plus modestes, mais plus utiles.

Par l'industrie rurale, nous entendons, en général, toute industrie qui se fait dans les campagnes ; mais, pour être bien comprise, elle doit avant tout être fondée sur les moyens de faire fructifier la terre ou d'utiliser ses productions. Nous pouvons donc la diviser en deux branches : celle qui utilise ou écoule directement les fruits du travail agricole et celle qui, liée à l'industrie en général, transforme sur place, par un travail

manuel ou mécanique, les produits plus ou moins bruts en objets d'utilité ou même de luxe. La première de ces branches est, et doit rester, la plus importante : d'abord parce qu'elle seule est essentiellement *rurale*, puis parce qu'elle est capable de fournir à l'autre les matières élémentaires. C'est pourquoi nous commencerons cette étude en passant rapidement en revue les diverses ressources de l'agriculture.

Le beurre, le lait, sont des produits d'une vente certaine, dont on ne peut assez encourager la production. Il en est de même des œufs et de la volaille que nos paysans obtiennent en trop petite quantité, insuffisante à la consommation, puisque les jours de marché, — tout au moins en Touraine, — il ne reste jamais une pièce invendue. Les coquetiers eux-mêmes prétendent qu'ils trouveraient facilement à vendre le double de ce qu'ils apportent; c'est donc à leur incurie qu'est due en partie la modicité de leur gain, et il leur serait facile de retirer de leur travail le bénéfice auquel ils ont droit. En soignant davantage les couvées, ils augmenteraient leur production et par conséquent leur source de revenu; non seulement leurs produits trouveraient écoulement facile en France, mais le surplus pourrait s'exporter à l'étranger.

Sur le marché anglais, où nous occupions la première place pour les beurres, il y a vingt ans, nous sommes descendus à la troisième. Nos exportations sont tombées en 1900 à 44 millions pendant que les ventes du Danemark s'élevaient à 226 millions, et, d'après le rapport de notre attaché commercial à Londres, notre importation d'œufs en Angleterre diminue chaque jour au profit du Danemark. Nos envois atteignaient, il y a quelques années, le chiffre respectable de 28 millions de francs et sont descendus à 9 millions par la faute de nos cultivateurs qui ne savent pas ou ne veulent pas envoyer, en quantité suffisante et bien emballés, les beaux œufs à coquilles rousses que l'Angleterre demande et qu'elle préfère aux œufs pâles et blancs. Est-il donc si difficile de donner satisfaction à nos voisins tout en soignant nos propres intérêts? Il suffirait pour cela de veiller à certains croisemens.

En apiculture, on peut arriver à de fort beaux résultats. Le miel est encore un produit très demandé, rémunérateur et qui donne peu de peine, sauf aux abeilles actives.

Dans la campagne fertile, toute personne possédant une

maison, petite ou grande, avec un lopin de terre devrait faire de l'élevage sur une échelle plus ou moins étendue : les canards, les poulets sont très demandés, — on n'en saurait fournir en assez grande quantité nos marchés parisiens ; — la peau des oies du Poitou, bien traitée, jouit d'une réputation mondiale, et les plumes des volailles, dont Paris est un des grands marchés, pourraient rapporter de jolis bénéfices, si les éleveurs, plus soigneux, les séchaient convenablement avant de les expédier. Faute de précautions, il arrive trop souvent qu'elles s'abîment en route et que le déchet énorme constitue une perte sérieuse. Les gens qui ne possèdent que de petites ressources pourraient remplacer la vache, la chèvre, le mouton par le lapin ordinaire ou le lapin angora dont la laine douce et soyeuse peut se transformer en vêtemens plus chauds et plus légers que la fourrure.

Tout élevage industriel suppose une mise de fonds ; mais ici l'élevage peut se faire sans capital. Le clapier peut se créer petit à petit et, dans ce cas, au point de vue de l'installation, de la nourriture, des soins à donner aux jeunes, les frais généraux sont à peu près nuls et le profit est certain puisque l'on peut tirer parti du poil, de la fourrure et de la chair. Le produit des lapins angoras élevés aux environs de Caen est évalué annuellement à 2 ou 3000 kilos. On estime qu'un lapin adulte peut donner actuellement de 280 à 360 grammes de poils : les adultes sont « plumés » ou, pour parler plus exactement, épilés tous les trois mois. Pendant les premières semaines qui suivent leur naissance, les jeunes angoras ne demandent pas plus de soins que les autres lapins ; mais, dès l'âge d'un mois, il faut commencer leur toilette. Le poil d'angora filé soit à la mécanique, soit à la main, sert à confectionner des gants, plastrons, ceintures, caleçons, etc., très estimés des personnes frileuses et rhumatisantes. Les angoras noirs sont plus recherchés que les blancs.

A côté des lapins angoras, dont la soie se vend, suivant le cours, de 30 à 35 francs le kilo, nous connaissons, en France, deux autres variétés de lapins : le lapin argenté que l'on élève en grande quantité dans la Champagne, aux environs de Troyes, fournit une chair très succulente et une fourrure très estimée des pelletiers ; il est facile à élever, ne craignant pas le froid. Enfin, le lapin normand, le plus rustique de tous et d'une

croissance rapide, est celui qui approvisionne tous nos marchés.

C'est le capital dont il dispose qui sert de règle à l'éleveur. S'il tente l'entreprise avec une somme suffisante pour élever, par exemple, dix mâles et cent femelles, frais généraux déduits, il peut réaliser, dès la première année, un bénéfice net de 1 800 à 2 000 francs; l'année suivante, les résultats seront beaucoup plus brillans et pourront se chiffrer à 12 000 francs, et ainsi de suite. Les conditions d'élevage ne sont pas les mêmes pour l'angora, dont le poil soyeux demande à être peigné chaque jour, et le lapin rustique, qui pousse tout seul; la préparation de la peau du lapin argenté exige aussi certains soins dans les détails desquels nous ne pouvons entrer ici; mais, pour la bonne réussite de l'élevage des trois espèces, il faut une propreté méticuleuse si l'on veut éviter les épidémies qui sont la perte du clapier; il faut en outre de l'acharnement au travail, et enfin, le sens commercial pour tirer le meilleur parti de ces produits dont l'écoulement est d'ailleurs certain et facile.

Un autre genre d'élevage ne demandant ni grande mise de fonds, ni beaucoup de temps, car les soins matériels sont à peu près nuls, c'est l'élevage de l'escargot. La consommation, en France, de ce mollusque augmente chaque année, alors que sa production diminue par suite d'élevage défectueux, et l'on est obligé de recourir à l'Allemagne et à la Suisse pour l'alimentation de nos marchés. Cependant, si l'on voulait bien en prendre la peine, on arriverait à une production tout au moins en rapport avec les demandes, car l'élevage de l'escargot est facile et n'exige qu'un peu d'attention. Les escargots se nourrissent de salades, de choux et, en cas de besoin, on peut les alimenter de son mouillé d'eau. En les mettant dans des parcs divisés en enclos avec des clôtures enduites d'une substance insoluble à la pluie, on les empêchera de s'échapper et l'assainissement des enclos deviendra facile. Un essai a été tenté au printemps dernier dans un enclos de 60 mètres carrés, sous un couvert d'arbres, avec 500 escargots dits de « Bourgogne, » achetés aux Halles. La petite clôture en sapin était enduite d'un oléate au sulfate de cuivre. Aucun escargot ne franchit cette barrière et près des deux tiers s'acclimatèrent dans ce parc, de sorte que la reproduction fut magnifique et que certains petits « Bourgogne » devinrent en deux mois gros comme une noisette.

L'industrie fruitière et maraîchère, qui peut s'étendre un peu partout, offre de grands avantages. D'abord, elle est rémunératrice et ne connaît guère le chômage, puis, non seulement elle occupe les hommes, mais elle procure de l'ouvrage aux femmes dont l'agilité et l'adresse sont fort appréciées pour l'emballage des fruits. Cologne est surtout un grand centre d'écoulement de produits maraîchers français ; de là ils sont répartis et expédiés plus loin encore. Malheureusement, une fois de plus, nous nous sommes laissé distancer sur le marché allemand : l'Italie envoie 70 000 tonnes de légumes et de fruits et sur 510 500 tonnes de légumes et de fruits que nos voisins d'outre-Rhin achètent annuellement à l'étranger; nous n'en fournissons que 43 000. Nous-mêmes sommes tributaires de la Californie pour une quantité considérable de fruits séchés et tapés.

Une seule région, jusqu'ici, semble bien comprendre l'intérêt que nous avons à cultiver et à répandre au dehors le surplus de nos productions, c'est la vallée du Rhône, la Provence où le commerce maraîcher atteint des proportions énormes. Journellement dix à douze trains partent pour Paris, de là pour l'Angleterre, emportant des wagons de fruits et de légumes. Châteaurenard est un marché de premier ordre. Les cerises viennent du Var et s'exportent en Grande-Bretagne. Pour prolonger l'époque de la maturité des fruits et des légumes, ou plutôt pour être à même d'en obtenir pendant une plus grande partie de l'année, un entrepreneur intelligent et avisé imagina de les faire cultiver dans des régions ou à des altitudes différentes. Il put ainsi faire plusieurs récoltes du même fruit et du même légume à des époques diverses et, les récoltes ayant lieu à peu près toute l'année, les livraisons ne subissent aucune interruption. La Bourgogne aussi tire parti de sa culture agricole, qu'elle s'efforce d'étendre. Son commerce de cassis atteint annuellement le chiffre respectable de 450 000 francs et, le récent Congrès qui s'est tenu à Dijon, nous a appris que l'exploitation du miel tend à augmenter, ainsi que la culture des framboises.

Nous exportons aussi en grandes quantités les noix en Angleterre, en Amérique et en Allemagne. Ce fruit, chez nous, se mange généralement frais. Les Allemands, au contraire, qui le prisent fort, s'en servent pour la confection des *delicatessen*,

c'est-à-dire de divers produits de confiserie et de pâtisserie dont ils se régalent à Noël ou aux grandes fêtes de l'année.

Le Lot est le plus grand producteur de noix, sinon pour la qualité, au moins pour la quantité. La statistique de 1900 évalue à 128000 quintaux le chiffre de production du département : c'est près du sixième de la récolte totale de la France qui s'élève à 725 927 quintaux. La Corrèze, avec 75 000, et la Dordogne, avec 60 000 quintaux, arrivent ensuite ; aucun autre département n'atteint 50 000. L'Isère fournit 46 944 quintaux, le Var 44 540, la Drôme 26 532. Mais, au point de vue de la valeur marchande, l'Isère dépasse de beaucoup le Lot et les autres départemens ; la noix y vaut cinquante francs le quintal et dans le Lot treize seulement. C'est que l'Isère fournit la noix de primeur, celle qu'on pourrait appeler la noix de luxe. Gourdon, un des centres importans de la vente de la noix en coques, fait des expéditions un peu partout, dans le Berri, à Bourges, où les fabricans d'huile compensent avec ces fruits l'infériorité de leur récolte : la spécialité de Gourdon est le cerneau. Dès août, les commerçans font appel aux femmes qui cassent soigneusement les noix encore revêtues de leur brou et les épluchent. Les fruits sont aussitôt emballés et expédiés au loin, soit par Bordeaux qui les répartit en Angleterre, soit directement. Un peu plus tard, on récolte de nouveau le fruit, plus mûr cette fois, on le casse pour économiser des frais de transport sur une matière sans valeur et cet *énoisillage* ou *dénoisillage* constitue une ressource précieuse pour les familles d'ouvriers et les pauvres gens qui travaillent soit dans les maisons de négocians, soit à domicile. Partout on brise la coquille.

Jadis le *dénoisillage* avait pour but la préparation des noix destinées à l'huilerie, et les noix étaient autrement abondantes que de nos jours, puisqu'il fallait faire face à une consommation énorme d'huile, remplacée aujourd'hui par celle d'olives, d'arachides et de coton. Le cassage des noix constituait en quelque sorte l'industrie vitale du Quercy. Le moment où commençait le travail était le signal de réjouissances ; de là naquit, en 1819, l'idée d'un concours original avec prix aux dénoisilleuses les plus habiles, et banquet pour terminer la fête.

La solennité fut renouvelée récemment. Il y a dix ou onze ans, en janvier, un nouveau concours avait lieu. Les souscrip-

tions recueillies permirent d'accorder vingt-trois prix composés chacun d'une petite somme d'argent et d'un objet utile, tel qu'une chaufferette, une suspension, un fichu ou une quantité déterminée de pain à prendre chez un boulanger. Le dernier prix se composait de toutes les coquilles cassées. Naturellement, on nomma un Comité avec son bureau et cet aréopage rédigea un règlement intérieur qui, à lui seul, précise le genre de travail des candidates. Il se résume en quelques lignes : les casseuses de noix devaient être munies des accessoires nécessaires au cassage des noix : siège, maluque, pierre ou tablette pour casser 10 kilogrammes de noix et corbeille. Chacune des concurrentes restait libre d'adopter la manière de cassage qui lui convient le mieux. Le signal de l'ouverture du concours fut donné par trois coups de maluque (on appelle ainsi le maillet qui sert à casser les noix) frappés par le président sur un objet sonore. Soixante concurrentes s'étaient fait inscrire. Elles entrèrent en lice aux accords d'une vielle. Le président fit asseoir les dénoisilleuses : le travail commença par le dénoisillage, et se termina par le triage qui consiste à mettre les cerneaux d'un côté, les brisures de l'autre. Chaque tas devait être pesé pour l'édification du jury qui tenait à se rendre compte de la rapidité du travail, de sa propreté et aussi du rendement des noix en cerneaux. La première ouvrière cassa ses dix kilogrammes de noix en douze minutes trente secondes. Elle obtint le prix et fut promenée en triomphe dans Gourdon; la soirée se termina par un banquet et le bal obligatoire.

Mais le déboisement est peu favorable à l'entretien de ces industries, et c'est bien dommage. Le mal est grand, surtout en ce qui concerne les châtaigniers, dont la destruction a causé dans le Limousin un mal irréparable. Comme ils étaient un des principaux élémens de nourriture, leur disparition a forcément amené de la misère dans les campagnes. Le même fait s'est produit en Corse, où l'on vit principalement de ce fruit qui devient de plus en plus rare, et la disette s'est ajoutée aux maux de toutes sortes dont le pays souffrait déjà à la suite des grèves des chemins de fer, des messageries, etc.

Le Midi a une industrie importante à laquelle il convient de rendre sa place; c'est la sériciculture. Jadis, chacun « faisait du ver à soie, » mais, par suite de la maladie du ver à soie, de la rareté et de la cherté de la main-d'œuvre, de l'insuffisance des

matières premières, l'industrie s'est vue réduite à néant. Cependant, il n'est pas de récolte plus aisément obtenue, ni qui donne moins de peine. A Lavaur, les chemins sont bordés de mûriers; l'État ou même les grandes compagnies de chemins de fer pourraient en planter le long des routes, sûrs d'en recueillir de beaux bénéfices.

Une statistique parue, pour 1905, dans la *Diplomatic and consular reports of foreign trade of China* démontre qu'en Chine et au Japon le nombre de filatures à l'européenne est en décroissance marquée et que le nombre de filatures indigènes, ou *zagouris*, est, en revanche, monté, en quatre années, de 601 à 1074, ce qui fait près du double (1).

L'industrie du ver à soie est à reconstituer dans notre pays. A nous de chercher à reconquérir, avec notre supériorité d'autrefois, notre vieille réputation; il faut que la soie de France, comme l'était jadis celle des Cévennes, devienne hors pair et soit recherchée à ce titre.

II

Il résulte de cette revue que nous venons de passer plus ou moins rapidement des produits des diverses régions, que partout ou à peu près il y aurait plus et mieux à faire et qu'on pourra développer davantage la production. Malheureusement, les gens des campagnes dédaignent d'utiliser les trésors qu'ils ont sous la main; ils préfèrent quitter ou vendre leur lopin de terre pour aller à la ville grossir le nombre des ouvriers d'usines ou, s'ils sont ambitieux, devenir des *bourgeois*. Il faut donc avant tout les rattacher au sol natal, leur apprendre à l'aimer, à le cultiver, comme le firent leurs ancêtres.

A son congrès de 1909, la Société d'Économie sociale étudia plus particulièrement les moyens d'enrayer la désertion des

(1) L'industrie de la laine, celle du coton et celle de la soie ont subi le même sort en France. Cette dernière, qui pendant si longtemps a été la reine du monde, est battue en brèche partout, en Allemagne, en Italie, en Suisse, aux États-Unis, et voit se dresser en face d'elle un nouvel adversaire plus redoutable que tous les autres, le Japon. L'augmentation dans la consommation de la soie qui a été de 31 pour 100 pour les nations européennes, qui a atteint 83 pour 100 aux États-Unis, n'a été que de 10 pour 100 pour la France. Depuis 1898, la fabrication aux États-Unis dépasse sensiblement la nôtre; sa production, qui n'était à cette époque que de 237 000 kilos, s'élève aujourd'hui à 1 million 850 000 kilos.

campagnes. On y préconisa des remèdes divers. Tous convergent plus ou moins directement vers cette solution : reconstituer le foyer familial et faire de la famille rurale une unité forte, puissante, un bel arbre vigoureux, dont les rameaux s'étendent sans se détacher.

Le bien de famille, que nos législateurs ont établi, a fait faire à la question un grand pas; mais il ne faut pas oublier que la pierre angulaire du foyer, c'est la femme, la mère de famille. Si elle est bonne ménagère, elle saura rendre l'intérieur agréable au mari et y retenir ses enfans; c'est donc cette partie de son éducation qui est à développer chez la jeune fille, sans qu'on néglige de la former en même temps à la vie d'une fermière ou d'une maîtresse d'exploitation. Pas plus que les femmes de la classe aisée, nos paysannes ne sont préparées à la vie rustique dont leur entourage les éloigne encore. Sauf exception d'un ou d'une sur cent, l'instituteur et l'institutrice détournent plutôt leurs élèves des travaux agricoles et ménagers, considérés comme bas et vulgaires. Les bons élèves, tant garçons que filles, sont dirigés vers le brevet et ceux dont on désespère, ceux dont on ne sait plus que faire, ceux qui ont la « tête dure » ou faible, sont destinés au travail des champs et au ménage, Quoi d'étonnant si le revenu de la propriété, mal administré, est amoindri et si les charges en deviennent plus lourdes!

Depuis ces dernières années, les idées à ce sujet ont quelque peu changé en France. Un grand mouvement d'opinion publique s'est produit, et l'on semble mieux comprendre aujourd'hui l'importance de l'éducation ménagère. Des écoles d'enseignement théorique et pratique s'ouvrent un peu partout, à Paris et en province, et donnent des résultats appréciables qui font bien présager de l'avenir. Ici, ce sont des écoles de cuisine destinées aux femmes et aux jeunes filles du monde, où elles apprennent la composition d'un menu, le prix de revient de chaque plat, l'arrangement de la table, le service, la cuisine proprement dite, les nettoyages, etc., etc.; là, ce sont des écoles d'agriculture qui les mettent au courant de ce qu'elles devront savoir pour faire de bon élevage; mais, hélas! dans ces dernières écoles, les élèves sont encore peu nombreuses.

L'exemple donné par les villes a eu sa répercussion dans les campagnes, et l'un des plus beaux résultats obtenus répond à l'initiative généreuse d'une Lozérienne au profit de l'œuvre

dentellière qu'elle a fondée. Pendant deux séjours qu'elle fit en Belgique en 1906 et 1907, ayant l'occasion d'étudier de près le fonctionnement des Écoles ménagères, agricoles et laitières alors inconnues en France, elle put se rendre compte de tous les avantages qu'il y aurait à doter nos campagnes d'institutions de ce genre, et songea aussitôt à les installer dans son département. Grâce à l'appui de M. Van Vuyst, directeur au ministère de l'Agriculture belge, une jeune Française de vingt-deux ans, munie de son brevet, fut formée au couvent d'Overrysche où elle passa dix mois; elle suivit également des cours ambulans dans deux régions différentes, étudiant ainsi la zootechnie, les diverses applications du laitage, les soins de la basse-cour, du jardin potager et fruitier, la comptabilité d'une ferme et d'un petit ménage de cultivateurs, la fabrication du pain à la main, la cuisine très simple, etc., etc., enfin la pédagogie maternelle, la puériculture et suffisamment de chimie pour distinguer les graines potagères s'accommodant à tel terrain plutôt qu'à un autre. Après avoir conquis, en septembre 1908, son brevet belge, la jeune fille revint en France, compléta ses études dans un dispensaire de Charonne où elle acquit des notions de pansemens, d'antisepsie et se trouva ainsi préparée à former à son tour des élèves. Le 22 janvier 1909, s'ouvrirent à Saint-Alban (Lozère) les premiers cours. Ils réunirent immédiatement quarante-six élèves, âgées de quinze à trente ans, réparties en cinq sections.

En dépit des plus violentes rafales du vent, d'une couche de neige atteignant quelquefois cinquante centimètres, ces quarante-six jeunes filles sont venues tous les jours suivre les classes de trois à six heures. Ces cours, spécialement institués pour les dentellières de l'arrondissement de Marvejols, durent soixante-cinq jours ; puis le professeur avec son installation se transporte dans un village voisin, ce qui vaut à cette institution son nom d'École ménagère ambulante. Le matériel servant à la démonstration pratique se compose d'une volumineuse panière contenant un bagage très simple, très solide, c'est-à-dire uniquement de la batterie de cuisine en usage dans les petits ménages modestes de la campagne, des ustensiles nécessaires au repassage, à la coupe, à la lessive, au jardinage, aux pansemens, aux nettoyages en tous genres, ainsi que d'un choix varié de livres avec des gravures explicatives, des tableaux de démons-

tration en couleur sur lesquels se lisent des sentences. Une baratte, une écrémeuse, un malaxeur et de petits moules à fromage sont joints au matériel et permettent à la jeune campagnarde, avec un peu de lait, d'augmenter ses ressources au marché, l'été.

Le programme des Écoles ménagères et laitières ambulantes de la Lozère se compose donc d'une partie théorique et d'une partie pratique et, afin que l'instruction reçue pendant cette période de deux mois ne se perde pas, des maîtresses, choisies et préparées par le professeur, continuent l'enseignement quand la panière est installée ailleurs. Les récompenses de fin de cours consistent en graines de légumes et de fleurs, immédiatement semées. A leur tour les plus belles fleurs et les plus savoureux légumes produits par ces graines concourent pour une prime qui se compose cette fois de semences de pommes de terre et de topinambours adaptés au climat (600 à 1 400 mètres d'altitude). Dans la suite, on ajoutera des récompenses de volailles productives adaptées également au pays.

Il serait à désirer que des initiatives de ce genre fussent prises un peu partout. La Bretagne, sous les auspices de la comtesse de Kéranflech-Kernevzen, possède déjà une institution analogue; néanmoins, nous sommes encore en retard sur d'autres pays, et la Belgique, par exemple, pourrait nous servir de modèle. Les Écoles ambulantes ne sont qu'une première étape, en quelque sorte une école primaire. Il faudrait donc pousser les études plus avant et, comme cela se pratique dans d'autres pays, arriver à l'instruction secondaire, aux classes d'adultes, c'est-à-dire aux cercles de Fermières.

En réalité, le vrai, le grand mouvement ménager part du Canada et augmenté, élargi, il a donné naissance à de vastes associations de gens s'intéressant à l'agriculture. Là, les cultivateurs ou les fermières se retrouvent à des cours et à des conférences qui ont lieu pendant plusieurs jours consécutifs et ont pour objet des discussions contradictoires; ces assemblées prennent la forme d'un Congrès. Afin de donner aux cultivateurs toute facilité de poser par écrit les questions qui les intéressent, une boîte spéciale est installée dans la salle de réunion, prête à recevoir les demandes et les réponses.

Il y a eu, en 1908, aux États-Unis, environ 14 000 de ces réunions et elles ont compté plus de deux millions de pré-

sences. Dans leur ardeur propagandiste, les Américains, afin de multiplier ces conférences, n'ont rien trouvé de plus ingénieux que d'organiser des trains spéciaux comprenant un wagon auditoire et un autre wagon muni des collections nécessaires aux explications théoriques. « Ces trains, rapporte M. de Vuyst, font halte aux stations principales de la ligne. Les cultivateurs sont avertis du jour et de l'heure de l'arrivée des trains et la conférence commence immédiatement; la séance terminée, le train s'ébranle, repart, pour s'arrêter à la station suivante où la leçon recommence. »

Aux États-Unis, les fermes sont parfois éloignées l'une de l'autre et sans moyen de communication avec le chemin de fer; dans ce cas, les tenanciers ne peuvent pas profiter des cours qu'on leur fait pendant l'arrêt du train. Ils y suppléent par la lecture et l'étude à domicile de cours par correspondance et à l'aide de leçons imprimées, qui sont généralement très bien faites. A une date fixée longtemps à l'avance, on se réunit chez un fermier, qui donne lecture des papiers reçus à des camarades assis autour de lui. Cette lecture est coupée de questions et de réponses, de discussions générales et partielles; la manière de voir des auditeurs, exprimée par écrit, est aussitôt envoyée aux directeurs des cours, et ces bonnes et utiles leçons se complètent presque toutes au moyen de gravures en couleur contenant une foule de renseignemens pratiques, éditées pour fermiers comme pour fermières.

Des institutions similaires, dont l'utilité a bientôt été démontrée, se sont rapidement propagées en Belgique, où existaient, au 31 décembre 1907, vingt-sept cercles féminins groupant une totalité de 2000 membres. Depuis cette époque, le mouvement s'est encore accentué et le bilan de 1908 annonçait 4466 membres inscrits, qui ont tenu 83 réunions et fait 129 conférences auxquelles ont assisté 8 532 membres.

L'objection ayant été soulevée que le nom de *Cercles de Fermières* resserrait la société en de trop étroites limites, on lui a substitué le terme plus large de *Cercles de Ménagères rurales*. Les écoles ambulantes, qui inspirèrent celles de la Lozère, rendent de précieux services à ces cercles qu'elles alimentent et dont elles entretiennent l'activité.

Dans ces associations, les femmes d'action jouent un rôle prépondérant : elles figurent au bureau, veillent au développe-

ment du groupe, font une causerie sur un sujet où leur compétence est reconnue. On provoque des réunions pour y étudier des questions simples, à la portée des femmes de la campagne et aussi des mères de famille. Celles-ci apprennent la manière de nourrir leurs poules en hiver, d'organiser l'étable et, quelques minutes plus tard, un prêtre leur donne des conseils précis pour l'éducation de leurs enfans ou le maintien de la paix dans leur ménage. L'annonce de ce dernier sujet peut provoquer des sourires; il est néanmoins d'une grande importance pour le bonheur des familles, ailleurs encore qu'aux cercles de ménagères rurales. Les réunions ont lieu au plus trois ou quatre fois l'an, car on juge inutile d'arracher trop souvent la femme à son foyer, même pour des raisons qui paraissent justes et bonnes.

En Allemagne, il existe dans presque toutes les provinces des écoles pour l'enseignement des travaux du ménage et de l'agriculture : fermes-écoles ou écoles ménagères qui comportent une exploitation considérable où l'on apprend tout ce qui touche au rôle de la femme d'un agriculteur.

L'Angleterre a des écoles de femmes pour l'industrie laitière et pour l'horticulture. Le « Swanlay horticultural College » et le collège d'agriculture de lady Warwick Studley sont particulièrement réputés.

En Russie, la Ligue en faveur de l'enseignement agricole féminin a fondé un Institut supérieur d'agriculture. En Suisse, une Fédération composée de 8 000 membres a créé un certain nombre d'établissemens modèles.

Nous n'avons malheureusement, en France, encore rien tenté sérieusement dans cet ordre d'idées, et cependant les avantages qui en découleraient n'ont pas même besoin d'être longuement exposés, tant ils sont évidens. Il serait à souhaiter que les ligues ou les sociétés d'ordre divers qui inscrivent à leur programme le relèvement de l'agriculture, prenant l'initiative d'institutions analogues à celle de Belgique, se missent résolument à l'œuvre pour les établir, les soutenir, les propager.

Seuls ont été établis, jusqu'ici, des syndicats ou associations de producteurs pour la vente en commun des laitages, du beurre, des fruits, etc. L'éloge des services qu'ils rendent n'est plus à faire : non seulement, par leur association les cultivateurs arrivent à diminuer les frais communs, à économiser les matières premières et le temps, mais encore, on peut affirmer que c'est

seulement grâce à des associations de ce genre que les agriculteurs ou les maraîchers peuvent assurer l'écoulement régulier de leurs produits et obtenir la clientèle de l'étranger. C'est grâce à ses 4 à 500 sociétés coopératives si bien comprises, que le Danemark, devenu un de nos concurrens les plus redoutables, quoique infiniment moins favorisé que nous sous le rapport du climat, vend à l'Angleterre pour 400 millions de francs de produits agricoles : beurre, œufs, viandes. Par le même moyen, l'Italie est arrivée à approvisionner le marché de Berlin. La Suisse même, dans plusieurs localités, voit la nécessité de fonder des syndicats d'agriculteurs pour la vente du lait, des fromages, etc.

Chez nous, les associations de ce genre existent déjà en nombre respectable. Une enquête faite par le ministère de l'Agriculture, en 1902, nous apprend qu'il y avait, à cette époque, en France, deux mille établissemens produisant industriellement du beurre frais, dont 661 organisés en sociétés coopératives et 1 339 appartenant à des particuliers. Leur production annuelle est estimée à 62 millions de francs. Si l'on tient compte de la consommation annuelle de beurre pour toute la France, évaluée à 300 millions de francs, on voit facilement tout ce qu'il y aurait à faire encore de ce côté. En ce qui concerne les produits maraîchers, le syndicat professionnel de Nantes, société fondée au capital de 15 000 francs, fait d'importantes expéditions en Angleterre ; le syndicat des producteurs jardiniers d'Hyères expédie à Paris et dans les grandes villes des primeurs, des légumes et des fleurs ; celui de Lauris s'occupe particulièrement de la vente des asperges. A Menton, le syndicat vend annuellement des citrons pour plus de 2 millions de francs ; à Plougastel, il expédie cinq fois par an en Angleterre des bateaux chargés de fraises, etc.

Enfin, le Syndicat central des Agriculteurs de France a installé au marché de la Villette un service spécial de vente pour le bétail et aux Halles un service de vente pour les produits de toute nature ; et l'Union Agricole de France, société au capital de 1 100 000 francs, vend à la commission les produits que lui adressent les syndicats de vente ou même les agriculteurs isolés, auxquels elle accorde une participation de 20 pour 100 sur les bénéfices des ventes effectuées.

III

Les variations de climats, les différences d'altitude, la nature des terrains et d'autres causes encore font que toutes les régions ne sont pas également fertiles, et s'il en est où le travail de la terre suffit à assurer l'existence de celui qui la cultive, à condition qu'il lui consacre la totalité ou la plus grande partie de son temps, il est au contraire des campagnes où le sol ingrat ne produit pas de fruits en quantité suffisante pour « nourrir ses gens. » Il devient alors nécessaire d'introduire une industrie qui, permettant aux paysans de vivre chez eux, leur épargnera la tentation d'émigrer vers les villes. Cependant, créer une industrie nouvelle, sans l'adapter aux besoins, aux ressources du pays, serait une tentative sinon dangereuse, tout au moins risquée et précaire, parce qu'il est impossible de prévoir si les débouchés futurs s'accorderont avec une production encore incertaine. Il est donc préférable de rechercher les industries anciennes, les industries locales, de les rénover en quelque sorte et de les adapter au goût du jour, à l'aide des progrès mêmes de la science moderne. Si la vapeur a centralisé la force, l'électricité permet de la décentraliser et de la distribuer à domicile par un fil à de petits moteurs domestiques qui donnent du travail non seulement au père, mais encore à la femme, à la fille, devenant ainsi les collaboratrices du chef de famille, puisque la conduite des métiers mécaniques exige plutôt de l'adresse et de la surveillance qu'un déploiement de force musculaire. Grâce à la « houille blanche » et à la « houille verte, » il devient possible d'obtenir cette force à très bas prix, de l'amener dans les hameaux les plus reculés et de l'appliquer à l'exercice d'une foule de petits métiers.

Une des industries les plus *tombées* et cependant des plus utiles et intéressantes à rénover, c'est le tissage qui remplit le double but d'utiliser sur place les matières premières fournies par une exploitation agricole et de fournir des objets de première utilité dont la surproduction n'est guère à craindre. Autrefois, les jeunes filles s'occupaient à filer le linge destiné à leur trousseau, elles s'enorgueillissaient de contribuer ainsi à remplir la vieille armoire de famille des pièces tissées par le

tisserand du village; mais le machinisme a tué l'industrie sous sa forme familiale et le tisserand lui-même laisse dormir son métier et tomber sa navette alors que les moteurs électriques permettraient de rajeunir son genre de fabrication. L'enquête du Musée social dont nous parlions plus haut a démontré le parti que le commerce français peut tirer de ce mouvement à créer.

Arrêtons-nous un instant pour étudier la valeur exacte et aussi le prix de revient de ces produits que nous classerons en trois catégories : les toiles de fil de chanvre pur et les tissus de fil et coton ; les étoffes de fil de chanvre et de laine ; les tissus de laine pure, serge, draps foulés, etc.

C'est d'ordinaire après la Toussaint qu'apparaissent sur les marchés de Clermont et de Pontgibaud les premiers fils de chanvre. Il y a peu d'années encore, l'on trouvait des plants de ce produit dans presque tous les champs d'Auvergne. Chacun, ayant besoin de toile pour son usage personnel, cultivait naturellement la plante qui devait lui en donner le fil ; mais, au fur et à mesure que les métiers se sont démontés, la culture du végétal s'est restreinte et il n'y a plus aujourd'hui dans cette région que les plaines de la Limagne qui le cultivent encore sur de grandes étendues. La culture du lin devient également plus rare et l'on pourrait presque dire qu'elle disparaît; néanmoins, en cherchant opiniâtrément dans la commune de Perpezat, au milieu de la jolie vallée de la Sioule, on en découvre encore un certain nombre de plants.

Pour le tissage, on peut se servir de fil de chanvre brut ou de fil tissé à la mécanique : ce dernier coûte 1 fr. 50, et comme une livre de fil donne en moyenne 1 mètre de toile, variant entre 1 mètre et 1^{m},10 de large, on peut dire qu'il faut une livre de fil par mètre carré de toile. Le prix de façon pour la toile courante étant de 75 centimes à 1 franc le mètre, le prix de revient du mètre carré sera de 2 fr. 25. Mais comme c'est l'aspect, le granité qui donne à cette vieille et intéressante industrie toute sa valeur et non seulement le tissage à la main, mais encore la préparation du fil à l'aide du fuseau, il convient de rechercher le coût de ce fil.

Supprimons la description des travaux préparatoires : immersion pour le rouissage, décortiquage, etc., que doit subir la plante une fois arrachée avant de parvenir à l'état voulu pour

être livrée à la fileuse, c'est-à-dire telle qu'on l'apporte sur le marché où son prix d'achat est de 90 centimes à 1 franc la livre. Ajoutons-y la main-d'œuvre de la fileuse (suivant son habileté ou la grosseur du fil, elle demandera 50, 60 et 75 centimes), le prix moyen de 60, lequel ajouté au prix d'achat donne 1 fr. 60, en plus le blanchissage compté généralement à 0 fr. 15, soit un total de 1 fr. 75 par livre de fil. Il reste donc un écart de 25 centimes entre le revient des deux prix obtenus l'un par la mécanique et l'autre par les fuseaux.

Le blanchiment de ces fils se fait au moyen d'un lessif semblable à celui que l'on prépare pour le linge ordinaire, c'est-à-dire avec la cendre de bois que l'on fait bouillir et que l'on reverse ensuite successivement un certain nombre de fois sur le cuvier, au fur et à mesure que le liquide s'écoule et tombe dans le récipient placé au-dessous. S'agit-il du fil? Le transvasement doit se renouveler douze fois, et il est important d'ajouter à cette décoction de cendres une petite quantité de chaux. C'est le meilleur moyen de faire disparaître la couleur grise du produit.

L'opération, sans être compliquée, se fait néanmoins assez laborieusement et si certaines ménagères s'y astreignent encore, c'est moins pour l'aspect de leur toile et de l'emploi du fil filé à la main ou à la machine, que pour sa solidité, bien compromise par l'action d'un produit chimique.

Il s'agit maintenant de dévider le fil livré par la fileuse en écheveaux énormes et de le mettre en autant de pelotes que la toile à tisser devra contenir de fils dans sa trame, c'est-à-dire dans le sens de sa largeur. Or, un tissu de moyenne grosseur et de 1 mètre de large contient environ 1 800 fils. C'est donc en 1 800 pelotes qu'il s'agit de répartir le nombre d'écheveaux existans. Le prix de ce travail est généralement compté 10 centimes par livre, ce qui donne un total de 1 fr. 80 de fil par mètre carré de toile.

Le fil, ainsi peloté, est placé dans des sacs et porté chez le tisserand, qui indique alors la quantité de graisse et de farine qu'il exige par mètre de tissu. L'usage veut, tout au moins dans le Puy-de-Dôme, que l'on nourrisse le tisserand le jour où il vient chercher le travail et le jour où il le rapporte. Le prix demandé étant de 75 centimes par mètre, le prix de revient de ce deuxième produit est de 2 fr. 55 ou 2 fr. 60 au lieu de 2 fr. 25

par mètre carré : la majoration provient de l'écart du prix entre les deux fils. Il va sans dire que le nombre des fils varie suivant la largeur et la finesse du tissu et que, pour l'ouvrier tisseur, la partie la plus compliquée du travail consiste dans l'attache longue et minutieuse de ces fils sur le métier. Le jeu de la navette n'est rien et, une fois les fils tendus, le tissage d'une pièce, dont la longueur habituelle est de 10 mètres, ne demande guère que deux ou trois jours d'exécution (1). De sorte que, si au lieu de faire des pièces d'un métrage restreint, suffisant aux petits besoins de son genre de clientèle, le tisserand avait à exécuter de plus grandes longueurs, son travail serait relativement diminué et il pourrait réduire ses prix, déjà minimes, vu la qualité solide et durable de ses produits.

Les toiles de chanvre décrites ci-dessus sont épaisses, quelque peu rugueuses, ce qui en rend l'emploi comme draps de lit ou linge de corps forcément restreint; mais on peut l'utiliser autrement, par exemple pour certains travaux d'art soit au pinceau, soit à l'aiguille, dont la condition première est une grande solidité. On vend à Paris, au prix de 5 et 6 francs le mètre, des toiles russes ou norvégiennes, tissus de fils de couleurs rayés, dont la mode s'est fort engouée ces derniers temps. Ne pourrions-nous demander à notre industrie nationale ces mêmes rayures, ces mêmes tissus ?

Mais les toiles de chanvre ne sont pas les seules que nous donne le tissage au métier. Il y a de vieux tissus de fil et de laine dont la solidité défie les siècles et dont l'aspect trahit le sillage de la navette : ces produits d'un coloris si original pourraient servir à l'ameublement, c'est-à-dire au recouvrage des divans et des fauteuils, on pourrait en faire des tentures, des rideaux ; les prix ne dépasseraient aucunement ceux de l'importation étrangère. Indépendamment de ces prix, nous pourrions parler de ceux des tissus de laine comprenant les serges et les draps foulés. En favoriser la fabrication, c'est en même temps encourager l'élevage du mouton.

Il y a généralement entre le prix d'achat de la laine blanche et celui de la laine grise, noire ou brune, un écart de 15 à 20 centimes par livre en faveur de cette dernière. N'ayant pas à passer par les mains du teinturier, elle sera plus avantageuse

(1) Enquête du Musée social.

comme prix et comme solidité. Le prix de la laine blanche brute, c'est-à-dire telle qu'elle tombe de la toison, varie entre 50 et 60 centimes la livre suivant sa longueur et sa finesse; mais comme, au lavage et au carpinage, elle perd généralement la moitié de son poids, deux livres n'en donnent qu'une, ce qui porte à 1 fr. 20 son prix lorsqu'elle est nette et prête à carder.

A la rigueur, on pourrait la filer sans lui faire subir la macération du cardage; mais, étant donné le perfectionnement des carderies actuelles qui donnent à la fileuse une laine soigneusement divisée en petits tubes minces et réguliers qu'il ne s'agit plus que de tordre à l'aide du fuseau, il y a évidemment avantage pour les fileuses à payer le prix minime de 15 centimes par livre, exigé pour cette opération préparatoire. Ces 15 centimes ajoutés à la somme de 1 franc ou 1 fr. 20 représentant le prix d'achat, donnent une moyenne de 1 fr. 25 la livre, à laquelle il faut ajouter la main-d'œuvre de l'ouvrière. Bien que le filage de la laine soit plus difficile que celui du chanvre, son prix de façon est généralement le même, soit 60 ou 75 centimes, selon la grosseur du fil. Le prix de 2 francs sera donc le prix moyen de la laine blanche; celui de la laine de couleur est plus élevé de 30 ou 40 centimes, parce qu'elle passe entre les mains du teinturier, majorant de 70 centimes la livre de laines teintes en bleu, rouge ou vert. Remarquons, en passant, que la laine ayant passé par les machines modernes perd une quantité considérable de son épaisseur, par conséquent de son calorique (1).

Si l'on veut se rendre compte, dans l'une ou l'autre région, de l'importance de la clientèle du teinturier, ainsi que de la quantité d'ouvrage qu'il reçoit du tisserand ou des ménagères, il suffit de se rendre chez lui un jour de foire, c'est-à-dire le jour où s'opère l'échange du travail à faire contre celui qui est déjà exécuté. Il y a là, en même temps qu'une sorte d'étiage, un contrôle et une documentation vivante, car le teinturier cumule, en général, des industries diverses. A côté de ses cuves en ébullition, il fait mouvoir les cylindres perfectionnés de sa carderie, en attendant l'adjonction de la fileuse mécanique qu'il convoite déjà.

(1) Enquête du Musée social.

Cette constatation est d'une extrême importance, car elle démontre qu'à côté des symptômes de mort germent des espoirs de vie qui peuvent encore être ranimés et utilisés. Tandis qu'on peut prévoir à brève échéance la disparition totale du métier de tisserand, faute d'ouvriers nouveaux pour le continuer, on voit se perfectionner et se multiplier des moyens susceptibles de l'alimenter. C'est ainsi qu'en face des vieux rouleaux cardeurs, vermoulus et branlans, mais néanmoins toujours en activité, on peut en certains endroits voir s'installer des cylindres perfectionnés, près desquels se dresse une mécanique à filer la laine.

Les femmes de la campagne seules bénéficient, pour l'instant, de ce tissage et leur clientèle ne suffit pas à empêcher la disparition de l'ouvrier du métier, du tisserand. D'ailleurs, de plus en plus pénétrées des idées modernes de vie facile et du goût du faux luxe, les nouvelles générations paysannes, elles-mêmes, dédaignent les solides étoffes tissées au village pour l'étoffe de pacotille qu'elles trouvent à bon compte dans les foires, les marchés et les boutiques.

Ce n'est guère qu'en Vendée et en Bretagne, où se conservent encore les anciennes traditions, que l'on prend la peine de filer soi-même ses vêtemens. Il y a quelque trente ou quarante ans, — on filait beaucoup en ce temps-là, — les présens de noce de la jeune épousée consistaient en fil de chanvre. Elle en recevait de ses parens, de ses amis. On roulait le chanvre autour d'une quenouille monstre qui en contenait parfois plus de 200 livres. La veille du grand jour, la *quenouillée* attachée de rubans de toutes les couleurs, ornée de fleurs, était montée en grande pompe sur un char attelé de plusieurs chevaux également décorés de fleurs et de rubans : jeunes filles, jeunes gars, processionnellement et en chantant, accompagnaient le présent que l'on conduisait dans la maison de la nouvelle mariée. Inutile d'ajouter que la soirée se terminait par des danses et des festins. Maintenant, en Bretagne comme ailleurs, la femme s'est laissé tenter par des étoffes d'aspect plus brillant, mais de qualité très inférieure ; cependant elle n'ignore pas que pour avoir des draps de lit ou des jupons de longue durée, des culottes ou des vestes résistantes pour ses *hommes*, elle devra en fabriquer elle-même le tissu.

Autrefois, chaque village possédait son tisserand, aujour-

d'hui un seul suffit pour plusieurs hameaux. Encore a-t-il de grands loisirs, car il laisse dormir son métier, tomber sa navette et ne fait absolument rien pour attirer ou provoquer la clientèle. A part quelque rare paysanne venant de la partie la plus reculée de la montagne lui apporter son fil ou sa laine à tisser, il ne voit personne dans son échoppe et passe son temps dans une stoïque immobilité. Comme il ne forme ni apprentis, ni élèves, ni continuateurs, le tissage à la main risque de mourir avec lui.

Devons-nous laisser périr cette industrie?

En Irlande, il y a peu d'années, une crise pareille à celle de l'Auvergne s'était fait sentir avec plus d'acuité encore; les femmes devinrent les propagandistes de la rénovation du tissage. Elles procurèrent les matières premières, firent carder, peigner, tisser, teindre la laine, fournirent les indications nécessaires à la production des molletons, des tweeds, des serges, homespun et de ces divers tissus souples, d'aspect rugueux et chaud, aux dispositions variées que les tailleurs de Londres et de Paris transforment en costumes de style impeccable et en vêtemens de sport pratiques et commodes. La mode étant d'essence féminine, il serait facile aux Françaises de bonne volonté, non pas d'imposer, mais de propager parmi les femmes du monde, de faire adopter par les couturiers en renom, l'emploi de ces draps foulés, de ces droguets, de ces limousines modernisées selon le goût du jour, car les serges, les homespun se peuvent fabriquer chez nous tout aussi bien qu'ailleurs. Leur influence toute-puissante ranimerait comme avec une baguette magique les métiers immobiles qui, dirigés avec goût et intelligence, dispenseraient autour d'eux la prospérité.

Dans les contrées montagneuses et forestières, l'industrie du bois, plus ou moins travaillé, devrait être sérieusement développée. Qu'il s'agisse de bois sculptés, tournés ou plus simplement travaillés, d'objets destinés à être recouverts par des étains ou décorés par la pyrogravure, cette industrie, plus ou moins florissante, périclite faute d'initiative.

L'Italie nous envoie des étagères, des tabourets, des armoires légères et pliantes, objets dont nous pourrions nous inspirer pour favoriser le travail du bois dans les régions où les matières premières existent en abondance, telles les Vosges, le Jura, la Savoie et bien d'autres encore.

La Russie, la Suède, l'Allemagne nous inondent d'objets multiples moins volumineux, boîtes, sébiles, poupées, jouets, coupe-papier, etc., etc., qui coûtent excessivement bon marché et une loi de protectionnisme, récemment votée par la Chambre, nous a appris que des meubles nous sont fournis par la Belgique et que leur chiffre d'importation atteint annuellement plusieurs centaines de mille francs. Mais cela, c'est de la grande industrie et nous ne nous occupons ici que de la petite.

Jadis, en Anjou, les jouets d'enfans, au lieu d'être achetés à bon marché dans les bazars, étaient l'œuvre des parens ou des enfans eux-mêmes. Il est probable que cette industrie familiale et traditionnelle subsiste encore dans certaines campagnes de Maine-et-Loire comme dans plusieurs communes d'Ille-et-Vilaine, car on est arrivé à réunir dans cette région, pour le Musée du Trocadéro, une centaine d'instrumens de musique, de joujoux, de personnages en bois. Il serait facile d'orienter la fabrication ou plutôt le travail du bois, dans un sens moderne. Le concours des jouets, organisé par M. Lépine, a donné de fort beaux résultats; il devrait stimuler le zèle de nos petits fabricans et les engager à persévérer dans cette lutte contre la concurrence étrangère, dont nous pouvons sortir vainqueurs. Si nous n'arrivons pas à faire bon marché, nous devons fournir des objets bien faits, ayant un caractère artistique très marqué; c'est là notre supériorité.

Arrivons maintenant aux industries féminines qui atteignent, en France, un chiffre considérable. Toute femme sait plus ou moins bien coudre. Le jour où elle a besoin de gagner sa vie ou même de chercher un salaire d'appoint, elle songe aussitôt à utiliser son aiguille et se met à faire de la lingerie; aussi cette industrie est-elle plus qu'aucune autre encombrée : les demandes de travail dépassent considérablement les offres, ce qui amène une surproduction et par suite une baisse de prix qualifiée, non sans raison, de « salaires de famine. »

D'après l'enquête de l'Office du Travail, la lingerie, à elle seule, occupe 60 000 femmes, mais, il faut bien le dire, la loi sur les Congrégations lui a porté un coup terrible dont elle aura peine à se relever. La fermeture des couvens a eu pour résultat de détruire un certain nombre des meilleurs centres de travaux à la main. Les congrégations dispersées se sont établies à l'étranger et développent dans les pays voisins et même dans

le Nouveau-Monde, — autrefois nos cliens, — le travail de la lingerie fine dont nous avions jusqu'ici le monopole; du même coup nos débouchés sont diminués et aussi nos chances d'exportation.

La lingerie a encore subi, dans une large mesure, les conséquences et le contre-coup du protectionnisme : l'exportation en Belgique est réduite de trois quarts; le marché espagnol est fermé; celui d'Angleterre encore ouvert, mais menacé. L'Allemagne et l'Amérique importent des articles élégans, mais fabriqués mécaniquement; l'Amérique du Sud se ferme de plus en plus. D'autre part, sur les marchés ouverts, on commence à sentir la concurrence de l'Autriche pour les blouses et le linge brodé.

La dentelle et la passementerie ont toujours été les travaux préférés des femmes, qui leur sacrifient volontiers le tricot. En 1900, la dentelle seule occupait environ 93 000 ouvrières, réparties dans divers départemens. Environ 13 000 se concentrent aux environs de Nancy, 12 000 dans la Haute-Saône et aux environs de Luxeuil. On en retrouve encore en Normandie, en Bretagne, dans les Alpes, la Lozère, alors que la passementerie se centralise en autant de foyers distincts difficiles à dénombrer autour de Lyon, de Paris et dans l'Oise.

Ces dernières années, de grandes commandes venues d'Amérique alimentaient la plupart des centres dentelliers; mais, par suite du krach, puis de l'émigration de dentellières dans le Nouveau-Monde, les commandes données à l'Europe tendent à devenir plus rares, l'écoulement des produits devient moins facile et il est à craindre que, d'ici peu, cette industrie si française et qui mérite le nom d'industrie d'art, ne meure épuisée par sa richesse même.

D'un simple concours de circonstances peut jaillir une idée, et d'une initiative intelligemment conduite dépend le succès d'une entreprise. En 1857, une femme du monde, ayant subi des pertes de fortune, se mit à tricoter des manteaux et des pèlerines. Grâce à ses relations, elle trouva aisément à placer ces objets. Elle rencontra des imitatrices, dont, en 1870, le chiffre atteignit 2 000; aujourd'hui, la région où elle débuta comprend 25 000 travailleuses pour 60 entrepreneurs, auxquelles, malheureusement, les usines commencent à faire une redoutable concurrence.

Il est facile d'établir des groupemens de tricot dans les cam-

pagnes les plus reculées; les ouvrières peuvent à frais commun acheter la machine à tricoter et, en se mettant en rapport avec le client, c'est-à-dire avec le marchand en gros ou les magasins, elles supprimeront l'intermédiaire ou l'entrepreneur qui représente une dépense parfaitement superflue. Les sports d'hiver, qui ont mis en vogue les vêtemens de laine, donnent un nouvel essor à cette industrie. Cependant si, dans la suite, les ouvrières veulent continuer à tricoter à la main ou à la machine les manteaux, collets, écharpes qui sont du ressort de la mode, c'est-à-dire dont la durée est éphémère, elles feront bien de s'assurer à l'avance de débouchés pour leurs produits; si, au contraire, elles se bornent à la fabrication de la bonneterie simple et d'un usage courant, il sera inutile de l'envoyer à Paris pour être réexpédiée en province : son placement est facile dans n'importe quelle ville ou village, partout enfin où l'on porte bas, gilets, caleçons, etc.

C'est encore à une femme qu'est due l'initiative du tressage à la main des chapeaux de paille. Elle en conçut l'idée pendant les loisirs que lui laissait la garde de son bétail et il faut supposer que son entreprise ne réussit pas trop mal, puisque cette industrie féconde s'est établie dans la contrée, surtout dans la Lorraine annexée où se tresse le panama. Il se tresse, en vérité, aussi dans la Lorraine française, aux environs de Nancy; mais comme les matières premières sont importées, il ne nous est pas possible de lutter de prix, et notre production se trouve forcément restreinte, alors qu'en cultivant quelques champs de riz nous pourrions mieux asseoir cette industrie, l'étendre et nous mettre au niveau de la concurrence étrangère. La vannerie fine offrirait aussi des ressources aux ouvrières disposées à exécuter ces petits paniers d'osier tressé de différentes couleurs, de formes variées, parfois même très tourmentées dont on ne voit plus que de rares modèles, — et encore nous viennent-ils, je crois, de l'Allemagne, — datant de plus de soixante ans et qui, remis à la mode, deviendraient d'un écoulement facile.

Dans le Nord, l'activité est considérable; mais elle s'exerce en grande partie hors de la maison, puisque les filatures de lin et de coton occupent le plus grand nombre de femmes, depuis les fillettes de douze ans qui rouissent le lin jusqu'aux vieilles femmes qui confectionnent des sacs, la tabatière en main, pour rapporter 0 fr. 50 à la fin de la journée. La fabrique les attire,

les absorbe et c'est un grand mal : la morale souffre de cette promiscuité des sexes, la femme perd totalement le goût du ménage et de son intérieur, le mari négligé s'en va au cabaret et les enfans, dont personne ne s'occupe, courent la rue qui devient pour eux une école du vice.

Dans le Pas-de-Calais, les femmes raccommodent les filets de pêche et soignent leurs enfans en attendant le retour du mari qui rapporte sa part du poisson généreusement octroyé par la mer. Les plus jeunes, chez les mareyeurs et les saleurs, encaissent le poisson, l'ouvrent, le nettoient, et mettent dans les tonneaux remplis de sel et dans les grandes corrèzes fumantes les harengs, qui, en devenant saurs, sont une source de richesse pour les Boulonnais. L'habileté professionnelle apporte à d'autres leur gagne-pain sous la forme de fabrication du tulle et d'imitation de vraies dentelles. Les mères de famille reçoivent à domicile le tulle brodé mécaniquement qu'elles découpent et effilent.

La fabrication des chaises de paille est encore lucrative et les ourlets à faire à des douzaines de mouchoirs retiennent la jeune fille des environs de Cambrai au foyer familial. Les femmes sont occupées à la fabrication des brosses, qui rapporte environ 2 fr. 50 par jour et permet le travail à domicile. Ailleurs, dans les Vosges, la femme, d'une habileté merveilleuse, brode sur toile, sur mousseline, fait de la broderie perlée, des boutons au crochet, de la passementerie.

En Vendée, elle n'abandonne pas sa quenouille : elle file, à la veillée, le lin récolté en été; elle brode les jolies coiffes qui forment sa parure.

Les Normandes sont femmes de pêcheurs et de cultivateurs. Autrefois, elles cousaient des gants et gagnaient en faisant de la dentelle de jolis salaires d'appoint qui les retenaient au foyer. Par suite de la crise dentellière, le pays se dépeupla; il y eut une terrible émigration vers la grande ville. Les jeunes filles et les jeunes gens désertant la campagne, il n'y eut plus de mariages, par conséquent plus de naissances et, comme contre-coup, une sensible diminution de la population : certain village du Calvados où, en 1885, la population était de 5 800 habitans en cinq ans descendit à 1700; aujourd'hui, il en compte 700 à peine. La résurrection des vieux points dont le secret s'était perdu, l'ouverture d'importantes écoles professionnelles où se

formèrent de nouvelles dentellières, enfin l'impulsion redonnée à cette industrie lui ont actuellement rendu une partie de sa prospérité d'antan et contribuent à ramener le bien-être dans la contrée.

En 1800, il n'existait pas en Europe une seule ville atteignant un million d'âmes : on en compte aujourd'hui six qui dépassent ce chiffre (Paris avec 3 millions, Londres avec 5 millions). A cette date, il n'y avait en France que trois villes au-dessus de 100000 âmes ; il en existe à présent quinze dont la population totale est de cinq millions et demi et forme à peu près un septième de la population française. L'exode rural vers les villes augmente toujours, aussi faut-il chercher à l'arrêter par tous les moyens possibles et cet exode s'aggrave encore du fait que les paysans, une fois partis de chez eux, sont aussitôt remplacés par une légion d'étrangers à l'affût d'occupations. C'est ainsi qu'à l'heure actuelle, dans le Puy-de-Dôme seulement, 12 000 Polonais et 5 000 Suisses sont occupés aux travaux agricoles.

Quand on demande à des paysans désabusés, qui s'étiolent et deviennent phtisiques dans les villes, la cause de leur désertion, la plupart répondent que l'on est plus *soutenu* à la ville qu'à la campagne. « Ici, disent-ils, nous pouvons avoir les secours, tandis que là-bas personne ne s'occupe de nous. » Cette réponse contient un regret et prouve suffisamment que, rémunérés, ils y seraient volontiers restés. C'est là qu'intervient l'action vraiment moralisatrice du travail rural agricole ou industriel. Le machinisme moderne, les usines immenses ont arraché à la terre quantité de bras qui la faisaient fructifier jadis : il s'agit actuellement de rendre cette main-d'œuvre à la culture sans diminuer la production industrielle. Pour cela, il faudra forcément recourir aux industries rurales et à la distribution de la force motrice électrique à domicile.

Encourageons autant que possible, et développons le travail familial pour empêcher la femme, la mère d'aller à l'usine. « Si nous n'avons plus nos paysans et nos artisans, écrivait le docteur Hitze, il y a vingt ans déjà, si toute l'humanité est menée par la cloche de la fabrique, alors nous pourrons porter le deuil de nos pays. » C'est là que nous en sommes, hélas ! et ce n'est plus à la travailleuse moderne, à la femme de nos jours qu'on pourrait appliquer intégralement la formule latine dans laquelle

les Romains résumaient la vie et concentraient l'éloge de l'épouse laborieuse et diligente : *domum mansit, lanam fecit.* Elle aussi, l'ouvrière du xxe siècle, file la laine ou le coton, — le coton surtout, — et, grâce aux perfectionnemens du machinisme, elle en file en un jour plus que cent matrones romaines n'auraient su en filer, mais... elle ne garde plus la maison.

Si, actuellement, il ne suffit plus de retenir dans les campagnes ceux qui ne les ont pas désertées encore, s'il faut faire renaître le goût de la terre, ne trouvera-t-on pas un auxiliaire dans ces colonies de vacances qui confient leurs pupilles à des familles de cultivateurs, autant que possible toujours les mêmes? Jusqu'à présent, il faut l'avouer, les résultats sanitaires ont été plus appréciables que les autres. Cependant, quand l'enfant étiolé de l'ouvrier des villes se trouve, pour la première fois, transporté dans la campagne, tout son être est en proie au ravissement. Un monde nouveau se révèle à lui dans la contemplation de la basse-cour, de la vacherie; le grand air qui remplit ses pauvres petits poumons fait battre son cœur plus vite; l'espace, la forêt, les champs en fleurs, tout l'enchante et le grise. Il lui reste de ce contact avec la nature une impression ineffaçable, parfois assez forte et assez profonde pour déterminer une vocation.

Et puisque nous parlons ici d'industries rurales, disons que ces œuvres de colonies de vacances pourraient en quelque sorte et dans certaines régions leur être assimilées, puisqu'elles apportent un appoint pécuniaire parfois assez considérable.

Dans le département du Loiret, où la seule industrie des femmes consiste à coudre sur des cartes les boutons de porcelaine fabriqués à Briare, l'Œuvre des Colonies de vacances de la Chaussée du Maine a envoyé, en 1909, le nombre respectable de 2853 enfans, placés tous chez des cultivateurs, et de ce fait, il a été versé aux habitans du département 107 071 fr. 55 de pensions. C'est, on le voit, une source de revenu appréciable qui mérite d'être signalée.

S'inspirant des mêmes idées, l'Œuvre antituberculeuse de Dijon vient de fonder une branche analogue, la Clé des Champs, dont le dessein plus ou moins direct est de *décongestionner la ville* et de faire faire à l'enfant une sorte d'apprentissage de la vie rurale, dont il pourra bénéficier plus tard. Depuis le commencement de 1910, elle a pu placer à la campagne, pour aider

aux travaux des champs, près de soixante enfans âgés de treize ans et demi et au-dessus. La plus grande majorité étaient d'anciens pupilles de la colonie qui, leurs *51 jours* de vacances terminés, prolongèrent volontairement le temps de leur séjour. Quelques-uns même se fixèrent définitivement à la campagne, et ce fait mérite d'être enregistré à une époque où l'agriculture française est en souffrance par suite de la désertion systématique et toujours croissante des campagnes.

Toutes les œuvres sont bonnes, qui convergent au même but : enrayer le dépeuplement des campagnes. Mais, pour obtenir les résultats désirés, elles doivent être comprises et trouver un écho dans les campagnes elles-mêmes. C'est toute une éducation à faire, dans laquelle la part de la femme est grande, mais combien belle ! A la femme, il appartient d'orienter la mode pour faire mieux apprécier les productions ingénieuses et même artistiques de certaines industries rurales et nationales, à elle de faire l'éducation de la femme du peuple, de lui faire connaître la nécessité d'un apprentissage solide pour posséder à fond son métier, de former son goût.

C'est ce que comprirent les femmes des pays voisins qui, par leur activité, leur zèle intelligent, contribuèrent au relèvement de certaines industries nationales complètement abandonnées, et leurs tentatives furent presque toujours couronnées de succès.

Vers 1870, l'industrie dentellière avait complètement disparu en Italie et, dans l'île de Palestrino, on n'aurait pas trouvé cent femmes capables de faire la dentelle au fuseau : une seule connaissait encore le point de Venise. L'hiver rigoureux de 1872 gela les lagunes de l'île et, comme l'unique ressource des habitans consistait dans la pêche, la misère devint extrême ; quelques familles faillirent mourir de faim. Des fonds furent recueillis rapidement, des secours organisés ; une moitié de la somme que rapportèrent les diverses souscriptions servit à l'achat de denrées alimentaires et le reste fut réservé aux frais d'enseignement d'un métier à la population féminine, afin de conjurer autant que possible pareille catastrophe dans l'avenir. Après quelques tâtonnemens, celui de la dentelle fut adopté. On choisit une ouvrière habile à laquelle, sous une direction intelligente, on fit copier des dentelles modernes françaises et belges, puis d'autres points. Son apprentissage technique jugé suffisant,

une école fut ouverte, dont elle devint le professeur. Une vingtaine de femmes et de jeunes filles y firent leurs études, puis retournèrent dans leurs villages respectifs pour former, à leur tour, des élèves. On compte aujourd'hui 3000 dentellières dans la contrée. La reine d'Italie s'intéressa à cette création, prit la direction du mouvement et remit à la mode les belles dentelles dont elle acheta une quantité considérable pour son usage personnel et aussi avec l'intention d'en faire des cadeaux. Les dames de la Cour en firent autant. L'action de la souveraine s'étendit aux ambassadrices étrangères qui en achetèrent pour se rendre agréables à la souveraine et, depuis ce moment, la vente des dentelles n'a cessé d'être active et la condition des ouvrières est des plus enviables (1).

Il en fut de même en Angleterre pour la résurrection du point de Honiton. La reine Victoria prit cette dentelle tout particulièrement sous sa protection ; elle chargea sa dentellière favorite de la création d'une école professionnelle, qu'elle subventionna de sa cassette et plaça sous le patronage d'un Comité, présidé par la duchesse d'York. Cette princesse seconda la généreuse initiative dans tout le royaume et prit l'engagement de donner chaque année une commande de dentelles en guise de cotisation.

En Autriche, à la même époque, crise dentellière. Dans l'Erz et le Riesengebirge, 20000 femmes se virent dépossédées de leur métier par des mineurs sans travail qui l'adoptèrent. On conçoit la baisse de salaire et de niveau artistique. Grâce à une action énergique de la Chambre des Communes de Prague, combinée avec celle de l'aristocratie, on parvint au relèvement de cette industrie. Un Comité de patronage fut créé, qui, à son tour, constitua trente autres comités régionaux, afin d'encourager la vente de la dentelle et de fonder des écoles d'apprentissage. De leur côté, les dames de la noblesse se groupèrent en Ligue qui, dès la première année, c'est-à-dire en 1876,

(1) Les jeunes dentellières sont, dit-on, particulièrement recherchées en mariage par les jeunes gens de Burano, car elles apportent presque toujours en dot une petite maison très convenable, acquise avec les économies sur leur salaire quotidien.

Depuis que cette industrie a été relevée, le nombre des mariages a doublé et celui des naissances illégitimes, qui était autrefois de vingt à vingt-quatre, est réduit, en moyenne, à quatre par an. On voit par là combien le travail à domicile est moral au point de vue de la famille, de l'aisance et des mœurs.

acheta et revendit pour 53 000 florins de dentelles. L'Impératrice donna le bon exemple en faisant d'importantes commandes; la Cour et l'aristocratie suivirent ce bel élan. Des écoles professionnelles s'ouvrirent un peu de tous côtés. Le gouvernement, pour ne pas rester en arrière, institua à l'École d'art industriel (*Kunstgewerbeschule*) un cours de dessin pour la dentelle et un atelier modèle destiné au perfectionnement de la technique de l'aiguille et du fuseau.

En Suède, vers 1874, quelques artistes en renom, auxquels se joignirent des femmes du monde, sous la présidence de la femme du prince héritier, fondèrent la Société des amis du travail manuel (*Handarbetets Vänner*) dont le but est d'encourager et de pousser dans une voie artistique le travail de la femme. Cette société couvrit le royaume d'écoles d'apprentissage et de perfectionnement ainsi que d'ateliers ruraux. Elle organise des expositions de ses produits et de ses modèles, fait faire à l'étranger, sur les diverses industries féminines, des enquêtes de manière à se tenir au courant des idées nouvelles. Cette même société possède à Stockholm un comptoir d'achat, de ventes et de commissions où le client s'adresse. Il choisit là son modèle que le Comité fait aussitôt exécuter dans l'un de ses ateliers ruraux. Grâce à cette impulsion donnée à l'industrie féminine, les dentelles de Scanie et de Dalécarlie, qui servaient autrefois exclusivement à l'ornementation des costumes nationaux, se vendent et s'exportent très bien.

En Russie, l'État protège efficacement les petites industries du bois, du cuir, de la laine, du fer même, organisant l'enseignement professionnel, faisant des commandes aux syndicats villageois, surtout pour les harnachemens militaires. On conçoit de quelle ressource sont ces travaux au foyer sous d'aussi rudes climats. C'est, non seulement la misère conjurée, mais la démoralisation aussi qui résulterait de l'oisiveté forcée pendant de longs mois de morne et rigoureux hiver.

Une société, sous le patronage de l'archiduchesse Isabelle, fait, en Hongrie, exécuter aux paysannes les somptueuses broderies d'or et d'argent qui ornent les costumes de gala des magnats.

Les broderies artistiques en laine et soie que nous avons admirées, il y a quelques années, au concours des Arts de la femme, étaient dues à l'habileté des paysannes de la Roumanie.

Malheureusement, en France, sauf en ce qui concerne le relèvement de la dentelle à la main, nous ne pouvons pas enregistrer d'aussi brillans résultats et il est regrettable qu'on n'ait pas réussi encore à grouper, du moins de façon efficace, toutes les activités et toutes les bonnes volontés qui ne demandent qu'à s'employer. Cependant, nombreuses sont les industries qui pourraient et devraient être encouragées. Tout ou presque tout est encore à faire dans cet ordre d'idées.

Une des grandes difficultés que rencontre l'écoulement de nos produits, nous objectera-t-on, c'est leur prix élevé, par suite de la cherté de la main-d'œuvre. Comment lutter contre l'envahissement de la camelote étrangère quand, par suite de l'infériorité des salaires dans d'autres pays, elle est fabriquée à des prix dérisoires?

Chercher les remèdes serait nous attarder à des considérations économiques qui sortent de notre cadre; il en est un, cependant, à notre portée, que nous pouvons préconiser et qui consiste à perfectionner l'apprentissage des jeunes gens et des jeunes filles. C'est le goût, la bonne facture, qui de tout temps ont caractérisé les produits français et leur ont valu leur haute réputation qu'il s'agit de faire revivre.

Les Anglaises, les Danoises et les Italiennes ont compris la nécessité de collaborer, dans leur pays, au relèvement de certaines industries nationales complètement abandonnées, et leur tentative a été couronnée de succès. Il faut qu'en cela nos femmes de France, toujours à l'avant-garde quand il s'agit d'exécuter un généreux projet, suivent l'exemple donné. Et le jour où le rural aussi aura compris ces choses, quand il saura que son intérêt est étroitement lié à celui du commerce français et qu'il s'agit de défendre la prospérité du pays, la question du dépeuplement des campagnes et de nos industries réalisera un progrès décisif.

LOUISE-L. ZEYS.

LA MORT

DE

GUY DE MAUPASSANT[1]

Juillet 1891. — Nous voici à Divonne-les-Bains. Mon maître désire être un peu éloigné du centre du bourg; aussi c'est dans la campagne, chez la veuve d'un médecin, dans une sorte de ferme, que nous prenons un pied-à-terre. Les jours suivans, je partis faire les provisions au village, et je revins par des sentiers qui traversaient des champs d'avoines et de blés dorés; ils étaient séparés par endroits de grandes parties de trèfle vert, sur lequel semblait étendu un léger tapis incarnat au fond violet très doux. Sur les bords de ce sentier, je trouve des trèfles à quatre, six et huit feuilles, toujours en nombre pair, ce qui porte chance, au dire des gens des champs...

M. de Maupassant, lui, va par la route prendre sa douche, deux fois par jour. Mais ce chemin lui paraît long par sa monotonie; seuls, quelques rares noyers coupent un peu l'horizon et jettent une note pittoresque dans le ciel d'un bleu foncé. Il y a bien le Mont-Blanc là-bas, mais il est loin, puis on le laisse à gauche pour aller à Divonne.

(1) Ces pages sur les derniers mois de l'existence de Guy de Maupassant sont extraites des *Souvenirs* écrits par son fidèle valet de chambre, M. François Tassart, de 1883 à 1893. Le volume paraîtra prochainement à la librairie Plon.

Le quatrième jour, à sept heures du matin, mon maître est déjà prêt; il part prendre sa douche, je sais qu'il a peu dormi depuis quatre jours que nous sommes ici. Il me dit qu'il entend des choses anormales la nuit, et je suis tout disposé à le croire, puisque, tout éveillé, assis sur une mauvaise chaise qui me fait mal à moi aussi, j'entends des bruits que je ne peux m'expliquer. J'ai sûrement le système nerveux un peu tendu, mais cela ne m'empêche pas d'avoir tout mon esprit, et nous ignorons l'un comme l'autre ce qu'on appelle ordinairement la peur. Que cette maison soit hantée ou pas, cela nous laisse indifférens, mais tout de même, nous voudrions bien prendre un peu de repos. Enfin, la nuit dernière, puisque nous ne pouvions pas dormir et que des souris passaient sous nos yeux en groupes, comme des patrouilles en reconnaissance, la lumière ne les gênant nullement, nous avons organisé un jeu d'embûches pour ces imprudentes.

Avec le filet à provisions et quelques autres engins inventés pour la circonstance par mon maître, nous avons capturé trente-deux de ces bestioles, qui subirent sur-le-champ le sort du martyr saint Laurent. Seulement, au lieu du gril, elles eurent l'honneur d'un brillant feu de joie. Mon maître n'est qu'à moitié satisfait du résultat, car on n'a pas pu prendre un seul rat, et ce sont les rats, paraît-il, qui font ce bruit qu'on ne peut s'expliquer.

L'après-midi qui suivit ce sacrifice, j'allai avec mon maître à Divonne; nous avions pris mon sentier préféré. Il accéléra le pas, au point que j'eus peine à le suivre. Après quelques minutes de cette allure, il ralentit tout à coup son train et, de la main, il désigna un grand Christ qui domine l'entrée du cimetière : « C'est sûrement l'homme le plus intelligent, le mieux organisé qui soit venu sur la terre. Quand on pense à tout ce qu'il a fait! Et il n'avait que trente-trois ans quand ils l'ont crucifié!... Napoléon Ier, que j'admire, dans son génie seulement, disait : « Dans tout ce qu'a fait cet homme, — Dieu ou non, — il y a quelque chose de mystérieux, d'insaisissable, aux... »

Ici, mon maître s'arrêta, nous avions dû nous garer sur le côté de la route pour laisser passer un troupeau de belles vaches rousses qui allaient au pâturage.

Nous sommes arrivés au bourg : mon maître y loue une moitié de chalet avec une cuisine. Le soir même, nous y sommes

installés, la chambre de mon maître est au Midi, la salle à manger à l'Ouest ; c'est très bien et, dès la première nuit, Monsieur a eu un meilleur repos.

Après quinze jours d'un calme parfait dans cette proprette demeure, mon maître paraît avoir recouvré sa belle humeur et sa santé d'autrefois.

Un matin son médecin est venu déjeuner avec lui; ils ont eu une conversation très animée et très gaie. Je dois dire que ce docteur, à ses qualités professionnelles, joignait un bel esprit et une philosophie d'à-propos parfaite qui plaisait beaucoup à mon maître. Il avait sur lui l'autorité de l'homme de science; à côté de cela, on voyait le bien que faisait son traitement. Les bonnes douches de cette eau glacée, qui descend des monts de France; cette retraite sur ce coin de terre isolé, comme perdu dans cette chaîne immense de montagnes, au bord du lac Léman; le bon air qui arrive de tous côtés des sommets; des alimens de premier choix, tout semble réuni à souhait pour refaire le fameux canotier de Sartrouville. En effet, il engraisse, son teint est superbe, il dort ses nuits presque entières; c'est à peine s'il m'appelle une fois ou deux.

Mon maître fait de temps à autre une promenade à tricycle. Avant-hier, il est allé au château de Voltaire à Ferney; aujourd'hui, il va à Prégny chez la baronne de R..., et il me donne la liberté de l'après-midi en me disant que si cette dame le retient, il restera à dîner.

Je m'en allai me promener sur la route de Gex. Mais, malgré la chance qui semblait nous sourire, puisque M. de Maupassant regagnait sa belle santé, et tout le bonheur que m'avaient promis les trèfles symboliques, j'avais une appréhension, je ne m'éloignais pas trop. Je rentrai à la maison vers quatre heures et demie; mon maître y arrivait en même temps que moi, la figure toute congestionnée. La baronne était absente et il avait fait ce trajet de Divonne aux portes de Genève sous un soleil brûlant, torride dans cette vallée. Il avait voulu rentrer sans s'arrêter, sans prendre de repos, et, au retour, accablé par la chaleur, il fut pris d'un étourdissement, tomba de machine et se luxa deux côtes. Après un repos pris sous un hangar de ferme, il eut le courage de remonter; et le voilà, tout désolé,

non du mal que lui fait son côté, mais de la secousse que cette chute (qui semble une atteinte d'insolation) peut avoir d'influence sur son cerveau, si bien équilibré tous ces temps derniers qu'il avait pu travailler avec une extrême facilité à son *Angelus*.

Le docteur est là, il reconnaît la luxation des côtes, ordonne d'enfermer le thorax dans une série de bandes bien maintenues. Mon maître semble tout réconforté après la visite de ce bon docteur. La nuit est cependant mauvaise; à plusieurs reprises, il défait ses bandes, et toujours à nouveau je dois recommencer ce travail pas très facile. Enfin, à cinq heures du matin, il s'endort.

Le 23 août, une détente se produit dans l'état général de mon maître; le docteur est venu déjeuner ce matin, il a trouvé une amélioration sensible des côtes. C'est un point dont on n'aura plus à s'occuper d'ici quelques jours, et fort heureusement, car un autre ennui a surgi.

Deux personnes ont loué les chambres attenantes aux nôtres. Elles n'y sont pas depuis trois jours, que, la nuit, elles font un tapage insupportable. Ce sont des orgies sans fin, indescriptibles. M. de Maupassant part de là pour me raconter qu'il lui est arrivé souvent de sortir la nuit au grand air pour se désinfecter des odeurs dont sont imprégnées ces chambres d'hôtel : « Ces grandes casernes où l'on dort le plus souvent séparés par une simple porte, dit-il, sont quelquefois très instructives; et je me propose d'écrire bientôt une nouvelle intitulée : *La première nuit*, qui sera une sorte de memento comique, pour les mariés de la matinée. J'ai recueilli des documens extraordinaires à l'hôtel Noailles à Marseille... »

Aujourd'hui nous avons bien travaillé; j'ai transporté le lit de mon maître de l'autre côté de la chambre. Des couvertures, des plaids et des tentures, que la propriétaire a bien voulu nous donner, sont tendus le long de la cloison de séparation; et, ma foi, ce capitonnage un peu épais forme un assez bon isolateur. Le même bruit continua les nuits suivantes, mais assez atténué pour permettre de se reposer.

En exécutant ce travail de nouvelle installation dans sa chambre, Monsieur me raconte comment il a découvert Mme X...:

« C'était, me dit-il, au printemps de 1883, je passais à Andrésy, en yole bien entendu. Après avoir contourné l'île et donné un coup d'œil au barrage de Fin-d'Oise, je fis demi-tour et j'eus le désir d'aller, sur cette bande de verdure entourée d'eau, prendre un peu le frais et me reposer. J'accroche ma yole, je marche dans un fouillis de ronces. A cette époque, ce coin était encore un peu sauvage, aujourd'hui c'est aussi visité que la Jatte. Je me dirige vers un orme que je voyais garni très bas de petites branches me promettant un peu d'ombre. En approchant, je m'aperçois que la place est occupée. J'hésite... Est-ce un homme, est-ce une femme? En passant à une petite distance, je reconnais que c'est une femme qui a un chapeau de canotier et un maillot.

« Juste à ce moment, elle relève un fichu sur ses épaules, probablement parce qu'elle sentait la fraîcheur. Je suis fixé, cette dame lit un livre, là, toute seule. Cela me sembla drôle: Est-elle bien seule? Là est la question. En me rapprochant un peu, je reconnais qu'elle lit *Une vie* avec une attention dévorante. Alors je me dis que cette particularité va faciliter les présentations. Je vais me promener sous la belle allée des tilleuls d'Andrésy. Vers six heures, un quidam va, avec une barque, prendre la liseuse de l'île. Je suis le mouvement de près; avec ce monsieur, d'autres couples prennent place à une table du restaurant Chantry. Je me fais servir à une table assez rapprochée pour bien la voir.

« Le restaurateur me dit qu'elle est mariée au monsieur brun. Sur le moment, je suis un peu dépité; puis le tavernier revient m'apprendre qu'il croyait avoir entendu dire qu'ils devaient se séparer.

« L'inconnue me parut jolie, de caractère espiègle, genre gamin de Paris. Alors je ne puis me défendre de réflexions mélancoliques à son sujet. Voilà deux êtres jeunes et beaux, ils sont déjà fatigués l'un de l'autre et vont être malheureux pour le reste de leurs jours. Quelle comédie que le mariage, tel que nous l'ont fait les conventions! Ne serait-il pas plus simple et plus équitable de laisser deux êtres suivre la bonne nature et suivre la pente de l'instinct?

« Quelques semaines plus tard, j'étais lié avec cette société, qui adorait le bord de l'eau... »

Les premiers jours de septembre sont passés et le soleil nous quitte tôt derrière les montagnes; pour nous dédommager un peu, nous sommes, un matin, de très bonne heure sur les hauteurs; nous attendons le lever de l'astre en suivant une mignonne rivière (la Versoix), dont l'eau limpide et froide coule vite vers la vallée, emportant parfois des pierres assez fortes qui laissent à découvert de jolies truites aux reflets argentés. Des pêcheurs sont dans l'eau, tout retroussés; ils prennent à la main ces petites bêtes qui leur échappent quelquefois pour reprendre leur course au fil de l'eau, et vite se cachent sous le premier caillou propice. Ce jeu amuse mon maître, qui avait longtemps désiré voir cette pêche et aussi la façon dont on prenait ces poissons à la chair si délicate : « Cette pêche, me dit-il, avec ce soleil sur ces monts et sur cette plaine, vue d'ici, me donne des inspirations dont je vais faire une chronique pour le *Gaulois*. »

Nous nous disposons à quitter Divonne; mon maître me dit qu'il a trouvé le sonnet qu'il voulait faire pour M. Gounod.

18 septembre 1891. — C'est avec un véritable plaisir que nous retrouvons le confortable appartement de la rue Boccador. M. de Maupassant exprime le regret de ne pouvoir emporter en voyage toutes ces choses familières qu'il aime, qu'il a l'habitude de voir et de toucher chaque jour, « et surtout mon lit, » ajoute-t-il, car je ne puis trouver le pareil nulle part.

Le 19, il rentre pour dîner et paraît tout heureux. Il a, paraît-il, rendu visite à un éminent professeur de la Faculté de médecine qui suit ses malaises depuis plusieurs années: « M. le docteur G..., me dit-il, m'a trouvé absolument bien; je lui ai confié ce que je pensais de Divonne et nous sommes tombés d'accord pour reconnaître que c'était bien le traitement qui me convenait. Du reste, le résultat le prouve assez. »

Ce professeur, qui est un homme de beaucoup de cœur, avait, il y a quelques années, pris mon maître en amitié; il le traitait avec une affection toute paternelle et semblait toujours le regarder comme un adolescent sans expérience. C'est ainsi que Monsieur s'en étant allé à Cannes sans moi, il y a un an,

me dit à son retour : « Je rentrais le soir avec M. le docteur G... à ce triste hôtel sis dans un bas-fond, entre la route de Grasse et le boulevard du Cannet. La nuit était sombre et quelque chose de douloureux flottait dans l'air de cette vallée, qui sent le marais. Pourquoi nous étions-nous logés là? Je ne sais; toujours est-il que, chemin faisant, la conversation nous amena à parler de ma santé. J'expliquai à ce bon docteur ce qu'avait été dans sa jeunesse l'auteur de *Bel-Ami*, je lui dépeignis le canotier intrépide que j'étais autrefois. Enfin je détaillai ce que je ressentais maintenant. Alors, comme un père à son enfant, il me dit les choses les plus douces qu'on puisse entendre, enveloppées de recommandations d'une telle fermeté, capables de faire tressaillir le cœur le plus indifférent. Quand nos mains se touchèrent pour nous séparer, je remarquai que de grosses larmes coulaient sur les joues maigres de celui qui venait de me remuer si profondément avec ses bonnes paroles. Sur le moment, je fus pris d'une envie spontanée de tremper mes lèvres à cette douce source de larmes qui m'apparurent comme les plus nobles que mes yeux, mouillés eux aussi, eussent jamais vues... »

Monsieur ajouta un moment après : « C'est la seule fois de ma vie que j'ai eu le désir d'embrasser un homme. »

Le 17 octobre, à onze heures du soir, l'ami de mon maître, l'éminent professeur, vient de lui envoyer le docteur D..., car il est en proie à un malaise indicible. Après un temps de conversation cordiale, le médecin se retire et je continue mon rôle de garde-malade jusqu'à quatre heures du matin. Mon maître s'endort d'un profond sommeil; alors je me retire pour prendre un peu de repos.

Le 19 octobre, il est moins bien; je pourrais presque dire qu'il a reperdu toute l'avance que lui avait procurée sa cure de Divonne. Le docteur D... est venu le voir, puis le professeur G..., qui a provoqué une consultation pour après-demain.

En entrant dans la chambre à coucher, je vois sur le chef-d'œuvre de Rodin qui orne la cheminée, sur cette chimère au visage méchant, aux yeux de fauve, qui emporte un malheu-

reux dans une allure folle, la feuille d'analyse des urines de mon maître, où les docteurs vont lire et résumer son état de santé...

Il est trois heures de l'après-midi; les médecins sont là. Du salon où je les ai introduits, ils passent dans la bibliothèque avec mon maître. Quelques minutes après, ils reviennent au salon; le tout n'a pas duré une demi-heure. Je scrute avec anxiété la physionomie de M. de Maupassant; le diagnostic ne semble pas l'avoir effrayé, mais il paraît ennuyé, il a son teint des mauvais jours. Je me permets de lui demander ce qui s'est passé, mais il est préoccupé et me répond à peine. Il marche sans répit d'un bout à l'autre de l'appartement, je le laisse se ressaisir...

Une demi-heure après, je lui apporte un lait de poule au thé, qu'il prend avec plaisir; il me dit d'enlever une série de flacons à parfums qu'il a retirés de son cabinet de toilette. « Toutes ces odeurs, me dit-il, m'ont fait beaucoup de mal. »

Pendant son dîner, il m'avoue que de la réunion de ces messieurs il n'augure rien de bon pour sa santé dans l'avenir, que Paris du reste lui est néfaste et que nous allons partir pour Cannes. Il me fait ensuite un exposé de ses forces physiques, me laissant bien entendre qu'il compte sur elles pour se remonter, et il ajoute qu'il aurait besoin d'un long repos...

Voici que mon pauvre maître se livre à moi entièrement. Il me fait une courte confession... Sur le moment, il m'inspire tant de pitié, j'éprouve une si grande peine, que le courage me manque pour lui faire la moindre remontrance. Je dois cependant avouer que pendant le mois qui venait de s'écouler, j'étais souvent sorti de mon rôle de domestique en me permettant de donner des conseils, aussi souvent que l'occasion se présentait et selon les circonstances. Il arrivait bien quelquefois que mes allusions allaient un peu loin; mon maître, qui en avait très bien compris le sens, ne répondait pas.

Ce soir-là, sans doute, son cœur était trop plein, il avait laissé échapper des paroles, qui étaient un aveu, dans une réponse qui semblait donner raison aux recommandations nombreuses que je lui faisais discrètement depuis si longtemps. La simple sagesse me suggéra de lui rapneler que la meilleure

science pour vivre est de savoir écarter de sa route tout ce qui peut faire trébucher et de veiller sur sa santé, le premier de tous les biens.

Le 21, mon maître écrit à sa mère ; le 22, il règle ses comptes chez ses éditeurs.

Je suis occupé aux emballages. M. de Maupassant me donne différens objets qui voyageront en petite vitesse, un ou deux dictionnaires en double (il en a déjà à Cannes), quelques œuvres rares d'auteurs anciens, qu'il veut relire avant de les rendre à sa mère à qui ils appartiennent...

Un sac spécial que nous prendrons avec nous contient des manuscrits et quelques lettres... Le 28, tout est prêt ; le 29, vers sept heures, nous descendons, la voiture nous attend à la porte. La concierge, bonne et simple femme, s'attendrit sur notre départ et verse des larmes sincères.

Mon maître lui a donné ses étrennes ce matin, en lui disant qu'il serait absent au Jour de l'An...

Chalet de l'Isère, 2 novembre. — De la fenêtre de sa chambre, mon maître voit la pleine mer, la pointe de l'Estérel qui avance dans la nappe bleue et aussi le phare. Il est ravi de cet horizon et de son logis, qui répond bien à ce qu'il désirait pour se reposer. Il est seul dans sa petite maison, pas de piano ni en dessous, ni au-dessus, pas de proches voisins, une vue étendue et son petit jardin au centre duquel il fait planter une corbeille d'œillets. Du premier étage, ce bout de jardin paraît quelque chose ; il se trouve agrandi par la continuation de celui de Mme Littré, la veuve du savant.

Nous jouissons d'une arrière-saison superbe ; aussi Monsieur en profite pour faire des promenades en mer ; son bateau semble lui tenir au cœur plus que jamais... Malgré la douceur du climat, mon maître me dit que la nuit, la température de sa chambre change très vite et tombe bas au matin. Cela tient à ce qu'au-dessus de cette chambre il n'y a qu'un grenier. Ce même jour, je me rends à une scierie mécanique en suivant la berge d'une rivière qui vient du Cannet. Dès le lendemain je fais répandre sur le plafond une couche de sciure de cinquante cen-

timètres. Cette précaution suffit pour maintenir dans sa chambre, grâce à un peu de feu, une température régulière.

Des amis de Paris sont ici pour quelques jours seulement; ils ont l'intention d'acheter ou de louer une villa pour l'hiver. Mon maître les promène en voiture et en bateau ; il fait son possible pour leur être utile, car ils sont âgés. Quant à lui, il a repris son *Angelus*, auquel il travaille avec une lenteur obstinée.

Nous voici fin novembre. Monsieur se plaint, il dit qu'il ressent des douleurs partout. Comme c'est étrange! Il a maintenant une bonne mine, bien reposée, il a même acquis de l'embonpoint. Souvent il prend des bains à la maison et tous les jours sa douche à l'établissement. Son appétit est satisfaisant et régulier. Il m'a bien dit deux ou trois fois que j'avais salé un peu trop fort; mais il ne boudait pas le plat pour cela. Il voit maintenant le docteur Gimbert, son médecin habituel de Cannes. Son ami le docteur Georges Daremberg étant installé déjà ici pour la saison, c'est à lui qu'il va conter ses misères. Dans l'ensemble, la situation me paraît bonne, à part les nuits. Jamais mon pauvre maître ne peut goûter un sommeil régulier avant trois heures du matin. S'il lui arrive de s'endormir avant, je suis toujours sûr qu'à deux heures, il m'appellera.

6 décembre. — Cet après-midi il va en mer avec le docteur Daremberg, qui est venu aujourd'hui déjeuner chez lui. Ils ont ri en se rappelant des épisodes de leur jeunesse. Je remarquai que le docteur se faisait un plaisir de rappeler subitement à M. de Maupassant certains détails, pour voir s'il y répondrait tout de suite et directement. Mais il en fut pour ses frais, car il ne put prendre une seule fois mon maître au dépourvu.

16 décembre. — Vers le soir, il se promène dans son bout de jardin et revient toujours tourner autour de sa corbeille d'œillets. Parfois il se baisse pour les admirer de plus près; il y en a déjà de fleuris et des milliers de boutons sont près d'éclore... Je suis dans un coin avec Bernard, en train de nettoyer le tricycle. Mon maître me dit que je peux en disposer, car c'est un instrument trop dangereux dans ces pays de montagnes...

Le jour de Noël, je vais à bord avec mon maître, pour faire une sortie, mais le vent est tombé; puis c'est fête pour les matelots. Quand je reviens à la maison, il est déjà rentré, et il me demande s'il n'est pas trop tard pour que je lui prépare un bain. Je me hâte, le bain est bientôt prêt. Il dîne très bien après ce bain.

Le soir, Bernard accompagne Raymond qui venait coucher au chalet. Mon maître les entend et vient leur dire bonsoir à la cuisine. On en arrive à parler fête et religion. M. de Maupassant nous dit alors que la première nouvelle qu'il écrirait serait *le Moine de Fécamp* et, en quelques mots, il nous expose son sujet. Il avait vu dans un grenier de Fécamp un moine qui vivait retiré depuis des années. « Par la femme qui lui portait sa nourriture, j'ai su, dit-il, bien des choses curieuses. Ce moine, je l'ai vu à deux reprises; je suis sûr qu'il est loin de se douter comme je vais l'assaisonner. Je veux le présenter sous des formes inattendues, et l'Ermite de l'Estérel ne comptera plus après ce type fameux. »

Et nous tous de rire avec lui de ces êtres étranges qui se toquent de solitude et quittent les sentiers battus pour se jeter au désert comme les saints de la Thébaïde. « Vous vous rappelez, me dit à ce sujet M. de Maupassant, les cérémonies nocturnes de nos voisins à Divonne; en voilà encore qui m'ont servi des documens qui ne seront pas perdus. »

Le 26, dans le courant de l'après-midi, mon maître me dit qu'il va faire une promenade sur la route de Grasse. Dix minutes plus tard, il était de retour; j'étais occupé à ma toilette. Il m'appelait très fort, voulait me voir à toute force et tout de suite, pour me dire ce qu'il avait vu sur la route du cimetière. Une ombre, un fantôme! En tout cas, il avait été victime d'une hallucination quelconque. Je compris qu'il avait eu peur, mais il ne voulut pas l'avouer.

Le 27, en déjeunant, il tousse un peu; il me dit très sérieusement que sûrement une partie du filet de sole qu'il vient de manger est passée dans ses poumons et qu'il peut en mourir. Ma courte science ne me permet pas de prendre au sérieux cette affirmation. Je me borne à lui conseiller de boire du thé très chaud. Le résultat fut bon; une heure après, il descendait le

chemin qui conduit au port et faisait une jolie promenade sur son *Bel-Ami*. J'étais assurément bien loin de penser que ce serait sa dernière! Il rentra vers cinq heures assez content, mais las. Une bonne friction le remit; il se reposa en attendant le dîner et prit son repas comme d'habitude.

Le soir, Raymond me dit que Monsieur avait eu de la peine à monter dans le canot et à débarquer; que visiblement ses jambes ne lui obéissaient plus. Par moment, il les levait trop haut ou les posait trop vite. Il s'était plaint à moi déjà de cette difficulté à se mouvoir.

29 décembre, cinq heures du soir. — Mon maître se met dans son bain. Au même moment arrive son ami le docteur Daremberg. Je l'avertis que M. de Maupassant vient d'entrer dans sa baignoire; il me répond sur un ton très gai : « Cela me laisse froid, j'ai autant de plaisir à voir Maupassant dans l'eau que dans son salon. » En entrant dans la salle de bain, il lui crie : « Ne sors pas tes mains de l'eau, mon vieux; le cœur y est, pas de protocole entre nous! Comment vas-tu? » Deux rires sonores se croisent dans le vide de cette salle sans meubles.

Quand ce joyeux compagnon partit, je l'accompagnai jusqu'à la porte du jardin et voici à peu de chose près le langage qu'il me tint : « Votre maître est d'une complexion très forte, mais il est atteint d'une maladie qui ne ménage pas le cerveau. Eh bien! il vient de me faire le récit de son voyage en Tunisie avec une facilité incroyable, citant les dates, les noms des personnes vues sans chercher, sans une hésitation. Tout cela lui vient spontanément, sans peine; il m'a parlé comme quelqu'un qui n'a rien à craindre d'ici longtemps. Donc, patience et courage, mon bon François. »

Le 30 décembre, nous avons au-dessus des montagnes de l'Estérel et sur toute la partie Ouest du ciel une aurore boréale des plus imposantes. Mon maître m'emmène par le chemin qui contourne le jardin de Mme Littré. De là, on voit le phénomène dans toute son étendue, rien ne gêne le regard. M. de Maupassant semble heureux de vivre. « Jamais, dit-il, je n'ai vu pa-

reille féerie dans le ciel, cela ne ressemble en rien aux aurores boréales d'un rose orangé que j'ai contemplées ailleurs. Voyez donc, c'est rouge sang! » Et c'était vrai, le ciel était si rouge qu'on avait peine à le fixer pendant quelques minutes. Monsieur essaya de me faire comprendre comment se produisent ces météores lumineux composés d'une forte partie d'électricité et de fluide magnétique qui se trouve aux environs des pôles.

Le dernier jour de décembre, il me dit avoir mieux dormi que d'habitude. Quand il eut pris ses œufs et son thé, il me prévint qu'il avait un ami, M. Muterse, à déjeuner, et qu'il ferait sa toilette de bonne heure, pour aller prendre sa douche et être revenu avant l'arrivée de son invité. A midi et demi, on se met à table, mais Monsieur a mal à la tête et demande bientôt la permission de se retirer dans sa chambre, la conversation lui étant pénible.

Vers trois heures, mon maître se trouve mieux; nous allons ensemble du côté de la villa Bellevue. Nous passons chez Rose, la femme qui vient en journée à la maison, puis à la villa Continentale. Nous faisons une enquête sur un sujet qui touche à notre repos, nous recherchons quelle raison éloigne ou attire les moustiques. Ainsi, à la villa Continentale, nous étions littéralement dévorés par ces cousins peu aimables, et, ici, dans ce petit chalet que nous habitons, et qui fait partie du même quartier, pas un moustique.

Pourtant, nous avons un fossé avec des cailloux dans le fond comme à la villa, nous avons même, en plus, un lavoir et une citerne non couverte dans le jardin, et jamais nous n'avons vu un de ces insectes redoutables.

1er janvier 1892. — Dès sept heures, mon maître est levé, je lui monte son eau chaude pour sa toilette, car nous devons prendre le train de neuf heures pour aller chez Madame, mère de M. de Maupassant, mais il éprouve de la difficulté pour se raser. Il me dit qu'il a un brouillard devant les yeux, et que pour le moment il ne se sent pas en état pour se rendre chez sa mère. Je lui viens en aide du mieux que je peux. Il prend deux œufs et son thé; cela le remet, il se sent mieux. J'ouvre alors

la fenêtre toute grande, l'air et le soleil pénètrent à flots dans la chambre.

Le courrier arrive; il lit quelques lettres, de bons souhaits, toujours les mêmes, me dit-il. Puis les matelots arrivent et Monsieur descend pour les recevoir. J'entends ces hommes prononcer les formules banales qu'on répète chaque année. Mais ici au moins, s'il y a redite, les souhaits de ces braves gens avaient un accent d'inimitable sincérité, on sentait qu'ils s'adressaient à l'homme, au bon maître, qu'ils aimaient, sans arrière-pensée d'intérêt. Je vins à mon tour serrer la main à mes compagnons de terre et de mer.

Il est dix heures, Monsieur me demande si je suis prêt à partir, « car, ajoute-t-il, si nous n'y allons pas, ma mère va croire que je suis malade. » Nous prenons le train. Pendant le parcours, M. de Maupassant regarde la mer par la fenêtre; elle est belle et bleue sous un ciel très pur, avec un bon vent d'Est. Il me fait remarquer que ce temps ensoleillé serait admirable pour tirer une bordée. Puis, tout au spectacle, il me demande de parcourir les journaux et de lui dire si je vois quelque chose qui puisse l'intéresser.

Une fois chez Madame, je fais et je sers le déjeuner; mon maître a paru manger de bon appétit. Il y avait à table sa mère, sa belle-sœur, sa nièce et sa tante, Mme d'Harnois, qu'il aimait beaucoup. Il lui est arrivé plus d'une fois, quand son cœur était trop plein, d'aller le vider près d'elle; elle avait des dons naturels et particuliers pour compatir à ses peines et le soulager.

A quatre heures, la voiture vient nous prendre; en allant à la gare, nous achetons une grande caisse de raisin blanc pour continuer la cure habituelle. Au chalet, M. de Maupassant change de vêtemens, met une chemise de soie pour être plus à l'aise, puis il dîne, comme à l'ordinaire, d'une aile de poulet, de chicorée à la crème et d'un soufflé crème de riz vanillé, le tout arrosé d'un verre et demi d'eau minérale. Jusqu'à près de dix heures, il marche d'un bout à l'autre du salon et de la salle à manger; de temps à autre, il pousse jusqu'à la cuisine, dont la porte de communication est restée ouverte. Il nous jette à peine une parole, à Raymond et à moi.

Quand je lui montai une tasse de camomille dans sa chambre,

il me suivit aussitôt et se plaignit de douleurs dans le dos. « Cela le tenait jusque dans la région lombaire, » disait-il ; je lui posai une série de ventouses et, au bout d'une heure, la souffrance se calma. A onze heures et demie, il se mit au lit. Assis sur ma chaise basse, dans la chambre voisine, j'attendais qu'il s'endormît. Après avoir pris sa tasse de tisane, il mangea du raisin et ferma les yeux; il était minuit et demi.

Je me retirai dans ma chambre en laissant ma porte ouverte. Un moment après, la sonnette de la porte du jardin tinta : c'était un porteur de dépêches. Je rentrai et donnai un coup d'œil dans la chambre de mon maître pour voir s'il dormait, et s'il était possible de lui remettre ce pli, qui venait d'un pays d'Orient, m'avait dit le facteur. Mais Monsieur reposait profondément, la bouche légèrement entr'ouverte ; je retournai me coucher.

Il était environ deux heures moins un quart quand j'entendis du bruit ; je cours dans la petite chambre qui touche l'escalier, je trouve M. de Maupassant debout, la gorge ouverte. Tout de suite il me dit : « Voyez, François, ce que j'ai fait. Je me suis coupé la gorge, c'est un cas absolu de folie (*sic*)... »

J'appelle aussitôt Raymond. Nous plaçons mon maître sur le lit de la chambre voisine, je fais un pansement sommaire de la plaie. Le docteur Valcourt mandé d'urgence veut bien venir à notre aide en cette triste circonstance. Il était déjà un peu âgé; même avec plusieurs lampes, il ne voyait pas assez clair pour faire les sutures nécessaires. Alors le courageux Raymond entreprend de les faire lui-même, au point de voile, comme il disait, et, ma foi, il s'en tire à son honneur.

Mon pauvre maître était absolument calme, il ne prononça pas une parole en présence du docteur. Quand le médecin fut parti, il nous dit tous ses regrets d'avoir fait une « pareille chose » et de nous causer tant d'ennui. Il nous donna la main, à Raymond et à moi ; il voulait nous demander pardon de ce qu'il avait fait, il mesurait toute l'étendue de son malheur ; ses yeux grands ouverts se fixaient sur nous comme pour nous demander quelques paroles de consolation, d'espoir, si c'était possible.

D'où nous vient, en de pareils momens (momens si pénibles qu'il semble que nous ne pourrions les revivre à nouveau sans que notre raison y sombre), la force inconnue qui nous commande

de lutter contre l'évidence même? Je continuai de mon mieux à consoler le blessé avec tout ce que je pouvais trouver de paroles apaisantes. Vingt fois je les répétais et elles faisaient quand même du bien à mon pauvre maître qui se raccrochait éperdument à un espoir insensé. Enfin sa tête s'inclina, ses paupières se fermèrent, il s'endormit...

Raymond, appuyé sur le pied du lit, était anéanti, à bout de force : il avait donné tout ce dont il était capable ; il était d'une pâleur effrayante. Je lui conseillai de prendre un peu de rhum, ce qu'il fit, et alors de sa poitrine de colosse sortent des sanglots à croire qu'elle allait éclater; ses yeux restaient secs. Tous deux, nous avons veillé notre bon maître; je ne bougeais pas, car il avait une main posée sur un de mes bras; je craignais tant de le réveiller que nous ne parlions même plus. La lumière des lampes avait été baissée et, dans l'obscurité, nous pensions à l'irréparable malheur.

Que de choses me sont passées par la tête dans cette fin de nuit! Parfois, je souhaitais que tout s'arrêtât et que ma vie fût suspendue, tant elle était pénible à supporter. Puis, je voulais reprendre espoir, je me disais que puisque mon maître raisonnait, qu'il reconnaissait l'absurdité de ce qu'il avait fait, c'est que son esprit n'était pas mort; donc, je pouvais encore espérer. A force de raisonnement, j'arrivais à me persuader que je saurais bien le guérir et que cet accident disparaîtrait avec le temps. Je me représentai qu'il était impossible qu'il nous quittât ainsi, quand, la veille encore, il nous parlait en termes si lucides de ses travaux, de son *Moine de Fécamp* et de son *Angelus*. En tout cas, je me promettais de faire tout ce qui dépendrait de moi pour combattre le mal, qui n'était pas, me disais-je, invincible, en considérant surtout la robuste constitution de M. de Maupassant.

Quand il se réveilla, à huit heures, j'étais convaincu que cela irait mieux... Bernard arriva : il fut saisi à la vue de notre malade; c'est que maintenant il avait pâli d'une manière effrayante. Je tâtai sa main pour voir s'il avait de la fièvre; mais non, elle était fraîche. Je lui demandai s'il voulait prendre du thé, puisqu'il était l'heure. Il me répondit à peine; je lui présentai un lait de poule qu'il accepta... A midi, il était toujours dans un état de prostration complète, indifférent à tout; son calme me faisait peur...

Toute cette journée et aussi celle qui suivit, mon maître resta accablé.

A huit heures du soir, il se souleva pour me dire subitement, avec une animation fiévreuse : « François, vous êtes prêt ? Nous partons, la guerre est déclarée. » Je lui répondis que nous ne devrions partir que le lendemain matin. « Comment ! s'écria-t-il, stupéfait de ma résistance, c'est vous qui voulez retarder notre départ, quand il est de la plus grande urgence d'agir au plus vite ? Enfin, il a toujours été convenu entre nous que, pour la revanche, nous marcherions ensemble. Vous savez bien qu'il nous la faut, à tout prix, et nous l'aurons. »

En effet, il m'avait fait jurer de le suivre en cas de guerre avec l'Allemagne ; nous devions aller ensemble défendre la frontière de l'Est. Pendant nos déplacemens, il me confiait son livret militaire, de crainte qu'il ne s'égarât dans la grande quantité de papiers qu'il possédait.

La soirée s'avançait, mon pauvre maître persistait dans ses idées et s'irritait de ma lenteur. La situation devenait critique, car il ne pouvait comprendre que ce fût moi qui mît obstacle à notre départ... Heureusement, Rose, la femme de journée, se montra. Elle avait sur lui une autorité, une influence vraiment surprenantes ; c'était une grande femme aux traits accusés comme ceux d'une Napolitaine, aux cheveux bouclés poivre et sel. Tout ce qu'elle disait l'impressionnait, il était docile à ses conseils et ne les discutait pas.

Le jour suivant, l'infirmier envoyé par la maison de santé du docteur Blanche arriva, et je pus aller jusqu'à Cannes. Je passai chez notre boucher pour lui annoncer mon prochain départ, et la triste nouvelle... Il était en train de dépecer un mouton, il prit la note que je devais régler, la posa sur l'étal et resta absolument interdit pendant quelques minutes. Sa femme essaya de le rappeler à la réalité en lui demandant ce qu'il avait. Il répondit : « Rien, rien, mais je ne puis croire ce que l'on vient de m'apprendre. Comment ! ce monsieur que je voyais passer plusieurs fois par jour par ici et aller au port, serait devenu ?... Pourtant, sa démarche gaillarde était d'un homme plein de vie et de santé, il faisait plaisir à voir. J'avais lu quelques-uns de ses contes, et je l'aimais beaucoup ; c'était un grand écrivain. Ah ! quel malheur !... » Le cœur de ce brave homme éclata, il porta à ses yeux un mouchoir et ne put

retenir ses larmes. Sa femme me dit alors : « Il y a quinze ans que nous sommes mariés, c'est la première fois que je le vois pleurer ! »

Je crois que nous sommes le 6 janvier. Rose et le gardien sont près de mon maître qui est calme. Pour moi, j'en arrive à être inconscient, je me meus comme une machine, mais, aussitôt que mes regards tombent sur le malade, je reviens à la réalité. Je crains toujours qu'il ne revienne sur notre différend à propos du départ pour la guerre... Étrange hallucination !

Nous sommes maintenant dans un wagon-lit, attelé au rapide de Paris ; nous allons à la maison du docteur Blanche, à Passy, où mon maître va être interné, guérir peut-être. Il est là, couché sur le lit du milieu, il ne manifeste aucune agitation, il est doux comme un enfant... Le train file à toute vapeur, nous traversons les montagnes de l'Estérel. Je suis debout, j'appuie ma main sur la portière ; elle s'ouvre toute grande. Encore un peu, j'étais lancé dans le vide. Comment je me suis maintenu ? je ne saurais le dire. Quand j'eus refermé la portière et repris possession de moi-même, le gardien me dit : « Vous l'avez échappé belle ! Il était écrit que vous ne deviez pas mourir, sans doute parce que votre maître a besoin de vous pour se remettre. » Cette parole me frappa, je sentis mon courage me revenir...

Passy, 7 janvier. — Toute cette première journée, mon maître se repose ; il me paraît bien fatigué, il a cependant dormi pendant la plus grande partie du voyage...

Trois jours après notre arrivée dans cette maison de santé, M. le docteur Blanche se présenta à onze heures du matin. M. de Maupassant commençait à déjeuner. Après lui avoir dit bonjour et serré la main, le célèbre aliéniste s'assit et assista au repas. Il parla de différentes choses, lui posa des questions à l'improviste. Mon maître répondit à tout avec à-propos. Il faut dire qu'il connaissait déjà M. Blanche et qu'il l'estimait beaucoup. En sortant, le docteur me dit : « Votre maître fait tout ce que vous lui demandez, c'est une bonne chose. Il a répondu juste à mes questions, tout espoir n'est pas perdu !... Attendons... » Ces paroles d'espoir me mirent du baume au cœur et je bénis ce brave homme, aux cheveux blancs, à la figure digne, qui

inspirait à première vue confiance. Mon maître pouvait guérir! L'illustre spécialiste l'avait dit et je crus en lui.

Jusque vers le 20 avril, je soignai donc M. de Maupassant, secondé par les infirmiers, avec la ferme pensée d'arriver à un bon résultat. Sa santé physique était bonne, son moral me paraissait aussi très amélioré. A peine quelques hallucinations venaient-elles traverser son repos d'esprit. Parfois il se plaisait à nous raconter des plaisanteries très drôles, avec cette verve inimitable que je lui connaissais et il était heureux de nous voir rire, son gardien et moi.

Un soir d'avril, j'étais occupé à écrire à Mme de Maupassant. Tout à coup il me reprocha de m'être substitué à lui, au journal le *Figaro*, et d'avoir médit de lui dans le ciel (*sic*). Il ajouta: « Je vous prie de vous retirer, je ne veux plus vous voir. » Je restai stupéfait, mon cœur se contracta, mais, sur les conseils de Baron, le gardien, qui savait mieux que moi qu'il ne fallait pas contrarier ce genre de malades, je me retirai.

Le lendemain, mon pauvre maître me reçut aussi bien que d'habitude et me demanda si nous irions bientôt chez lui, rue Boccador.

Dans la journée, je signalai au docteur Blanche la scène inquiétante qui avait eu lieu en lui répétant textuellement ce qu'il m'avait dit. A ce récit, les traits de l'aliéniste se contractèrent, devinrent durs; les sourcils froncés, il prononça: « Tant pis! c'est ce que je craignais. » Il descendit très vite l'escalier, et il me sembla qu'il serrait bien plus fort que d'habitude la rampe en bois sur laquelle il s'appuyait toujours. Je restai perplexe. Quand je pus rassembler mes impressions, je conclus que le savant désespérait décidément de la santé morale de son illustre client. Alors je pensai: S'il va moins bien, s'il n'y a plus espoir de guérison, pourquoi le laisser ici? Nous serions bien mieux à la campagne, un homme et moi suffirions à garder le malade, puisqu'il est halluciné, et qu'il n'a jamais la moindre velléité de révolte. L'autre jour, il m'a bien dit de me retirer, mais le lendemain il n'y pensait plus.

16 juin 1892. — Mme de Maupassant est absolument de mon avis; elle désirerait une autre organisation d'existence pour son fils...

15 juillet. — Tout a été fait dans ce sens de la part de la mère de Monsieur et de celle de sa tante, Mme d'Harnois, qui a toujours été pleine de sollicitude pour lui. Mais, à notre grand regret, l'on s'est heurté à l'impossible; le malheureux doit rester enfermé, réduit à l'état de mort vivant !

Le jour où j'appris cette décision, mon maître me reçut par ces paroles : « François, quand irons-nous enfin rue Boccador, où j'ai tout ce qu'il me faut pour ma toilette? Puis enfin, mes manuscrits sont là, ainsi que mes livres. La nourriture que vous savez si bien me préparer me remonterait, tandis qu'ici je ne guérirai jamais ! » J'étais obligé d'entendre cela, sans trouver un mot à répondre. Était-ce assez déchirant ? Comme d'habitude, je lui promis que notre retour rue Boccador ne tarderait pas. Je dois dire que les médecins me traitèrent toujours avec la même amabilité. Un jour, l'un d'eux me questionna sur le temps que j'avais passé au service de M. de Maupassant. Après un moment de conversation, il me dit : « Oui, je vous comprends, mon pauvre garçon, mais que voulez-vous?... »

Septembre. — Mon maître ne parle plus maintenant de retourner chez lui... Un jour, il me demande son ivoire ancien qu'il avait donné en grand mystère et il sourit; malgré cela, il m'affirme ne pas savoir ce que le triptyque est devenu. Puis il se tourne vers Baron pour le prendre à témoin que ce qu'il avançait était vrai. Ce gardien, aimable, souple et parfait dans son métier, avait conquis les bonnes grâces du malade; il répond : « Mais certainement, François, M. de Maupassant a bonne mémoire, il se rappelle exactement ce détail et bien d'autres choses, comme vous avez pu le constater. »

Octobre. — Nous allons dans le jardin toutes les fois que le temps le permet. Les jours deviennent courts et sombres; il y a déjà des brouillards sur les bords de la Seine. Aujourd'hui, il fait mauvais, M. de Maupassant passe son temps au salon et joue au billard.

Rentré à la maison, seul, le soir, je prends à l'improviste un volume dans l'œuvre du maître. Il m'arrive de m'arrêter dans la lecture, il me semble le sentir près de moi... Ses ouvrages

sont tellement lui-même, que je crois l'entendre, je me figure qu'il est là et qu'il va prononcer mon nom, je vois ses gestes souligner ses récits, je le retrouve tout entier, avec le rire si franc qu'il avait quand il me parlait de ses lecteurs.

Hélas ! oui, je revis les jours anciens ; distinctement j'entendis mon maître me donner un ordre connu : « François, cet après-midi, vous porterez ma chronique au *Gil Blas*. J'espère qu'ils seront contens, puisqu'ils en veulent de bonnes ! »

Son rire sonnait alors, éclatant et plein, pareil à celui d'un enfant satisfait d'avoir achevé sa tâche.

Le lundi de Pâques 3 avril 1893, je suis dans le jardin avec mon maître et son infirmier. Il a beaucoup maigri pendant ce long hiver, et sa marche est moins sûre. Nous nous asseyons sur un banc, sous un marronnier, dont les jeunes feuilles laissent filtrer des rayons de soleil.

Malgré tout, le malade éprouve encore de la satisfaction à voir la renaissance de la nature ; il admire cette jolie pelouse au vert tendre qui s'étend devant nous et repose nos yeux. Je lui fais remarquer la beauté d'un petit arbuste qui a déjà sa couronne de feuilles panachées, presque blanches. Il me répond : « Oui, ce petit arbre fait bien, mais ce n'est pas comparable à mes peupliers blancs d'Étretat, surtout sous un coup de vent d'Ouest. »

Dans ce jardin, clos de murs sévères, je pense aux nombreuses promenades que nous avons faites ensemble sur les montagnes, au grand air libre et pur, je nous revois sur le haut du mont Revard, quand mon maître, du bout de sa canne, me montrait les montagnes de Suisse, m'indiquait où se trouvaient Chamonix, Zermatt et le Mont-Rose.

Je me souviens aussi que c'est là qu'il me dit, avec un accent embarrassé qui trahissait un regret inavoué, que ce voyage de Suisse avait contribué à rompre un mariage projeté. Tout de même, s'il s'était marié, il aurait eu une tout autre destinée !... Un jour je faisais part de cette impression à M. le docteur Blanche. Il me répondit : « Guy de Maupassant était trop artiste pour se marier ! » Sur le moment, je pensai : Le docteur a peut-être raison. Mais après avoir réfléchi, quand je me rappelai combien mon maître était bon, sensible aux sugges-

tions du cœur, je conclus que la femme qui l'aurait pris par la délicatesse, par la noblesse des sentimens, aurait fait de lui ce qu'elle aurait voulu...

A quoi bon ce retour en arrière? On n'échappe pas à sa destinée. Celle de M. de Maupassant fut fixée par une simple rencontre où se décida son avenir au moment où il allait suivre la voie commune.

En rentrant de notre promenade, nous passons devant les volières, qui renferment toutes sortes d'oiseaux. Ici, c'est Baron qui s'entretient avec mon maître de tous ces animaux qui l'intéressent. Il s'entend très bien à ces choses de basse-cour ; M. de Maupassant le reconnaît et écoute avec plaisir ses explications.

Le soir, quand je quittai mon maître, il me donna la main, et il me sembla encore plus triste. Comme il m'était arrivé tant de fois déjà, je m'éloignai de cette demeure le cœur serré ; jamais l'horreur du tombeau vivant où le grand romancier était emmuré ne m'apparut plus sinistre...

... C'est la fin.

Le 3 juillet 1893, M. de Maupassant s'éteignait dans ce sombre asile, loin de moi, hélas !...

REVUE DRAMATIQUE

Comédie-Française : *Après moi*, pièce en trois actes par M. Henry Bernstein. — Gymnase : *Papa*, comédie en trois actes par MM. R. de Flers et G. A. de Caillavet.

Si nous pouvions douter que le théâtre violent fût le contraire du théâtre vigoureux, et le théâtre brutal le contraire du théâtre vrai, la démonstration vient de nous en être fournie de façon magistrale par M. Henry Bernstein. Non que sa nouvelle pièce soit sensiblement inférieure aux précédentes. Tout juste pourrait-on dire que les ficelles y sont un peu plus grosses et manœuvrées avec moins de sûreté. Mais le cadre est différent. La Comédie-Française n'appartient pas à un genre exclusivement ; drame ou comédie y peuvent être également à leur place, à condition toutefois de contenir un minimum de littérature. C'est ce minimum de littérature que je regrette de ne pas trouver dans les pièces de l'école du coup de poing. Ce que j'entends par littérature, ce ne sont pas d'ailleurs de vains agrémens de style ou le luxe facile des mots d'auteur. Non, mais c'est un peu d'observation, quelque étude des âmes, un certain souci du réel. Les pièces de M. Bernstein en sont fâcheusement dépourvues, et celle-ci comme les autres. C'est, au jugement de la critique littéraire, la tare essentielle de ce théâtre. Tout le monde en a signalé la grossièreté, et je serai bien obligé de l'indiquer à mon tour. Tout le monde a noté l'odieux des personnages, et il me sera bien impossible d'avoir l'air de ne pas m'en être aperçu. Mais ces traits ne sont pas particuliers au théâtre de M. Bernstein, et on pourrait presque dire qu'à des degrés divers, ils sont caractéristiques du théâtre d'aujourd'hui. La marque des productions de M. Bernstein, c'est que tout y soit sacrifié à la situation. Il faut que cette situation soit non seulement frappante, saisis-

sante, angoissante, mais rare, exceptionnelle, inouïe. Il faut et il suffit... Pour établir cette situation, il n'y a ni invraisemblances qui coûtent à l'auteur, ni impossibilités dont il ne fasse bon marché. Il ne tient nul compte ni de la nature, ni de la logique, ni de l'expérience. Ce sont les figures grimaçantes créées par le cauchemar et qu'un cri, le son d'une voix humaine ferait évanouir. On n'imagine rien de plus conventionnel, de plus factice, de plus parfaitement en dehors de l'humanité et de la vie. Par là même ce théâtre manque son effet. Nous n'arrivons à prendre ni au tragique, ni même au sérieux cette gesticulation et ces rodomontades. De loin, nous admirons les lutteurs forains et l'énormité des poids qu'ils enlèvent dans l'effort puissant de leurs « doubles muscles; » de près, nous apercevons le truquage, nous devinons que ces poids sonnent le creux et qu'ils sont vides; nous laissons ce spectacle aux badauds et nous passons.

Les trois actes de *Après moi* s'encadrent dans la somptueuse villa qu'un opulent financier, M. Bourgade, s'est fait bâtir à quelques kilomètres de Dieppe. C'est l'époque des villégiatures. Il y a dans la maison des tas d'invités, dix-neuf exactement, parmi lesquels plusieurs invitées, ce qui permet de varier le plaisir du bridge par d'autres distractions. On se fait d'une chambre à l'autre de petites visites, qui ne tirent pas à conséquence. Société brillante, mais un peu mêlée. Nous surprenons entre une duchesse et un compositeur de musique un bout de dialogue qui nous donne une haute idée de la moralité des duchesses qui couchent sous le toit des financiers. La soirée tire à sa fin : on échange, avant d'aller dormir, quelques propos ailés. Ce genre de conversation mondaine, spirituelle, perverse et légère n'est pas celui où excelle M. Bernstein. Mais il n'attache à ces premières scènes que peu d'importance. Elles servent uniquement à occuper le tapis, je veux dire à permettre aux spectateurs retardataires de gagner leur place. Voici le drame qui va commencer.

Il débute par une grande conversation entre M. Bourgade, Mme Aloy et James. A mesure que se poursuit l'entretien qui réunit ces trois personnages, nous voyons leur figure se dessiner devant nos yeux, ou du moins, d'après les indications qui nous sont fournies, nous nous en formons une certaine image. M. Bourgade est un grand honnête homme. Il jouit d'une réputation solidement établie : il est de ceux à qui va l'estime universelle, dont le nom est synonyme d'honorabilité proverbiale. De sa probité en affaires, ne parlons même pas : cela est superflu et tout éloge que nous en ferions paraîtrait injurieux. Il manie d'énormes capitaux; il est un des rois du marché; jamais un soup-

çon ne l'a effleuré. Dans la lutte quotidienne, il a pris l'habitude de la décision prompte, du commandement sans réplique. Nous le devinons à son geste, au son de sa voix, autoritaire, impérieux. Cette rudesse est celle du bourru bienfaisant. Bienfaiteur, il l'est de ces Aloy avec lesquels nous l'entendons causer. M. Aloy était son ami; il est mort laissant des affaires embarrassées; M. Bourgade les a prises en mains, rétablies, amplifiées; il est venu au secours de la veuve et de l'orphelin, de la façon la plus noble, la plus désintéressée. Mme Aloy, qui est maintenant une dame à cheveux gris, James, qui est un grand gaillard d'une trentaine d'années, ont pour lui une reconnaissance et un respect sans bornes. Cela permet à M. Bourgade d'élever la voix, de parler, sinon en maître, du moins en chef de famille. Et nous nous apercevons en effet qu'il y a de l'irritation, je ne sais quoi de fébrile dans le ton dont il s'adresse à James.

Il somme celui-ci de se décider sur-le-champ à épouser Henriette Fleurion. Henriette est une jeune fille charmante, cela va sans dire, et en outre très riche, qui habite en ce moment dans la villa. Il n'y aurait qu'un étage à monter pour lui porter la bonne nouvelle qu'elle souhaite et qu'elle attend. Bourgade voudrait que James montât cet étage. Pourquoi ces hésitations et ces retards? Il y a des mois et des mois déjà que le jeune homme a été fiancé à Henriette. Brusquement il est parti, prétextant la nécessité d'un voyage, prolongeant au delà de toutes limites la durée de ce voyage. Et maintenant qu'il est de retour, il s'obstine à une attitude bizarre, incompréhensible. Qu'il s'exécute enfin ou qu'il s'explique! Avec autant de violence que Bourgade ordonne, James refuse. C'est le diapason, adopté une fois pour toutes, par les personnages de M. Bernstein. Ici personne ne parle, et tout le monde crie. James ne veut pas se marier et il ne veut pas s'expliquer. Il exige qu'on le laisse tranquille et finalement quitte la partie. Sur le cas de James, nous n'avons aucun doute, aucune incertitude. Pour que ce garçon refuse catégoriquement, avec tant d'obstination et tant d'âpreté, la main d'une jeune fille si charmante et si riche, il y a une raison, et il ne peut y en avoir qu'une : il aime ailleurs. Cela crève les yeux. Nous nous étonnons seulement qu'une mère et un intime ami de la famille puissent s'y tromper. Comment se peut-il que ni l'une ni l'autre ne connaisse ou ne soupçonne le secret de James? Ce secret, nous le pénétrerons, avant qu'il soit longtemps; nous sommes là-dessus bien tranquilles. Nous attendrons sans fièvre. Mais pourquoi M. Bourgade tient-il si fort à la conclusion immédiate d'un mariage avec Henriette? Cela reste

plus obscur. Il ne dit pas un mot qui puisse nous mettre sur la voie. C'est une énigme. Peut-être la clef nous sera-t-elle livrée à l'acte suivant, où il est convenu que M. Bourgade et Mme Aloy auront, dans une pièce du premier étage, une importante conversation d'affaires.

Cependant, la scène étant restée vide, nous y voyons revenir James. Il a feint d'aller rejoindre son yacht où il est domicilié; en réalité, il s'est caché dans le parc, et le voici de retour dans le hall de la villa où il a un rendez-vous avec qui? avec la femme de M. Bourgade, Irène. Cette Irène n'a fait encore que passer; nous ne serons pas fâchés d'apprendre un peu à la connaître. Elle est mariée depuis dix-sept ans; elle est, depuis dix-sept ans, une épouse irréprochable. Aime-t-elle son mari? elle a du moins pour lui un profond attachement fait d'admiration, de respect et de gratitude pour cet homme si exceptionnellement honnête et si parfaitement bon. Le tromper, commettre ce crime et cette vilenie, elle ne s'y résoudra jamais. Voilà ce qu'elle est venue dire à James, et pourquoi elle a donné un rendez-vous, cette nuit, à ce jeune homme ardent dans cette salle solitaire. Car nous savons maintenant quel est le secret de James : il s'appelle Irène. Cela date d'un soir où il a vu Irène au bal, très décolletée, ainsi que le veut la mode. Ç'a été comme un paquet de cailloux qu'il aurait reçu dans la poitrine. Ainsi s'exprime ce jeune homme en un langage figuré qui est apparemment le langage bien moderne et « dernier cri » de la passion. Les poètes de jadis, ceux de la tragédie comme ceux du madrigal, ont fait la consommation que l'on sait des feux et des chaînes, des flammes et des fleurs. Le paquet de cailloux est la dernière nouveauté et notre plus galante invention. De ce choc James ne s'est pas remis. Il s'est sauvé; il a fui jusque dans l'Orient, qui, de nos jours, n'est plus désert; il a emporté dans son cœur meurtri le tourment plus fort que l'absence. Le voici maintenant revenu tout exprès pour faire de la femme de son bienfaiteur sa maîtresse. C'est très mal. Et nous qui, n'ayant ni contemplé le décolleté d'Irène, ni reçu le fameux coup, avons gardé toute notre liberté d'appréciation, nous en jugeons sans indulgence. S'il y avait une femme au monde qui dût être sacrée à James, c'était Irène, de beaucoup plus âgée que lui et mariée à un homme qui est pour lui un second père. Avoir reçu d'un homme conseils, appui, assistance, soins quasi paternels, et lui prendre sa femme, c'est une abomination que toute la phraséologie et la passion n'excusent pas. Ce James est un drôle. Nous savons infiniment de gré à Irène de le renvoyer à son romantisme de héros fatal.

Honnête femme, incapable de faillir, elle ne connaît que son devoir... Soudain elle tombe dans les bras du jeune homme. C'est brusque, inattendu, inexpliqué, comme tout sera brusque, inattendu, inexpliqué dans cette pièce où la malice semble être de dérouter le spectateur et de l'égarer pour ensuite tomber sur lui à l'improviste et le prendre à la gorge. C'est l'art des préparations remplacé par le théâtre guet-apens.

Un premier acte doit être un acte d'exposition et contenir tous les élémens d'où le drame par la suite va se dégager. Nous devons supposer qu'il se jouera entre les personnages qui nous ont été présentés et tels qu'ils nous ont été présentés, que les développemens découleront de la situation initiale telle qu'elle a été posée. Qu'avons-nous vu jusqu'ici ? Un honnête vieillard indignement outragé par un méchant gamin. Cet ingrat de James apporte le déshonneur et la désolation dans l'intérieur du pauvre homme. Évidemment, la pièce est là. Comment sera-t-elle conduite, et quels incidens imaginera l'auteur ? Quel rôle donnera-t-il à Henriette, la fiancée trahie ? Quel rôle à Mme Aloy, la mère, qui va sans doute se tenir pour en partie responsable de l'ingratitude de son fils ? Nous n'en préjugeons rien ; mais ce dont nous ne pouvons douter, c'est que le sujet même de la pièce ne soit la souffrance d'un homme de devoir et d'honneur trahi par deux misérables... Or en suivant cette piste, sur laquelle nous a engagés l'auteur, nous tournons le dos aux événemens qui vont se dérouler au second acte. Un élément nouveau de l'action va nous y être découvert, qui sera l'élément essentiel, et que rien ne pouvait nous faire soupçonner.

Car *Après moi* est le drame du spéculateur. Cet honnête homme de M. Bourgade est un escroc. Tel est le changement à vue auquel nous assistons dès les premières minutes du second acte. Cette stupéfiante nouvelle nous est apportée par M. Bourgade lui-même, dans la conversation qu'il a voulu avoir tout de suite avec Mme Aloy, conversation d'affaires, qui se poursuit dans le salon du premier étage pendant que se continue dans le hall du rez-de-chaussée la conversation amoureuse d'Irène et de James. Bourgade a spéculé sur les huiles. En quoi consiste l'opération, on nous l'explique longuement, minutieusement ; mais je craindrais de me noyer dans tous ces chiffres et dans toute cette huile. Ce qui est certain, c'est qu'il a joué avec les fonds qui lui étaient confiés, et englouti dans cette désastreuse affaire toute la fortune de Mme Aloy et de James. Il a tout perdu jusqu'au dernier sou. Il les a ruinés jusqu'au dernier centime. Et voilà bien pourquoi il

voulait faire épouser à James les millions d'Henriette. Ce conseil de père de famille était une canaillerie de plus. Il y a des années et des années que Bourgade mène cette vie de fourberie et de brigandage, au milieu de l'estime générale. Que personne n'en ait rien su, ni Irène, ni Mme Aloy, ni James, que rien n'en ait transpiré, ni dans le monde des affaires, ni dans le monde, c'est une des anomalies qui abondent dans ce théâtre. Depuis des années, Bourgade accumule les abus de confiance, manœuvres frauduleuses et tout ce qui concerne son état de financier véreux. Vraisemblablement, il continuerait avec la même assurance imperturbable et la même intrépidité de bonne conscience. Mais l'heure a sonné de l'inévitable culbute. C'est ce qui le décide à parler. Mme Aloy, la première minute de stupeur passée, dissimule mal un vif mécontentement. Il nous est impossible de ne pas trouver qu'elle y a tous les droits.

Bourgade a pris le parti de se tuer. Le suicide n'arrange rien ; il n'est pas une réparation, mais il est une fin ; c'est quelque chose. Avant de disparaître, il tient à régler ce qui arrivera « après lui. » Il fait venir son vieux camarade Friediger et le charge d'un certain nombre de commissions. Il a mis de côté un peu d'argent, pour assurer quelques petites rentes à Irène : ce n'est pas d'un homme d'affaires très correct, mais c'est d'un bon mari. Friediger se lamente et pleurniche. Ce qui permet à l'escroc de prendre des attitudes et de faire des mots. « Je suis peut-être un vilain monsieur, mais je suis un monsieur. » Il est, comme vous voyez, assez content de lui. C'est un phraseur : il ne lui manquait que cela ! Il se plaît à étonner cette bonne bête de Friediger. Il est emphatique, il est verbeux, et un soupçon nous vient. Les gens qui sont bien déterminés à se tuer, n'en disent rien. C'est même à cela qu'on reconnaît l'homme qui va se suicider : son silence le trahit. Ce verbiage nous inquiète. Bourgade se tuera, puisqu'il le dit; mais il le dit trop; évidemment il n'en a pas du tout d'envie; il préférerait attendre. Resté seul, il procède aux derniers préparatifs; il y procède lentement. Un tel spectacle est toujours pénible, et le plus court, en ce cas, est le meilleur. Celui-ci se prolonge. Bourgade se tuera-t-il ou ne se tuera-t-il pas? Notez que cela nous est bien indifférent. Qu'il se supprime, nous ne le pleurerons pas et nous ne nous en réjouirons pas davantage. Car cela fera une canaille de moins par le monde, mais il en restera tant d'autres! Enfin il appuie sur sa tempe le canon de son revolver...

A ce moment, la porte s'ouvre. Une femme paraît. C'est Irène, mais

Irène, les cheveux en désordre, le peignoir en déroute, dans le simple appareil d'une beauté qui s'arrache aux bras d'un amant. Ce dépoitraillement, le trouble d'Irène, l'embarras de ses explications valent tous les aveux : le mari ne s'y trompe pas : sa femme le trompe. Nous voilà enfin au centre même du drame. Nous tenons la situation pour laquelle toute la pièce a été faite. Tout ce qui a précédé ne tendait qu'à l'amener ; tout ce qui suivra n'en sera que le développement et la conséquence. Un homme, acculé au suicide par des pertes d'argent, au moment où il va presser la gâchette de son pistolet, découvre que sa femme le trompe. Telle est la situation. Elle est violente, mais surtout violemment artificielle. Faites le compte des coïncidences qu'elle suppose. Il faut admettre qu'une épouse, jusque-là fidèle, renonce à ses dix-sept années de fidélité juste à la minute où son mari, jusque-là réputé honnête homme, est mis par l'imminence de la banqueroute dans la nécessité de se supprimer. Entre ces deux drames, le drame d'amour et le drame d'argent, complètement indépendans l'un de l'autre, il faut admettre que la rencontre s'est produite précisément à la minute où l'un allait pouvoir influer sur l'autre. Il est trop clair qu'il en est ainsi parce que l'auteur l'a voulu ainsi. C'est la ficelle, et elle a l'épaisseur d'un câble.

Vous me direz : « Cette rencontre est toute fortuite, je l'accorde. Il y avait des milliers et des milliers de chances pour qu'elle ne se produisît pas, et une seule chance pour qu'elle se produisît. Cette chance unique, le calcul des probabilités la détermine, et le langage courant l'appelle le hasard. Nierez-vous l'existence du hasard? et, puisqu'il intervient dans la vie, de quel droit prétendez-vous l'éliminer du théâtre? » Je ne nie pas le hasard. Partant en voyage, vous prenez justement le train et vous montez justement dans le wagon qu'une collision va mettre en miettes. Vous promenant à petits pas dans votre rue, vous passez précisément sous la cheminée que toutes les forces combinées de la nature devaient faire tomber à cette minute et tomber sur votre tête. Vous rentrez chez vous à l'instant où vous dérangez des cambrioleurs, à qui vous ne laissez d'autre ressource que de vous assassiner. Autant de hasards que les journaux s'empressent d'enregistrer et dont la curiosité publique se régale sous la rubrique des faits divers. Certes, le théâtre admet le fait divers ; il y a même un genre, et des plus vivans, qui ne vit pas d'autre chose : c'est le mélodrame. Si la situation d'*Après moi* m'était contée à l'Ambigu, je me garderais bien d'élever aucune objection. Je la trouverais joliment bien inventée et tout à fait amusante. Mais nous sommes à la Comé-

die-Française; nous ne pouvons accepter que ce qui se passe sur notre première scène littéraire se passe en dehors de la littérature; et puisque l'œuvre nous est présentée dans ce cadre, nous sommes bien forcés de la discuter comme nous ferions une œuvre littéraire.

Il y a une manière, et, à vrai dire, il n'y en a qu'une seule, de donner au hasard un rôle en littérature : c'est de le montrer secondant ou contrariant le travail de la passion. Il y aurait eu pour M. Bernstein une manière, au lieu de nous livrer le fait divers tout cru, de le changer en élément d'une action dramatique. Et il n'est pas très difficile de l'imaginer. Prenons les personnages de la pièce et esquissons leur physionomie en la modifiant dans le sens qui eût convenu. Supposons que Bourgade est le mari éperdument épris de sa femme, d'ailleurs beaucoup plus âgé qu'elle, de race et d'éducation inférieures, Othello d'une autre Desdémone. Pour se faire aimer de cette femme plus jeune, plus affinée, dont il se sent méprisé, il ne conçoit dans sa cervelle de rustre et de manieur d'argent qu'un moyen : c'est de la faire follement riche, d'acheter son amour au prix de tout cet argent qu'il va lui gagner. C'est pour elle qu'il s'est lancé dans de dangereuses entreprises; l'amour de cette femme était l'enjeu de la partie insensée qu'il a engagée et où il va succomber; c'est sa passion exagérée qui l'a rendu criminel : bandit, mais bandit par amour. Et au moment où il va sombrer dans la tempête financière qu'il n'a affrontée que pour gagner le cœur d'une femme, il apprend que cette femme le trompe !... Autant qu'il m'en souvient, le dernier forban que nous avait présenté M. Bernstein appartenait à cette catégorie des forbans amoureux... Mais pour ce qui est de Bourgade, rien ne nous donne à croire que le souci de sa femme soit jamais entré dans ses combinaisons de joueur et ses audaces de spéculateur. Lui-même n'essaie pas sur ce point de nous donner le change. Il prétend qu'il a agi dans l'intérêt de Mme Aloy et de James. En réalité, il n'a eu d'autre but que son propre intérêt. Il a souhaité par amour-propre, vanité, folie des grandeurs, une de ces royautés que confèrent les millions dans l'ère des trusts. Comme il y a le roi du fer, celui du cuivre, et celui des blés, il aurait été le roi des huiles. Il n'y a aucun rapport entre cette ambition toute personnelle et l'amour qu'il pourrait avoir pour sa femme. Cet amour, il n'en a pas même été question. Et nous sommes plutôt portés à croire que Bourgade n'a pour sa femme qu'une affection tiède et distraite d'homme très occupé et à qui il reste peu de temps pour rêver aux étoiles.

Tout à coup, et sur le bord de la tombe, Bourgade se découvre un

tempérament d'amoureux. L'idée qu'après sa mort Irène sera à un autre et à un autre qui est déjà son amant, lui apparait brusquement et opère en lui une révolution. Du coup, il renonce à ses projets de suicide. Il resserre le pistolet dans sa boîte, bien sagement. Le joueur malheureux, le financier à bout d'expédiens n'existe plus : il ne reste que le mari jaloux. Ah ! que cela est extraordinaire, et imprévu, et je dirais invraisemblable, si nous n'étions ici en pleine fantaisie et dans ce domaine de l'hypothèse où les opinions sont libres. L'auteur aurait pu se plaire à nous conter l'aventure d'un financier en détresse qui, n'étant plus retenu à la vie que par son attachement pour sa femme, découvre que celle-ci le trompe, et, de désespoir, se tue. Il a préféré que Bourgade ayant résolu de se tuer, change d'avis, en apprenant le surcroît de son infortune. L'une ou l'autre alternative est défendable; la seconde pourtant un peu moins que la première. Ce Bourgade s'en allait mourir ; la nouvelle qu'il est ce que vous savez et que Molière eût appelé comme vous savez, le rattache à la vie. Allons! allons ! on ne nous ôtera pas de l'esprit que ses préparatifs de suicide étaient une frime et qu'il a sauté sur le premier prétexte.

Maintenant, nous allons assister à un joli déballage. Ces deux êtres se font horreur et ils ne se l'envoient pas dire. Dans le dialogue qu'ils échangent à travers les demi-ténèbres de cette nuit moins noire que leurs âmes, l'escroquerie et l'adultère se donnent la réplique. Oubliant sur l'heure l'infamie dont il est saturé, Bourgade se dresse en justicier. Irène n'a qu'un regret, celui de sa longue honnêteté. Quoi! pour rester fidèle à ce voleur, elle s'est privée des joies d'une mauvaise conduite ! Dix-sept années de privations ! On demandait tout à l'heure ce que c'est que l'irréparable. Le voilà, l'irréparable : ce sont toutes ces jouissances perdues. Par ce cri du cœur, nous pouvons juger de ce que vaut le cœur de celle qui le pousse. Ainsi s'entre-croisent les invectives, et s'entre-choquent les paquets de sottises remplaçant les paquets de cailloux...

Tout du long de cet acte nous n'avons entendu que plaintes, reproches, gémissemens, injures, sanglots de colère et de rage, halètement de bêtes traquées. Nous avons notre compte. Quant à Bourgade, il lui reste à découvrir qui est le larron de son honneur. Vainement a-t-il, pareil aux maris croquemitaines du bon Dumas père, tordu les poignets d'Irène : Son nom, madame ! Il ne lui a pas arraché ce nom. Tout de suite, au début du troisième acte, James, par quelques paroles imprudentes, se dénonce lui-même. Que va-t-il se passer ? Bourgade va-t-il tirer sur James ou sur Irène ce coup de pis-

tolet qu'il s'est épargné à lui-même, il y a quelques heures? Irène va-t-elle se sauver avec son amant? Ou va-t-elle accompagner dans sa retraite le financier en fuite? L'auteur peut choisir entre ces diverses solutions celle qui lui fera le plus de plaisir, ou le plus de peur. Elles nous sont à nous tout à fait indifférentes. Peu nous importe ce qui adviendra de ces personnages dont aucun ne nous intéresse. Nous n'avons qu'un désir, c'est que l'énervant débat ne se prolonge pas. Nous n'avons qu'un avis, celui qu'exprime James avec un à-propos que le public a souligné : « Il faut en finir. » Avoir choisi une situation si baroque, et pour n'en rien tirer qui provoquât l'émotion du spectateur, c'est une duperie, et c'est la formule de cet art.

J'ai essayé de montrer combien ce théâtre dont le principe consiste à combiner les élémens d'une situation mélodramatique et agencer un jeu de circonstances extraordinaires, est dépourvu d'humanité. Aucune psychologie. Des bonshommes à peine dessinés d'un trait sommaire. Il me faut pourtant dire quelques mots de l'atmosphère morale qu'on respire dans cette pièce. La vieille Mme Aloy qui ne dit rien, et la jeune Henriette qui reste à la cantonade sont les deux seuls personnages qui échappent à l'universelle abjection. Les autres sont, chacun à sa manière, pareillement méprisables. Bourgade qui dans sa débâcle ne trouve qu'un reproche à se faire, celui de n'avoir pas réussi, et qui finalement se sauve et se cache pour échapper à la prison, est un pleutre sinistre. Irène, la femme mûre, qui s'offre les caresses d'un jeune homme et regrette seulement de n'avoir pas commencé plus tôt; James, qui, sous le toit de celui qu'il croit son bienfaiteur, séduit la femme de celui-ci, tous ces gens se valent. Notez qu'ils ont tous fait jusqu'ici figure d'honnêtes gens. Mais fiez-vous donc aux honnêtes gens! Rien d'ailleurs n'excuse ou ne relève ici leurs défaillances. On n'aperçoit pas chez Bourgade cet esprit d'aventure et ce goût du risque qui prêtent à certains désastres de joueurs, restés beaux joueurs, une sorte de grandeur. Le sentiment n'a aucune part à l'attrait qui porte l'un vers l'autre Irène et James et qui se résout dans l'échange de deux fantaisies et le contact de deux épidermes. Rien dans tout cela que l'appât de l'argent, la séduction de la chair, les deux mobiles les plus bas auxquels l'humanité puisse céder. Nous sommes fort loin de ces spectacles qui, suivant le mot de La Bruyère, élèvent l'esprit.

Les artistes de la Comédie-Française avaient une tâche difficile. Ils s'en sont tirés tant bien que mal. M. Le Bargy était chargé du rôle écrasant de Bourgade. Ce n'est pas sa faute si ce rôle est dur, sans

nuances, monotone et monocorde, et à peu près aussi fatigant pour le public que pour l'acteur. Mme Bartet, qui sait mettre partout de la mesure, du tact, de la distinction, n'était pas la femme qu'il fallait pour les explosions enragées du second acte. M. Grand a été quelconque, et Mme Pierson aussi ; et ils n'avaient pas mieux à faire.

MM. de Flers et de Caillavet sont dans le plein épanouissement d'un talent fertile, facile, merveilleusement adapté aux conditions actuelles du succès : le public ne se lasse pas de les entendre conter les histoires qu'ils content si agréablement. Il y a, semble-t-il, dans leur répertoire deux veines principales : une veine de comédie légèrement satirique, celle du *Roi* et du *Bois Sacré ;* une veine de comédie aimable et sentimentale, à la manière de l'ancien « théâtre de Madame, » et d'où procédait *l'Amour veille*. C'est à cette seconde catégorie qu'appartient la comédie qu'ils viennent de donner au Gymnase : *Papa*.

Le sujet est de ceux qui ont été maintes fois remis au théâtre, où tout l'art de l'écrivain ne consiste qu'à renouveler des situations anciennes. Il y a longtemps qu'Alexandre Dumas fils a donné le *Père prodigue;* il n'y a pas longtemps que M. F. Duquesnel faisait représenter *Patachon;* et il est probable qu'entre les deux un érudit du théâtre trouverait à citer plus d'un « Patachon » et plus d'un « Père prodigue. » Il nous suffit qu'au vieux thème les ingénieux auteurs aient mis des habits neufs, coupés à la dernière mode et d'un chic bien parisien.

Dans un village de Languedoc vit en gentilhomme campagnard le jeune Jean Bernard, qui, ne se connaissant pas de parens, mais d'ailleurs jouissant de suffisans revenus, s'accommode aisément de sa situation d'enfant naturel. Il fréquente peu de monde, hors le curé son voisin, son fermier Aubrun, et Jeanne, la fille de son fermier. Et comme il est à l'âge où l'on devient amoureux, son isolement ne peut faire qu'il n'ait découvert dans le voisinage une jeune Valaque, Georgina Coursan, dont il rêve et qu'il est prêt à épouser. Cette Georgina n'est pas une méchante personne, oh ! non, et même elle n'est pas une fille déshonnête, quoiqu'il y ait à dire ; mais elle a en elle un instinct bohème, un goût du plaisir et du luxe, tout ce que ce bon rustre de Jean ne saura jamais satisfaire.

Tout à coup il tombe du ciel, à ce grand garçon, un père. Le comte de Larzac, averti par certains signes que le moment est venu de faire une fin, s'est souvenu à propos qu'il avait un fils, tout poussé, dans un coin de province, ce qui est une excellente condition pour un viveur

sur le retour qui veut s'installer dans un nouveau rôle et jouer les pères. Il fait exprès le voyage du Languedoc, en automobile, arrive tout essoufflé et poussiéreux, jette un regard sur le domaine, cause un quart d'heure avec le curé, repart, et fait venir Jean à Paris.

Le second acte nous montre Jean chez son père, le campagnard chez le Parisien : et les ahurissemens de ce jeune Huron fournissent une abondante source de comique. Le comte de Larzac a complètement renoncé aux femmes; mais la destinée s'amuse à en mettre encore et quand même toute une théorie sur son chemin; pour lui aussi, c'est la Fatalité. La dernière arrivée est Georgina Coursan qu'il trouve charmante et tout à fait digne de devenir sa belle-fille. Et c'est pourquoi il repart pour le Languedoc à l'effet de marier les deux jeunes gens.

Mais ici un phénomène se produit auquel nous étions très préparés, que nous attendions et qui par conséquent nous cause une satisfaction vive. Placé entre ce père boute-en-train et ce fils rabat-joie, c'est avec le vieux gentilhomme que la jeune aventurière se sent en sympathie. Jean s'en aperçoit à temps, assez à temps pour épargner un grave malentendu, et il marie son père et sa fiancée, ces deux bohémiens de la vie. Cela fera un ménage tel quel. Pour lui, il vient de s'apercevoir que la fille de son fermier l'adore. Sa destinée est là; il ne s'y soustraira pas : Perdican épouse Rosette. Tout cela est plein de jolis détails et de rôles épisodiques de la plus heureuse invention, celui par exemple du bon curé innocent et malicieux qui vient en droite ligne de *l'Amour veille* et que MM. de Flers et de Caillavet se sont donc emprunté à eux-mêmes. Il y a de la verve, de l'attendrissement et beaucoup de mots drôles qui partent en fusées.

Papa est joué à ravir par M. Huguenet qui est, dans le rôle du comte de Larzac, la belle humeur, l'inconscience et la bonhomie elles-mêmes, — par M. Gaston Dubosc, un excellent abbé Jocasse, — par M. Louis Gauthier très naturel, et un peu sombre, comme il convient, en Jean Bernard, — et par Mlle Yvonne de Bray, une Georgina très séduisante.

René Doumic.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

Une inexorable fatalité s'acharne contre les lignes de chemin de fer exploitées par l'État. Les accidens succèdent aux accidens avec une cruelle monotonie, et l'Ouest-État figure dans l'imagination populaire comme une vaste nécropole qui rappelle le monument funèbre dont M. Bartholomé a orné le Père-Lachaise. Sans doute, dans une exploitation de voies ferrées, il faut faire la part des mauvaises chances inévitables ; mais pourquoi, entre les lignes exploitées, y en a-t-il une, une seule, où les accidens sont plus nombreux que dans toutes les autres réunies? Un pareil effet a une cause. Nous n'avons pas cessé de croire et de dire que l'État était un très médiocre, et même un très mauvais industriel; mais, en vérité, nous ne savions pas en l'affirmant à quel point nous avions raison. A peine le réseau de l'Ouest a-t-il été entre les mains de l'État que les désastres ont commencé, ont continué, se sont multipliés, et M. le ministre des Travaux publics en a qualifié lui-même la répétition de déconcertante. Elle l'est, certes. L'État était tout prêt à s'admirer et à se faire admirer; il avait annoncé qu'il allait faire un chemin de fer modèle, sur lequel les Compagnies n'auraient plus qu'à se régler, et aussitôt, sur tout le réseau qu'il administre, on a relevé des morts et des blessés, au milieu d'une grande clameur de pitié.

L'opinion publique s'en est naturellement émue. On a questionné le gouvernement à la Chambre et au Sénat; on l'a interpellé; mais il n'y a eu à ces débats aucune sanction effective, et il ne pouvait guère y en avoir. Les Chambres avaient en face d'elles un ministère tout neuf qu'il aurait été injuste de rendre responsable de ce qui arrivait. Elles sentaient même chez M. le ministre des Travaux publics des intentions excellentes; elles étaient frappées de l'accent

de sincérité qu'il mettait dans ses paroles; elles ne pouvaient le juger qu'au bout de quelque temps. M. Puech, de son côté, était animé d'un esprit de justice que nous nous plaisons à reconnaître. Il lui est arrivé un jour, à la Chambre, de repousser quelques-unes des attaques que des orateurs à l'esprit simple dirigeaient contre l'ancienne Compagnie de l'Ouest. C'est devenu un refrain, dans la bouche des orateurs radicaux socialistes, d'attaquer la Compagnie de l'Ouest et de lui imputer tous les accidens que nous avons à déplorer. Si ces accusations étaient fondées, on aurait quelque peine à comprendre que les accidens aient attendu pour se produire la minute précise où la dépossession de la Compagnie a été prononcée.

Mais enfin il y a des responsabilités : où sont-elles? Il a fallu les chercher, les trouver, ou du moins en trouver. L'accident de Courville a été la goutte d'eau, ou plutôt la goutte de sang qui a fait déborder le vase ; l'indignation a été générale ; on s'est préoccupé de lui donner certaines satisfactions. Elles ont été de deux sortes : satisfactions de personnes, satisfactions de choses. Ces dernières sont les plus importantes à nos yeux, mais elles sont très insuffisantes. Pour ce qui est des premières, que faut-il en dire? Le directeur des chemins de fer de l'État a été remplacé ; on l'a comparé à un général constamment malheureux; que ce soit lui qui ait tort ou que ce soit la fortune, il ne saurait plus inspirer confiance. Ce serait toutefois une illusion de croire que le mal tenait à un seul homme et qu'il disparaîtra avec lui. La réorganisation des services est chose plus sérieuse. M. le directeur des chemins de fer de l'État, étant tenu d'honneur de faire mieux que les Compagnies privées, avait cru qu'il devait faire autre chose. Les services des Compagnies sont divisés en trois directions, celles de l'exploitation, de la voie et de la traction, division logique, rationnelle, qui s'inspire de la nature des choses et qu'une longue expérience a consacrée. N'importe : ce ne serait pas la peine d'être l'État pour faire comme tout le monde. M. le directeur des chemins de fer de l'État avait donc brisé ces vieux cadres et créé une douzaine de directions différentes dans l'espoir que, plus une action serait divisée et éparpillée, plus elle serait attentive et efficace. Il a dû faire un beau rapport pour justifier cette conception; on peut tout prouver sur le papier, mais l'épreuve a été terrible pour le nouveau système. On l'a qualifié sans indulgence d'« incohérence scientifique organisée. » Il a donc été abandonné; un nouveau directeur a été nommé et son premier acte

a été de rétablir l'ancienne classification en trois directions. Après avoir voulu faire mieux que les Compagnies, l'État s'est remis à faire comme elles, et il faut le féliciter de ne s'être pas entêté dans son erreur. Seulement, il est triste de penser que les écoles qu'il fait coûtent tant de ruines et de deuils.

On a changé quelques hommes, on est revenu à une organisation ancienne et éprouvée ; c'est fort bien, mais cela suffit-il, et les chemins de fer de l'État vont-ils désormais présenter la même sécurité que les autres? Nous n'en sommes pas sûr. Dans les dernières explications qu'il a données à la Commission des chemins de fer, M. le ministre des Travaux publics a reconnu loyalement que la grande majorité des accidens n'ont pas eu pour cause le mauvais état de la voie, mais bien des négligences du personnel. Des signaux n'ont pas été faits, ou, s'ils ont été faits, ils n'ont pas été observés, compris, obéis. De là vient que des trains se sont rencontrés et heurtés, souvent en pleine gare, et que des cris de douleur et d'épouvante se sont élevés au milieu des décombres. Où est donc ici la cause du mal, sinon dans l'indiscipline qui s'est répandue chez les employés? Quand nous parlons d'indiscipline, nous ne voulons pas dire qu'il y ait, parmi les employés, une mauvaise volonté déterminée et consciente; mais il y a un laisser aller général, une humeur distraite, d'autres préoccupations que celles du service, enfin un relâchement des liens qui établissaient autrefois et qui maintiennent ailleurs, d'une part l'autorité et de l'autre la subordination. L'autorité est un mot qui a singulièrement perdu de sa signification première: il évoque un souvenir plutôt qu'une réalité. Le nom même d'Ouest-État ne va pas sans soulever quelque ironie, car qu'est-ce que l'État aujourd'hui ? Où est-il? Où en retrouve-t-on des traces? C'est une grande idée que celle de l'État; elle s'élève au-dessus des intérêts particuliers pour représenter avec la force des traditions et faire prévaloir l'intérêt général; mais, c'est une chose bien faible que l'État, tel que nous le voyons se comporter autour de nous. Il n'est plus le maître de rien, il est devenu le domestique de tous, et voilà pourquoi tant de choses vont mal, même en dehors des chemins de fer. Mais nous n'avons pour le moment à nous occuper que d'eux.

Le syndicalisme, dont nous sommes partisan, dont nous approuvons le principe, mais qu'on a si déplorablement faussé dans la pratique, a produit là ses pires conséquences. Les bons ouvriers, qui sont l'immense majorité, ont été souvent les victimes d'un petit nombre d'agitateurs, organisateurs de grèves, fomentateurs de

troubles, dont l'action, néfaste dans le passé, menace de l'être encore plus dans l'avenir. La dernière grève, qui a été comme l'esquisse et un premier essai de grève générale, a été suivie d'un certain nombre de révocations que tout le monde a approuvées au premier moment et qu'on a déclarées alors définitives. On sait malheureusement ce que veut dire définitif en pareille matière. Dès le lendemain de la grève, unec ampagne ardente a été entamée pour amener l'État et les Compagnies à réintégrer les révoqués. L'État a capitulé tout de suite, et c'est en cela sans doute qu'il a prétendu fournir un modèle aux Compagnies: mais celles-ci ont résisté, elles ont refusé de se conformer au modèle. A la vérité, elles n'ont pas maintenu toutes les révocations; pendant la lutte, l'obligation de frapper vite ne permet pas toujours de frapper tout à fait juste; les situations particulières devaient être revisées et l'ont été avec bienveillance; beaucoup de révocations ont été rapportées; un certain nombre d'autres ont été maintenues. C'est contre cela que les radicaux-socialistes et surtout les socialistes protestent. Ils somment le gouvernement d'imposer aux Compagnies la réintégration complète des grévistes révoqués. Il faut espérer, et nous l'espérons, que, fortes de leur droit et surtout conscientes de leur devoir, les Compagnies ne céderont pas comme l'a fait le gouvernement. Entre elles et lui on voit tout de suite la différence : c'est dans cette différence qu'il faut chercher celle des deux administrations. Dans les Compagnies, le principe d'autorité subsiste encore; il est ébranlé sans doute car on n'échappe jamais absolument aux influences ambiantes, surtout lorsqu'elles viennent de haut; néanmoins il n'est pas supprimé, il continue de se faire sentir. S'il se fait encore sentir dans le réseau de l'État, c'est avec une faiblesse croissante : de là ce relâchement de la discipline que nous y avons constaté. Ce que nous disons, tout le monde le dit, tout le monde le sait; mais l'État est impuissant à y remédier. Nous l'avons vu changer des personnes et même modifier des organisations vicieuses : ce ne sont là que des palliatifs, s'il ne se réforme pas lui-même tout le premier. Le peut-il? Non, ou du moins il lui faudra longtemps pour le faire. Alors, qu'il ne se charge pas d'une tâche qu'il n'est pas en mesure de bien remplir!

Une nouvelle défaillance, plus grave que les précédentes, l'a montré encore plus désarmé devant les sommations révolutionnaires : nous voulons parler de la mise en liberté de Durand. Durand est cet ouvrier qui a été condamné à mort par la Cour d'assises de la Seine-Inférieure pour avoir provoqué l'assassinat du malheureux

Dongé : la chasse aux « renards » qui est passée dans les habitudes des ouvriers n'a pas eu de plus triste épisode. Le jury, tribunal impressionnable, en a été vivement, violemment ému, et il a prononcé contre Durand un verdict dénué de toute circonstance atténuante. C'était excessif, et les conséquences en ont été regrettables. Les radicaux-socialistes, les socialistes, les révolutionnaires ont aussitôt présenté Durand comme victime d'une erreur judiciaire et ils ont réclamé pour lui d'abord la grâce, puis la revision de son procès et sa réhabilitation complète. L'opinion la plus modérée, la plus conservatrice même, n'a fait aucune objection contre la grâce, c'est-à-dire contre une commutation de peine, ni même contre la revision du procès, si quelque fait nouveau permettait de mettre sérieusement en doute la culpabilité du condamné. Mais, en toutes choses, il y a une mesure qui ne doit pas être dépassée, et elle l'a été ici singulièrement. Elle l'a été par la commutation accordée à Durand : il avait été condamné à mort, sa peine a été réduite à quelques années de réclusion. Ses défenseurs en ont conclu que le gouvernement le croyait innocent et les apparences leur donnaient raison; ils ont naturellement tiré grand parti de cet avantage; ils en ont aussitôt poursuivi d'autres. Il ne leur suffisait pas que la Cour de cassation eût été saisie d'une demande de revision de son procès; sans attendre davantage, ils ont réclamé sa mise en liberté. Une question à ce sujet a été posée au gouvernement; la réponse de M. le garde des Sceaux a été très correcte; l'affaire, a-t-il dit, devait rester sur le terrain purement judiciaire; l'intrusion du Parlement y serait inadmissible ; elle constituerait une confusion des pouvoirs. Jusque-là tout était bien, mais le gouvernement annonçait qu'il soumettrait la question à une commission de la chancellerie à laquelle ces sortes d'affaires sont soumises, et dès lors, il a été facile de prévoir ce qui arriverait, car le gouvernement n'est pas sans action sur une commission de ce genre. La Commission a été, en effet, d'avis que Durand devait être mis en liberté ; il y a été mis et les révolutionnaires se sont aussitôt emparés de lui pour lui faire présider des meetings.

On ne saurait trop hautement protester contre un pareil acte. Il n'y avait aucun motif de libérer Durand. Sa complète innocence, présumée par ses défenseurs, n'est nullement démontrée. Elle le sera peut-être un jour et, si elle l'est, nous nous en réjouirons pour lui, mais nous n'en sommes pas encore là, et c'est aller trop vite en besogne que de traiter Durand comme s'il était déjà réhabilité. Pour le moment, il n'est autre chose qu'un condamné à mort dont la

peine a été commuée. Comment la pensée ne viendrait-elle pas aux esprits que, par cette libération anticipée, on a voulu exercer une influence très pressante sur la Cour suprême et lui indiquer l'arrêt qu'on attend d'elle? Comment ne pas sentir que, par cela même, l'arrêt perdra quelque chose de son autorité? Comment ne pas prévoir que si cet arrêt n'est pas celui qu'il attend, le gouvernement se sera mis dans un grand embarras? Mais les socialistes et les révolutionnaires ne s'arrêtent pas à des considérations de ce genre. Ils veulent faire sentir qu'ils sont nos maîtres et ils y réussissent merveilleusement. Lorsqu'ils ont décidé qu'un condamné est innocent, tout doit plier devant eux. Il n'y a d'autre justice que la leur : quand elle a prononcé, la cause est entendue, il ne reste plus qu'à donner docilement la forme légale à leur verdict. C'est pour faire cette démonstration à tous les yeux qu'ils ont voulu la liberté de Durand et il leur a suffi de la vouloir pour l'obtenir. Nous avons vu et nous avons signalé plus d'une défaillance de la part du gouvernement : celle-ci dépasse toutes les autres en importance. Durand n'avait pas commencé l'exécution de sa peine; il était en prison préventive; il devait y rester jusqu'à ce que la Cour de cassation eût prononcé; il y serait encore si les forces politiques qui travaillaient en sa faveur ne s'étaient pas exercées sur le gouvernement avec cette insistance et au besoin cette vigueur auxquelles il ne sait pas résister.

Cette affaire ne se rapporte pas directement à la question des chemins de fer, mais elle jette des lumières nouvelles sur la faiblesse de notre gouvernement et par là elle s'y rattache indirectement, car tout se tient dans l'usine politique, et quand l'arbre de couche fonctionne mal, le reste s'en ressent. Pour revenir aux chemins de fer et pour conclure, ceux qui ont pris la responsabilité de faire voter le rachat de l'Ouest par l'État peuvent voir aujourd'hui la beauté de leur œuvre. On se rappelle les difficultés qu'ils ont rencontrées au Sénat. La haute assemblée avait le sentiment très net que le rachat était une faute, mais cette faute, elle l'a commise parce que le gouvernement a posé la question de confiance et qu'elle n'a pas osé le renverser. Il s'est renversé lui-même quelque temps après, et les choses n'en ont pas été plus mal, au contraire, — excepté bien entendu dans les chemins de fer. Là, le mal était définitif. L'incapacité du gouvernement en matière industrielle est apparue enfin à tous les yeux. Aujourd'hui l'épreuve est faite, mais elle a coûté cher.

La discussion du budget se poursuit, se prolonge à la Chambre

avec une lenteur sans précédent. Beaucoup de députés nouveaux se croient pleins d'idées nouvelles et tiennent à en faire part à leurs collègues. Nous n'en sommes encore qu'aux dépenses ; après les avoir votées, il faudra en venir aux recettes, c'est-à-dire aux questions d'impôts ; ce sont celles qui passionnent le plus le pays. Lorsqu'il ne s'agit que des dépenses, on est volontiers généreux ; mais quand il faut les payer, on l'est moins, ou chacun ne l'est que de l'argent des autres. La discussion de la loi de finance pourrait donc bien être interminable, d'autant plus qu'on propose d'y annexer toutes sortes de choses qui n'ont aucun rapport avec le budget. Aussi le bruit commence-t-il à courir, et plusieurs journaux l'ont recueilli, ou accueilli, qu'après avoir fait un aussi grand effort, la Chambre renoncerait à le recommencer l'année prochaine : elle déciderait que le budget des dépenses serait voté pour deux ans. On a déjà parlé quelquefois de cette réforme, sans s'y arrêter : elle présenterait des avantages. En Angleterre, certaines dépenses ne sont pas l'objet d'une discussion annuelle : on les considère comme permanentes. Il est évident que si, chez nous, la Chambre prend l'habitude de consacrer six mois au budget, elle n'aura plus de temps pour d'autres discussions : peut-être pourrions-nous nous en consoler, mais la Chambre le ferait-elle aussi facilement que nous?

Cette sempiternelle discussion du budget est-elle du moins intéressante ? Elle l'est médiocrement, et si la Chambre s'y applique avec une grande ardeur de bavardage, le pays, en revanche, ne la suit que d'une oreille distraite. L'opinion a quelque peu l'air de s'en désintéresser ; elle s'étonne pourtant de ne pas encore avoir de budget à la fin de février, avec la perspective de n'en avoir pas davantage à la fin de mars : demain elle s'en irritera. Seule jusqu'ici, la discussion du budget de l'Instruction publique a, par momens, réveillé l'attention, parce qu'elle a soulevé quelques-unes des questions les plus importantes pour l'avenir du pays ; il se demande quelles sortes de générations on lui prépare ; il ne peut pas y rester indifférent. Mais les questions posées ont été traitées d'une manière très superficielle, sans rien faire jaillir d'original. La Chambre a entendu un instituteur primaire, devenu député, M. Raffin-Dugens, qui a parlé à ses collègues comme il parlait autrefois à ses élèves, avec plus de longueur cependant qu'on n'en donne, depuis les dernières réformes, aux heures de classe. M. Raffin-Dugens a dit parfois d'assez bonnes choses, mais il en a laissé échapper quelques autres qui l'étaient moins. M. Raffin-Dugens croit au Beau, au Bien et au Vrai, et il considère que

ce sont là des étoiles terrestres et laïques qui peuvent suffire à guider un honnête homme à travers la vie. Soit, mais il aurait bien fait de s'en tenir là sans se croire obligé à parler de la religion ou des religions. C'est ainsi que, grand partisan de la tolérance, ce dont on ne peut que l'approuver, il a expliqué qu'il enseignait à ses élèves à ne pas se moquer des croyances des autres pays en leur montrant que celles du nôtre « n'étaient pas plus respectables. » Voilà sans doute une merveilleuse leçon à donner à des enfans ! M. Raffin-Dugens a parlé de Dieu, et comment? « S'il est tout-puissant, a-t-il dit, il est responsable du choléra et de la peste, et s'il n'est pas tout-puissant, il n'est pas Dieu... » La Chambre a éprouvé quelque malaise en présence des affirmations et des dilemmes de l'orateur : M. Buisson l'a même interrompu un moment pour lui dire qu'il n'avait à parler de Dieu dans sa classe, ni pour prouver, ni pour nier son existence. « Il ne doit pas en être question, a-t-il soutenu : vous n'avez pas à faire de métaphysique, de philosophie, de politique. » A quoi M. Raffin-Dugens a répondu que M. Buisson avait sans doute un peu oublié le programme qui porte : « Les preuves de l'existence de Dieu, ses bienfaits. » — « Non, a répliqué M. Buisson ; le programme porte : Dieu, devoirs envers Dieu. Votre enseignement doit se borner au respect du mot Dieu et des idées qu'il éveille, sans le supprimer ni le définir *ex professo* et se restreindre à cette maxime, qu'il y a une manière au moins de l'honorer qui est l'obéissance à ses lois, telles que nous les révèlent la conscience et la raison. » Les intentions de M. Buisson sont sans doute fort bonnes, mais il nous est difficile de saisir la différence que présente le programme pour lui et pour M. Raffin-Dugens. Comment parler aux enfans des bienfaits de Dieu et de leurs devoirs envers lui sans leur parler de son existence? M. Buisson veut peut-être dire qu'il faut supposer cette existence sans la démontrer ; mais si le maître a affaire à des élèves d'un esprit curieux et éveillé, il aura beaucoup de peine à s'enfermer et à les enfermer dans des limites aussi étroites. La vérité est que le problème qu'on pose à l'instituteur est insoluble ou du moins qu'il ne peut être résolu qu'avec infiniment de tact : mieux vaut ne pas parler du tout de Dieu que de le faire avec des réticences effarouchées qui en disent plus long à l'enfant que les demi-énonciations auxquelles elles succèdent. Oui, certes, il vaut mieux se taire sur Dieu et sur les croyances religieuses que d'en parler comme M. Raffin-Dugens. Il vaut mieux admettre que l'instruction religieuse est donnée ailleurs qu'à l'école communale, et se contenter d'y renvoyer les enfans. La

morale, qui est la même dans toutes les religions, doit peut-être suffire à l'instituteur laïque; mais il faut bien avouer qu'il y a là une lacune et une faiblesse dans l'enseignement qu'il donne et qui est le seul qu'il puisse donner. C'est d'ailleurs pour ce motif que nous sommes partisans de la liberté de l'enseignement : les parens doivent pouvoir faire donner à leurs enfans celui qu'ils préfèrent et qu'ils ont le droit de préférer.

On a beaucoup parlé de l'enseignement laïque dans cette discussion. Le ministre de l'Instruction publique, M. Maurice Faure, y a mis beaucoup de chaleur oratoire, en quoi il était dans son rôle : mais il a de beaucoup dépassé la mesure dont nous invoquions plus haut la nécessité, lorsqu'il a appuyé et fait voter une motion dont l'objet était d'encourager les instituteurs, s'ils voulaient rester de bons républicains, à maintenir dans leur classe les livres condamnés par les évêques. Il l'a dépassée aussi lorsqu'il a parlé de la défense de l'enseignement laïque, comme si cet enseignement était vraiment en danger et s'il fallait se porter à son secours. Jamais il n'a été moins menacé qu'aujourd'hui; jamais il n'a été donné à un plus grand nombre d'enfans; jamais son avenir n'a été mieux assuré. Néanmoins, on s'est alarmé pour lui et l'initiative gouvernementale d'une part, l'initiative parlementaire de l'autre, se sont ingéniées à qui mieux mieux pour trouver des textes en vue de le protéger. La dernière proposition est due à M. Bouffandeau, qui l'a présentée à la Commission de l'enseignement et fait accepter par elle : l'objet en est de substituer des commissions cantonales aux commissions communales pour veiller à l'exécution des lois sur l'enseignement obligatoire, et de faire entrer des représentans des familles dans ces commissions. A cela rien à reprendre; au contraire, la représentation des pères de famille est chose excellente; mais il faudrait trouver pour le choix des délégués un mode d'élection qui ne serait pas, comme dans la proposition de M. Bouffandeau, une simple nomination par l'autorité universitaire. La Commission serait présidée par le juge de paix, ce qui est assez naturel, puisqu'elle prononcerait des peines de simple police pour des contraventions qui restent à définir exactement. La principale serait la non-fréquentation de l'école par l'enfant : elle serait imputable au père, c'est lui qui serait puni. Évidemment tout cela appelle des réserves; un pareil projet a besoin d'être examiné de très près. Nous ne l'attaquons cependant pas dans son principe; mais il devient sujet à caution, lorsqu'il vise les personnes qui, sans être investies elles-mêmes

d'aucune autorité sur les enfans, usent de dons, de promesses, de menaces, de violences ou de voies de fait sur ceux qui sont inscrits à l'école publique, ou sur leurs parens ou tuteurs, pour empêcher les jeunes élèves de prendre part aux exercices réglementaires de l'école ou de se servir des livres dont l'usage est régulièrement autorisé. Qui ne voit qu'il s'agit là d'une réponse à la lettre des évêques sur certains livres scolaires? On veut empêcher, soit l'évêque lui-même, soit le curé, soit même le premier venu de détourner les enfans de certains livres ou de les leur interdire. Tout cela entraînera beaucoup de complications dans la pratique, des tracasseries, des taquineries. Reconnaissons toutefois qu'il vaut mieux pour un délinquant, ou un prétendu délinquant, être traduit devant une commission cantonale, qui ne peut prononcer que des peines de simple police, que devant les tribunaux. La proposition Bouffandeau, si elle est votée, ne sera peut-être qu'un instrument de petites vexations : on pourrait avoir pis.

Mais M. Bouffandeau, — et cela est inadmissible, — veut que sa proposition soit incorporée, on ne devinerait jamais où : dans la loi de finance. C'est à cela que nous songions plus haut lorsque nous disions qu'on veut encombrer le budget de toutes sortes d'objets qui lui sont étrangers. Faire figurer la proposition Bouffandeau dans la loi de finance est, qu'on nous passe le mot, une des drôleries de nos mœurs parlementaires. Elle correspond à l'idée particulière que beaucoup de députés se font du budget : ils le considèrent comme un puissant remorqueur auquel ils attachent toutes sortes de choses qu'ils désespèrent de conduire autrement au port. Tôt ou tard il faut bien que le budget soit voté : est voté avec lui tout ce qu'on a eu l'habileté d'y enfourner et le tour est joué, le pays jouit d'une loi de plus. Un premier inconvénient est que cette loi n'a pas été suffisamment étudiée et qu'elle sent l'improvisation, mais on ne s'en aperçoit que par la suite. Un second est que, si la discussion de la loi est écourtée, celle du budget est allongée : ce n'est vraiment pas aujourd'hui qu'il convient de s'y exposer. Si la Chambre a quelques propositions Bouffandeau à introduire dans la loi de finance, il faudra décidément renoncer à ce que le budget soit voté à Pâques, et ce sera la première fois qu'un pareil retard se sera produit. On a beaucoup médit autrefois du défaut de méthode de nos assemblées parlementaires : il était réservé à la Chambre actuelle de surenchérir encore dans le même ordre d'idées, ou plutôt dans le même désordre.

Nous avons parlé, il y a quinze jours, avec quelque détail des

projets de constitution à donner à l'Alsace-Lorraine. Bien que la question ait pour nous un intérêt très vif, nous continuerons d'en parler en termes discrets. Il semble que les choses tournent pour l'Alsace-Lorraine mieux qu'on ne pouvait l'espérer : cependant rien n'est fini et tout, au contraire, est remis en question.

On se rappelle la discussion qui a eu lieu au Reichstag : elle s'est terminée par la constitution d'une commission parlementaire à laquelle le projet du gouvernement a été renvoyé. On a reconnu tout de suite que les élémens favorables aux revendications de l'Alsace-Lorraine dominaient dans cette commission : les représentans du Centre et des nationaux-libéraux y ont pris une attitude plus résolue encore qu'ils ne l'avaient fait au Parlement impérial. Ils avaient bien appuyé, au Reichstag, les demandes des Alsaciens-Lorrains, mais devant l'opposition du gouvernement, opposition qui semblait alors très résolue, on pouvait redouter que la crainte de tout perdre ne les empêchât de demander davantage. Le gouvernement avait dit, en effet, que le projet qu'il présentait, d'accord avec le Bundesrath ou Conseil fédéral, était le maximum des concessions qu'il pouvait consentir, qu'il n'irait pas plus loin, qu'il refusait de faire un pas de plus : il assurait d'ailleurs que, s'il voulait le faire, le Conseil fédéral ne le suivrait pas. On sait que le Conseil fédéral, composé des représentans des divers États, est la pièce maîtresse dans l'élaboration des lois qui intéressent l'Empire. C'est dans ce Conseil que l'Alsace-Lorraine demande à entrer et à disposer de trois voix ; c'est de ce Conseil que le projet du gouvernement lui fermait brutalement la porte en lui disant qu'elle était et qu'elle resterait une terre d'Empire, propriété commune de tous les autres États au niveau desquels elle ne devait pas avoir la prétention d'être admise, du moins avant longtemps. L'Alsace-Lorraine demandait aussi un Statthalter nommé à vie; on ne consentait à lui en donner qu'un qui serait nommé et révoqué par l'Empereur. Dans la Commission du Reichstag, les Alsaciens-Lorrains ont obtenu immédiatement gain de cause. Une majorité considérable s'est prononcée dans le sens de leurs vœux, et les représentans du Centre, en particulier, ont déclaré fermement qu'ils n'admettraient aucune transaction; ils préféraient n'obtenir rien que de ne pas obtenir tout ; c'était aussi la résolution et le langage des Alsaciens-Lorrains. En ce qui concerne le Statthalter, ils voulaient qu'il fût nommé par l'Empereur sur la proposition du Conseil fédéral, et qu'il ne pût être révoqué qu'avec le consentement de ce dernier. M. Delbrück, ministre de l'Intérieur, s'attendait sans doute à

des négociations; la Commission ne s'y est pas prêtée. Nous nous demandions avec inquiétude ce que déciderait le gouvernement. Il avait fait entendre, devant le Reichstag, qu'il retirerait le projet plutôt que de le laisser amender. Son attitude devant la Commission a été différente : il a demandé qu'on lui donnât le temps de soumettre de nouveau la question au Conseil fédéral et tout est demeuré en suspens. Que fera le Conseil fédéral? Il est difficile de le prévoir. On lui demande, ainsi qu'au gouvernement impérial, de franchir en une seule étape et comme d'un seul bond un chemin qu'ils se proposaient de parcourir lentement, prudemment, de manière à n'en atteindre le terme qu'au bout d'un nombre d'années indéterminé. Consentira-t-il à supprimer tous les délais?

Pourtant les probabilités sont en faveur des Alsaciens-Lorrains. Ils ont su prendre une importance parlementaire avec laquelle il faut compter. Les catholiques ont besoin d'eux et le gouvernement, depuis la chute de M. de Bülow, a besoin des catholiques. Les questions posées ne sont pas de celles qui se résolvent par un élan de générosité, et au surplus un sentiment de ce genre a rarement sa place dans les résolutions du gouvernement allemand: nous avons constaté un souci méritoire de l'humanité, des ménagemens habiles pour les vaincus, un désir sincère d'apaisement dans les discours de M. de Bethmann-Hollweg et de M. Delbrück, mais de la générosité, non. Tout ici est calcul de forces parlementaires; mais précisément pour ce motif, et parce que les Alsaciens-Lorrains, habiles, énergiques, éloquens, ont su trouver des alliés au Reichstag, tôt ou tard ils auront gain de cause. Il paraît difficile, impossible même, qu'on ait fait, ou même laissé luire à leurs yeux tant d'espérances pour les acculer à une déception qui, en tout cas, ne saurait être définitive. Qu'aurait fait le gouvernement impérial s'il avait prévu ce qui se passe? Aurait-il présenté son projet? Le Conseil fédéral y aurait-il consenti? Nous n'en savons rien, mais aujourd'hui la question n'est plus intacte, et il y a des courans qu'on n'arrête pas.

FRANCIS CHARMES.

Le Directeur-Gérant,

FRANCIS CHARMES.